



# Un chemin de rééquilibrage

BILAN DE LA PROVINCIALISATION  
EN PROVINCE NORD 1989-2022



PROVINCE NORD



Rédaction : province Nord  
Hôtel de la province Nord  
BP 41 – 98860 Kooohnê (Koné) Nouvelle-Calédonie

Crédits photos : services provinciaux, Le Pays, partenaires de la province Nord, E. Aubry, E. Dell'Erba, N. Job, N. Petit.

Date de rédaction : juillet 2023

Date de publication : octobre 2023

Maquette : Push & Pull

Impression : Artypo

Avertissement de lecture : Des différences dans les séries statistiques sont susceptibles d'apparaître dans de futures publications du fait de certaines rectifications effectuées par les services sources.

*Transmettre 30 ans de savoir-faire  
provincial et de progrès humain.*



# Sommaire

1



Préambule 6

2

## La structuration de l'espace provincial

Introduction	10
2.1. Déployer les infrastructures	13
2.2. Renforcer l'armature urbaine et créer des pôles d'attractivité	25
2.3. Soutenir les communes dans leurs équipements	38
2.4. Répartir l'investissement sur le territoire provincial	42



3



## L'égalité des chances 44

Introduction	46
3.1. Faciliter l'accès aux soins	50
3.2. Offrir une éducation et une formation à tous	60
3.3. Favoriser l'intégration des jeunes dans la société	74
3.4. Accompagner les personnes vulnérables	79
3.5. Favoriser l'émancipation des femmes	87



## L'amélioration des conditions de vie

**90**

Introduction	92
4.1. Améliorer le logement	95
4.2. Promouvoir les activités physiques, sportives et socio-éducatives	99
4.3. Promouvoir la culture Kanak et développer les pratiques culturelles	106
4.4. Faciliter les mobilités	115

## Le développement économique

**118**

Introduction	120
5.1. Développer l'économie locale	125
5.2. Maîtriser la ressource nickel	147
5.3. Préserver l'environnement naturel	153
5.4. Favoriser l'insertion des Kanak dans l'économie	161



## La gouvernance

**164**

Introduction	166
6.1. Mettre en place et faire vivre l'institution	168
6.2. Mobiliser les ressources pour l'action	176



**Synthèse 188**



## 1

# Préambule

L'Accord de Matignon a été signé le 26 juin 1988, à l'issue de la période dite des « événements ». Cet accord a permis de rétablir la paix civile et d'engager la Nouvelle-Calédonie dans une nouvelle étape « fondée sur la coexistence et le dialogue, fondée également sur

la reconnaissance commune de l'identité et de la dignité de chacune des communautés, reposant sur un développement économique, social et culturel équilibré de l'ensemble du Territoire, sur la formation et la prise de responsabilités de l'ensemble des communautés humaines ».

Les provinces sont le fruit de cet accord, complété par celui d'Oudinot le 20 août 1988, et elles constituent le support du partage des responsabilités et des compétences.

Elles ont été créées par la loi référendaire n°88-1028 du 9 novembre 1988 et elles sont entrées en exercice à compter du 14 juillet 1989. Elles s'administrent librement par des assemblées élues et détiennent une compétence de droit commun. Chacune est ainsi compétente dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'Etat ou à la Nouvelle-Calédonie, ou aux communes. A la suite de l'accord de Nouméa du 5 mai 1998, cette organisation institutionnelle a été confirmée par la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.

De profondes disparités marquaient la population et traversaient le territoire provincial. Ainsi, Jean-Marie Tjibaou, président de la région Nord, indiquait dans le préambule du schéma de développement et d'aménagement de cette région, daté du 10 avril 1988 : « (...) Il est devenu urgent de procéder à une meilleure répartition des moyens et des équipements pour permettre à toutes les composantes de la population de bénéficier des mêmes avantages et d'avoir les mêmes chances d'épanouissement.

Ce rééquilibrage dans la répartition des moyens et des équipements est souhaité par les élus dans les domaines essentiels que sont les infrastructures routières, portuaires, et aéroportuaires ; les équipements scolaires, les équipements sanitaires, sociaux, et culturels ; les structures d'accompagnement techniques et d'aide au développement ; la formation des cadres et la formation professionnelle en particulier.

Ce rééquilibrage dans la répartition des moyens et des équipements se doit de corriger les déséquilibres profonds entre les communautés ethniques et entre Nouméa et la « brousse ». L'objectif général étant de permettre à la population de vivre mieux au pays, de tendre vers la maîtrise de son développement et réaliser l'autosuffisance pour ses besoins essentiels et en particulier dans le domaine alimentaire (...) ».

La provincialisation et la province Nord tout particulièrement allaient porter cette ambition du rééquilibrage, sous toutes ses facettes.

Dès lors, la correction de ces déséquilibres a été, et elle reste encore, la colonne vertébrale de la politique provinciale dans tous ses domaines de compétences. L'accord de Nouméa a enrichi le cadre d'action de la construction de la citoyenneté calédonienne.

Cette volonté politique affirmée ne suffisait pas et il a fallu œuvrer au quotidien pour aller chercher les résultats car aucun résultat n'est acquis d'avance. De plus, la province Nord n'a

pas suivi un modèle de développement préétabli et elle a dû inventer son propre modèle.

De nos jours, le visage de la Province nord est très différent de celui de la fin des années 1980. Les évolutions sont visibles et nombreuses dans tous les domaines et la collectivité y a largement contribué. Le but de ce rapport est de rendre compte de la mise en œuvre des politiques publiques conduites depuis la naissance de la province Nord, il y a trente-quatre ans. Le bilan décrit de quelle manière, la province Nord a exercé ses compétences et quels sont les résultats obtenus. Son fil directeur est le rééquilibrage. La traduction du rééquilibrage est explicitée pour les quatre grandes ambitions que sont la structuration de l'espace provincial, l'égalité des chances, l'amélioration des conditions de vie et le développement économique. Sa déclinaison opérationnelle est ensuite opérée et illustrée dans chaque thématique.

Ce bilan est à la fois un travail de mémoire, pour se souvenir de l'importance du travail réalisé ainsi que du chemin parcouru et à la fois un exercice de transmission car si les progrès sont incontestables, le travail sur le chemin du rééquilibrage n'est pas achevé et de nouveaux enjeux sont à relever.

A l'image d'une œuvre de tissage, les fondateurs ont dû aller chercher les feuilles de pandanus, ils les ont préparées et ils ont commencé l'assemblage. Puis d'autres femmes et hommes ont pris la suite pour tresser des brins supplémentaires. Chaque brin est une action qui a été mise en œuvre ou une décision qui a été prise, celles-

ci se sont entrecroisées pour former un tout organisé. C'est ainsi que, progressivement, des milliers de personnes : élus, agents provinciaux, adhérents d'association, entrepreneurs, coutumiers et habitants du Nord en général, ont participé à la construction de la Province nord pour lui donner son visage actuel. La natte a bien avancée et son architecture reste en chantier. Toutefois, elle est déjà de belle taille et suffisante pour se poser afin de raconter son histoire et imaginer la suite. La septième mandature se termine dans quelques mois et une nouvelle génération d'élus devrait prendre le relais dans le cadre d'éventuelles nouvelles dispositions institutionnelles. L'héritage lui sera transmis et ce sera à elle de s'en saisir si elle le souhaite.

Enfin, ce bilan est aussi l'occasion de rendre hommage à toutes les femmes et à tous les hommes qui ont apporté leur pierre à cet édifice depuis 1989, chacun à sa place au sein de la collectivité.

**Ce bilan est à la fois un travail de mémoire, pour se souvenir de l'importance du travail réalisé ainsi que du chemin parcouru, et à la fois un exercice de transmission.**

## 2

# La structuration de l'espace provincial



# Mailler une armature du territoire reliant mieux les populations entre elles.



<b>Introduction</b>	<b>10</b>
<b>2.1. Déployer les infrastructures</b>	<b>13</b>
2.1.1. L'amélioration du réseau routier	13
2.1.2. La construction d'ouvrages maritimes	18
2.1.3. La mise aux normes des aérodromes	20
2.1.4. L'adduction en eau potable et l'électrification	23
<b>2.2. Renforcer l'armature urbaine et créer des pôles d'attractivité</b>	<b>25</b>
2.2.1. La structuration du "grand H"	25
2.2.2. Le choix du développement de VKP	28
2.2.3. L'équipement des agglomérations	36
<b>2.3. Soutenir les communes dans leurs équipements</b>	<b>38</b>
<b>2.4. Répartir l'investissement sur le territoire provincial</b>	<b>42</b>

# Introduction

## *Le sens de l'action*

Les Schémas de Développement et d'Aménagement Régional de la région Centre et de la région Nord en 1988 ont été les derniers documents de planification qui ont précédé la création de la province Nord.

Les diagnostics identifiaient les déséquilibres et les fortes disparités entre Nouméa et le reste du territoire, et les écarts entre les différentes sous-régions. Le diagnostic indiquait également que « le maintien d'un tel environnement conduira nécessairement à des écarts de plus en plus marqués entre les différentes composantes de la population et à la désertification de la Nouvelle-Calédonie au profit d'une capitale hypertrophiée ».

Pour inverser cette tendance profonde, l'action provinciale devait favoriser la création de « pôles de fixation, d'attraction et

d'animation » pour la population et pour les acteurs économiques. En devenant les moteurs du développement économique et social, ces pôles devaient avoir des effets vertueux d'entraînement sur les territoires autour.

La restructuration de l'espace provincial visait aussi le développement d'un centre urbain dans la Province nord pour faire le pendant, à une échelle réduite, de l'agglomération de Nouméa.

Enfin, le rattrapage en termes d'équipements publics était absolument indispensable dans tous les domaines et principalement dans un premier temps : les réseaux de communication, l'adduction en eau et l'électrification ainsi que les infrastructures communales.

## L'évolution de la situation

L'espace provincial se caractérisait en 1989 par un faible peuplement, avec une répartition inégalitaire des moyens et un faible niveau d'équipement, mais aussi par l'absence de pôle attractif susceptible de créer des flux d'échanges intraprovinciaux suffisants. La province avait l'image d'une région déséquilibrée et déstructurée.

Pour mesurer plus précisément les mutations et les évolutions du territoire provincial, la province Nord a délimité des « Entités Territoriales Homogènes » ou ETH. L'ETH regroupe les communes présentant des affinités sur les plans économiques, socio-économiques, démographiques et géographiques. Quatre ETH<sup>1</sup> ont ainsi été définies. Elles serviront d'échelles

pour l'analyse géographique intraprovinciale.

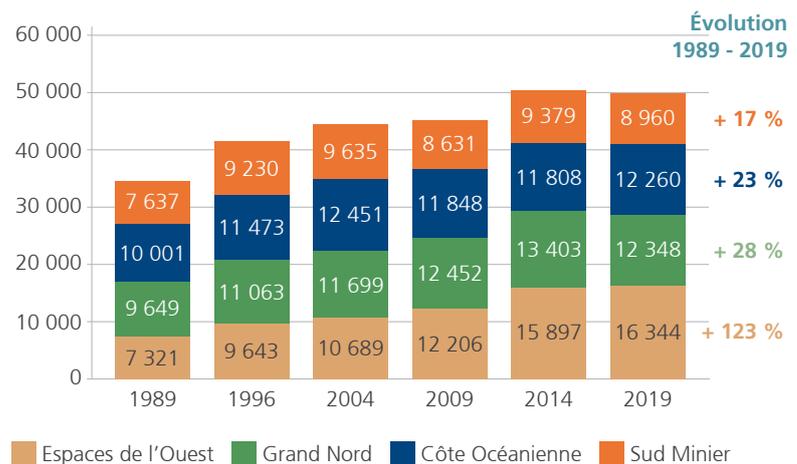
En 1989, la Province nord recensait 34 600 habitants et 21 % de la population de la Nouvelle-Calédonie. La majorité des ménages (67 %) vivait en tribus. En 30 ans, la population provinciale a progressé de 44 %, portant ainsi le nombre d'habitants en 2019 à près de 50 000, soit 18,4 % de la population calédonienne. La proportion de ménages vivant en tribus reste majoritaire (56 %). Globalement, la progression démographique a été plus faible que celle de la Nouvelle-Calédonie. L'accroissement a toutefois été continu, sauf entre 2014 et 2019, mais les évolutions intercensitaires ont été contrastées comme l'indique le tableau.

Evolution de la population	1989	1996	2004	2009	2014	2019	1989-2019
<b>Population Province nord</b>	34 608	41 409	44 474	45 137	50 487	49 912	<b>+ 15 304</b>
<b>Accroissement Province nord</b>	10,5%	19,7%	7,4%	1,5%	11,9%	-1,1%	<b>+ 44%</b>
<b>Accroissement Nouvelle-Calédonie</b>	12,9%	19,9%	17,2%	6,4%	9,4%	1,0%	<b>+ 65%</b>
<b>Ecart PN/NC (points)</b>	- 2,4	- 0,2	- 9,8	- 4,9	+ 2,4	- 2,1	<b>- 21</b>

L'augmentation de la population provinciale a été inférieure à la population calédonienne sauf entre 1989 et 1996 où elle est similaire, et de 2009 à 2014 où elle est supérieure. Ces deux périodes correspondent à la construction de la provincialisation et à celle de l'usine du Nord.

La dynamique démographique intraprovinciale n'a cependant pas été homogène. En 1989, la population était répartie de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire provincial, dans la mesure où la moitié des habitants résidait sur la Côte Océanienne et le Sud Minier. Ce n'est plus le cas en 2019.

### ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR ETH



<sup>1</sup> Quatre ETH :

- Sud Minier (Canala, Kaa Wi Paa (Kouaoua) et Waa wi Luu (Houailou)) ;
- Côte Océanienne (Pwārāiriwā (Ponérihouen), Pwēēdi Wiimiā (Poindimié), Tuo Cèmuhi (Touho) et Hienghène) ;
- Grand Nord (Pweevo (Pouébo), Ouégoa, Pum (Poum), Dau Ar (Bélep), Koumac et Bwapanu (Kaala-Gomen)) ;
- Espaces de l'Ouest (Nèkō (Poya), Pwēbuu (Pouembout), Koohnê (Koné) et Vook (Voh)).

A chacune des ETH, correspondait un pôle : Koumac, Pwēēdi Wiimiā (Poindimié), Waa wi Luu (Houailou) et Koohnê (Koné).



L'ETH Espaces de l'Ouest a enregistré la plus forte croissance démographique entre 1989 et 2019 puisqu'elle a plus que doublé de population. Les trois autres ETH ont eu une évolution démographique plus modeste.

Le recensement général de la population de 1989 mettait en évidence des disparités importantes en termes d'équipements de base des logements selon le lieu de vie.

En 1989, 55,8 % des ménages en Province nord étaient raccordés au réseau général électrique, contre 76,1 % à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. A cette époque, 36,5 % des foyers s'éclairaient encore à la lampe à pétrole ou à gaz. Les écarts étaient aussi marqués selon les communes (avec un taux de raccordement de 42,8 % sur la Côte Océanienne) et entre les chefs-lieux des communes et les tribus. Ainsi en 1989, 51,6 % des ménages résidant en tribus utilisaient les

lampes à pétrole ou à gaz tandis que seulement 41,2 % étaient raccordés au réseau de distribution électrique.

Désormais, 89,6 % des ménages de la Province nord sont effectivement raccordés au réseau électrique. Cet indicateur

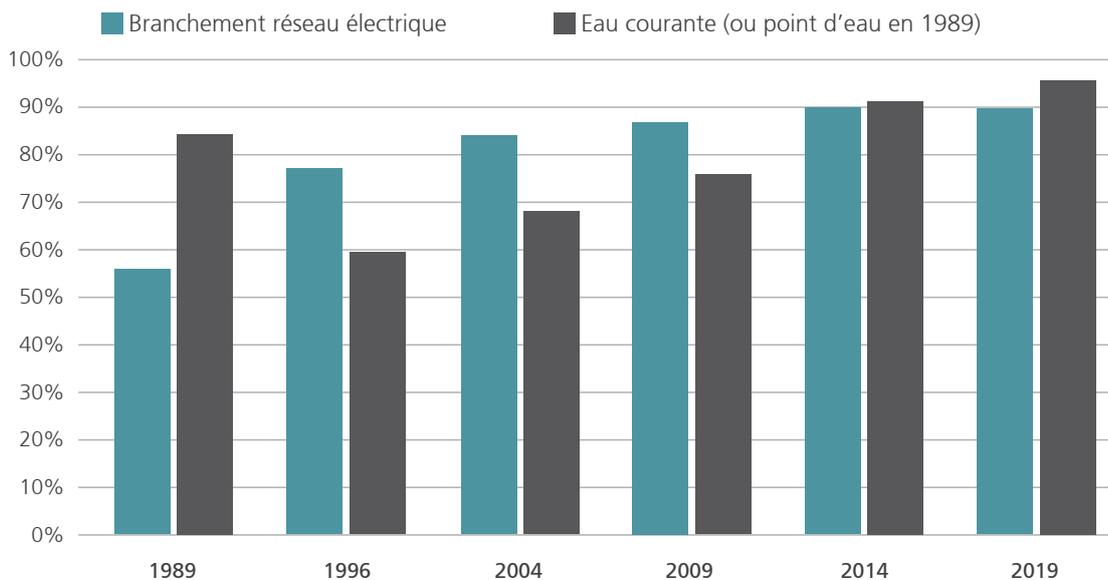
témoigne des progrès considérables qui ont été réalisés bien qu'un écart de près de 6 points existe encore avec le taux de raccordement calédonien. Pour les ménages vivant en tribus, il est actuellement de 86,1 %.

En ce qui concerne l'adduction en eau, l'année de référence est 1996. Cette année-là, 59,9 % des ménages en Province nord disposaient de l'eau courante dans le logement contre 82,9 % pour toute la Nouvelle-Calédonie.

Ce taux n'était alors que de 39,9 % en tribu. En 2019, 95,6 % des ménages du Nord ont l'eau courante et les écarts géographiques sont comblés avec l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (97 %) et pour les habitants vivant en tribus (94,9 %).

**En 2019, 95,6 % des ménages du nord ont l'eau courante et les écarts géographiques sont comblés.**

## ÉQUIPEMENT DES LOGEMENTS EN PROVINCE NORD



# 2.1. Déployer les infrastructures

## 2.1.1. L'amélioration du réseau routier

En novembre 1989, le Territoire de Nouvelle-Calédonie a transféré à la province Nord son réseau routier à l'exception de l'axe routier « d'intérêt territorial » dénommé route territoriale n°1 (RT1) entre Nouméa et Koohné (Koné). Ces nouvelles routes provinciales Nord (RPN) représentaient alors 599 kilomètres de voiries.

La répartition du domaine routier a évolué en 1998 lorsque la Nouvelle-Calédonie a récupéré 251,6 km de routes supplémentaires qui sont redevenues des RT. Il s'agit de la route allant du Col des Roussettes au pont de la Tiwaka sur la côte Est (RT3) et de la route reliant Koohné (Koné) à Koumac (pont de Néhoué) sur la côte Ouest (RT1). En complément, 9,5 km ont été cédés à la commune de Ouégoa. En 2000, une portion supplémentaire de 9,5 km au nord d'Arama a été déclassée. Désormais, les RPN comptabilisent un linéaire de 426 km.



Transversale Koohné (Koné) - Tiwaka en chantier

Le réseau routier se caractérisait par un retard important sur la côte Est et par une insuffisance des voies de communication entre la côte Est et la côte Ouest. Le revêtement de la RPN « se terminait » au nord du lieu-dit Tinip et au nord du pont de Tiponite à Tuo Cèmuhi (Touho), et au-dessus de ces deux points, le revêtement était discontinu. Dans le Sud Minier, le tronçon entre le col de Koh à Canala et Pörö (Poro) était en terre et le col des Roussettes n'était que partiellement revêtu. De plus, 122 km de voirie transférés, bien que revêtus, n'avaient pas fait l'objet de la totalité des travaux (terrassements

incomplets, absence d'ouvrages de franchissement ou de corps de chaussée). La traversée d'une côte à l'autre par une « vraie » route n'était possible que par le col d'Amieu et par le col des Roussettes au sud, ainsi que par le col d'Amos au nord.

Les priorités initiales ont porté sur la réalisation de transversales et leur sécurisation ainsi que sur l'amélioration de l'ensemble du réseau routier existant.

La province Nord a adopté dès 1990 un règlement général sur la conservation et la surveillance de ses routes.

**La construction de la transversale Koohné (Koné) - Tiwaka** est la réalisation phare des années 1990 et elle est emblématique du rééquilibrage territorial recherché. Cette transversale visait à faciliter les mobilités et les échanges entre les deux côtes dans le cadre du « grand H ». Elle ambitionnait le développement économique et celui des relations sociales, culturelles et coutumières. Par la même occasion, elle permettait le désenclavement des tribus de Pwöpöp (Bopope) et de Pwöbèi (Pombéi). La route devait pour cela traverser la chaîne montagneuse sur 67 km afin de relier directement les deux côtes en une heure de trajet, tout en étant hors d'atteinte des crues des rivières franchies.



Inauguration de la transversale Koohné (Koné) - Tiwaka

Quelques travaux avaient été faits antérieurement (Col Wilfrid notamment) et le chantier provincial a débuté en 1990. Le programme a été découpé en cinq sections. Des travaux de terrassements conséquents ont été entrepris et dix-huit ponts ont été construits. Les derniers travaux ont été réceptionnés en 2000. Ce chantier routier a été le plus important de la provincialisation avec un coût total de 7,043 milliards F.CFP entre 1990 à 2000. Durant cette période, il a mobilisé plus de la moitié de l'investissement provincial dédié aux travaux routiers (56 % en moyenne et près de 75 % certaines années). La transversale Koohnê (Koné) – Tiwaka a été inaugurée le 24 novembre 2000.

Concernant **les autres routes provinciales**, il s'agissait de mettre en conformité le réseau routier, par des travaux de terrassement, de chaussée, de revêtement et de réhabilitation d'ouvrages afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers. Les premiers chantiers pilotés par la province ont porté sur le revêtement du tronçon routier entre le lieu-dit Tinip et Bwapanu (Kaala-Gomen) en 1990 et sur les travaux de sécurisation du col des Roussettes entre 1990 et 1991.

Les interventions se sont ensuite échelonnées au cours des ans sur l'ensemble des RPN.

Concomitamment, de nombreux ponts qui étaient vieillissants, parfois submersibles et/ou monovoies ont été remplacés par de nouveaux ouvrages en double voies et avec un faible risque de submersion. Ces ponts doivent également supporter le passage des transports en commun et des poids lourds.

■ **pour la RPN 3** : la réhabilitation de la section Pöröö (Poro)-Kaa Wi Paa (Kouaoua) et celle du col de Petchekara, les ponts de Cùù-Nôôwé (Nonhoué), de Nèxiri (Tenda), ceux de Mokoué et de Pènyî mē Nèkètè (Nakéty) à Canala, le pont de Ouéna à Kaa Wi Paa (Kouaoua) et celui de Pöröö (Poro) à Waa wi Luu (Houailou) ;

■ **pour la RPN 7** : le réaménagement du col d'Amos et le pont de Noon à Pweevo (Pouébo) ;

■ **pour la RPN 9** : la reprise du col d'Arama.

Travaux au col d'Amos



Les derniers tronçons de voiries revêtues ont concerné la RPN 10 entre Hienghène et Pweevo (Pouébo) en 2004, puis, la RPN 3 entre le col de Méré à Waa wi Luu (Houailou) et le col de la mine Alice à Kaa Wi Paa (Kouaoua) en 2005 et enfin, le col de Petchekara à Canala avec son revêtement complet en 2019. Le « tour de côte » provincial est ainsi complètement goudronné depuis 2019.

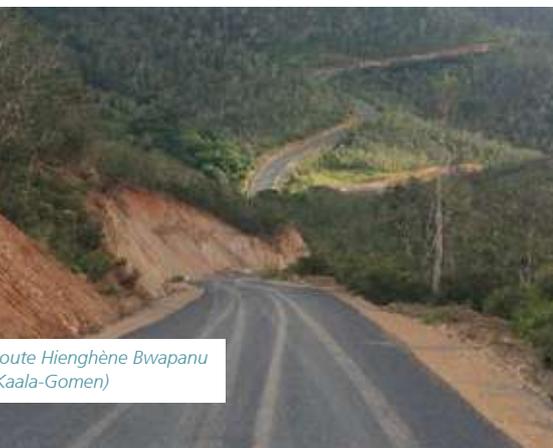
**La province accompagne également les communes** dans la réalisation de travaux routiers structurants. C'est dans ce cadre que l'aménagement de la liaison routière entre Bwapanu (Kaala-Gomen) et Hienghène est engagée. Cette **nouvelle transversale** de 70 km est réalisée par la province Nord en maîtrise d'ouvrage déléguée, pour le compte des communes de Bwapanu (Kaala-Gomen) et de Hienghène, qui possèdent chacune 35 km de route municipale. Ce projet vise à rendre la voirie circulaire pour les véhicules légers et les transports en commun, par tout temps. La liaison routière permettra de :

- désenclaver les populations des tribus installées le long de l'axe routier ;
- favoriser le développement économique par l'accès aux bassins d'emplois, le développement touristique et culturel ;
- améliorer le confort, l'accessibilité et la sécurité des usagers.

Les réalisations les plus importantes sont :

■ **pour la RPN 10** : la réfection complète du tronçon Ouaième-Pweevo (Pouébo), la sécurisation de la corniche de la Ouaième, les ponts de Tiponite, du grand et du petit Ko Cèi Goon (Kokingone) à Tuo Cèmuhi (Touho) ainsi que celui de Pweevo (Pouébo). Le remplacement du bac de la Ouaième en 2010 avec une augmentation de sa capacité de charge de 10 T à 25 T ;

Route Hienghène Bwapanu (Kaala-Gomen)



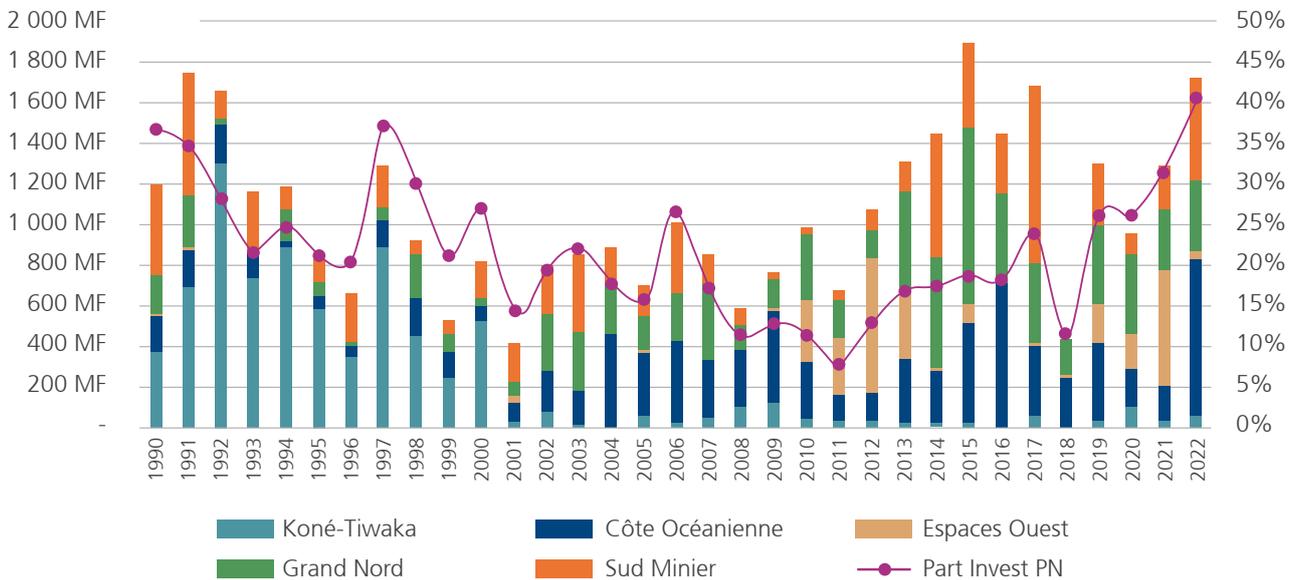
Ce chantier d'envergure a démarré en 2013. Les principaux ouvrages d'art sont réalisés et le revêtement de la chaussée est effectif sur certaines portions de routes. Programmés initialement pour dix ans, les travaux ont été ajustés depuis pour tenir compte des contraintes budgétaires et ils devraient s'échelonner jusqu'en 2033.

La province Nord a également créé de nouvelles voies structurantes à Koohné (Koné) et à Pwëbuu (Pouembout) dans le cadre de l'aménagement du pôle urbain VKP. Ces travaux sont la construction de la tangentielle de Green Acre / Pont Blanc, de la route de Foàè (Foué), de celle menant au Lycée Michel Rocard ainsi que l'accès au Centre de Détention de Koohné (Koné).

En outre, la province exerce une délégation de gestion du domaine public routier de la Nouvelle-Calédonie dans laquelle elle assure la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien courants des RT1, RT3 et RT4. Depuis 2019, la province reçoit une dotation annuelle par la Nouvelle-Calédonie pour commander directement certains travaux.

**Les investissements routiers** ont été constants depuis le début de la provincialisation. Le graphique illustre leur répartition par ETH. Durant la première décennie de la provincialisation, les travaux de « rattrapage » ont été plus importants, avec principalement ceux sur les transversales Koohné (Koné) – Tiwaka et du col des Roussettes ainsi que la route Waa wi Luu (Houaïlou) – Canala. Les dépenses consacrées aux routes ont représenté 28% des investissements de la collectivité durant cette période.

INVESTISSEMENTS ROUTIERS



Le montant consacré aux routes s'est réduit au cours des années 2000 et il était concentré sur les RPN. Il est reparti à la hausse dans les années 2010 comme le précise le tableau.

Toutefois, cet investissement supplémentaire a été porté par les travaux sur des routes non provinciales.

#### DÉPENSES MOYENNES ANNUELLES (MILLIONS F.CFP)

	Catégories	1990-1999	2000-2009	2010-2022
<b>Travaux en maîtrise d'ouvrage PN</b>	Provinciales	1 161	772	807
	Communales	3	7	381
	Territoriales	5	6	61
	Total invest.	1 169	785	1 249
	Part invest. PN	28%	17%	18%
<b>Entretien RPN</b>		109	107	239

L'ensemble des investissements routiers s'élève à ce jour à 35,860 milliards F.CFP. La carte en présente la répartition par ETH. La part la plus importante est sur la Côte Océanienne

(38 %), le Grand Nord et le Sud Minier se répartissent chacune 23 %.

#### LE RÉSEAU ROUTIER



La qualité du patrimoine routier provincial est bien meilleure aujourd’hui qu’à l’origine. Son maintien en état nécessite toutefois des efforts permanents d’entretien (enduits d’usure, fauchage des accotements, signalisation, etc.) qui mobilisent les services de la Direction de l’Aménagement et du Foncier (DAF). La moyenne annuelle des dépenses a été constante jusqu’en 2009, puis elle a doublé dans les années 2010. Ces niveaux témoignent du poids des travaux d’entretien récurrents et essentiels pour maintenir les routes en état.

À ce jour (mai 2023), 86 % de l’ensemble du réseau des RPN, soit 368 km est classée en « bon état » (48 %) ou en « état moyen » (39 %). A contrario, 14 %, soit 57 km sont

considérés en « mauvais état ».

L’augmentation démographique, le meilleur équipement des ménages en véhicules et le développement économique ont fait progresser l’usage des routes. Le trafic routier a ainsi fortement évolué. La Koohné (Koné)-Tiwaka (RPN 2) en particulier est une route bien fréquentée. Selon les comptages, le trafic à l’entrée ouest de la RPN 2 a même doublé (+ 115 %) entre 2009 et 2017, passant d’une moyenne de 846 à 1 821 véhicules jour. Dans le même temps, le trafic routier de poids lourds a augmenté de 32 % sur cet axe.

La dernière opération de comptage réalisée en 2017 <sup>2</sup>, montre la fréquentation journalière moyenne ci-après :

*À ce jour, 86% de l'ensemble du réseau des RPN est classée en état bon ou moyen*

	RPN 1	RPN 2	RPN 3	RPN 5	RPN 7	RPN 8	RPN 9	RPN 10
<b>Véhicules légers</b>	761	1 784	1 523	648	787	596	150	571
<b>Poids lourds</b>	11	37	53	23	10	14	9	9



Travaux au col de Pwiu (Pouiou)



Essai de chargement sur un pont à Koohné (Koné)



Pont du grand Ko Cèj Goon (Kokingone) en chantier

2 Les moyennes les plus élevées ont été retenues pour chacune des RPN, dès lors qu’il y avait plusieurs points de comptage.

## 2.1.2. La construction d'ouvrages maritimes

Les infrastructures portuaires étaient quasiment inexistantes en 1989, hors chargement minier. Les communes de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), Pweevo (Pouébo) et Ouégoa ne disposaient d'aucune installation et d'autres communes disposaient de « wharfs » vétustes et inutilisables. Les seules installations opérationnelles se trouvaient à Pum (Poum) et à Dau Ar (Bélep) pour la liaison avec les îles du nord tandis que les travaux de Pandop à Koumac et Tuo Cêmuhi (Touho) étaient en voie d'achèvement.

Quai de Dau Ar (Bélep)



L'action provinciale visait à maintenir la continuité territoriale avec Dau Ar (Bélep) grâce aux équipements nécessaires à la desserte et à construire des infrastructures portuaires à vocation économique.

**Le désenclavement de Dau Ar (Bélep)** tant pour les personnes que pour les marchandises a été prioritaire. Des premiers travaux ont été effectués entre 1995 et 1996 pour la construction du port de Wala, avec la réalisation d'une première rampe de chargement / déchargement et la digue de protection. Ces premières installations ont été ensuite dégradées par les différents aléas climatiques. Le quai de Wala a été reconstruit entre 2010 et 2011 et il a été suivi d'une nouvelle rampe d'accostage pour la barge en 2013. Les travaux d'ouvrages maritimes à Dau Ar (Bélep) ont représenté une dépense totale de 765 millions F.CFP.

Yaade (Yandé) a aussi bénéficié de la création d'un chenal de navigation et d'une rampe.

Parallèlement, des travaux de réalisation d'une rampe en béton et d'un dock de 200 m<sup>2</sup> équipé d'une chambre froide ont été effectués à Pum (Poum) en 1997, pour accueillir la barge. Le quai de Pum (Poum) a été reconstruit en 2021, afin d'améliorer l'accueil des habitants du Nord et pour faciliter l'accueil de potentiels croisiéristes. Le coût global des interventions sur les ouvrages maritimes à Pum (Poum) s'élève à 413 millions F.CFP.

**La réalisation d'un port en eau profonde**, nécessaire au rééquilibrage et au développement du fret maritime a fait l'objet de différents scénarios. La zone de Népwî (Népoui) a été

sélectionnée pour son implantation, notamment en raison de la réouverture de la mine du Kopéto, de la centrale électrique Enercal et de la constitution d'un futur centre urbain sur la côte Ouest. La proximité avec l'une des premières implantations possibles de l'usine du Nord a appuyé sa localisation.

Les premières études ont débuté en 1998. La plateforme pour l'accueil de toutes activités maritimes (commerciales, industrielles minières ou liées à la pêche) a été créée en 2001. La construction du quai de Népwî (Népoui) s'est ensuite déroulée de 2007 à 2010. L'investissement total est de 2,228 milliards F.CFP sur Népwî (Népoui). Les échanges avec les autorités compétentes de la Nouvelle-Calédonie pour le classer d'intérêt territorial et pour définir son exploitation future sont toujours en cours.

Concomitamment, la province a aménagé à proximité du quai le lotissement industriel de Népwî (Népoui) permettant d'accueillir des entreprises dont l'activité nécessite du transport maritime.

**Les autres ouvrages maritimes** en maîtrise d'ouvrage provinciale étaient destinés au développement de la pêche côtière et du tourisme. C'est dans ce cadre que la province a financé des abris pour les bateaux que sont la marina de Tuo Cêmuhi (Touho), la darse de Năpwëtēmwă (Tibarama) à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et d'autres aménagements à Kô Goo Mwă (Kongouma), à Pweevo (Pouébo), à Hienghène au Koulnoué et à Pwărăiriwă (Ponérihouen). L'ensemble de ces ouvrages a représenté un total de 227 millions F.CFP.



Quai de Népwî (Népoui)

La commune de Koumac est équipée d'un wharf à Pandop depuis 1991 qui hébergeait une batellerie liée à l'activité minière et des activités de plaisance. En 2001, la commune a effectué des aménagements complémentaires pour accueillir des navires de pêche hauturière et la desserte de passagers de Dau Ar (Bélep). L'activité portuaire de Pandop ayant pris de l'ampleur, une nouvelle phase d'extension du port a été lancée en 2021 pour abriter conjointement et dans de bonnes conditions toutes les activités réunies : batellerie, pêche

hauturière, transport maritime et plaisance. Les dépenses provinciales se sont élevées à ce jour à 429 millions F.CFP dont 315 millions F.CFP de subvention versée à la commune de Koumac.

Enfin, la commune de Hienghène a bénéficié d'une aide de 42,5 millions F.CFP pour la réalisation de sa marina en 2002-2003 dans le cadre de son projet de développement des activités de plaisance, du transport fluvial et d'accueil de croisiéristes.

Ainsi, depuis plus de 30 ans la province Nord a consacré 4,187 milliards F.CFP pour la construction ou la réhabilitation d'ouvrages maritimes sur l'ensemble de son territoire. La carte les localise et elle répertorie leur état général ainsi que l'usage actuel. Les équipements en « bon état » sont les plus nombreux. Seuls deux petits ouvrages n'existent plus sur la Côte Océanienne. Tous ceux en place accueillent une activité plus ou moins importante, hormis le quai de Népwî (Népoui) dont l'exploitation reste en préparation.

*Depuis plus de 30 ans, la province Nord a consacré 4.187 milliards F.CFP pour la construction ou la réhabilitation d'ouvrages maritimes.*

LES OUVRAGES MARITIMES



### 2.1.3. La mise aux normes des aérodromes

Trois équipements aéroportuaires ont été transférés à la province en novembre 1989, ceux de Koumac, de Tuo Cèmuhi (Touho), et de Dau Ar (Bélep). L'aérodrome de Koohnê (Koné) présentait un intérêt territorial et il est donc resté dans le giron du Territoire de Nouvelle-Calédonie. Ces quatre aérodromes étaient utilisés pour la desserte aérienne du Nord. Les liaisons aériennes étaient néanmoins limitées, du fait de la prépondérance du transport routier et de l'absence de flux touristiques.

L'action provinciale visait à développer un maillage du territoire, permettant d'une part, d'assurer la continuité territoriale, notamment avec Dau Ar (Bélep) et d'autre part, le développement du secteur touristique.

En sa qualité de propriétaire, la province doit aussi maintenir ses infrastructures en conformité avec la réglementation sur la circulation aérienne et avec le type d'avion utilisé par les opérateurs du transport aérien.

*L'action provinciale visait à développer un maillage du territoire, permettant la continuité territoriale et le développement du secteur touristique.*

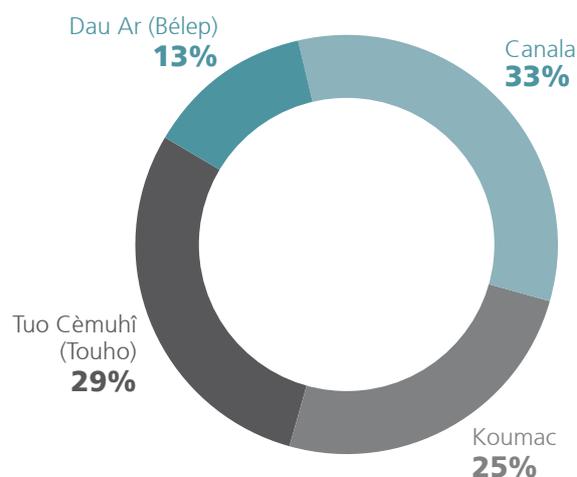
Le nouvel aérodrome à Canala a été construit entre 1992 et 1994. Les travaux ont porté sur la construction de la piste, de la voie de circulation, du parking des avions et d'une clôture. Sans aucun vol commercial, l'aérodrome a surtout été fréquenté par des privés et des clubs d'aéronef ultraléger motorisé (ULM). La province a continué à en assurer les entretiens courants jusqu'en 2015. A ce jour, l'aérodrome est fermé administrativement et il n'est plus homologué pour l'accueil de vol.

Les autres travaux d'envergure ont porté sur le revêtement de la piste de l'aérodrome de Koumac en 1993 et les travaux de balisage lumineux en 1997, afin de pouvoir développer un trafic nocturne dans le cas d'évacuations sanitaires en lien avec l'hôpital. Concernant l'aérodrome de Tuo Cèmuhi (Touho), les travaux les plus conséquents ont été la réfection du revêtement de la piste en 2002 et la rénovation de la tour de contrôle en 2019. Le resurfaçage de la piste de Dau Ar (Bélep) a été effectué en 2011.

Les aérodromes font tous l'objet de travaux réguliers et du renouvellement de leurs équipements pour maintenir leur bon fonctionnement.

L'investissement aéroportuaire cumulé se monte à 1,726 milliard F.CFP pendant cette période, leur répartition est présentée par infrastructure dans le graphique.

INVESTISSEMENTS AÉROPORTUAIRES (1990-2022)



Aérodrome de Tuo Cèmuhi (Touho)

Le fonctionnement courant des aérodromes a également un coût. Celui-ci était en moyenne de 10 millions F.CFP par an au cours des deux premières décennies. Il s'établit annuellement à 29 millions F.CFP depuis les années 2010. A ce jour, trois aérodromes sur quatre sont ouverts et peuvent

accueillir des vols commerciaux, avec différents services proposés comme cela est détaillé sur la carte. Les moyennes indiquées sur la carte portent sur les années 2018, 2019 et 2022.

LES AÉRODROMES PROVINCIAUX



Aérodrome de Tuo Cèmuhi (Touho)

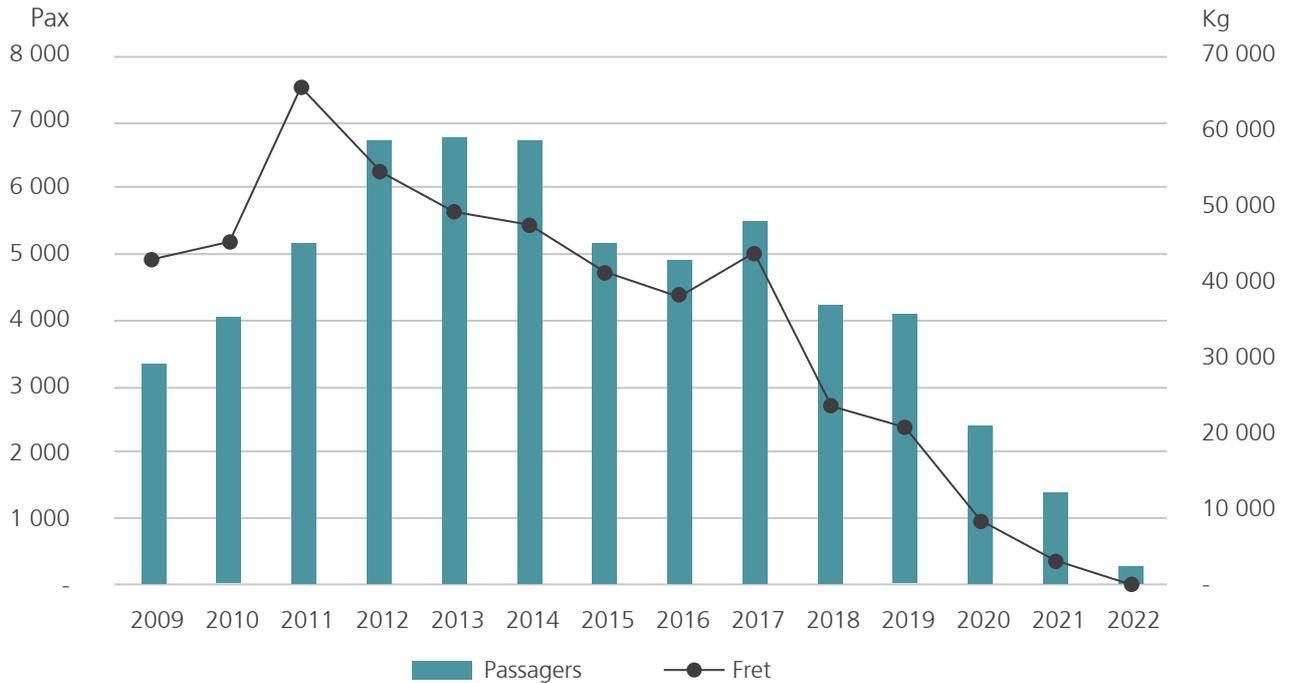


Piste de l'aérodrome de Dau Ar (Bélep)

Les usages prioritaires de ces trois aérodromes sont les vols commerciaux et les évacuations sanitaires. La fréquence et la régularité des vols dépendent de la compagnie aérienne. Lorsque les liaisons aériennes fonctionnent régulièrement, l'aérodrome de Dau Ar (Bélep) favorise son désenclavement. De plus, des vacances médicales de courte durée sur l'ensemble de la Province nord ont pu être assurées.

Les données de la direction de l'aviation civile indiquent une fréquentation en forte réduction depuis 2018. Le sommet a été atteint de 2012 à 2014 avec près de 6 800 passagers (transits inclus). Le trafic a été perturbé en 2020 et 2021 en raison des restrictions de déplacement causées par la crise sanitaire Covid-19 mais il n'a pas repris en 2022.

#### USAGE DES AÉRODROMES PROVINCIAUX



## 2.1.4. L'adduction en eau potable et l'électrification

En matière d'adduction en eau potable (AEP), seule une partie des foyers était raccordée à un réseau d'eau en 1989. De plus ces équipements communaux de distribution d'eau étaient caractérisés par :

- une mauvaise qualité de l'eau due à différentes sources de pollution (insuffisante protection des zones de captage, absence de traitement et d'entretien des réseaux d'eau) ;
- la vétusté des réseaux existants ;
- l'insuffisance de la desserte des tribus éloignées des centres urbains ;
- un manque d'eau dans les communes de l'Ouest et sur les îlots en période de sécheresse.



Réception des travaux du bouclage électrique du Nord

En dépit du fait que l'AEP ne soit pas de compétence provinciale, cette situation a justifié le soutien volontariste de la province avec l'ambition « d'offrir une eau potable et en quantité suffisante pour tous ».

L'action provinciale a principalement porté sur le soutien aux projets des communes. En effet, l'étendue et les contraintes topographiques des communes sont telles, que les besoins en travaux de raccordements aux réseaux d'eau étaient importants tandis que leurs moyens étaient limités.

Dans les années 1990, les services provinciaux assuraient aussi la maîtrise d'œuvre de projets AEP pour le compte de certaines communes.

Le principal chantier réalisé en maîtrise d'ouvrage déléguée est celui de Pum (Poum) entre 1992 et 1997. La province a également fait faire des forages afin de renforcer les ressources à distribuer au début des années 1990, ainsi que plusieurs études et schémas directeurs.

C'est toutefois par le biais de l'aide aux communes que l'intervention provinciale est la plus significative et régulière depuis 1990. Les projets les plus importants sont enregistrés pendant la décennie 1990, où la moyenne annuelle était de 173 millions F.CFP, dont un pic en 1994, avec 275 millions F.CFP d'aides versées.

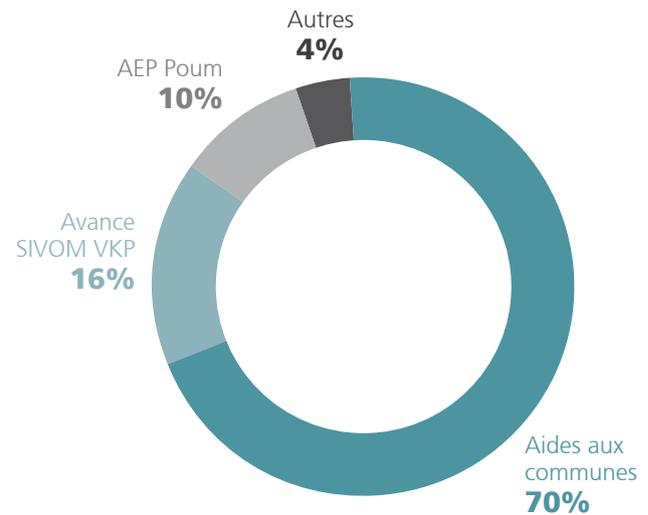
En 2007, une aide exceptionnelle totale de 545 millions F.CFP a été octroyée aux trois communes de Vook (Voh), Koohné (Koné), Pwëbuu (Pouembout) (VKP) pour des travaux de renforcement de la ressource et de raccordement, avant la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple eaux et déchets VKP (SIVOM).

Avec un montant total de 3,415 milliards F.CFP pour l'AEP, c'est le deuxième poste après les routes, il couvre 17 % de l'aide totale versée aux communes.

Le SIVOM VKP a bénéficié, à son tour, de deux avances de trésorerie remboursables pour un montant de 722 millions F.CFP entre 2013 et 2015, afin de pouvoir mener l'ensemble de ses missions. Les remboursements sont en cours.

Sur l'ensemble de la période, les dépenses relatives à l'adduction en eau domestique s'élèvent à 4,636 milliards F.CFP, dont 70 % au titre de l'aide aux communes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'AEP (1990-2022)



Travaux hydrauliques à Koohné (Koné)

**L'électrification** n'est pas de la compétence de la province Nord, aussi elle est très peu intervenue. Les travaux d'électrification ont été conduits par l'opérateur public Enercal avec le soutien du Fonds d'Electrification Rurale (FER) pour certains projets. Le FER existe depuis 1983 pour financer les extensions des réseaux de distribution ou l'installation d'unités individuelles de production électrique d'origine renouvelable. Le comité de gestion du FER agréé les programmes d'électrification proposés par les communes. C'est dans ce cadre que la province a aidé au financement des travaux d'électrification de l'îlot Yaade (Yandé) à Pum (Poum) en 1995.

La collectivité a ensuite apporté son concours à la dernière grande opération, qui consistait au « bouclage du Nord », achevée en 2018. Elle est composée d'une extension en boucle du réseau de transport d'électricité pour fiabiliser

l'approvisionnement au-dessus d'une ligne Koumac – Hienghène et du raccordement au réseau filaire interconnecté de 1 600 foyers du Grand Nord. La ligne de transport a été financé par Enercal. La province Nord a cofinancé les réseaux de distribution aux usagers, avec les communes et le FER, à hauteur de 223 millions F.CFP. Enfin, la collectivité a soutenu deux opérations communales à Ouégoa en 2016 et à Haut-Coulna (Hienghène) en 2019.

Depuis le début de la provincialisation, les progrès sont considérables en termes d'adduction en eau et d'alimentation par le réseau électrique comme le montrent les

informations du tableau. Une très grande partie des écarts géographiques a été gommée. De plus, l'enclavement de certaines habitations est compensé par des équipements photovoltaïques autonomes.

*Depuis le début de la provincialisation, les progrès sont considérables en termes d'adduction en eau et d'alimentation par le réseau électrique*

#### TAUX DE RÉSIDENCES PRINCIPALES ÉQUIPÉES

	Disposant de l'eau courante		Branchement au réseau électrique	
	1996	2019	1989	2019
Nouvelle-Calédonie	83%	97%	76%	95%
Province nord	60%	96%	56%	90%
Côte Océanienne	42%	97%	43%	87%
Espaces de l'Ouest	75%	97%	65%	93%
Grand Nord	59%	91%	58%	91%
Sud Minier	66%	97%	62%	86%
PN - en tribu	40%	95%	41%	86%
PN - hors tribu	94%	97%	85%	94%



Travaux d'adduction d'eau à Hienghène

## 2.2. Renforcer l'armature urbaine et créer des pôles d'attractivité

Le rééquilibrage du territoire devait s'opérer à partir d'une restructuration de l'espace provincial et de réseaux de communication, permettant d'organiser les échanges inter et intraprovinciaux, notamment entre la côte Est et la côte Ouest. Par ailleurs, les ensembles Koohnê (Koné)-Pwëbbu (Pouembout), Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié)-Tuo Cèmuhi (Touho) et également Koumac et Canala, devaient être considérés comme des pôles de développement susceptibles par leur attractivité, de créer de nouvelles activités dans leur zone

d'influence. Il apparaissait aussi, qu'une véritable politique de rééquilibrage de la Nouvelle-Calédonie ne pouvait se faire sans la promotion d'un pôle urbain, qui contrebalancerait l'influence de Nouméa.

Les deux grandes phases de la structuration volontariste de l'espace provincial sont décrites dans la suite. Ce volontarisme a conduit à concentrer les moyens sur un nombre limité de communes afin d'éviter le « saupoudrage des ressources ».

### 2.2.1. La structuration du "grand H"

L'espace communément dénommé le « **grand H** » est formé par les communes de Koohnê (Koné) et Pwëbbu (Pouembout) à l'Ouest et par celles de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et Tuo Cèmuhi (Touho) à l'Est, le tout étant relié par la transversale Koohnê (Koné) – Tiwaka. La carte permet de visualiser la forme de « H ».



Coutume lors de l'inauguration de la transversale Koohnê (Koné) - Tiwaka

Cette première étape de l'organisation de l'espace était fondée sur **des investissements publics structurants de la province Nord et de l'État**, qui seraient coordonnés et proportionnellement « répartis » entre la côte Est et la côte Ouest. Les investissements réalisés devaient permettre d'une

part, un effet d'entraînement sur le développement de l'emploi, de l'offre de services et d'autre part, de limiter les mouvements démographiques vers le Sud.

Les principaux projets adossés au « grand H » étaient pour la province, l'installation de l'hôtel de province pour héberger l'administration provinciale, la réalisation de la transversale Koohnê (Koné) – Tiwaka et la construction de l'hôpital à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié). L'État avait quant à lui la charge de construire trois lycées et un nouveau centre du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA). Il a aussi implanté l'antenne du tribunal de première instance à Koohnê (Koné).

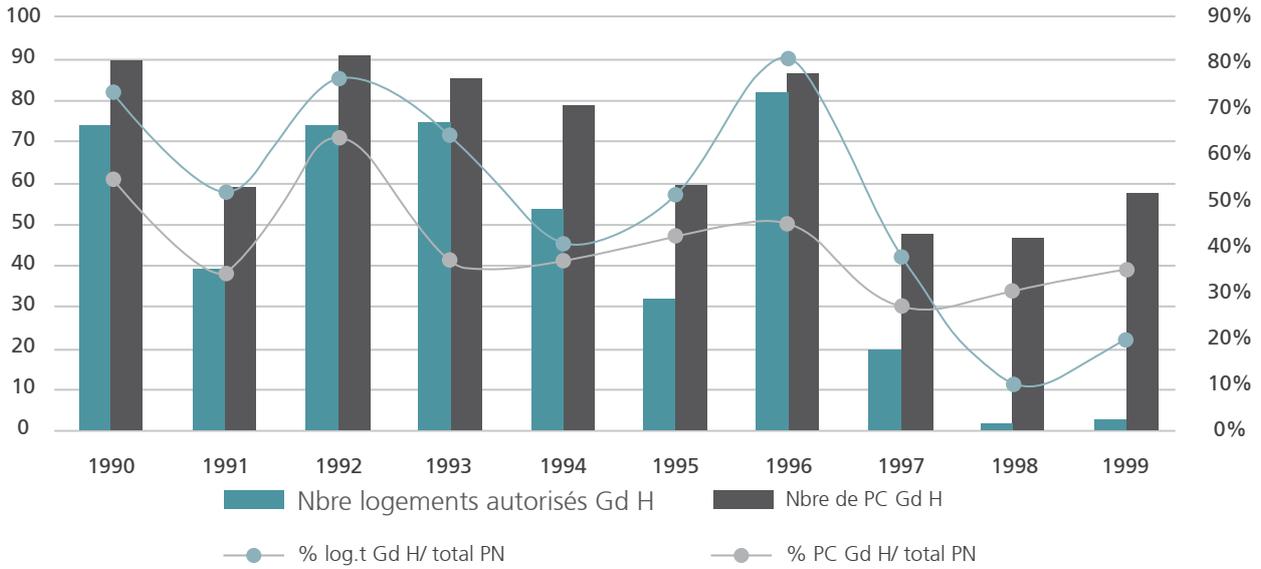
Concomitamment, un important programme de construction de logements, destinés en particulier à l'accueil des employés de ces nouvelles structures, a été mis en œuvre par la province Nord et par la Société Immobilière de Nouvelle Calédonie (SIC) avec l'appui financier de la collectivité.

Un total de 302 logements a été livré dont 236 bâtis par la SIC et le reste par la province Nord.



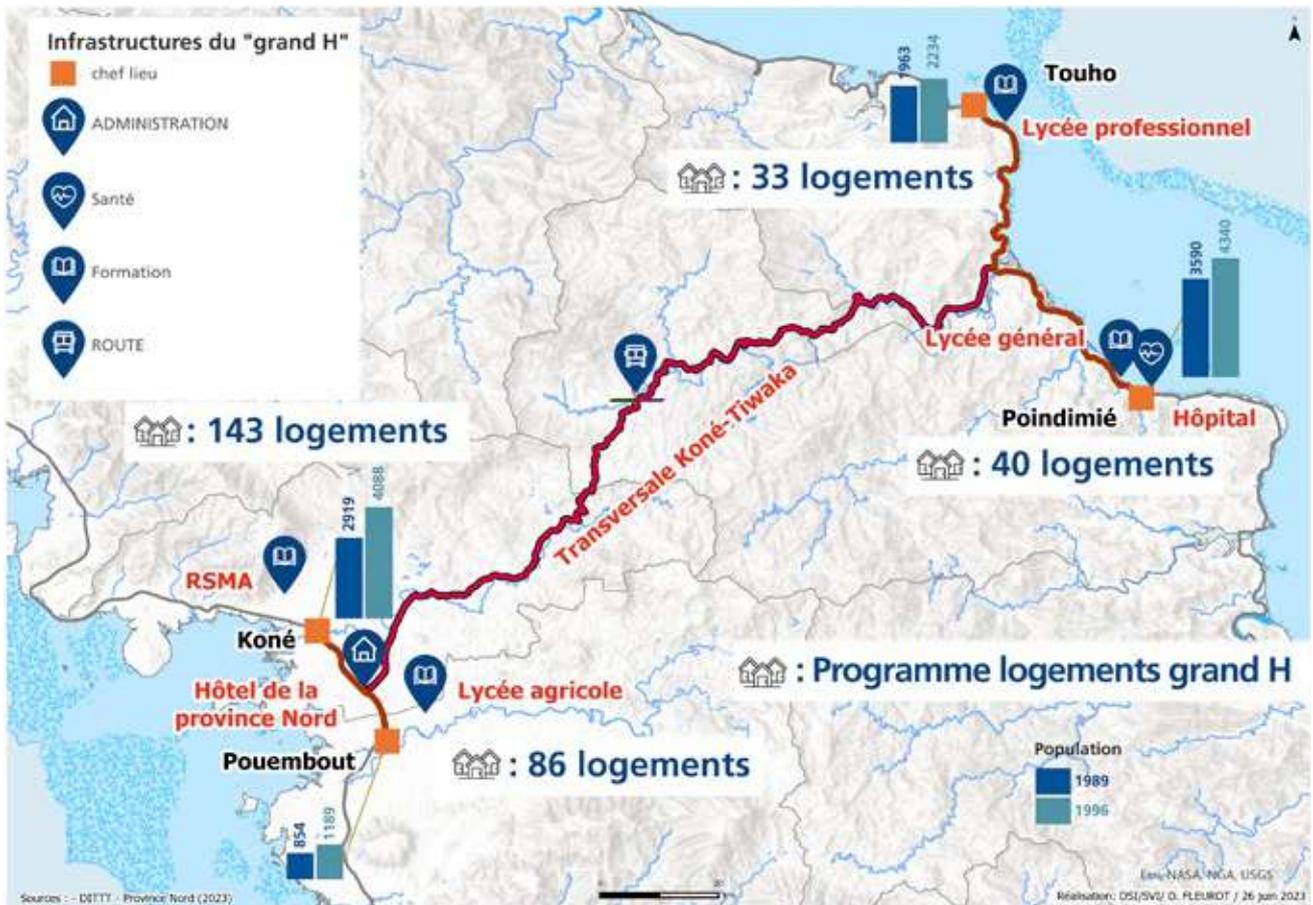
Construction de l'hôtel de province au débouché de la transversale en 1992

DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION DANS LE GRAND H



En l'espace de 10 ans, 704 permis de construire (PC) ont été délivrés pour les quatre communes, ce qui représente 40 % des permis de construire de l'ensemble de la Province nord. Cette part est de 59 % pour les logements autorisés dans les communes du « grand H ». Ce sont les 302 cités précédemment ainsi que 153 autres logements pour le secteur privé.

LA STRUCTURATION DU "H"



La population du « grand H » s’est accrue de 27 % entre 1989 et 1996 et la dynamique démographique y est supérieure à celle de la Province nord dans sa globalité. Seule Tuo Cèmuhi (Touho) indique un taux inférieur mais les deux communes de l’Est pèsent encore 55 % de la population du « grand H » en 1996. La matérialisation spatiale du « grand H » en qualité de pôle de développement est donc effective à la fin des années 1990. Le mouvement est toutefois plus accentué dans les deux communes de l’Ouest.

EVOLUTION DE LA POPULATION 1989-1996

Koohné (Koné)	+ 40%
Pwëbuu (Pouembout)	+ 39%
Pwêédi Wiimîâ (Poindimié)	+ 21%
Tuo Cèmuhi (Touho)	+ 14%
Grand H	+ 27%
Province nord	+ 20%



Extension du lycée Michel Rocard



Construction du pont Phadel sur la transversale



Hôpital de Pwêédi Wiimîâ (Poindimié)



Lycée professionnel de Tuo Cèmuhi (Touho)

## 2.2.2. Le choix du développement de VKP

Les grands travaux d'infrastructures publiques du début de la provincialisation ont posé les bases d'un nouvel élan mais ils n'ont pas été suffisants pour que la dynamique de développement soit durablement enclenchée. Un levier plus puissant était nécessaire pour asseoir le rééquilibrage par la construction d'un pôle de développement plus conséquent. Ce levier sera celui d'un projet industriel de grande envergure. C'est pourquoi, dès 1995, la province formule le vœu de voir se réaliser une usine pyrométallurgique en Province nord. Le projet d'usine métallurgique du Nord est décrit dans la partie relative au développement économique. La décision ferme et irrévocable de la construire a été confirmée en 2005. Adossée au massif du Koniambo et localisée sur le site de Vavouto à Vook (Voh), l'industrie aurait un impact direct sur les communes de Vook (Voh), Koohnê (Koné) et Pwëbuu (Pouembout), communément appelée « zone VKP ».

L'enjeu était d'intégrer un projet industriel, de classe mondiale, dans un environnement rural. Les travaux préparatoires à l'accueil de l'usine allaient être transverses et devaient mobiliser toutes les collectivités locales.

La province s'est ensuite organisée et s'est dotée d'outils, pour assumer pleinement un rôle moteur dans l'accompagnement du développement.

Pour accompagner l'implantation de la future usine et les activités périphériques, la province a créé fin 2004 la Cellule d'accompagnement de l'usine du Nord (Cellule Koniambo), outil d'aide à la décision rattaché à l'Exécutif provincial.

*Après avoir connu une phase de croissance rapide, l'enjeu est maintenant porté sur la stabilisation du pôle urbain*



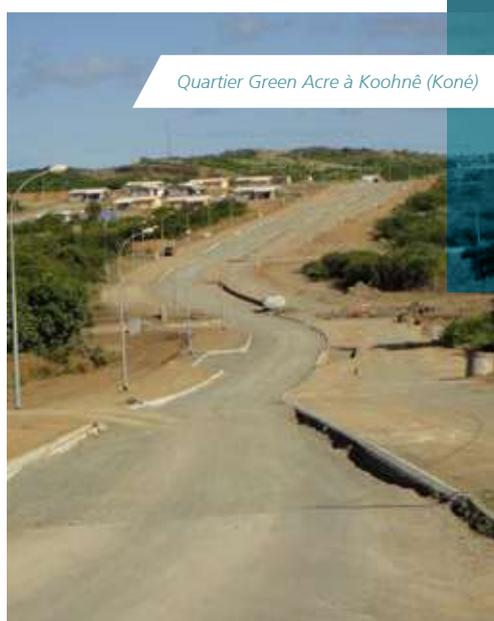
Travaux du lotissement Gou Me Wee à Koohnê (Koné)

### Le Schéma de Développement et d'Aménagement Urbain (SDAU) de VKP a été élaboré de 2001 à 2005.

Celui-ci visait à organiser et à maîtriser sur le moyen et le long terme : les évolutions territoriales des trois communes afin de faire de VKP un pôle de développement organisé ; la mise aux normes de confort du territoire ; l'accueil et le maintien des populations et enfin le développement de l'intercommunalité. Le schéma devait aussi garantir une organisation rationnelle de l'espace en servant de cadre aux politiques d'aménagement et de protection. Lors de son actualisation en 2017, le SDAU a été étendu à Nèkô (Poya).

Face à la multitude de chantiers à mener dans des délais contraints et en l'absence d'opérateur basé sur le territoire de la Province nord, la province a créé la **SAEML Grand Projet VKP** en décembre 2005, une société anonyme d'économie mixte locale (SAEML), qui regroupait alors la province Nord, les 3 communes de VKP et des actionnaires privés (certaines banques et des entreprises). La SAEML avait pour mission principale la coordination opérationnelle du Grand projet VKP. Autrement dit, la réalisation de toutes les opérations nécessaires au développement et à l'aménagement de la zone VKP. Cet outil a ensuite évolué sur d'autres missions pour devenir la SAEML Nord Aménagement et une nouvelle restructuration est en cours vers une société publique locale (SPL).

Quartier Green Acre à Koohnê (Koné)



**L'équipement de VKP** a été très diversifié et il a concerné tous les secteurs d'activités.

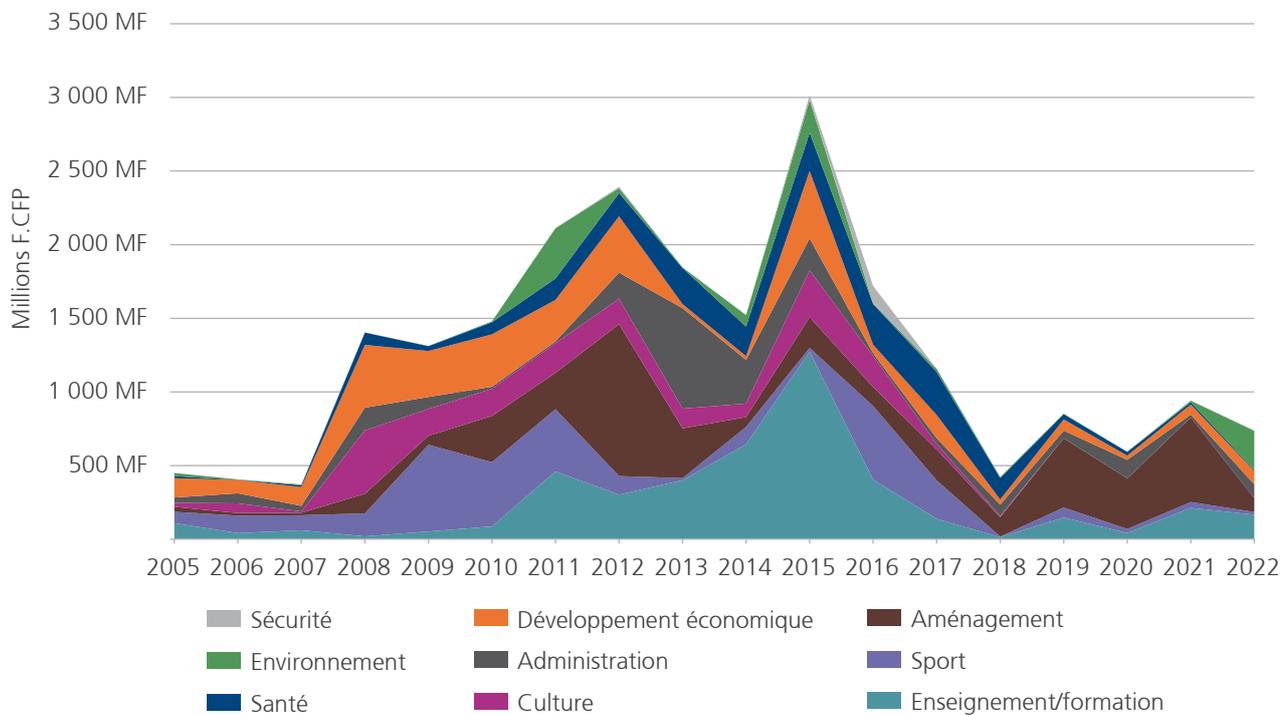
Entre 2005 et 2022, la province Nord a investi 22,622 milliards F.CFP, hors habitat. Ces investissements ont été mis en place en maîtrise d'ouvrage provinciale pour la majorité et dans le cadre de l'aide aux communes. Cet ensemble intègre aussi quelques équipements de la Nouvelle-Calédonie et projets structurants de la SAEML Nord Avenir. La figure en illustre la dynamique dans le temps. L'accélération a commencé en 2008 et s'est prolongée jusqu'en 2017. L'apogée est observé en 2015 avec trois milliards F.CFP d'investissement. La construction d'un nouveau collège en représente près de la moitié cette année-là. Depuis 2018, les investissements sont plus modérés et ont davantage porté sur des travaux d'aménagement avec les nouvelles routes du Lycée à Pwëbuu (Pouembout) et celle d'accès au Centre de Détention. La construction en cours de

l'Installation de Stockage des Déchets non-dangereux (ISD) de VKP à la plaine des Gaïacs est le plus gros investissement de 2022.

Les études concernant un barrage de retenue d'eau dans la vallée de Pwëbuu (Pouembout) se poursuivent. Ce projet sera le prochain grand chantier et il sera indispensable à la poursuite du développement de la zone.

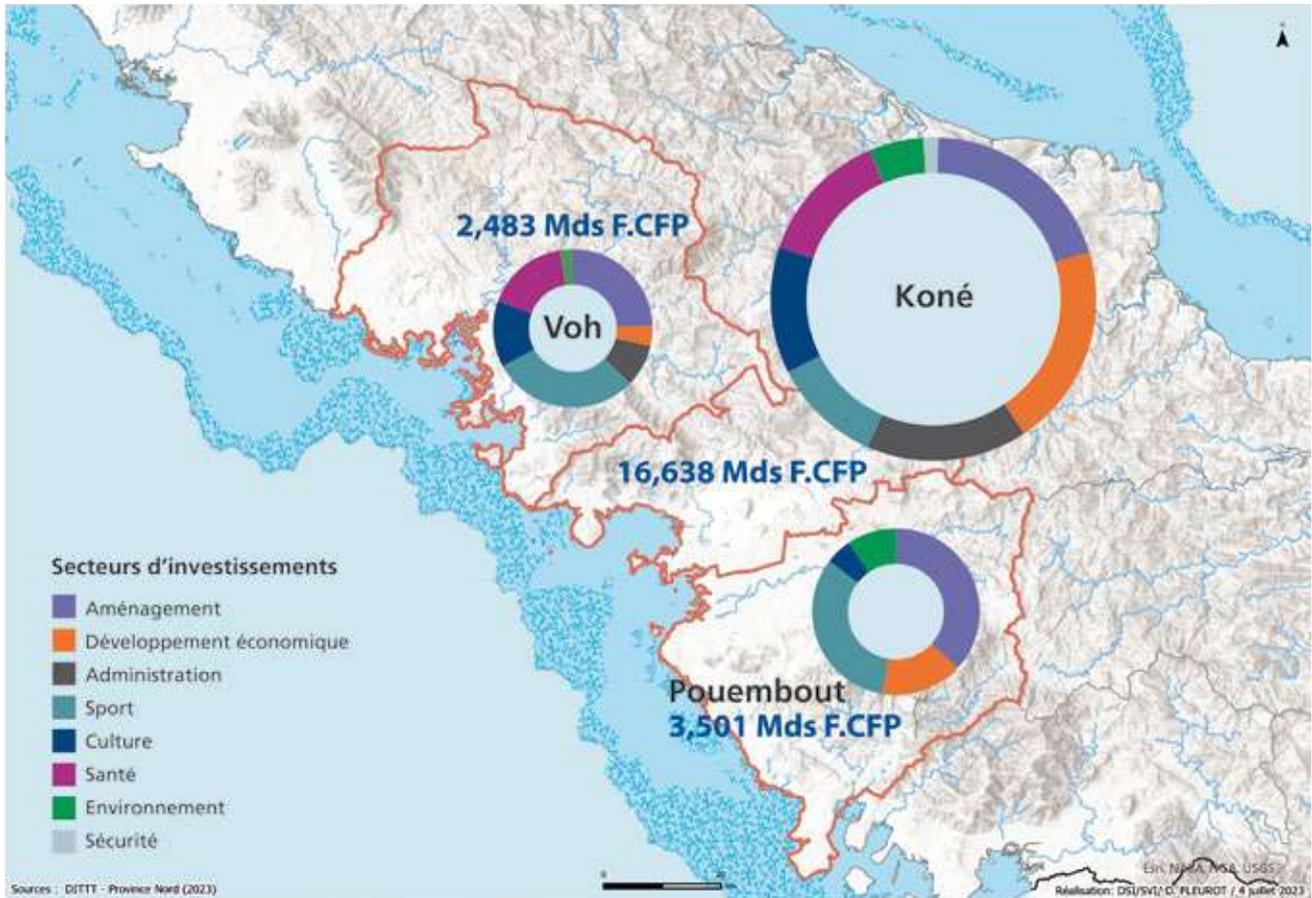
Les équipements dédiés au développement des pratiques sportives et culturelles ont représenté la première part des investissements avec 23 %. Les principaux autres investissements concernent l'enseignement et la formation (20 %), l'aménagement (19 %), puis le développement économique (14 %) et la santé (9 %).

DÉPENSES PROVINCIALES D'INVESTISSEMENT POUR L'ÉQUIPEMENT PUBLIC DE VKP



La localisation des investissements par commune confirme la prépondérance de Koohnê (Koné) qui consolide son statut de chef-lieu de la Province nord.

#### L'INVESTISSEMENT PROVINCIAL SUR VKP (2005-2022)



Modèle de maison en bois à Pwëbuu (Pouembout)



Route d'accès au Centre de détention de Koohnê (Koné)



Zone d'aménagement de Bako (Baco)



L'une des particularités du pôle urbain de VKP est d'avoir été réalisée en partie sur des terres coutumières. Ainsi, le parc d'aménagement et de développement du GDPL clanique de Bako (Baco) à Koohnê (Koné) a valeur d'exemplarité à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. Ce sont aussi des lotissements et quelques équipements publics qui y ont été implantés.

L'action provinciale a aussi été singulière et déterminante dans la réalisation de projets structurants à l'échelle du pays et soutenus par la collectivité, bien qu'ils dépassent son champ de compétences. On peut citer le Pôle Sanitaire Nord (PSN) par la Nouvelle-Calédonie, l'antenne de l'Université de la Nouvelle-Calédonie de Bako (Baco) et le Centre de Détention de Koohnê (Koné) par l'Etat.

Après avoir connu une phase de croissance rapide, l'enjeu est maintenant porté sur la stabilisation du pôle urbain, par une augmentation du niveau des services, le maintien de l'activité économique et la valorisation de l'offre d'occupation du temps libre.

La carte suivante présente l'ensemble des équipements et projets pour lesquels la province Nord a apporté un concours financier significatif depuis 2005. Leur densité est très importante.

Résidence Natira de la SIC à Koohnê (Koné)

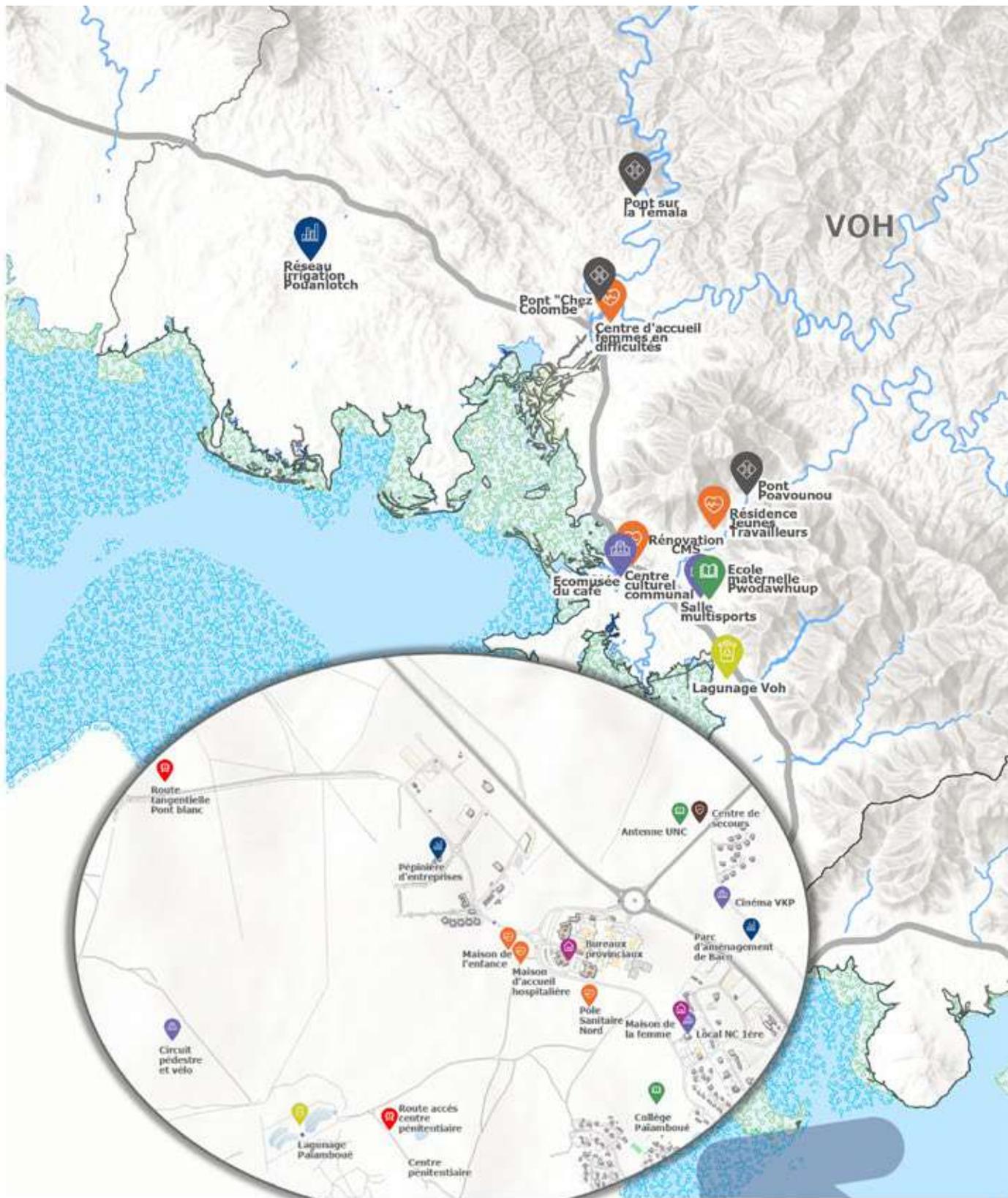


Ecole maternelle de Vook (Voh)



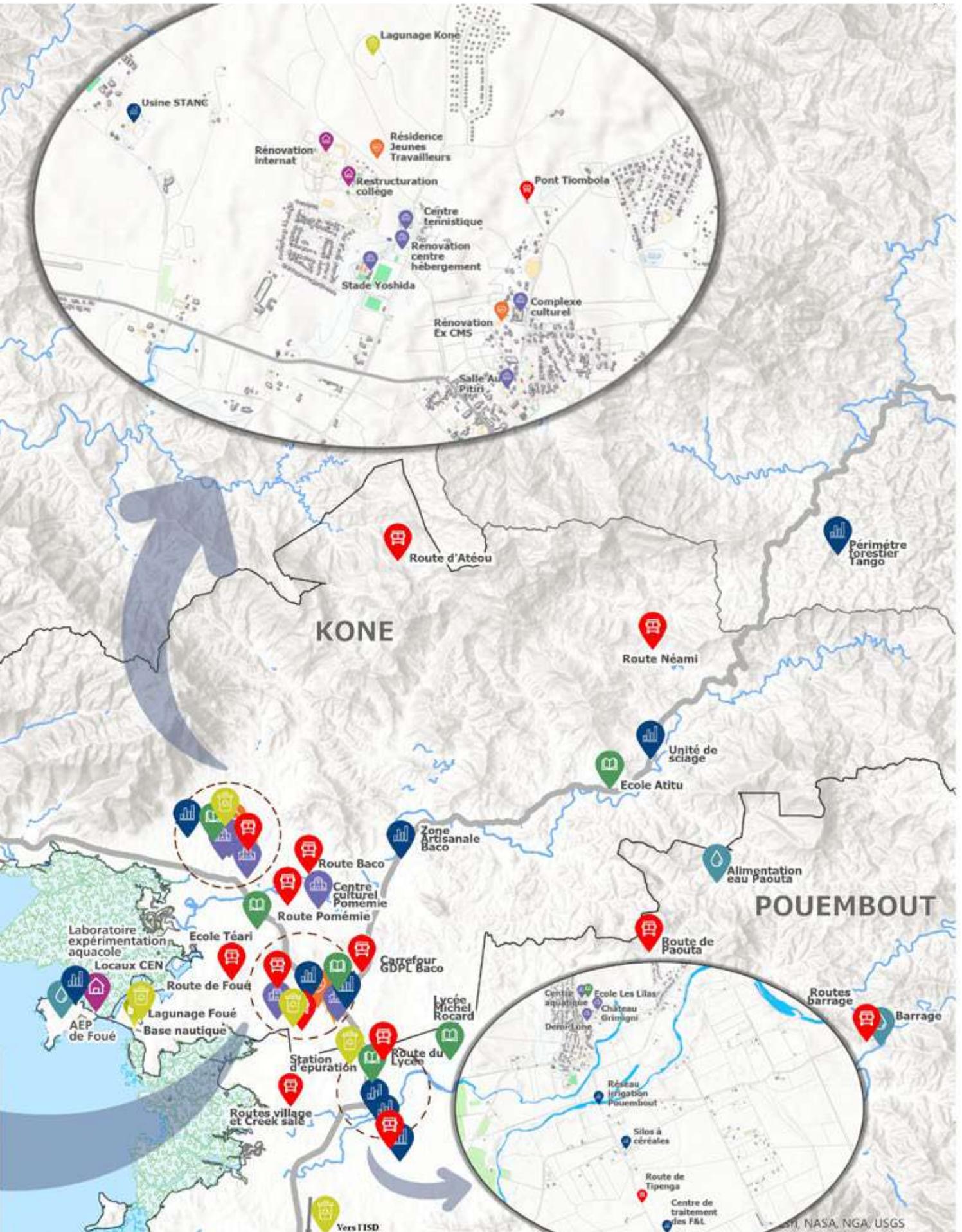
Lotissement Gou Me Wee à Koohnê (Koné)





Équipement aidés ou réalisés (2005 - 2022)

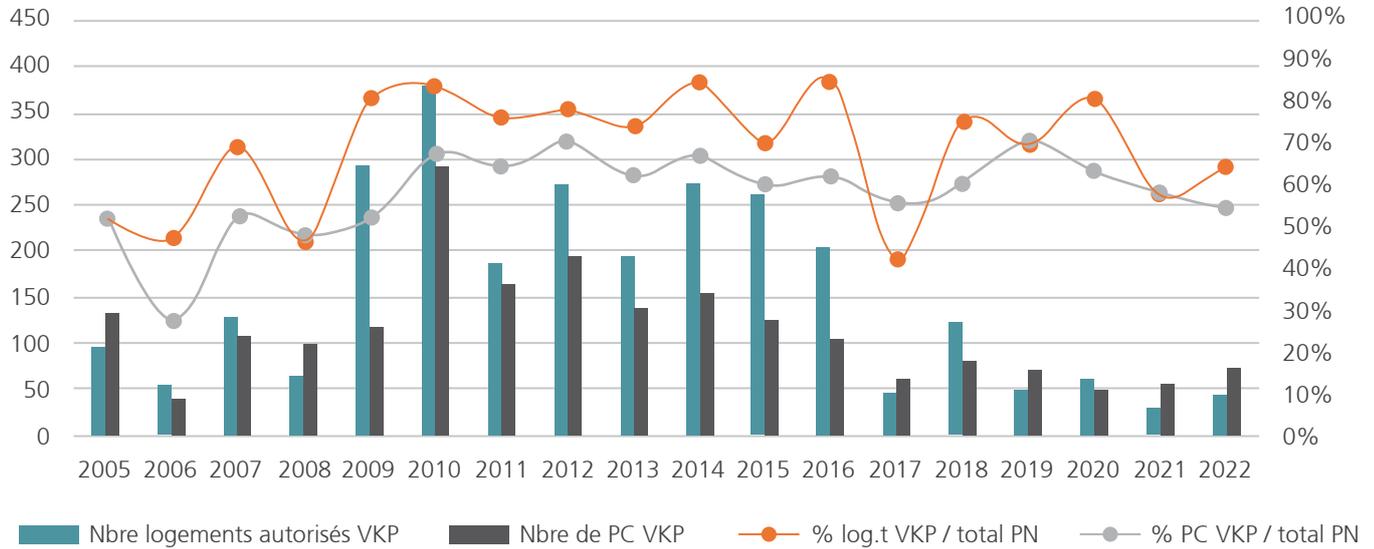
- AEP
- Bâtiment d'enseignement et de formation
- Équipement culturel ou sportif
- Pont
- Bâtiment administratif
- Bâtiment sanitaire et social
- Équipement de sécurité
- Route
- Équipement à vocation économique
- Traitement des déchets



L'installation des entreprises a été favorisée par des aménagements spécifiques. La province a ainsi autorisé la création de six zones d'activités (ZA) d'une surface totale de 114 hectares.

La dynamique de construction sur VKP s'est accélérée dès l'annonce de la construction de l'usine. Depuis 2005, 2 774 nouveaux logements ont été autorisés, dont les trois-quarts entre 2009 et 2016. Durant cette période, le poids de VKP a représenté 60 % des permis de construire délivrés en Province nord et 74 % des nouveaux logements autorisés.

#### DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION SUR VKP



La population de VKP s'est accrue de 67 % en quinze ans. Cette croissance soutenue a été continue bien que plus réduite depuis 2014. Le poids de VKP dans la démographie provinciale a ainsi fortement augmenté (+ 9 points).

Les gens sont venus s'installer sur la zone parce qu'ils y ont trouvé un emploi et un environnement de vie satisfaisant.

#### POPULATION VKP

	2004	2009	2014	2019
<b>Nombre habitants</b>	8 211	9 685	13 091	13 752
<b>Part VKP/PN</b>	18,5%	21,5%	25,9%	27,6%
<b>Evolution / recensement précédent</b>	+13,7%	+18,0%	+35,2%	+5,0%



L'analyse des mobilités des personnes pour le travail, fondée sur le recensement de 2019, démontre aussi que les résidents d'autres communes viennent sur VKP pour l'emploi. La carte présente ces flux de travailleurs. Sur les 6 200 emplois basés dans la zone VKP, 5 200 sont occupés par un résident de l'une des trois communes et environ 1 000, par des personnes non-résidentes, soit 16 %.

LES BASSINS D'EMPLOIS DE KOUMAC ET VKP



Le pôle de développement du Grand Nord situé à Koumac est lui aussi conforté. Ainsi, en 2019, sur les 2 200 emplois de Koumac, plus de 500 sont occupés par un résident d'une autre commune, soit 25 %, dont 330 de l'une des cinq autres communes de l'ETH.

L'étude conduite sur les revenus 2020<sup>3</sup> établit une classification des communes de Nouvelle-Calédonie à partir de plusieurs critères. Koohnê (Koné), Pwëbuu (Pouembout) et Koumac sont dans la même classe que le Grand Nouméa. C'est un groupe de communes qui présente les caractéristiques suivantes : elles sont plutôt aisées, la démographie y est dynamique, elles concentrent l'emploi, les résidents sont proportionnellement plus diplômés et les disparités de niveau de vie ainsi que la pauvreté y sont faibles.

Enfin, les résultats de l'observatoire du commerce provincial de 2019 confirment que l'offre commerciale s'est élargie dans les Espaces de l'Ouest et en particulier sur Koohnê (Koné). L'enquête précise aussi que les achats non alimentaires des

ménages de cette ETH sont réalisés à 71 % dans l'ETH alors que la moyenne provinciale est de 62 %. Les habitants du Grand Nord et de la Côte Océanienne viennent également s'y approvisionner.

Ces indicateurs démontrent la réalité d'un espace VKP structuré et attractif. Les nombreux chantiers publics et privés ont ainsi donné naissance au deuxième pôle urbain de Nouvelle-Calédonie et au premier pôle économique du nord.



3 ISEE : Etude sur la pauvreté en Nouvelle-Calédonie de 2023

### 2.2.3. L'équipement des agglomérations

En 1989, les agglomérations de la Province nord se caractérisaient par un faible niveau d'équipement public et privé, hormis un bureau de poste, une ou plusieurs écoles maternelles ou primaires, un centre médical et des équipements sommaires permettant la pratique sportive. Les autres services essentiels étaient limités, voire inexistant dans certaines communes. Les agglomérations les mieux équipées étaient celles qui avaient des fonctions administratives, avec l'implantation des services de l'Etat et/ou du Territoire, à l'instar de Pwêédi Wiimîâ (Poindimié), Koumac et Koohnê (Koné) qui disposaient par exemple, des seules pharmacies libérales de la Province nord.



Inauguration de la salle multisports de Vook (Voh)

Le développement des communes était donc une condition indispensable au rééquilibrage de la Nouvelle-Calédonie.

L'action provinciale visait :

- d'une part, à soutenir l'équipement des communes. L'intervention s'est effectuée selon deux modes opératoires : par le biais d'aides financières aux communes pour leur réalisation ou en les construisant elle-même ;
- d'autre part, la prise en considération des opérations d'urbanisme et de protection des espaces. L'élaboration de schémas directeurs d'aménagement communaux est un outil privilégié pour cela.

La traduction opérationnelle de ces orientations, dans tous les domaines de la vie quotidienne, est décrite dans les différents chapitres thématiques du rapport.

Le soutien provincial s'est également matérialisé indirectement, grâce aux outils initiés par la collectivité telles les SAEML provinciales ou les réglementations. Enfin, l'amélioration générale de l'attractivité a également pu favoriser l'implantation de nouveaux services portés par les acteurs privés.

Il est proposé d'apprécier l'évolution de l'équipement des communes de la Province nord au travers d'un panel de sept services publics ou privés, représentatif du développement économique, éducatif, social et culturel.

	Nombre de communes disposant de						
	Marché communal	Collège ou GOD	Salle omnisport	Station-service	Agence bancaire ou guichet périodique	Bibliothèque	Pharmacie libérale
<b>1988</b>	6	12	2	15	6	1	3
<b>2022</b>	14	14	12	16	8	10	14

Source : SDAR (1988) et enquête (2022)



Rentrée au collège de Païamboué à Koohnê (Koné)



Résidence Amborella du FCH à Pwèbuu (Pouembout)

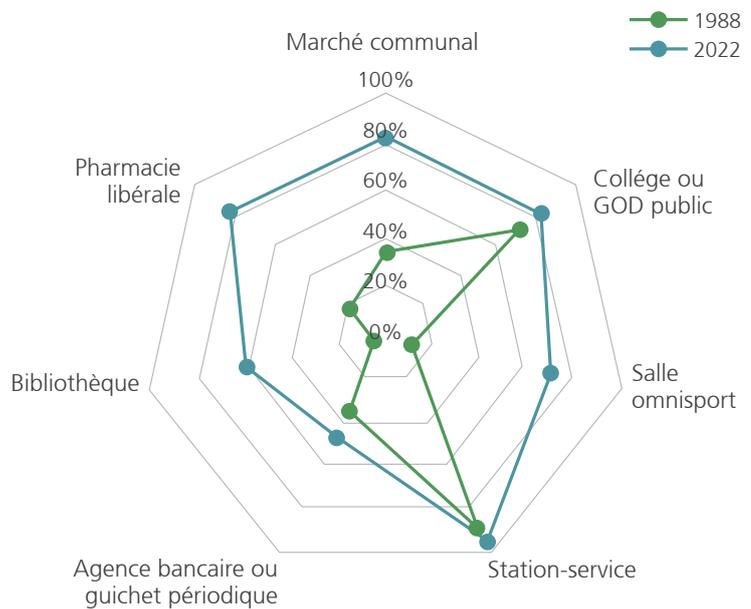


Complexe culturel de Koohnè (Koné)

Aujourd'hui, la Province nord compte quatorze pharmacies libérales réparties sur l'ensemble des communes et le développement des pratiques sportives et de la lecture publique est accessible par un maillage territorial composé de douze salles omnisports et de dix bibliothèques.

Les stations-services et les agences bancaires (y compris les guichets périodiques) étaient déjà bien présentes il y a 35 ans et les progrès sont faibles dans ce domaine. En revanche, ces progrès sont très importants dans d'autres domaines comme le montre la figure. De nos jours, 80 % des communes sont équipées d'un marché communal et disposent d'au moins une pharmacie libérale. Ce taux est le même pour la présence d'un collège ou d'un Groupe d'Orientation Dispersé (GOD). Ces caractéristiques confirment l'élévation du niveau d'équipement des agglomérations, ces nouveaux services offerts contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des populations.

ÉVOLUTION DES ÉQUIPEMENTS DES AGGLOMÉRATIONS



## 2.3.

# Soutenir les communes dans leurs équipements

La répartition institutionnelle des compétences met à la charge des communes les équipements de proximité, essentiels à l'amélioration des conditions de vie quotidienne. Cependant, alors que les besoins d'investissement des communes sont importants et diversifiés, leurs ressources financières sont souvent insuffisantes pour y répondre.

Dès 1990, la province Nord a accompagné financièrement les premiers équipements communaux, notamment par le biais du premier contrat de développement (CD) État-province Nord qui prévoyait en particulier des opérations pour l'adduction en eau potable et des équipements sportifs ou socioculturels dont la mise en place relevait des communes. La volonté de réaliser des équipements primaires locaux a conduit à intégrer un volet spécifique d'aides aux communes dans le deuxième CD (1993-1997) pour des opérations cofinancées entre la commune, la province et l'Etat. A compter de 1999, les communes ont signé directement des contrats avec l'Etat pour leurs opérations. Le soutien provincial aux communes s'y ajoute éventuellement.

La province a ainsi délibéré à partir de 1993 pour encadrer les modalités de



Salle omnisport de Waa wi Luu (Houailou)

*L'aide moyenne à l'investissement a été de 393 700 F.CFP par habitant en Province nord sur toute la période.*

soutien aux communes sur de premières dispositions sectorielles (construction de salles de classes, de maisons communes, de plateaux sportifs, etc.).

**La première formalisation du partenariat entre les communes et la province Nord** est intervenue en 2000 où il a été intégré dans le règlement intérieur de l'assemblée de province.

Le partenariat « a pour objectif de rechercher entre les collectivités des synergies, des modes opératoires plus efficaces et des stratégies communes chaque fois que possible. Il s'inscrit dans une collaboration choisie pour l'exercice des compétences attribuées à l'une ou à l'autre des parties. Ce partenariat se concrétise par la recherche de la concertation, la codécision et la contractualisation ».

Deux réunions annuelles avec les maires sont prévues, afin d'examiner les modalités pratiques du partenariat et échanger sur des sujets transversaux d'intérêt commun. Ce mode opératoire est toujours en vigueur et les séances du partenariat restent un espace d'échange et d'information sur des thématiques diverses.



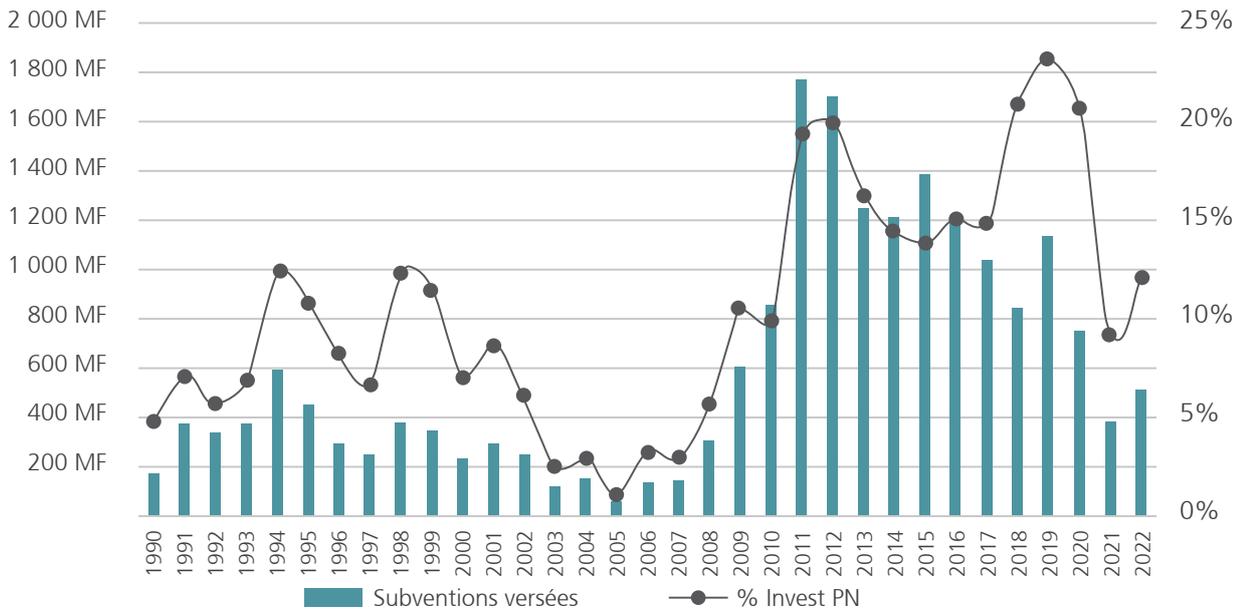
Centre de secours Koohné (Koné) et Pwëbuu (Pouembout)



Le partenariat institutionnel a été consolidé à la suite du renouvellement des équipes municipales en 2008 avec un accompagnement accru des communes de VKP pour préparer l'arrivée de l'usine ainsi que pour soutenir les communes hors VKP dans le cadre du rééquilibrage interne à la Province nord. Depuis 2008, les modalités d'attribution des aides ont été ajustées à plusieurs reprises, en fonction de l'exécution des opérations et des contraintes budgétaires.

Tous les projets présentés par les communes et sollicitant une aide financière de la province sont potentiellement éligibles. Lorsque les mairies ont développé des mutualisations en s'associant au sein de syndicats intercommunaux, ceux-ci sont également concernés.

AIDE À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL



Quel qu'en soit le format, le soutien financier de la province Nord aux communes a été continu depuis 1990. L'accompagnement des projets communaux représente un total de 19,656 milliards F.CFP. Ce montant correspond en moyenne à 11 % des dépenses d'investissement de la province (hors opérations financières).

La valeur des subventions versées et ce taux ont évolué dans le temps. Ils ont été particulièrement importants au cours des années 2010 à 2019.

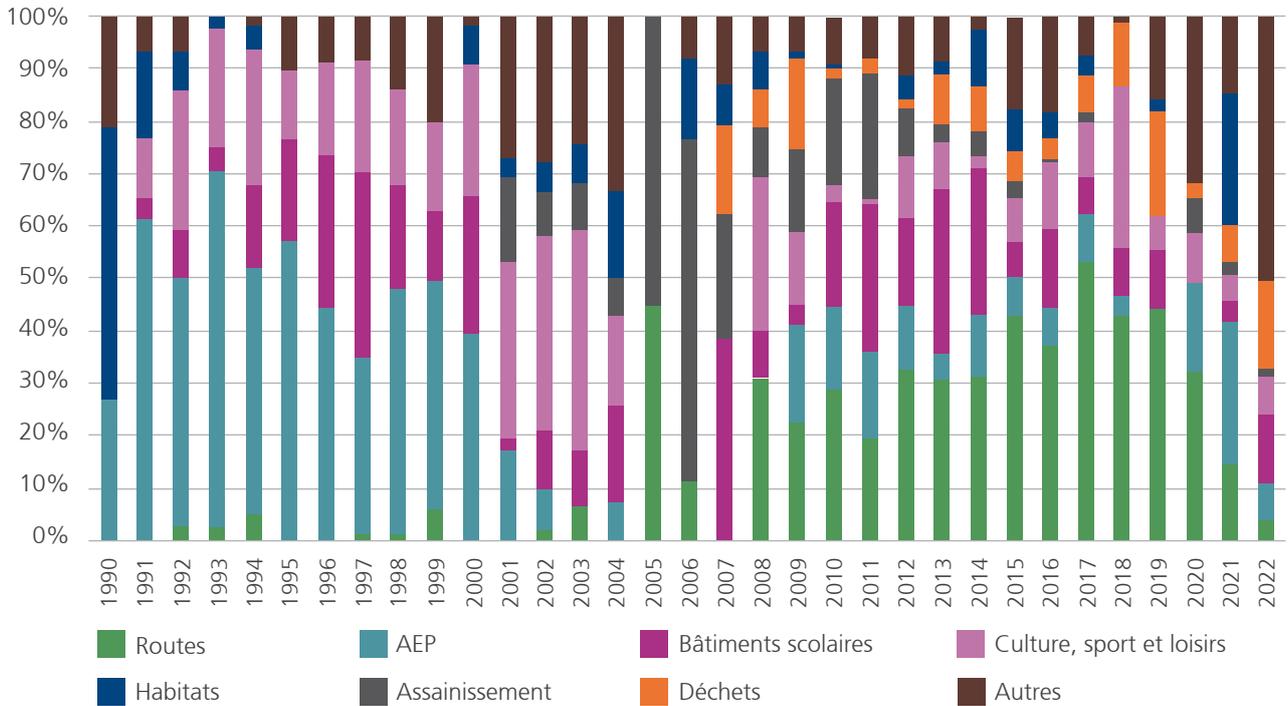
DÉPENSES MOYENNES ANNUELLES (MILLIONS F.CFP)

Critère	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Subvention PN	350	219	1 074
Part invest. PN	8%	5%	16%



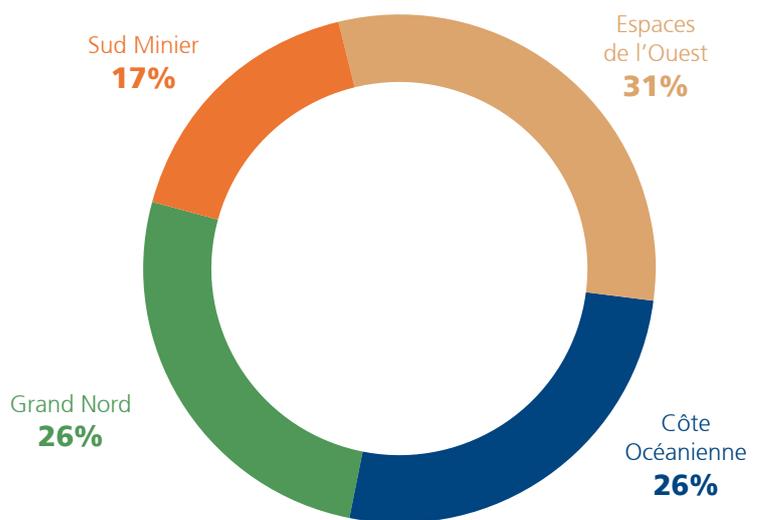
Sur l'ensemble de la période, ce sont les infrastructures primaires qui ont été les plus aidées. Ainsi, les voiries communales arrivent en tête (26 % des subventions) devant les travaux d'adduction en eau (17 %). Les infrastructures scolaires (15 %) suivent devant les équipements sportifs et culturels (12 %). L'assainissement et le traitement des déchets en représentent respectivement 7 % et 6 %.

AIDES AUX COMMUNES PAR DOMAINE



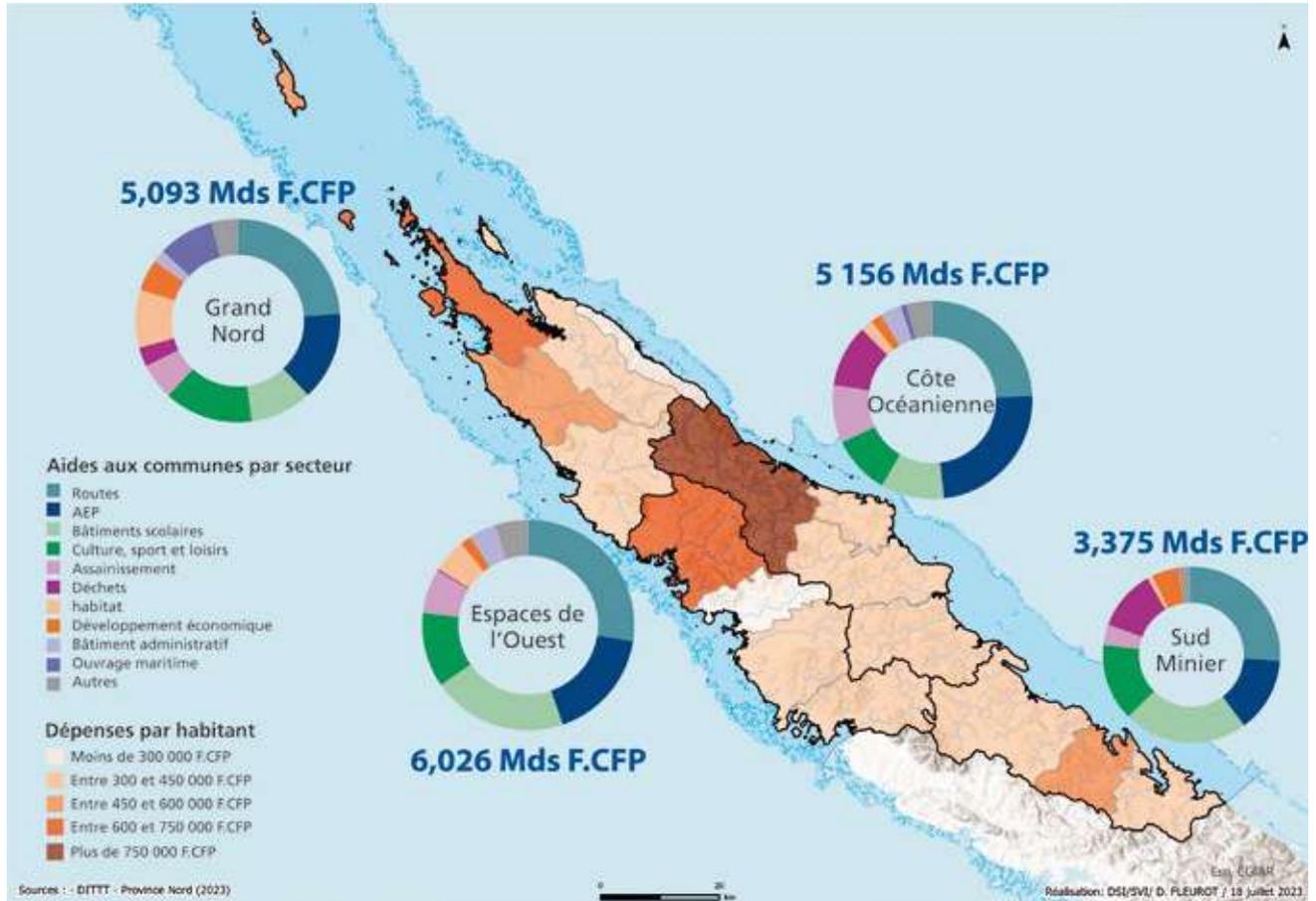
**La répartition des aides aux communes a été relativement équilibrée** entre les ETH. Les Espaces de l'Ouest se démarquent un peu du fait des aménagements et des équipements nécessaires à la construction du nouveau pôle urbain, mais c'est également l'ETH la plus peuplée actuellement (33 % de la population provinciale en 2019). La Côte Océanique et le Grand Nord ont bénéficié du même niveau d'aide et c'est conforme avec leur niveau de population (25 % chacune). Le Sud Minier est celui qui a perçu le moins d'aide mais c'est aussi le moins peuplé (18 % de la population en 2019).

RÉPARTITION DES AIDES AUX COMMUNES



Proportionnellement à la population (de 2019), l'aide moyenne à l'investissement a été de 393 700 F.CFP par habitant en Province nord sur toute la période. Ce ratio est très variable à l'échelle communale. Les six communes les plus aidées par habitant sont, par ordre décroissant, Hienghène, Vook (Voh), Pum (Poum), Kaa Wi Paa (Kouaoua) puis Dau Ar (Bélep) et Koumac.

LES AIDES AUX COMMUNES



La volonté de rééquilibrage menée par la province Nord avec le levier financier impulsé par le partenariat avec les communes s'est traduite par de très nombreuses réalisations sur le terrain qui ont participé à réduire les disparités et améliorer la qualité de vie de la population. Toutes les communes ont pu en bénéficier et il est relevé une bonne équité à l'échelle des ETH dans la répartition des aides aux communes.



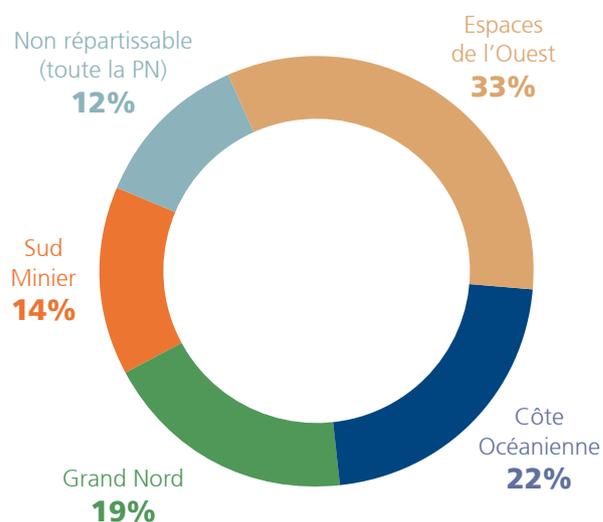
## 2.4. Répartir l'investissement sur le territoire provincial

L'action provinciale ambitionnait de corriger les disparités identifiées au début de la provincialisation. Les moyens déployés le sont pour répondre aux besoins élémentaires des populations et favoriser le développement des potentialités de chaque territoire, mais aussi pour créer des pôles de développement, tout en recherchant un équilibre intraprovincial. La traduction opérationnelle de ces orientations, dans l'ensemble des politiques publiques, est décrite dans les différents chapitres thématiques du rapport.

Le chapitre précédent examine la répartition géographique de l'investissement réalisé dans le cadre de l'aide aux communes. Dans ce chapitre, nous allons regarder ce qu'il en est dans le cadre des opérations menées en maîtrise d'ouvrage provinciale. Les investissements conduits en maîtrise d'ouvrage ont été localisés dans une ETH, toutes les fois où cela était possible. Ceux qui n'étaient pas localisables<sup>4</sup> restent affectés à l'entité Province nord. Au total, l'exercice porte sur 92,767 milliards F.CFP d'investissement dépensés depuis 1989.

Comme l'illustre le graphique, l'investissement dans les Espaces de l'Ouest domine du fait de l'important effort d'équipement de VKP. La Côte Océanique puis Le Grand Nord se répartissent des montants proches. Les investissements sont moindres dans le Sud Minier.

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS EN MAÎTRISE D'OUVRAGE PROVINCIALE



Pont du petit Ko Cèi Goon (Kokingone)



*Les moyens déployés le sont pour répondre aux besoins élémentaires des populations et favoriser le développement des potentialités de chaque territoire*



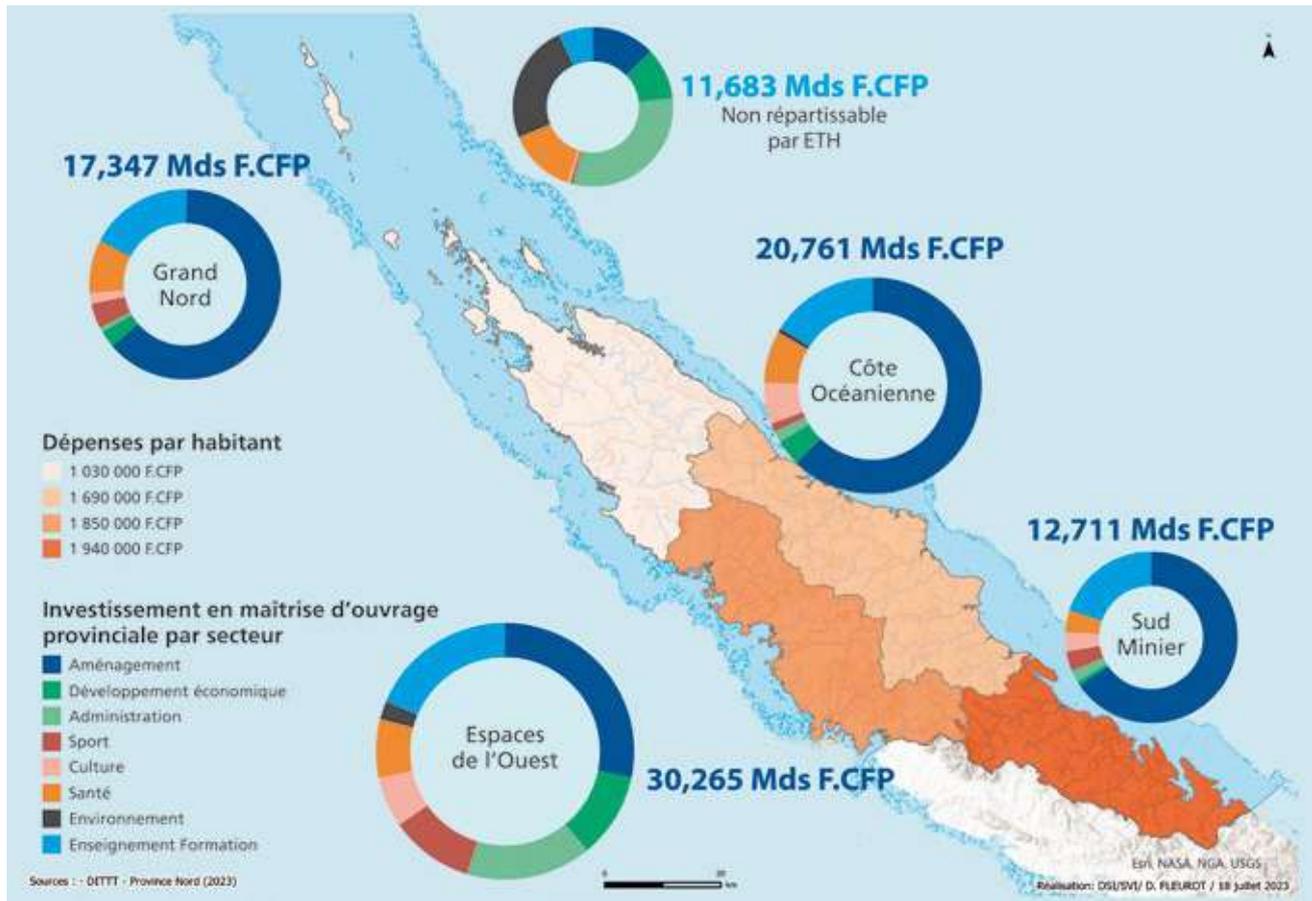
Ecole de Bwadouvalan à Koumac

<sup>4</sup> Ce sont ceux pour lesquels l'information disponible n'est pas assez détaillée pour définir une clé d'affectation : par exemple les travaux sur les cours d'eau, certains équipements de CMS et d'internats, l'entretien des logements provinciaux, etc.

L'établissement d'un ratio par habitant (en 2019) permet une analyse différente en prenant en compte la démographie. Par ordre décroissant, ce ratio indique un investissement moyen de 1,94 million F.CFP par habitant pour le Sud Minier, de 1,85 million F.CFP pour les Espaces de l'Ouest, de 1,69 million F.CFP pour la Côte Océanienne et de 1,03 million F.CFP pour le Grand Nord. La hiérarchie est ainsi modifiée et c'est le Sud Minier qui a eu le plus d'investissement provincial selon ce critère. Pour toute la Province nord, ce ratio s'établit à 1,86 million F.CFP par habitant.



L'INVESTISSEMENT EN MAITRISE D'OUVRAGE PROVINCIALE



En cumulant avec les subventions aux communes, la province Nord a déployé un total de 112 milliards F.CFP d'investissement entre 1989 et 2022, pour corriger les écarts et tendre vers un meilleur équilibre de l'équipement de l'espace provincial. L'exécution du partenariat avec les communes et l'équipement provincial du territoire ont donc été conformes aux grands principes de l'action provinciale consistant à répondre aux besoins des populations tout en recherchant l'équité entre les territoires.

# 3

## L'égalité des chances



# Façonner un socle durable et évolutif plus propice au bien-être des populations.



<b>Introduction</b>	<b>46</b>
<b>3.1. Faciliter l'accès aux soins</b>	<b>50</b>
3.1.1. La consolidation de la carte sanitaire	50
3.1.2. L'aide médicale	54
3.1.3. La prévention sanitaire	58
<b>3.2. Offrir une éducation et une formation à tous</b>	<b>60</b>
3.2.1. L'étoffement de la carte scolaire	60
3.2.2. Le soutien à l'enseignement privé	66
3.2.3. Les aides à la scolarisation et aux études	68
3.2.4. L'adaptation des programmes et les actions éducatives	71
<b>3.3. Favoriser l'intégration des jeunes dans la société</b>	<b>74</b>
3.3.1. L'accompagnement vers l'insertion	74
3.3.2. La formation professionnelle	76
<b>3.4. Accompagner les personnes vulnérables</b>	<b>79</b>
3.4.1. L'action sociale généraliste	80
3.4.2. L'aide aux personnes âgées	81
3.4.3. La prise en charge de l'enfance en danger	82
3.4.4. L'accompagnement des personnes en situation de handicap et dépendantes	84
3.4.5. L'accompagnement des victimes de violences familiales	85
<b>3.5. Favoriser l'émancipation des femmes</b>	<b>87</b>
3.5.1. Le soutien aux mouvements de femmes	87
3.5.2. Le soutien aux projets portés par les femmes	88

# Introduction

## Le sens de l'action

L'action provinciale visait à réduire, voire à supprimer les déséquilibres, ainsi qu'à favoriser l'égalité des chances pour que chaque habitant de la Province nord ait les mêmes possibilités d'épanouissement.

L'orientation prioritaire en 1990 consistait à assurer un accès égal à l'éducation et à la santé. Pour cela, un rattrapage devait être réalisé en termes d'équipements scolaires et sanitaires ainsi que pour la formation de professionnels locaux.

Il y avait aussi nécessité de faciliter l'accès à ces équipements en assurant une proximité des soins médicaux et en réduisant les déplacements des enfants scolarisés.

Enfin, le soutien aux populations les plus fragiles devait être renforcé, pour toutes les tranches d'âge, avec au besoin une prise en charge de celles qui sont les plus en difficulté.

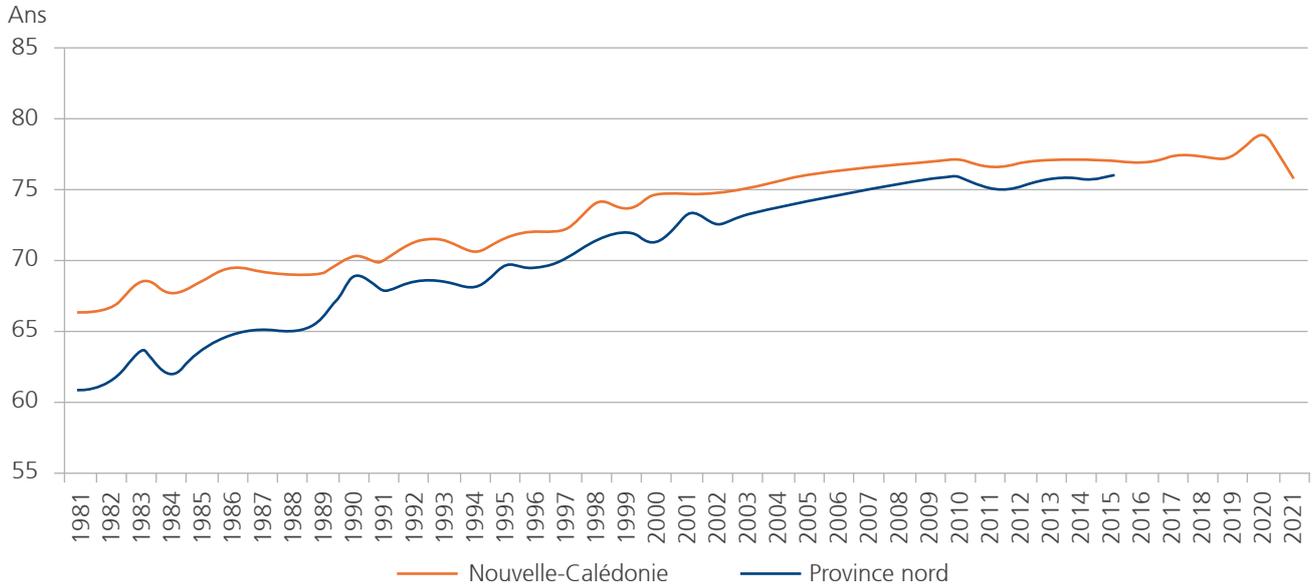
Cette recherche d'équité prend aussi en compte les différences de genre afin que la place des femmes dans la vie socio-économique soit revalorisée.

## L'évolution de la situation

L'espérance de vie en Province nord s'est allongée de dix ans depuis 1989, passant de 66,1 ans en 1989 à 76 ans en 2015. Elle a suivi une tendance de progrès déjà observée dans

les années 1980 et elle a convergé avec l'espérance de vie de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Depuis 2009, l'écart réduit se maintient autour de 1,5 an.

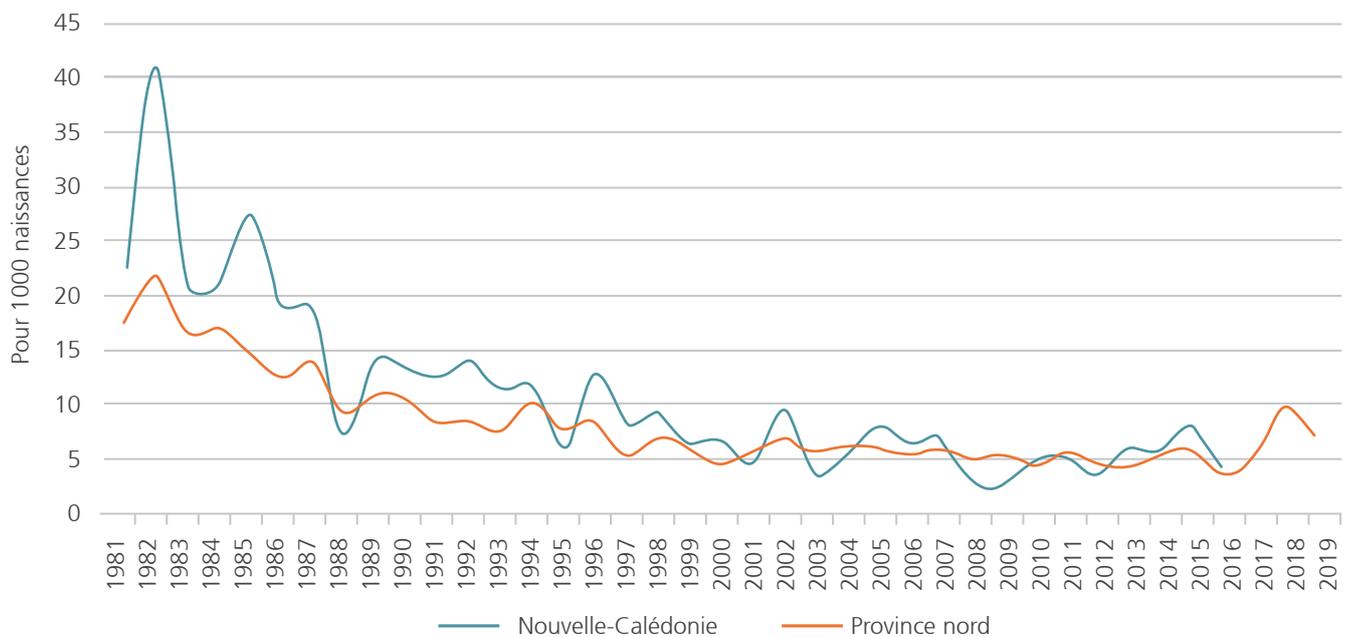
### ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE



Dans le même temps, la mortalité infantile a nettement régressé. Son taux était supérieur à 14 pour 1 000 naissances en 1989 en Province nord tandis que sur la décennie 2007-

2016, il s'établit à 5 pour 1 000 en moyenne, soit une valeur identique au taux calédonien.

### MORTALITÉ INFANTILE



L'évolution favorable de ces deux indicateurs clés est la conséquence d'une importante amélioration de la prise en charge de la population par le système de santé calédonien et d'un progrès dans ses conditions de vie en général.

Toutefois, **l'état de santé** de la population reste une préoccupation majeure qui est aggravée par le contexte de vieillissement démographique. Les maladies chroniques dont les principales sont l'hypertension, le diabète, l'asthme et les maladies cardiaques touchent en 2021 une personne de 18-64 ans sur cinq<sup>5</sup> en Province nord (comparable à l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie). Elles concernent 36 % des 45-64 ans. D'après l'étude, la prévalence des maladies chroniques ne semble pas avoir évolué depuis 2010 et elle reste à un niveau élevé. Ces maladies sont une conséquence de l'évolution vers un mode de vie et des comportements défavorables à une bonne santé (sédentarité, alimentation déséquilibrée, consommation d'alcool, etc.) d'une

partie de la population.

Si les maladies infectieuses disparaissent progressivement, la tuberculose connue pour être un marqueur de précarité sociale, est toujours présente. En moyenne, 15 nouveaux cas sont confirmés chaque année depuis 10 ans (2012-2021). Le taux d'incidence indique néanmoins un net progrès. Il s'établit à 29 pour 100 000 habitants en moyenne sur les dix dernières années, contre 40 pour 100 000 au cours de la décennie précédente.

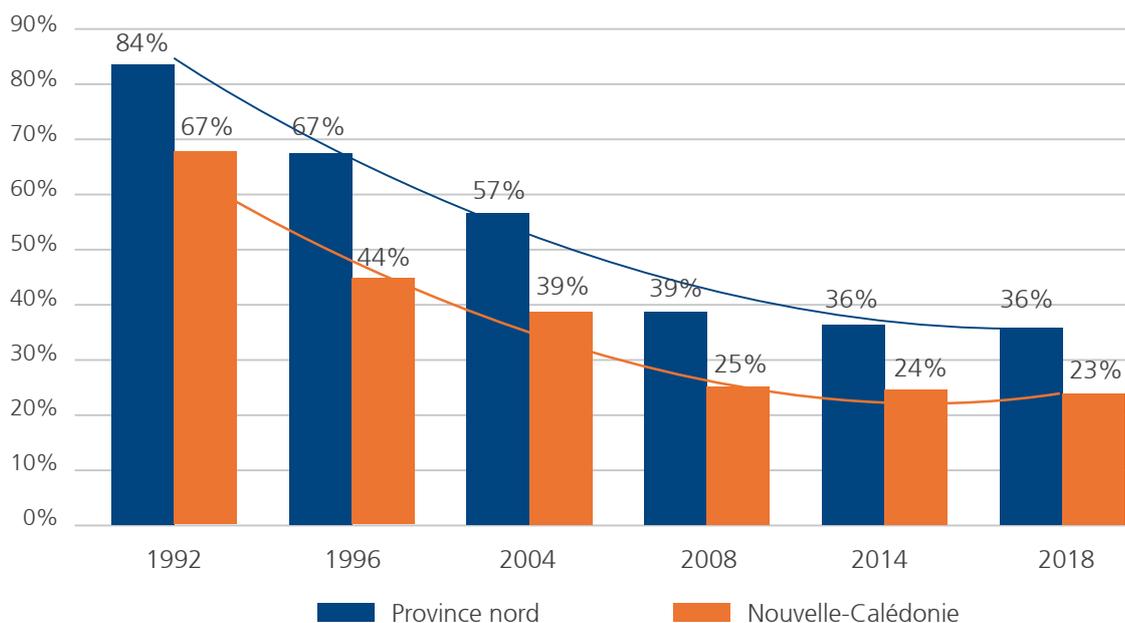
**Les diplômés du supérieur résidant dans le nord sont passés de moins de 300 en 1989 à près de 4 000 en 2019**

**Le niveau de formation** de la population s'élève progressivement sur le long terme.

Ainsi la part de la population sans aucun diplôme a chuté en Province nord, passant de 84 % en 1989 à 36 % en 2019. Les écarts avec la moyenne calédonienne se réduisent un peu mais ils demeurent encore importants (13 points en 2019 contre 17 points en 1989). L'essor a été très rapide jusqu'en 2009 mais la situation s'est stabilisée à partir de 2014.

#### PART DE LA POPULATION N'AYANT AUCUN DIPLÔME

Source : ISEE / recensement de la population



Le corollaire est **l'augmentation du nombre de diplômés** de tous niveaux. En 1989, seuls 1,4 % des résidents de la Province nord de plus de 15 ans avaient le Bac comme diplôme le plus élevé tandis qu'ils sont 14,2 %, trente ans plus tard.

Ce taux est respectivement de 1 % et de 10,1 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur. En nombre, l'évolution est encore plus notable : les diplômés du supérieur résidant

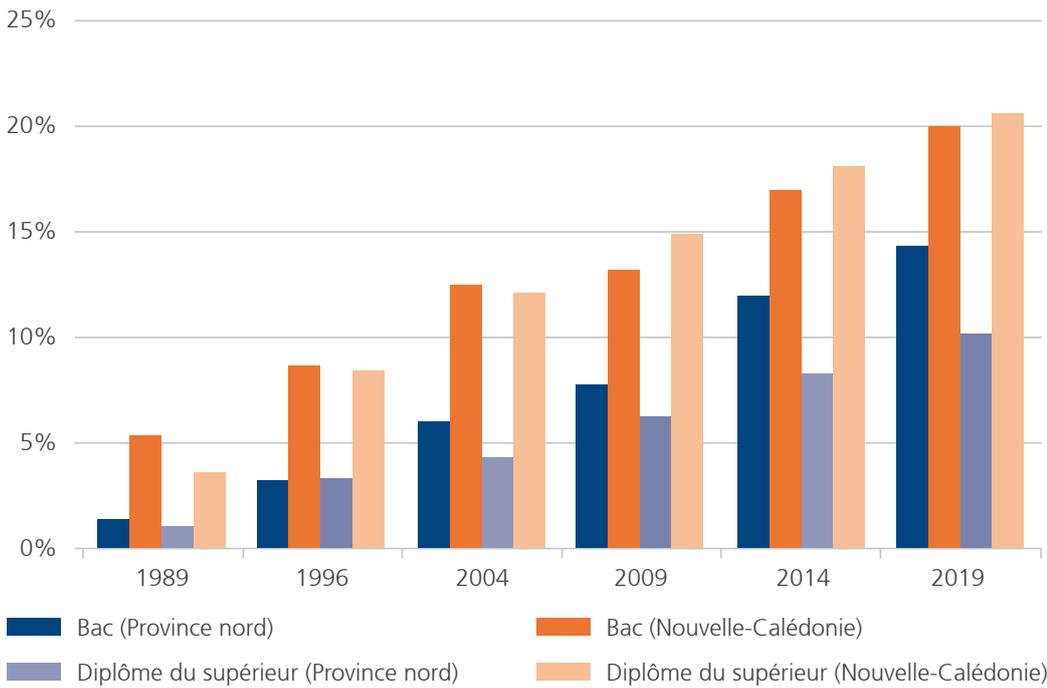
dans le nord sont passés de moins de 300 en 1989 à près de 4 000 en 2019. Les gains en matière de formation initiale et continue sont donc très visibles.

Néanmoins, les écarts avec la moyenne calédonienne restent élevés et ils s'établissent en 2019 à 10,4 points pour les diplômés supérieurs et 5,7 points pour le Bac.

<sup>5</sup> Source : Baromètre Santé Adulte 2021-2022 (ASSNC)

PART DE LA POPULATION DIPLÔMÉE

Source : ISEE / recensement de la population

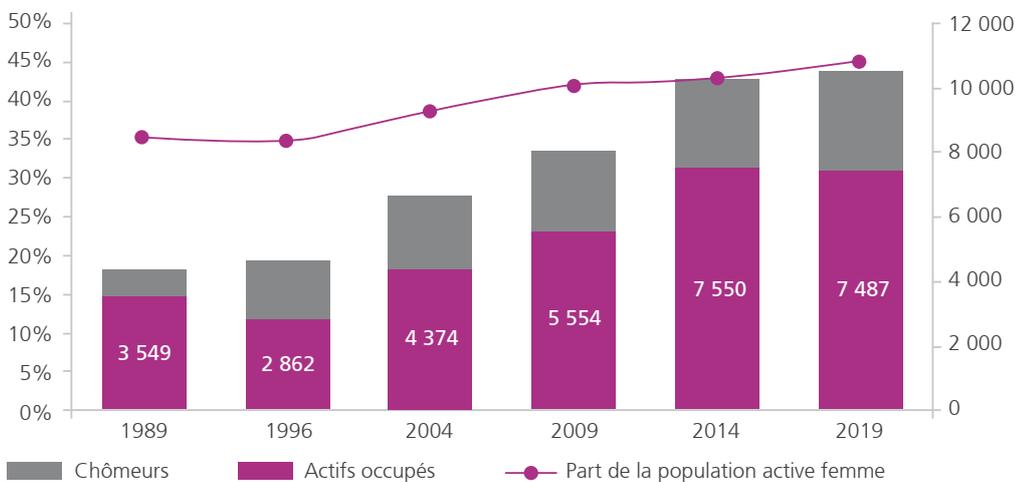


Malheureusement, un nombre important de jeunes sort encore du système scolaire sans maîtriser les compétences de base. Les évaluations institutionnelles<sup>6</sup> dans le primaire indiquent que les résultats des élèves du public en Province nord sont nettement en deçà de la moyenne calédonienne : huit points de moins pour les mathématiques et le français en CM2 au cours des années 2018-2019 (moyenne des deux ans) et quatorze points de moins pour les deux disciplines en 2021-2022 pour les classes de CM1.

Pour finir, l'illettrisme<sup>7</sup> reste très présent. Ainsi en 2013, environ 7 000 personnes de la Province nord était en situation d'illettrisme dont une part de jeunes

**Les femmes sont de plus en plus présentes dans la vie économique.** Leur nombre dans la population active a plus que doublé en trente ans. Elles représentent désormais 45 % de la population active totale de la Province nord. De son côté, la part des femmes est passée de 30 % du total des salariés en 1989 à 44 % en 2019. Cela marque la volonté d'émancipation et de recherche d'autonomie des femmes par l'accès à un emploi rémunéré. Elles ont également pleinement utilisé les leviers de la formation initiale et de la formation continue.

LES FEMMES DANS LA POPULATION ACTIVE EN PROVINCE NORD



6 Le protocole a changé récemment : Evaluation fin CM2 jusqu'en 2019 puis début CM1 depuis 2021, aucune évaluation en 2020. L'indice 100 correspond à la moyenne de la Nouvelle-Calédonie

7 Source : ISEE - Enquête Information et vie quotidienne 2013



# 3.1. Faciliter l'accès aux soins

A partir de 1990, la province Nord a pris en charge les compétences précédemment exercées par le Territoire, c'est-à-dire la définition et la mise en œuvre des actions sanitaires ainsi que la construction, l'équipement et la gestion des établissements et services sanitaires d'intérêt provincial.

La loi organique de 1999 indique que la protection sociale, l'hygiène publique et la santé sont une compétence de la Nouvelle-Calédonie, tout comme les établissements hospitaliers.

Malgré cette modification du périmètre de compétences, la province Nord a poursuivi la totalité de ses missions initiales

en sa qualité d'acteur de proximité du système de santé calédonien, sauf en ce qui concerne les hôpitaux.

La finalité de l'action provinciale était et elle reste **l'accès aux soins médicaux pour tous.**

**L'offre de soins est constituée de structures et de professionnels.** La province Nord a été un acteur clé du système de santé présent en Province nord par le développement des infrastructures de soins de proximité et grâce à la prise en charge de la protection sociale par l'aide médicale.

## 3.1.1. La consolidation de la carte sanitaire

Au moment de la provincialisation, il existait déjà un réseau de douze circonscriptions médicales (ou dispensaires), des infirmeries, ainsi qu'un « petit hôpital » à Koumac. Les dispensaires accueillent chacun quelques lits d'hospitalisation et ils servaient aussi de maternité. Les familles s'occupaient alors d'apporter les repas aux personnes hospitalisées. Les infirmeries de Vook (Voh), Pum (Poum) et Bwapanu (Kaala-Gomen) bénéficiaient de vacations des médecins de Kohné (Koné) ou de Koumac qui venaient renforcer le travail de l'infirmier à demeure. Elles ont progressivement été transformées en dispensaire avec l'affectation d'un médecin (Vook (Voh) en 1992, Pum (Poum) en 1993, Bwapanu (Kaala-Gomen) en 1999). Dau Ar (Bélep) est devenu un dispensaire de plein exercice plus tard, en 2003.

La province Nord a restructuré l'hôpital de Koumac (1991-1994) puis construit celui de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) (1993-1996). Lors de la mise en service de l'hôpital de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), le dispensaire de Koumac ainsi que l'ensemble des lits d'hospitalisation des dispensaires ont été fermés (sauf à Canala et Dau Ar (Bélep) où deux lits restent encore autorisés). Les deux hôpitaux assuraient des services identiques chacun dans leur zone géographique : Côte Est (Waa wi Luu (Houailou)-Hienghène) pour celui de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), Grand Nord et Côte Ouest depuis Poya pour celui de Koumac. À leur mise en service, ils comprenaient chacun 45 lits (chirurgie, médecine et maternité), un bloc opératoire, un bloc obstétrical et un service d'urgence. Ces deux structures provinciales ont été transférées depuis le premier janvier 2000 au Centre Hospitalier Nord (CHN), établissement public hospitalier de la

Nouvelle-Calédonie créé à cet effet. La raison est l'application de la nouvelle répartition des compétences inscrite dans la loi organique de 1999. Ce changement visait aussi une meilleure intégration de ces structures dans le réseau hospitalier calédonien constitué de deux autres établissements publics et la facilitation du recrutement de spécialistes, en particulier pour la chirurgie.

Au cours des années 2000, deux centres mère-enfant ont été bâtis pour renforcer les actions de protection maternelle et infantile (PMI), le centre Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) en 2004 puis celui de Koumac en 2008. Leurs objectifs sont d'améliorer le suivi des grossesses, le suivi et le dépistage précoce de maladies ou de handicap chez les très jeunes enfants, ainsi que de former et de sensibiliser

les professionnels de santé de tous les CMS à la PMI afin d'harmoniser les pratiques.

*Tout au long de la période, les circonscriptions médico-sociales (CMS) ont fait l'objet de travaux d'amélioration, d'extension, et ont été mieux équipées*

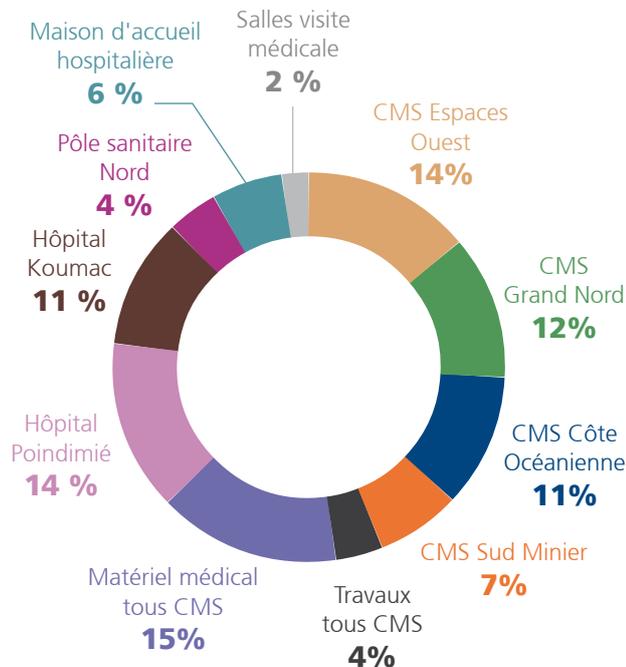


Dispensaire de Dau Ar (Bélep)

Dans les années 2010, la province Nord a accompagné l'installation du Pôle Sanitaire Nord (PSN) à Koohné (Koné). Pour cela, elle a cédé la parcelle foncière nécessaire à son implantation, participé à son financement et construit la maison d'accueil hospitalière attenante. Cet hôpital de 63 lits constitue le troisième site du CHN. Son ouverture en 2018 a conduit à réorganiser les activités des autres hôpitaux qui avaient déjà beaucoup évolué depuis leurs ouvertures. Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) et Koumac ne disposent désormais que de lits d'hospitalisation en médecine. Le CMS de Koohné (Koné) est désormais implanté au sein du PSN.

Tout au long de la période, les circonscriptions médico-sociales (CMS) ont fait l'objet de travaux d'amélioration et d'extension et elles ont été mieux équipées en matériel médical de manière à les mettre toutes au même niveau. Des travaux ont aussi été conduits dans les logements du personnel médical pour améliorer leurs conditions d'hébergement. Les investissements les plus importants ont bénéficié aux CMS de Koohné (Koné), Pum (Poum), Hienghène, Vook (Voh) tandis que Nèkô (Poya) a été totalement reconstruit. La reconstruction des CMS de Canala et de Kaa Wi Paa (Kouaoua) était prévue, mais elle n'a pas pu être réalisée faute d'assise foncière disponible. Pendant la période 1995-2004, des aides aux communes ont permis de construire ou d'améliorer des salles de visites en tribu qui étaient utilisées par les équipes des CMS pour leurs activités délocalisées. Une subvention à la commune de Bwapanu (Kaala-Gomen) a aussi permis d'agrandir son CMS en 2004.

**INVESTISSEMENT SANITAIRE 1990-2022**



Un total de 6,14 milliards F.CFP a été investi dans les équipements sanitaires par la province Nord. Le graphique en représente la répartition par grand poste. La carte localise les équipements sanitaires et les travaux.

Désormais, le réseau provincial est formé de quinze CMS, de deux CME et de deux infirmeries localisées à Bondé et à Népwi (Népoui) ouvertes régulièrement.



Le Pôle Sanitaire Nord (PSN)

**Le personnel est le second pilier de la carte sanitaire.** Les équipes des CMS sont constituées :

- du personnel médical que sont les médecins généralistes (le plus grand nombre), les dentistes, les sage-femmes ainsi que les médecins spécialistes (dans les CME) et les pharmaciens centraux ;
- du personnel paramédical, ce sont majoritairement les infirmiers ainsi que les éducateurs sanitaires et le personnel spécialisé des CME (puéricultrices, orthophonistes et psychomotricien) ;
- des auxiliaires de santé qui sont les assistants dentaires, les ambulanciers et les auxiliaires de vie et de santé ;
- des agents techniques administratifs qui regroupent les femmes de service, les ouvriers et les secrétaires régisseurs.

Les effectifs ont progressivement augmenté au cours du temps comme l'indique le tableau qui comptabilise le nombre de postes. Cette hausse a eu lieu principalement dans les années 2000.

**CATÉGORIES DE MÉTIERS**

	1994	2003	2012	2022
Para-médicale	48	54	65	<b>63</b>
Médical	33	38	51	<b>51</b>
Auxiliaires de santé	28	29	30	<b>29</b>
Agents techniques et administratifs	35	28	27	<b>27</b>
<b>Total</b>	<b>144</b>	<b>149</b>	<b>173</b>	<b>170</b>

Au **niveau central**, des postes de médecins et d'infirmiers itinérants ont été ouverts pour couvrir les besoins de remplacement dans les CMS. Des postes de coordination (cadre de santé et dentiste) ont également été créés. Deux pharmaciens sont chargés de la gestion des médicaments et des fournitures médicales ainsi que de l'approvisionnement des structures.

Dans **les CMS**, un doublement des médecins a été opéré dans les principales structures entre 2008 et 2011 pour assurer la continuité des soins et améliorer le fonctionnement des astreintes. Certains postes d'infirmiers ont été redéployés lors de la fermeture des lits d'hospitalisation et réaffectés à l'hôpital de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié). Leurs effectifs en CMS ont ensuite été revus à la hausse.

Les auxiliaires de vie et de santé ont été installés au début de la provincialisation pour établir le lien entre la population et les professionnels de santé. Ils ont remplacé les vigiles de santé bénévoles qui existaient auparavant tout en professionnalisant cette fonction.

Les activités d'entretien et de maintenance des locaux ont été progressivement confiées à des prestataires au fur et à mesure du départ à la retraite des salariés et lorsque le tissu économique environnant le permettait. Le nombre d'ambulanciers a également été réduit, les sociétés ambulancières privées pouvant prendre le relais dans de nombreuses communes. Les CMS ont fait office de pharmacie et les médecins étaient autorisés à délivrer des médicaments jusqu'à l'ouverture d'une pharmacie libérale dans la commune.

*Un plan d'action sur l'attractivité médicale ainsi que de premiers équipements de télémédecine ont été mis en place en fin d'année 2022*

La répartition des équipes par **ETH** est relativement équilibrée. Les Espaces de l'Ouest sont moins pourvus par rapport à sa population car c'est l'ETH où l'offre libérale et hospitalière est la plus développée.

#### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

	1994	2003	2012	2022
Grand Nord	37	37	45	<b>44</b>
Côte Océanienne	41	38	41	<b>41</b>
Sud Minier	33	32	37	<b>37</b>
Espaces de l'Ouest	33	29	31	<b>28</b>
Centraux	1	13	19	<b>20</b>
<b>Total</b>	<b>145</b>	<b>149</b>	<b>173</b>	<b>170</b>

En complément des CMS, la province Nord était l'employeur des hôpitaux du Nord. 105 postes étaient ouverts en 1999 qui ont ensuite été transférés au CHN.

Le *turn-over* du personnel médical s'est accéléré à partir du milieu des années 2010 alors qu'en parallèle les difficultés de recrutement, en particulier de médecins, se sont exacerbées. En 2022, la situation a été particulièrement tendue puisque certains mois, moins d'un poste de médecin sur deux était effectivement pourvu. Pour faire face à ces difficultés qui deviennent chroniques, un plan d'action sur l'attractivité médicale ainsi que de premiers équipements de télémédecine ont été mis en place en fin d'année 2022. En parallèle, une réflexion sur la réorganisation de la carte sanitaire est engagée.



Intervention du personnel du CME



Nouveau dispensaire de Nèkô (Poya)

LES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES



En complément du personnel, la province assume les coûts de fonctionnement des structures médicales qui ont fortement progressé à partir de 2010. Les principales dépenses sont par ordre d'importance : les fournitures médicales, l'entretien des locaux puis le transport de biens, le traitement des déchets, l'électricité et les médicaments.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ANNUELLES MOYENNES (MILLIONS F.CFP)

Structures	1990-1999	2000-2009	2010-2022
CMS et CME	110	147	277
Hôpitaux	135		

Enfin, la province Nord a facilité l'installation de trois antennes du Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) à Pwêêdi Wiimîa (Poindimié), Koumac puis Koohnê (Koné) ainsi que celle du centre médical mutualiste de Koohnê (Koné).

Depuis 35 ans, la densité médicale a favorablement évolué en Province nord comme l'illustre le tableau pour trois métiers les plus courants. Elle a plus que doublé pour les infirmiers et pour les dentistes et elle a augmenté des deux-tiers pour

les médecins généralistes. C'est le résultat de l'étoffement de la carte sanitaire publique ainsi que de l'installation de professionnels libéraux.

La Chambre Territoriale des Comptes<sup>8</sup> relève toutefois que l'offre actuelle reste encore trop restreinte et « caractérisée par un manque de médecins généralistes et spécialistes, de chirurgiens-dentistes, de masseurs-kinésithérapeutes, d'infirmiers et dans une moindre mesure de sage-femmes. Ce déficit en personnel de santé s'explique, en grande partie, par un manque de personnels de santé libéraux.

DENSITÉ MÉDICALE (POUR 100 000 HAB)

Zone géographique	Médecins généralistes	Infirmiers	Dentistes
<b>1988 (Source : SDAR)</b>			
Province nord	55	139	14
Nouvelle-Calédonie	132		23
<b>2019 (Source : CTC rapport 2023)</b>			
Province nord	92	323	34
Nouvelle-Calédonie	122	625	45

8 Source : CTC - Rapport d'observations définitif relatif à la place et rôle dans la prise en charge des soins de premier recours - 2023

### 3.1.2. L'aide médicale

Le dispositif d'aide médicale préexistait à la provincialisation et cette compétence en matière d'action sociale lui a été transférée par le Territoire. Le cadre réglementaire a été défini par le congrès du Territoire en 1989, il confiait son application aux provinces (modalités d'admission, prestations et agrément des prestataires).

L'aide médicale assure aux personnes les plus défavorisées un accès à l'ensemble des soins. La prise en charge des bénéficiaires de l'aide médicale s'effectue dans les CMS ainsi que par les établissements et les prestataires agréés. Les soins sont effectués gratuitement pour les patients.

Deux grandes catégories de bénéficiaires sont distinguées :

- les personnes qui n'ont aucun droit à la Caisse d'Allocations Familiales et des Accidents du Travail (CAFAT) ont la carte A. La couverture maladie est assurée totalement par la province ;
- les personnes qui disposent de droits à la CAFAT ont la carte B car elles ont exercé une activité déclarée dont la durée mensuelle est supérieure au seuil minimum fixé par la CAFAT mais dont les revenus sont inférieurs au Salaire Minimum Agricole Garanti (SMAG) pour une personne seule. La province prend en charge le coût des actes et se fait ensuite rembourser la part prise en charge par la CAFAT.

Les autres catégories (C, D et M) sont anecdotiques.



Soins au dispensaire de Pweevo (Pouébo)

Le service de proximité pour le montage des dossiers et le renouvellement des demandes est actuellement constitué par des guichets uniques des aides sociales tenus par des agents municipaux dans douze communes et par des permanences

tenues par des agents provinciaux dans les autres communes. L'application de l'aide médicale a été régulièrement ajustée au fil des années. L'évolution la plus importante est le premier plan de maîtrise des dépenses de soins adopté en 1999. Il est fondé sur :

- une régulation de la démographie de certains métiers sur la base d'un agrément formalisé par une convention en fonction des besoins en matière de santé et des demandes de professionnels, mais aussi selon les moyens budgétaires disponibles. L'agrément à l'aide médicale est un levier pour favoriser l'installation de professionnels libéraux et participe à l'organisation de la carte sanitaire ;
- une rémunération des prestations inférieure à celle de la CAFAT avec des abattements progressifs en fonction du nombre d'actes.
- la participation des médecins et des sage-femmes aux astreintes dans les CMS.

*Les dépenses d'aide médicale sont le premier poste d'intervention de la collectivité*



Centre de dialyse du PSN

Le contrôle des dépenses a ensuite été mis en place en 2002. Il s'est renforcé dans le temps et il porte désormais sur la pharmacie, les soins de suite et de réadaptation, la kinésithérapie, les transports par ambulance et les dispositifs d'ententes préalable.

Les agréments 2022 (libéraux et mutualistes) sont indiqués dans le tableau (voir page suivante). Les pharmacies ne sont pas conventionnées mais bénéficient automatiquement d'un accès à l'aide médicale, tout comme le laboratoire d'analyse.

La répartition par ETH n'est pas homogène, en particulier pour les métiers médicaux.

PROFESSIONNELS AGRÉÉS EN 2022

	Côte Océanienne	Espaces Ouest	Grand Nord	Sud Minier	Hors PN	Total
Infirmier	5	5	4	2		16
Kinésithérapeute	4	5	3	2		14
Autre paramédical	3	3				6
Dentiste	2	3	2			7
Médecin	2	1	2	1	1	7
Sage-femme	1	1			1	3
Autre médical		2			2	4
Pharmacie	4	6	4	2		16
Société d'ambulance	7	8	9	5		29
Laboratoire		1				1
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>35</b>	<b>24</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>103</b>

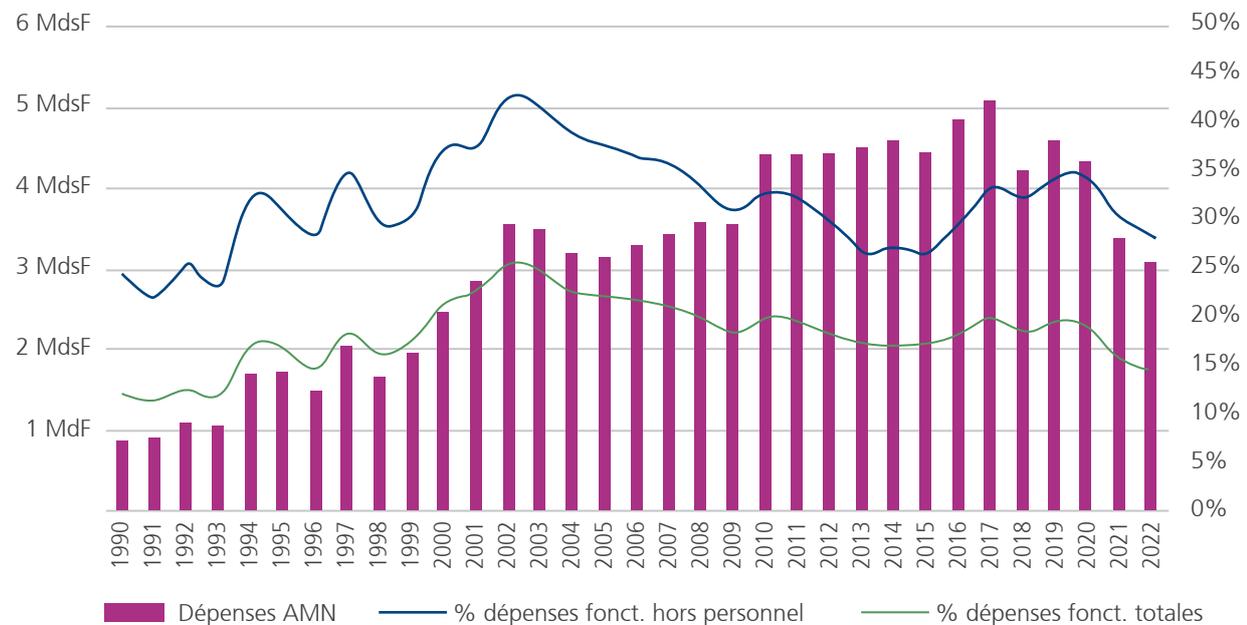
**Les dépenses d'aide médicale** sont le premier poste d'intervention de la collectivité.

Elles représentaient 12 % des dépenses de fonctionnement totales et près de 25 % hors masse salariale en 1990. En 2022, elles en pèsent respectivement 15 et 28 %. Le point culminant a été observé en 2002 avec 25,7 % des dépenses totales et

42,8 % des dépenses hors masse salariale.

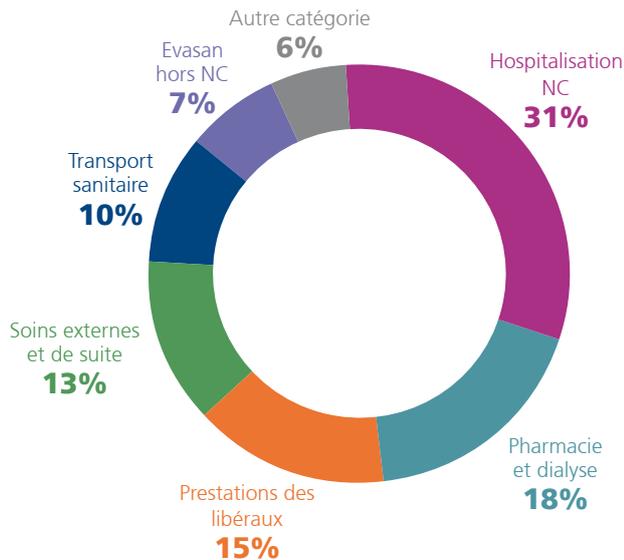
Les mesures de maîtrise et de contrôle des dépenses ont certainement eu des effets pour contenir l'augmentation des dépenses. Toutefois, la progression des coûts de la santé reste une tendance lourde en raison de l'accroissement constant du besoin et de l'offre de soins.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'AIDE MÉDICALE (EN MILLIARDS F.CFP)



Au cours de la période 2007-2022, les dépenses moyennes ont été de 4,2 milliards F.CFP par an. L'hospitalisation en Nouvelle-Calédonie ainsi que la dialyse et la pharmacie en représentent la moitié comme le montre la figure. La diminution observée depuis 2018 est principalement la conséquence de la nouvelle répartition de la dotation globale de financement des hôpitaux (DGF). La part des provinces a d'abord été ramenée de 20 % à 8 % en 2018 (soit un gain de 1,050 milliard F.CFP entre 2017 et 2018) puis supprimée en 2021 (soit un gain supplémentaire 730 millions F.CFP entre 2020 et 2021).

### DÉPENSES AIDE MÉDICALE 2007-2022



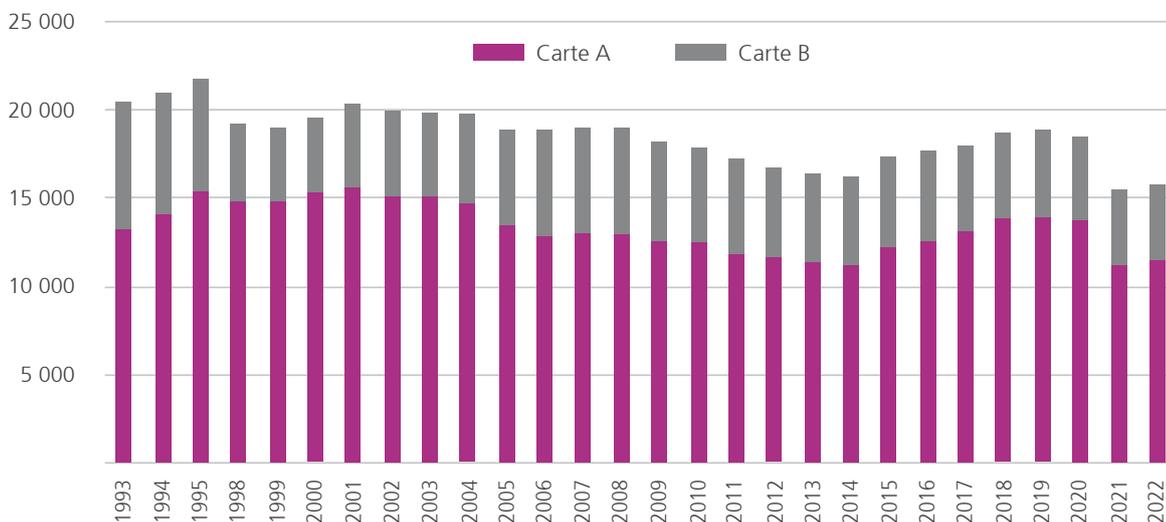
Séance de rééducation à Pwèédi Wiimiã (Poindimié)

Le nombre de **bénéficiaires de l'aide médicale** a oscillé entre 15 000 et 22 000 au cours de la période 1993 à 2022.

La tendance de long terme est un recul de la part de la population bénéficiant de l'aide médicale concomitamment au développement économique de la Province nord. Ce taux dépassait nettement les 50 % au début des années 1990, il est nettement sous la barre des 40 % en 2020. Le minimum

a été atteint en 2014 à hauteur de 32,5 %. Leur nombre plus faible observé en 2021 et 2022 est principalement dû à l'assouplissement des modalités d'admission pendant les périodes de confinement liées au COVID en 2020 et 2021, à la suite desquelles un nombre important de personnes n'a pas fait la démarche pour le renouvellement de leur carte.

### BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE MÉDICALE



On peut considérer que toutes les personnes qui pouvaient être admises à l'aide médicale ont obtenu une couverture sociale grâce à ce dispositif. Depuis 1990, la collectivité a ainsi maintenu l'accès aux soins pour la population qui ne pouvait pas avoir une autre protection sociale.

Année	1993	1998	2003	2008	2013	2018	2020
Nbre bénéficiaires	20 392	19 150	19 808	18 926	16 349	18 663	18 457
Part pop. à l'AM	53,2%	45,9%	45,1%	42,2%	33,6%	35,5%	37,0%
Part pop. avec carte A	34,7%	35,6%	34,5%	28,8%	23,4%	26,3%	27,4%



MAH à Koohnê (Koné)



Intervention d'une puéricultrice à domicile



Présentation des métiers de la santé au SOFIP

### 3.1.3. La prévention sanitaire

La prévention complète le champ de l'action sanitaire décrit précédemment. En amont ou en parallèle des actions de soins curatifs, la prévention cherche à éviter l'apparition de maladies ou de troubles et à faire progresser l'état de santé de la population.

Elle est mise en œuvre par l'ensemble des équipes médicales et paramédicales des CMS.

C'est également la mission des deux centres mère-enfants qui sont venus renforcer le travail des sage-femmes en particulier. En plus, du personnel et des programmes sont spécifiquement orientés vers la prévention sanitaire.

La première équipe d'éducateurs sanitaires s'est constituée avec quatre personnes en 1990 et en 1991. Les effectifs ont augmenté dans les années 2000 pour être portés à sept éducateurs depuis 2008. Chacun intervient sur deux ou trois communes. Leurs actions ciblent :

- **les enfants qui constituent la priorité de la prévention** et pour lesquels le programme d'éducation pour la santé en milieu scolaire a été développé. Les objectifs, quel que soit le thème, sont de faciliter l'adoption de comportements favorables à la santé et le développement des compétences psychosociales des enfants (alimentation, hygiène, sexualité, etc.). En 2007, le programme jusque-là ponctuel, a été systématisé en primaire puis étendu au secondaire en 2009 ;
- la population dans son ensemble au travers d'actions communautaires et grand public. Les priorités thématiques ont évolué selon le contexte et les périodes. Les événements organisés à l'occasion de la journée mondiale du diabète en sont une illustration.

La santé scolaire est un volet particulier qui mobilise les équipes des CMS. Son objectif est le dépistage, précoce et à l'école, des problèmes médicaux des enfants par des examens de biométrie, ORL, d'hygiène bucco-dentaire, le suivi de la vaccination, etc. Elle est exercée depuis la provincialisation. Des évolutions sont intervenues au fil du temps. Depuis 2021, l'action est recentrée



Journée de prévention du diabète



Chantier de destruction d'une habitation dans le cadre de l'opération trémolite

sur les classes de CP et de CM2. En effet, c'est une compétence de la Nouvelle-Calédonie depuis son transfert par l'Etat en 2012 et en l'absence de délégation formelle, la province Nord a réduit son champ d'intervention.

L'éducation sanitaire s'appuie sur des partenaires institutionnels, notamment l'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC) depuis sa création en 2001, et sur des associations pour l'élaboration de supports et la diffusion des messages (par exemple sous la forme de séances de théâtre-forum en milieu scolaire). L'ASSNC dispose d'une antenne à Koohné (Koné), actuellement au sein du PSN.

Des études sanitaires conduites dans les années 1990 en Nouvelle-Calédonie ont démontré le lien de causalité entre l'exposition à la trémolite (une forme d'amiante présente à l'état naturel) et un nombre anormalement élevé de cancers respiratoires. Il y avait urgence à agir pour résoudre ce problème de santé publique. La province Nord a alors engagé, avec ses partenaires institutionnels, un important programme pour éradiquer les habitations à risque. Il s'agissait de toutes les maisons en torchis pour lesquelles le « pō », source cancérigène, était utilisé en matériau de finition. **L'opération Trémolite** a consisté à démolir l'habitation en question et à en construire une nouvelle « de surface et de niveau de confort au moins équivalents ». Les habitants concernés n'ont eu aucun coût de travaux à supporter.

Les difficultés ont été la dispersion de ces bâtisses sur quatre-vingts tribus ainsi que la mise au point du protocole sécurisé de destruction. L'Association Renouveau-Teasoa<sup>9</sup> a été chargée de la reconstruction.

<sup>9</sup> Désignée dans la suite par « association Teasoa » ou simplement « Teasoa »



Stand de prévention de la DASSPS

**NOMBRE DE LOGEMENTS RECONSTRUITS**

Côte Océanienne	82
Espaces de l'Ouest	292
Grand Nord	67
Sud Minier	27
<b>Total</b>	<b>468</b>

L'opération a débuté en 2003 et la majorité des actions s'est déroulée sur deux ans, en 2004 et 2005. Plus de 450 habitations ont été reconstruites. Quatorze communes ont été impactées. Les trois principales sont Kooñê (Koné), Nèkô (Poya) et Hienghène avec respectivement 185, 90 et 62 logements.

Les dépenses d'intervention de l'opération se sont montées à 1,855 milliard F.CFP dont 1,75 milliard F.CFP pour la démolition/reconstruction de logements. Le reste comprenait des études préparatoires, la surveillance de l'air et le revêtement de routes à Nèkô (Poya).

Un camion radiographique a été mis en service en 2004 pour le suivi des personnes impactées par le programme trémolite, avec un équipement complet et un agent dédié. Conçu comme un plateau technique mobile de dépistage, notamment pour aller en tribu, il a toutefois été peu utilisé à ce titre en raison de sa taille qui limitait les déplacements et des nombreuses pannes de matériel. Il a finalement été utilisé principalement pour le suivi de la tuberculose en poste fixe.

En 1989, près de 5 000 foyers de la Province nord, dont 90 % habitaient en tribu, ne disposaient pas de sanitaire (WC), et a fortiori de système d'épuration. **Un programme d'amélioration de l'hygiène** a été mis en place dès 1990 pour aider à la construction de toilettes individuelles et de fosses septiques. Sa forme a évolué au cours du temps : auto-construction au début puis travail avec des entreprises et enfin installation par l'association Teasoa de blocs sanitaires complets (assainissement individuel, WC et douche). Le programme a été stoppé en 2016 considérant que le confort des logements s'était très nettement amélioré. Un total de 1 250 projets a été réalisé au cours de la période pour une dépense totale de 1,005 milliard F.CFP.

Le budget spécifique « prévention » a augmenté au fil des ans mais il représente une très faible part des dépenses sanitaires globales. Hors CME, opération trémolite et frais de personnel, elles se répartissent selon les données du tableau.

**DÉPENSES DE PRÉVENTION ANNUELLES MOYENNES (MILLIONS F.CFP)**

Période	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Toutes autres actions	15	29	35
Fonds de dépistage NC (depuis 2011)			16
Achat de vaccins	9	14	23
Blocs sanitaires	20	37	74



Journée de prévention du diabète



Stand de prévention de la DASSPS

## 3.2.

# Offrir une éducation et une formation à tous

En 1990, la province Nord a pris en charge les compétences précédemment exercées par le Territoire, c'est-à-dire :

- l'enseignement primaire, sauf la définition des programmes, la formation des maîtres et le contrôle pédagogique ;
- l'adaptation des programmes aux réalités culturelles et linguistiques ;
- les bourses de l'enseignement ;
- l'aide aux enseignements privés ;
- la construction, l'équipement, la réglementation et la gestion des internats ;
- la réalisation et l'entretien des collèges publics.

Ce périmètre de compétences est resté stable depuis 1990 hormis l'enseignement privé pour lequel la loi organique de 1999 indique qu'il est du ressort de la Nouvelle-Calédonie. La province Nord a néanmoins continué à assumer toute la part qui lui revenait au sein du système éducatif calédonien.

La stratégie initiale a consisté à rapprocher l'école des familles pour que les enfants aillent le plus loin possible dans leurs parcours scolaires grâce notamment à la création de structures de proximité dans tous les niveaux.

Dans le primaire, il s'agissait de mettre l'élève au cœur du débat et la priorité absolue était d'assurer ce qui était dû à l'enfant en termes de temps d'enseignement et de transmission de savoirs ou de découvertes.

### 3.2.1. L'étoffement de la carte scolaire

L'enseignement primaire public repose sur des écoles maternelles et élémentaires réparties dans seize communes. Seule Dau Ar (Bélep) ne compte pas d'école publique. Ces écoles se classent en écoles dites « de village » ou « de regroupement » et en écoles « de proximité » ou « de tribu ». L'objectif recherché est le meilleur accès des enfants à l'école en favorisant une scolarisation à proximité de leur

domicile, notamment dans les premiers niveaux de classes (le plus souvent en maternelle et jusqu'au CE1). Cela est particulièrement important pour les tribus éloignées des villages. En effet, la durée de trajet et l'état de la route (en particulier dans les années 1990 et en cas d'intempéries) peuvent limiter l'accès à l'école et réduire les temps consacrés à l'apprentissage pour finir par être préjudiciable à la réussite scolaire.

Catégorie écoles	Enseignement	Nombre écoles		Part élèves	
		1989	2022	1989	2022
Tribu / proximité	Public	16	19	6%	7%
	Privé	35	24	15%	9%
Village / regroupement	Public	30	29	48%	64%
	Privé	13	12	32%	20%
<b>Total</b>		<b>94</b>	<b>84</b>		

La réflexion sur la carte scolaire publique, notamment pour l'affectation d'instituteurs est conduite annuellement en concertation avec les Mairies et les directeurs d'écoles et en fonction des évolutions démographiques. Elle prend aussi en compte l'implantation des écoles privées qui sont majoritairement des écoles de tribu / proximité.

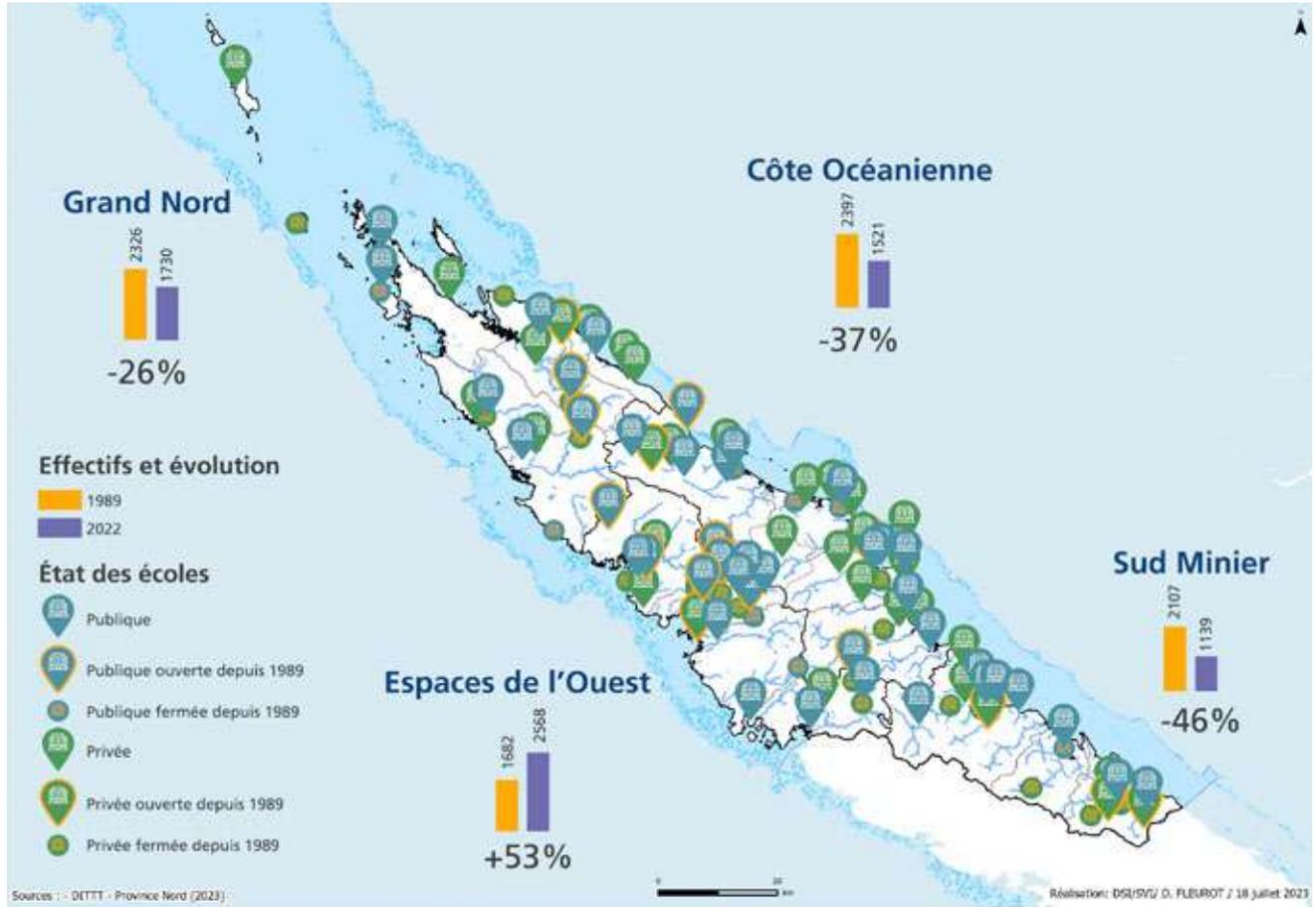
De 1989 à 2022, le nombre total d'écoles primaires a diminué, passant de 94 à 84 structures. L'enseignement privé a perdu douze écoles tandis que le public en a gagné deux. Ce sont les

petites écoles de tribu qui ont le plus connu de mouvements avec un solde de huit fermetures. Il s'agissait en général d'écoles à classe unique, dépendantes d'un seul instituteur et dont les effectifs ont trop chuté pour être maintenues ouvertes alors que le format voulu des écoles de proximité comportait au moins deux classes distinctes de la maternelle au CE2.

Le maillage territorial reste néanmoins serré comme le montre la carte.



L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE



La province aide financièrement les communes à construire ou à améliorer des écoles ainsi que les équipements annexes (logements des enseignants, cantines, etc.). Cela a représenté 15 % du total de l'aide aux communes sur la période.

Les plus importantes réalisations sont la cité scolaire de Faja à Kaa Wi Paa (Kouaoua), les écoles de Tiéti à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et Bwadouvalan à Koumac, la nouvelle école primaire de Canala, la reconstruction de l'école de Pöroö (Poro), les écoles des Cigales, de Téari et d'Atitu à Koojnë (Koné) ainsi que les écoles maternelles de Vook (Voh) et Pwëbuu (Pouembout).

Elle a également soutenu des structures plus modestes de proximité : Ouayaguette et Panié, We Hoo (Ouéholle), Paimboas, Paola, Atéu (Atéou) ou encore Arama.

Dans son champ de compétence, la province gère administrativement les équipes pédagogiques qui sont actuellement composées :

- de professionnels en charge des enseignements : enseignants et directeurs partiellement déchargés ;
- des personnels qui participent à l'encadrement sans être chargés de classe : les directeurs déchargés, les enseignants des langues et de la culture Kanak (LCK) et ceux du dispositif d'enseignement spécialisé pour enfants en difficulté (DESED) ;

■ d'autres fonctions : les psychologues scolaires et les secrétaires des commissions de circonscriptions scolaires de l'enseignement primaire (ou CCEP).

Hormis les enseignants LCK mis en place plus récemment, les autres fonctions existaient en début de provincialisation.



Ecole de Go mö dè (Gondé) à Waa wi Luu (Houailou)

L'amélioration de la qualification des enseignants était un objectif de départ dont l'atteinte s'est appuyée sur trois leviers :

- la validation des acquis de l'expérience pour ceux en poste qui n'étaient pas passés par l'Ecole Normale, grâce en particulier au Centre de Développement Pédagogique de Tuo Cèmuhi (Touho) ;
- l'élévation du niveau de recrutement des remplaçants en exigeant dès 1991 qu'ils soient bacheliers ;
- la réservation annuelle d'un « quota » de jeunes diplômés de l'Institut Territorial de Formation des Maîtres (ITFM) pour venir travailler en Province nord.

Aujourd'hui, tous les titulaires sont diplômés de l'Institut de Formation des Maîtres (bac + 3) ou de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (Bac + 5) et les enseignants bénéficient de la formation continue. Le nombre d'instituteurs remplaçants à l'année s'établit à 7,5 % en moyenne depuis 2010 (19 sur

255) avec des variations entre 5 et 10 % selon les mouvements et les années. Ce taux était encore de 25 % en 2004 (65 remplaçants sur 261). Le niveau de recrutement recherché pour les remplaçants est celui de fin de deuxième année de formation universitaire.

Pour **l'enseignement secondaire**, le nombre total d'établissements (général, professionnel et agricole) a très peu progressé de 1989 à 2022, passant de 26 à 28. Toutefois, la cartographie de l'offre a énormément évolué.

Les faits notables sont l'implantation du lycée professionnel de Tuo Cèmuhi (Touho) et du lycée général de Pwèèdi Wiimîâ (Poindimié) qui sont des acquis des accords de Matignon-Oudinot ainsi que du lycée agricole à Pwèbuu (Pouembout). Ce dernier s'est progressivement transformé en lycée polyvalent à la fin des années 2000. Les investissements correspondants ont été réalisés par l'Etat.

Catégories	Enseignements	Nombre établissements		Part élèves	
		1989	2022	1989	2022
Collège et GOD	Public	6	10	39%	49%
	Privé	7	7	31%	15%
ALP	Public	5	2	17%	2%
	Privé	0	0	0%	0%
Lycée	Public	0	3	0%	28%
	Privé	2	3	6%	5%
Autres	Privé	6	3	7%	1%

Les annexes de lycées professionnels (ALP) qui offraient des formations de type CAP ont perdu beaucoup de leur importance avec l'ouverture de lycées professionnels publics et privés. La catégorie « autres » est celle des établissements privés non confessionnels dont le poids a considérablement chuté.

Dans le secondaire public, la carte scolaire était composée de cinq collèges publics en 1989 ainsi que du Groupe d'Orientation Dispersé (GOD) de Népwî (Népoui), annexe du collège de Koohnê (Koné) pour les élèves de sixième et de cinquième. Elle est désormais formée de neuf collèges publics et du GOD Kaa Wi Paa (Kouaoua).

Ces établissements ont été construits ou ont fait l'objet de travaux en maîtrise d'ouvrage provinciale. Les principaux investissements ont été :

- la reconstruction du collège de Koumac (1992-1994) ;
- la reconstruction du collège de Koohnê (Koné) (1994-1998), de nouveaux travaux de restructuration y sont en cours ;
- la construction de l'internat de Canala (1993-1995) ;

- la réalisation du centre scolaire (internat + collège) de Hienghène (1999-2001) puis de celui de Ouégoa (2003-2004) ;

- la construction du collège de Nèkô (Poya) (2009-2011) et de celui de Xapecedeaxate (Païamboué) à Koohnê (Koné) (2014-2016) ;

- la reconstruction de l'internat de Waa wi Luu (Houailou) (2012-2015).

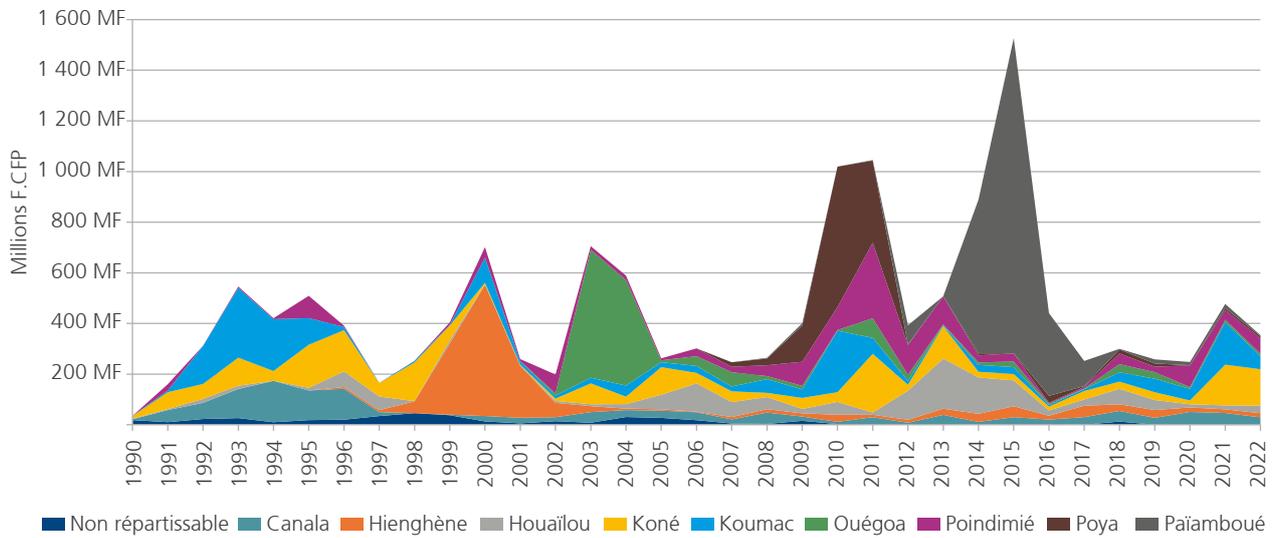


Internat de Wani à Waa wi Luu (Houailou)

Au total, 16,7 milliards F.CFP ont été investis pour ces équipements, soit 500 millions F.CFP par an en moyenne. Cette somme se répartit en 8,6 milliards F.CFP de travaux et

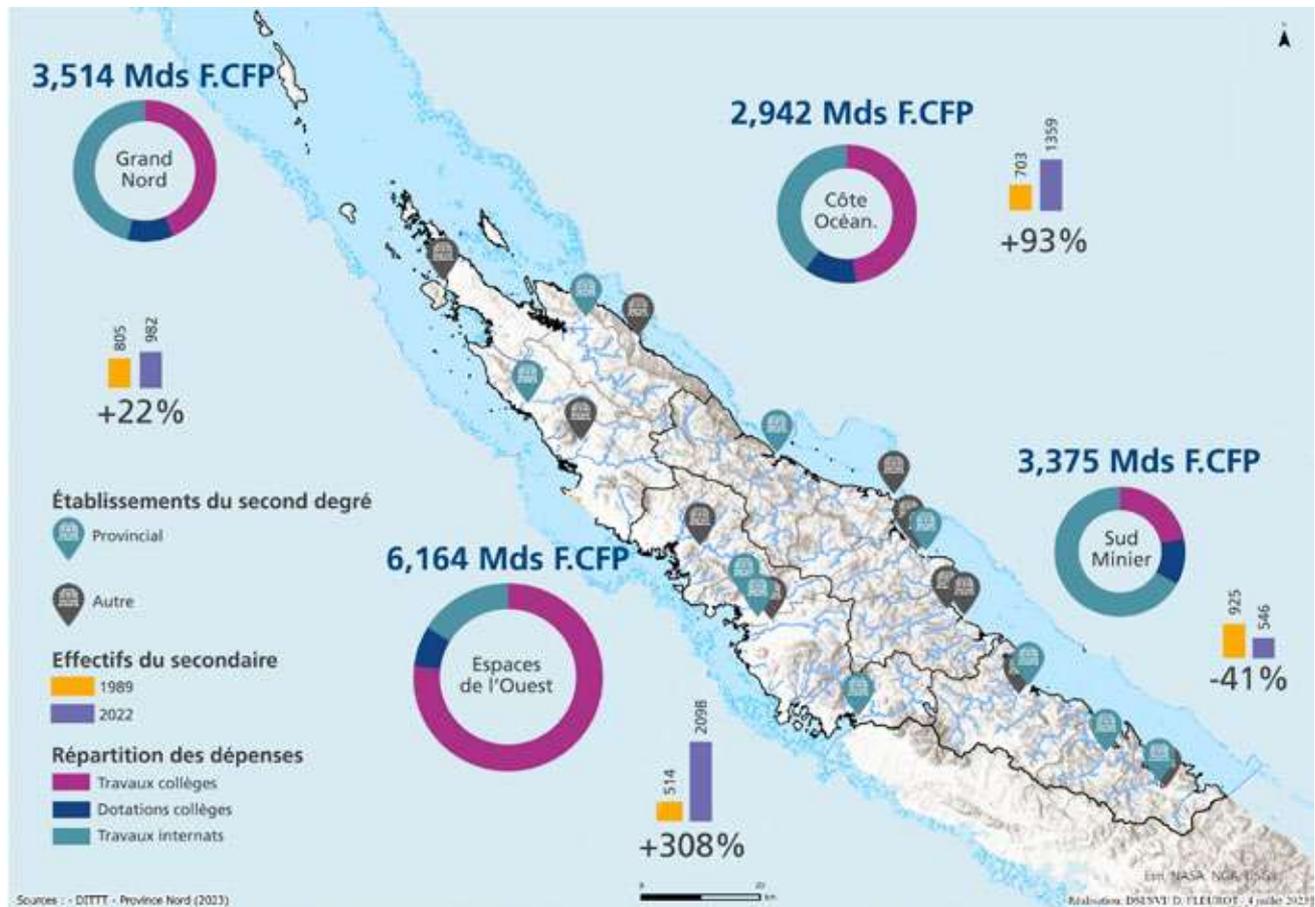
d'équipements de collèges, en 1,9 milliard F.CFP de dotations d'équipements des collèges et en 6,2 milliards F.CFP pour les internats.

INVESTISSEMENT EN MAÎRISE D'OUVRAGE DANS LES COLLÈGES ET LES INTERNATS



La carte précise la répartition géographique des investissements provinciaux. Elle localise aussi les structures actuelles de tous statuts : privé et public, collèges et lycées.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



La province verse également une dotation annuelle de fonctionnement aux collèges et elle gère les internats. Les dépenses correspondantes sont indiquées dans le tableau. L'augmentation du nombre d'établissements a entraîné une hausse des dépenses nécessaires à leur exploitation.

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ANNUELLES MOYENNES (MILLIONS F.CFP PAR AN)

Objet	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Dotations collèges	27	48	68
Fonctionnement internats	151	233	342
<b>Total</b>	<b>178</b>	<b>281</b>	<b>410</b>

Le nombre d'enfants scolarisés dans les établissements de la Province nord en 2022 est proche de celui présent en 1989 (+ 4,2 % d'augmentation). Cette faible hausse, alors que la population totale a augmenté de 44 % de 1989 à 2019, est liée à la baisse du nombre d'enfants par famille. L'évolution est néanmoins très contrastée entre le primaire qui a baissé de 18 % et le secondaire qui a gagné près de 70 % d'élèves. Une forte croissance globale été observée dans les années 1990 avec un doublement des effectifs dans le secondaire et leur stabilité dans le primaire. Le pic de démographie scolaire est enregistré en 1999 avec 14 500 élèves.

*Le fait le plus important de la période est le développement de l'enseignement secondaire en Province nord*

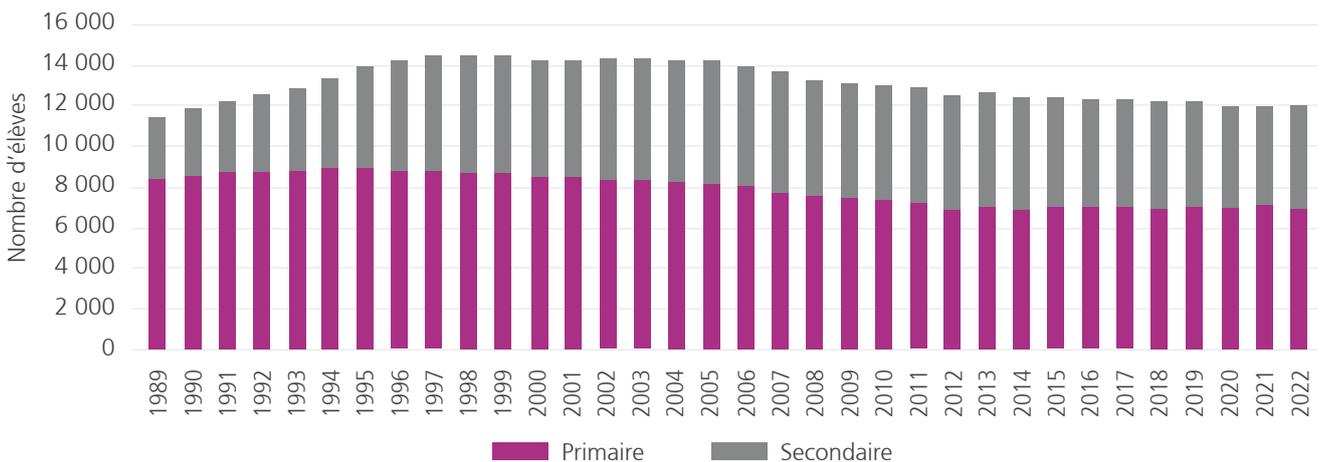


Rentrée au collège de Koohnê (Koné)



Rentrée des classes à l'école Téari à Koohnê (Koné)

#### EFFECTIFS SCOLAIRES EN PROVINCE NORD



Le fait le plus important de la période est le développement de l'enseignement secondaire en Province nord.

En 1989, dix communes disposaient d'un collège (six privés, cinq publics et deux GOD). De nos jours, ce sont quatorze communes qui en sont pourvues (sept privés, neuf publics et un GOD). L'offre réduite obligeait certains enfants à une

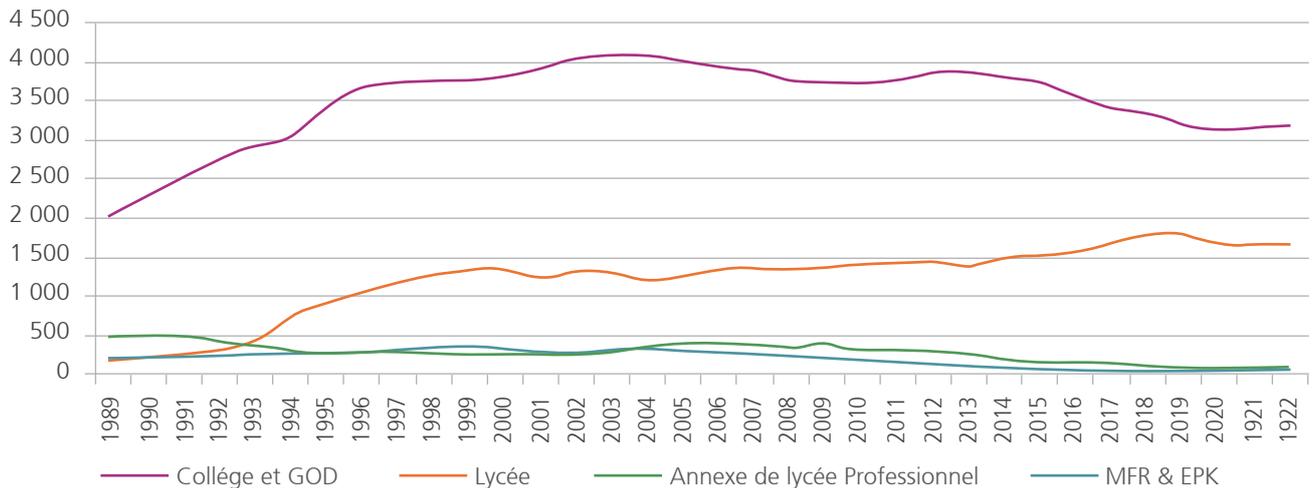
scolarisation éloignée du domicile (par exemple à Pwèèdi Wiimîâ (Poindimié) pour les enfants de Hienghène ou à Koumaka pour ceux de Ouégoa). L'augmentation des communes dotées d'un collège, notamment public, a remédié en grande partie à cette situation défavorable pour les élèves.

Population scolaire	Effectifs de rentrée				Evolution			
	1989	1999	2009	2022	1989-99	1999-2009	2009-2022	1989-2022
Primaire	8 512	8 734	7 434	6 958	-0,2%	-14,9%	-6,4%	-18,3%
Secondaire	2 947	5 776	5 716	4 985	92,0%	-1,6%	-3,6%	69,2%
<b>Total</b>	<b>11 459</b>	<b>14 510</b>	<b>13 150</b>	<b>11 943</b>	<b>26,0%</b>	<b>-8,7%</b>	<b>-2,3%</b>	<b>4,2%</b>

Il n'existait que deux lycées privés d'enseignement professionnel et agricole localisés à Waa wi Luu (Houaïlou) et cinq annexes de lycées professionnels (ALP) dans les collèges publics. En 2022, il y a trois lycées privés (Waa wi Luu (Houaïlou) et Pweevo (Pouébo)) et trois lycées publics ainsi que deux ALP. La suite du collège devait autrefois nécessairement s'effectuer en dehors de la Province nord, dans le Grand Nouméa pour les filières générales et pour la majorité de l'enseignement professionnel. La distance géographique constituait un frein important à la

poursuite de la scolarisation au lycée et à la réussite scolaire pour ceux qui s'y engageaient. Cette distance entraînait aussi une perte de lien entre l'enfant et la famille. Aujourd'hui, la diversité de l'offre permet à la plus grande partie des lycéens de trouver dans le Nord l'orientation qui lui convient. Les effectifs lycéens sont ainsi passés de 178 en 1989 à 1 655 en 2022. Le maximum a été atteint en 2019 avec 1 792 élèves soit dix fois plus que trente ans plus tôt.

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS DANS LE SECONDAIRE



**La possibilité d'études supérieures** est un autre événement à souligner. L'ouverture de la première promotion de techniciens supérieurs agricoles a eu lieu en 1995 au lycée agricole de Pwëbuu (Pouembout). Le lycée de Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) a ensuite ouvert une section dans le domaine tertiaire en 2016. Puis en 2018, le lycée polyvalent Michel Rocard (ex-lycée agricole de Nouvelle-Calédonie) a inauguré des BTS techniques tandis que l'Université de Nouvelle-Calédonie (UNC) mettait en place une licence économie-gestion dans ses locaux temporaires à Koohnê (Koné). Ainsi, 189 étudiants préparaient un diplôme de l'enseignement supérieur en Province nord en 2022. La province a œuvré de son influence pour l'ouverture de ces sections. Elle a également participé financièrement à la construction de l'antenne UNC de Bako (Baco) à hauteur de 22 millions F.CFP.



Ecole d'Arama à Pum (Poum)

### 3.2.2. Le soutien à l'enseignement privé

Comme vu précédemment, l'enseignement privé est complémentaire du public par son offre d'éducation des enfants.

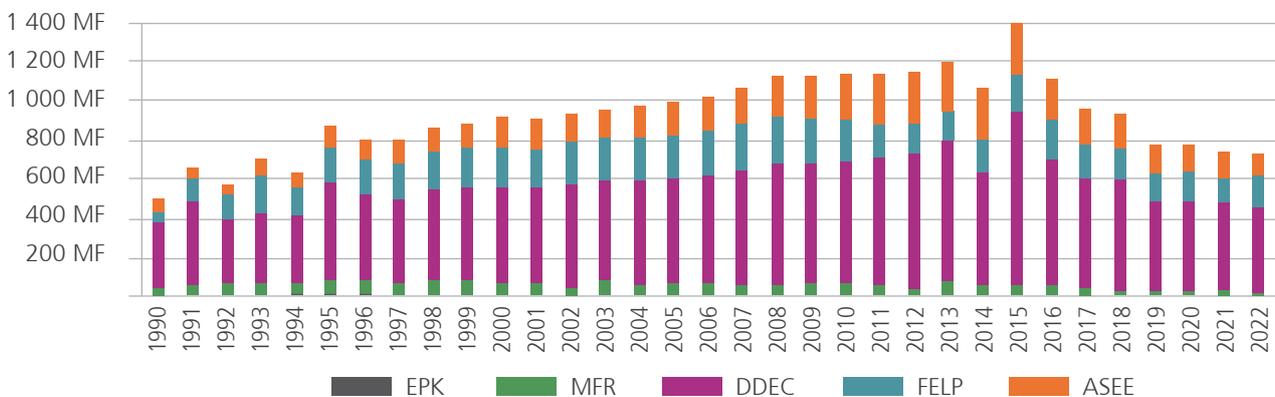
Le réseau des enseignements privés confessionnels est constitué par l'Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE), la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique (DDEC) et la Fédération de l'Enseignement Libre Protestant (FELP). Le privé non confessionnel comprend les Maisons Familiales Rurales (MFR) ainsi que l'Ecole Populaire Kanak de Canala (Ecole fondamentale Inu Me Nege<sup>10</sup>).

La province Nord soutient financièrement l'enseignement privé de façon continue depuis 1990. Ces aides sont de deux natures.

■ **Des subventions de fonctionnement sont accordées annuellement.** Pour l'enseignement confessionnel, leurs montants intégraient jusqu'en 2015 une dotation élève, la masse salariale du personnel non enseignant et des quotes-parts de cette masse salariale pour les frais de gestion et pour des frais exceptionnels. Depuis 2016, le mode de calcul est une dotation forfaitaire par élève.

Le graphique représente l'évolution des subventions versées, leur moyenne des dix dernières années est de 970 millions F.CFP par an.

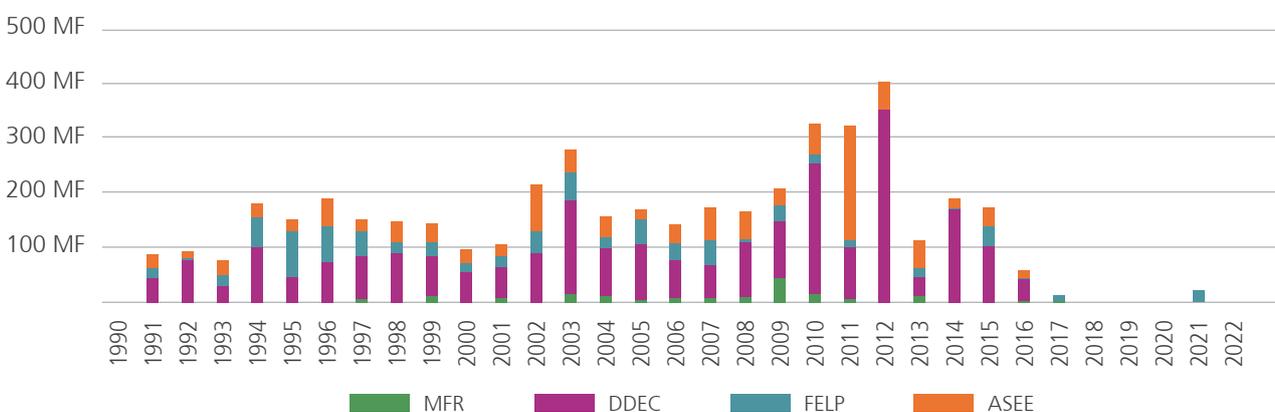
AIDES AU FONCTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ (MILLIONS F.CFP)



■ **Des subventions d'investissement sont votées en fonction des projets présentés pour des programmes de rénovation et de mises aux normes des bâtiments** dont les besoins sont très élevés. Les aides sont irrégulières selon les années comme le montre la figure. Elles ne sont plus servies depuis 2017.

En moyenne, ce sont 140 millions F.CFP par an qui ont été versés. La DDEC en a reçu 55 %, la FELP 24 %, l'ASEE 17 % et les MFR 4 %. En supplément, la province Nord a apporté sa garantie aux emprunts contractés par les trois enseignements confessionnels, de 1990 à 1998.

AIDES À L'INVESTISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ (MILLIONS F.CFP)



10 Elle scolarisait également des élèves du primaire qui sont pris en compte dans le chapitre précédent.

Le privé scolarisait 46 % des écoliers en Province nord en 1989, soit près de 5 300 élèves de tous niveaux. Ses effectifs se sont maintenus aux alentours de 5 700 avec une part stable d'environ 40 % de 1994 à 2003. L'érosion de ses effectifs s'est accélérée dans les années 2010 pour atteindre 25 % des élèves de la Province nord en 2022, soit 3 000 écoliers, collégiens et lycéens.

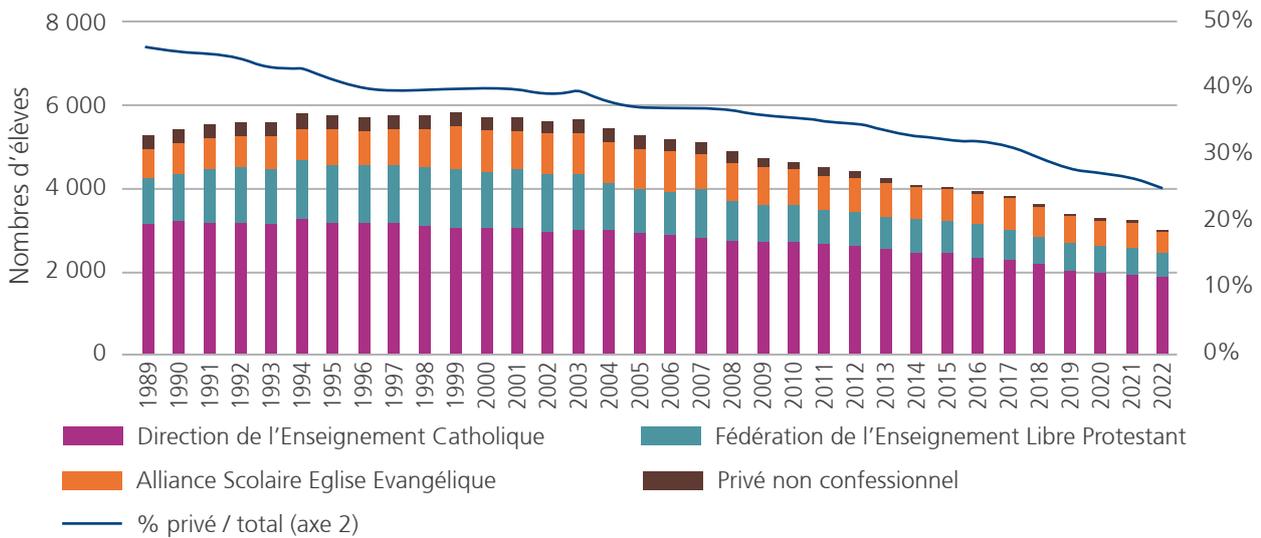
L'école fondamentale Inu Me Nege a fermé en 2001. Les MFR qui sont implantés depuis 1978 ne comptent plus que trois structures à Koohné (Koné), Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) et Pweevo (Pouébo) et 59 jeunes en 2022. Cet enseignement rural basé sur une pédagogie par alternance avait trouvé sa place. Son apogée est observé en 1999, les six structures accueillait alors 368 jeunes. Leur déclin s'est accéléré à partir de 2010. La DDEC scolarise le plus grand nombre d'élèves du privé (64 % en moyenne depuis 1989), devant la FELP (21 %) et l'ASEE (15 %).

Le soutien provincial a contribué à maintenir l'enseignement privé au côté du public.



**Le soutien provincial a contribué à maintenir l'enseignement privé au côté du public**

**EFFECTIFS ENSEIGNEMENT PRIVÉ**



### 3.2.3. Les aides à la scolarisation et aux études

Afin de favoriser l'accès à l'école et aux études des enfants et des jeunes dont les familles n'ont pas les ressources financières suffisantes, la collectivité octroie des aides pour tous les niveaux scolaires, de la maternelle aux études supérieures.

Le **dispositif d'allocations scolaires** préexistait à la mise en place de la province Nord. La mesure a été reprise par la collectivité et ses modalités d'application ont été périodiquement actualisées. Ces allocations permettent de prendre en charge les frais de scolarité. Il existe trois tarifs : la pension, la demi-pension et l'externat lorsqu'il n'existe pas de cantine. Le montant des allocations est identique quelle que soit la classe. Cependant, une aide complémentaire est accordée pour les lycéens en fonction du montant réel de la pension ou de la demi-pension et pour couvrir d'autres dépenses (livres, équipements, etc.).

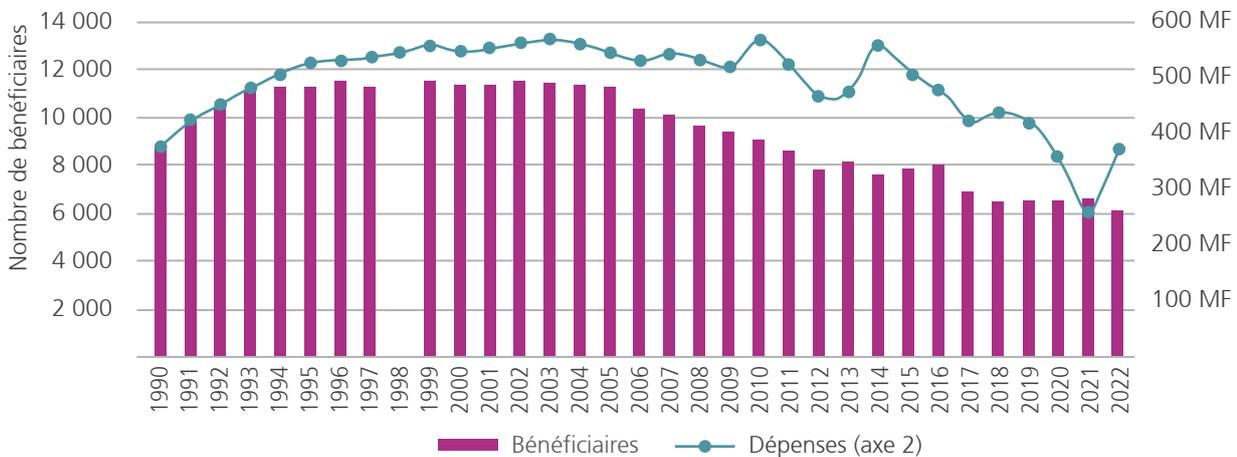
Le nombre d'allocataires a évolué à la hausse au début des années 1990 pour rapidement se stabiliser entre 11 000 et 11 500 de 1993 à 2005. Le taux d'élèves boursiers se montait à 78,3 % en 1994. A partir du milieu des années 2000, le

nombre de boursiers a régulièrement diminué. C'est la conséquence du développement économique qui a permis à de nombreuses familles d'augmenter leurs revenus ainsi que de la réduction du nombre d'enfants scolarisés.



Présentation des formations agricoles au SOFIP

#### ALLOCATIONS SCOLAIRES



Moyenne annuelle	1990-1999	2000-2011	2012-2022
Nombre allocataires	10 818	10 469	7 159
Dépenses (M. F.CFP)	494	547	433
<b>Coût / allocataire (F.CFP)</b>	<b>45 643</b>	<b>52 217</b>	<b>60 491</b>

Les **bourses pour les études supérieures (BES)** ont été mises en place en 1990 pour aider aux études en Nouvelle-Calédonie et à l'extérieur.

L'administration et les entreprises avaient alors beaucoup de difficultés à embaucher des techniciens supérieurs et des cadres. Il était donc indispensable d'augmenter significativement le nombre d'étudiants car le déficit de diplômés était un frein au développement de la Province nord.

Le dispositif général détermine les conditions d'aide aux étudiants, notamment le niveau de revenus pour être éligible et les catégories d'aide. La mesure a été régulièrement révisée. Les conditions de ressources ont été supprimées en 1995 pour les études hors de la Nouvelle-Calédonie afin d'ouvrir le dispositif et de le rendre attractif pour tous. Elles ont été réintroduites en 2006. La notion de métiers soutenus a été intégrée en 2013 et le plafond de ressources a été supprimé pour guider les étudiants vers ces secteurs porteurs quel que soit le lieu d'études. Depuis 2022, le montant des BES prévoit un barème selon des critères de revenus et selon les métiers soutenus prioritairement. Le dispositif comprend également des prêts étudiants et des secours. Les prêts à taux zéro de la province Nord étaient

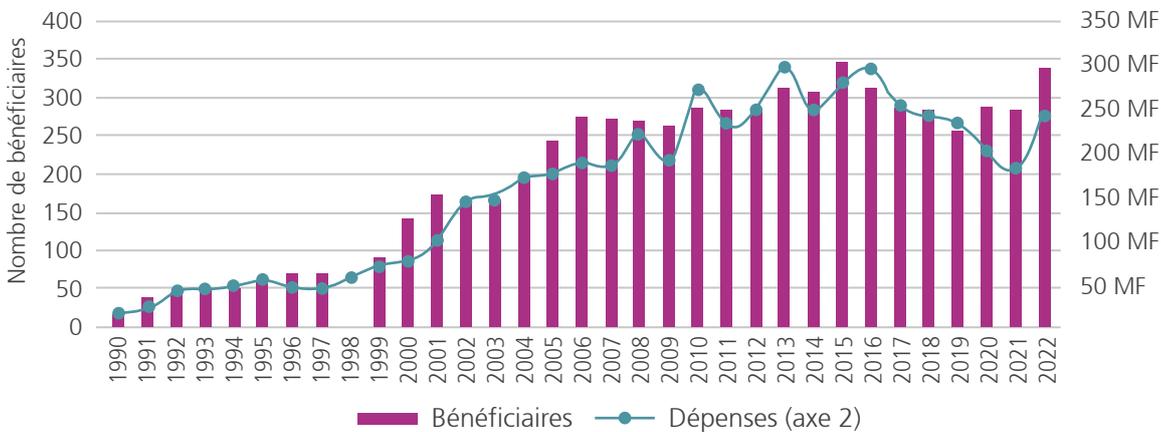
en place jusqu'en 2006, année où la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI) a été conventionnée pour le faire (avec une prise en charge provinciale des intérêts). Les BES sont complétées par la prise en charge du transport aérien en début et en fin d'études pour les étudiants à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie.

Des mesures spécifiques sont adoptées selon les besoins, c'est ainsi que les bourses d'études d'infirmier (BEIDE) ont été créées en 2001 et restent actives pour inciter et accompagner financièrement la formation à ce métier en carence. Une allocation d'aide à la recherche a également été instaurée pour soutenir les jeunes s'inscrivant dans un doctorat.

*Le nombre de diplômés du supérieur résidents de la Province nord (...) a été multiplié par quatorze en trente ans*

Les étudiants peuvent aussi bénéficier d'aides indirectes. Le Foyer Jacques Iékawé a été ouvert à Nouméa en 1992 pour l'hébergement et l'accompagnement des étudiants. Il a fonctionné jusqu'en 2014 lorsque le relais a été pris par la cité universitaire de Nouville. Des mesures de positionnement et d'accompagnement pédagogique ont été créées en 2002 et un partenariat avec l'association ACESTE permet depuis 2003 d'augmenter les chances de réussites des étudiants en Métropole.

**BOURSES POUR LES ÉTUDES SUPÉRIEURES**



Moyenne annuelle	1990-1999	2000-2011	2012-2022
Nombre boursiers	51	236	289
Dépenses bourses (M. F.CFP)	29	131	203
Coût / boursier (k F.CFP)	571	555	705
Autres accompagnements (M. F.CFP)	14	43	44



Accueil des étudiants à la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris

Avec 16 étudiants, les boursiers de la province Nord étaient très peu nombreux en 1990, leur nombre a progressé à une cinquantaine en 1994 pour ensuite approcher la centaine en 1999. Les 250 sont atteints depuis le milieu des années 2000. Depuis, leur nombre oscille entre 250 et 350 selon les années. Les moyens financiers ont suivi l'évolution pour les adapter aux besoins.

Comme cela est indiqué dans le chapitre précédent, l'installation des lycées a ouvert la possibilité de faire des études en Province nord avant l'implantation plus récente de l'UNC. La proximité entre le lieu de formation et le lieu de résidence est un facteur favorable supplémentaire à la poursuite d'études.

Le nombre de diplômés du supérieur résidents de la Province nord était extrêmement faible en 1989. Ce nombre a augmenté en permanence et il a été multiplié par quatorze en trente ans. La population est désormais plus diplômée et ces personnes diplômées restent en Province nord car elles y trouvent un cadre de vie attractif et en particulier un emploi.

#### POPULATION DE 15 ANS ET PLUS DIPLÔMÉE EN PROVINCE NORD

Niveau	1989	1996	2004	2009	2014	2019
Bac + 2	152	442	674	1 044	1 655	1 725
Bac + 3 et plus	127	443	659	1 012	1 484	2 130
<b>Total</b>	<b>279</b>	<b>885</b>	<b>1 333</b>	<b>2 056</b>	<b>3 139</b>	<b>3 855</b>



Inauguration du campus de l'UNC à Bako (Baco)

Première promotion à l'UNC de Bako (Baco)



Education des scolaires à l'environnement par le CIE

### 3.2.4. L'adaptation des programmes et les actions éducatives

En août 1990, la province Nord organisait un colloque à Pwëbuu (Pouembout) sur la **prise en compte des réalités culturelles et linguistiques**. Son objectif était de définir les orientations de la politique provinciale en matière de langues et cultures à l'école et de formuler la stratégie de prise en compte des réalités linguistiques et culturelles dans la lutte contre l'échec scolaire.

L'opération P.H.A.X. en est issue. Elle tire son nom des initiales des quatre aires culturelles qui structurent la Province nord : Paicî-Cemuhi, Hoot Ma Whaap, Ajië et Xaracùu. Il s'agissait d'avoir une approche par aire culturelle dans tous les domaines de l'école pour « respecter les différences, défendre l'unité tout en préservant la diversité ». L'évolution des premières cartes scolaires et l'implantation de nouveaux établissements étaient basées sur cette géographie.

En matière pédagogique, les enseignants devaient de leur côté explorer le champ culturel de leur environnement géographique et s'en servir pour bâtir leurs programmes d'enseignement, au plus proche des enfants.

à compter de 2008. Actuellement, cet enseignement est effectué par 23 enseignants Langue et Culture Kanak (LCK) qui représentent 18 équivalents temps plein et par un coordinateur dans chaque aire linguistique.

La production d'outils nouveaux permet chaque année de diversifier les supports disponibles : albums illustrés, comptines, fiches pédagogiques, etc. La collaboration avec les acteurs du système éducatif calédonien est désormais bien établie.

En 2022, huit langues sont enseignées et l'enseignement LCK est présent dans 32 écoles publiques (sur les 48) au bénéfice de 2 300 enfants (sur 4 965), soit 46 % des écoliers.

**En 2022, huit langues sont enseignées et l'enseignement LCK est présent dans 32 écoles publiques au bénéfice de 2 300 enfants**

#### ENSEIGNEMENT DES LANGUES EN 2022

Nom	Nombre élèves
Xârâcùù	273
Ajië	400
Paicî	793
Cèmuhi	186
Yuanga	251
Fwäi	190
Nëlémwa	111
Haeke	101
<b>Total</b>	<b>2 305</b>



Enseignement LCK

En 2002, l'Assemblée de province a réaffirmé que « la reconnaissance et la prise en compte de la langue maternelle des enfants kanak dans le dispositif scolaire en ses différents degrés sont des impératifs indispensables à la réussite scolaire, ... » et elle a défini des actions multidirectionnelles : création d'outils et édition de supports, formation du personnel, aide à des projets d'école, soutien des partenaires (associations, Académie des Langues Kanak, Nouvelle-Calédonie, etc.).

L'association Mèrëa xe-re créée en 2002 a été pionnière. Elle a bénéficié de subventions provinciales à partir de 2005 et elle disposait de 15 intervenants bilingues en 2008. Elle a poursuivi ses interventions dans les classes et sa contribution à la création d'outils pédagogiques jusqu'en 2016. La structuration et la professionnalisation du dispositif d'enseignement des langues Kanak ont entraîné une augmentation progressive des moyens



Sortie équitation des internes de Hienghène

**Le soutien aux actions éducatives** est multiforme. Il a évolué au fil du temps et il s'appuie sur le milieu associatif.

Les projets pédagogiques scolaires et périscolaires présentés par les établissements scolaires de tous niveaux et par les associations, peuvent bénéficier d'une aide financière.

Un dispositif de remédiation scolaire (aide aux devoirs, activités périscolaires) est devenu le Relais en Animations Périscolaires et Informations (RAPI) à partir de 2002 et jusqu'en 2018 où

il a été remplacé par de nouvelles mesures. Des associations partenaires ont eu un rôle régulier ces dernières années, les plus importantes sont la Mission d'accompagnement de la scolarité en Province nord ou MASCOP depuis 2008, Pi Wian Mââ Pâârii pour la gestion de la « classe verte » de Ouaté depuis 2012 et In'dex Nord depuis 2014.

Le déploiement des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) s'est traduit par la mise en place de matériels (tableaux blancs interactifs ou TBI et équipements associés) et par la formation des enseignants pour maîtriser et en développer l'usage à des fins pédagogiques. L'opération a commencé à la rentrée 2013 et toutes les classes des écoles publiques, du CP au CM2, sont équipées depuis 2018.

Le financement de l'ensemble de ces actions est monté en puissance dans le temps comme le précise le tableau.



Activité socio-éducative à l'internat de Koohné (Koné)

#### DÉPENSES MOYENNES ANNUELLES (MILLIONS F.CFP)

Objet	1990-1999	2000-2011	2012-2022
Accompagnement actions éducatives	8	61	124
TICE			22
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>61</b>	<b>146</b>



Jury concours de cuisine des internats

En 2005, les assemblées d'école ont été créées, c'est un lieu d'échange et de décisions entre les membres de la communauté éducative et les partenaires de l'école.

**Les internats provinciaux** sont une réponse à l'éloignement géographique des enfants en leur proposant un hébergement à proximité de leur lieu de scolarisation.

Au-delà de l'accueil, les internats ont pour mission de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants.

Ces missions sont exercées par chaque équipe des internats, composée d'une dizaine de métiers pour assurer les différentes fonctions :

- **éducative** : adjoint et surveillant d'éducation, éducateur spécialisé, psychologue ;

- **restauration** : chef cuisinier et second, cuisinier, agent de service ;
- **nettoyage et entretien** : lingère et agent d'entretien ;
- **Direction et administratif** : directeur, gestionnaire et secrétaire ;
- **médico-sociale** : Infirmier.

La présence d'éducateur spécialisé et de psychologue (respectivement trois et un en 2022) est récente et date de la fin des années 2010.

Depuis la provincialisation, l'effectif des internes a d'abord connu une croissance au fil de l'ouverture de nouveaux établissements : Canala en 1994, Hienghène en 2001 et Ouégoa en 2004. Leur nombre maximum est enregistré en 2005 avec près de 1 300 internes. Depuis 2006, ce nombre décline régulièrement (- 48 % de 2005 à 2020) mais l'année 2021 marque un redressement confirmé en 2022.

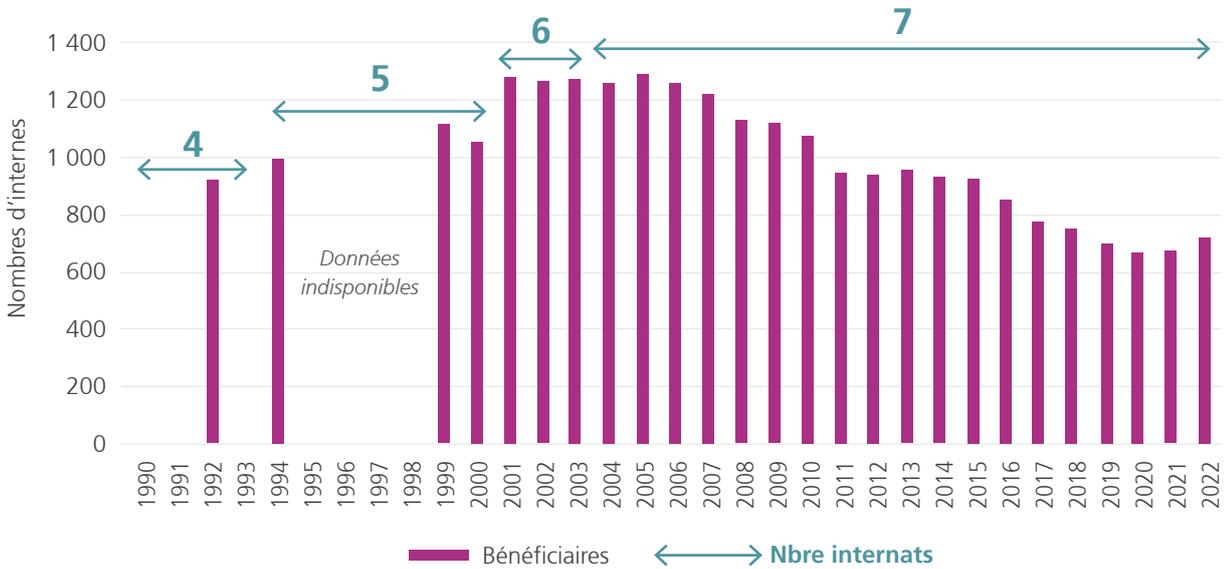
Les internats accueillent des enfants d'âges très différents puisque certains sont inscrits à l'école primaire du village tandis que d'autres en ALP approchent de la majorité.

L'érosion des effectifs est expliquée en particulier par la perte d'attractivité des internats pour les familles, par un meilleur maillage des collèges et par le développement économique qui a permis aux familles qui en avaient les moyens de trouver une alternative à la pension (notamment en organisant un transport quotidien).

À la suite d'un audit conduit en 2012 et depuis la création d'une fonction de coordination des internes, des actions structurées et permanentes de progrès sont menées dans les établissements. Elles portent sur l'amélioration des conditions matérielles de confort et de sécurité et aussi sur la prise en charge éducative des internes. Le projet de label « internat de la réussite et d'excellence pour tous » vise à redonner l'envie d'aller à l'internat et à changer le regard sur l'internat pour en faire des lieux d'accueil attractifs, rassurants, accueillants et structurés. Il doit être formalisé en 2023 par une délibération qui fixera le cadre d'organisation de l'internat. Les projets d'internats constitueront l'outil pour la mise en œuvre des orientations provinciales.



EFFECTIFS DES INTERNATS PROVINCIAUX



SCOLARISATION DES ÉLÈVES INTERNES

Etablissement fréquenté	1999	2008	2018	2022
Collège	78%	71%	89%	88%
Ecole primaire	9%	8%	2%	3%
ALP	13%	21%	9%	9%



## 3.3.

# Favoriser l'intégration des jeunes dans la société

La population de la province reste jeune puisque 31 % de ses habitants a moins de 20 ans en 2019 et qu'ils étaient 35 % en 1989. Ce taux dépassait même les 40 % en 1996 et en 2004 et il est depuis en décroissance.

Une grande partie de l'action provinciale est tournée vers les jeunes à leurs différents âges. Cette action est décrite dans les différentes parties du rapport : l'école, le sport, la culture, les loisirs, l'accompagnement social, car la transversalité des politiques publiques en faveur de la jeunesse est une réalité. Le but recherché par la province est une intégration des jeunes, c'est-à-dire de faire en sorte qu'ils trouvent leur place dans la société et en soient des acteurs.

Pour accepter les responsabilités auxquelles les jeunes doivent faire face dans leurs parcours de vie, ils doivent être bien

physiquement, psychologiquement et être « armés » pour faire face aux défis qui se présentent afin que les expériences vécues soient constructives et pour surmonter les obstacles rencontrés. Les axes d'actions provinciales en faveur de la jeunesse sont dénommés les « clés » depuis 2015. L'objectif est que les jeunes disposent de l'ensemble de ces clés, au nombre de cinq, pour réussir leur intégration sociale : confiance en soi, équilibre physique et psychologique, réussite scolaire, temps libre actif et autonomie matérielle.

Ce chapitre s'intéresse aux volets de l'accompagnement par la formation et l'insertion professionnelles. Ces compétences ont été mises en application dès leur transfert à la province en 1990.

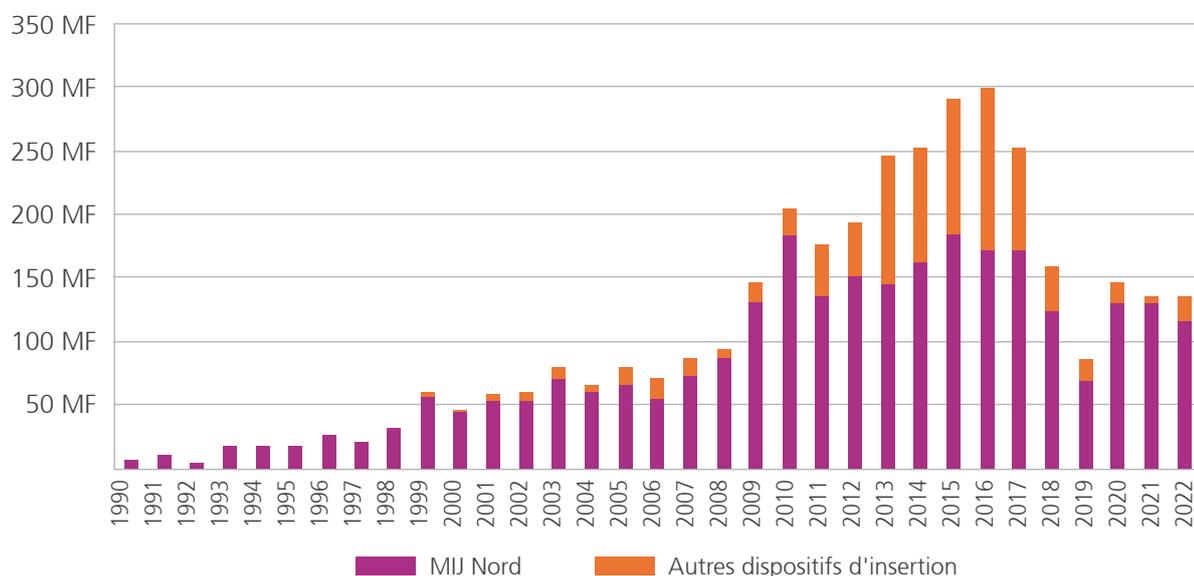
### 3.3.1. L'accompagnement vers l'insertion

La majorité des jeunes suivent leur parcours de vie jusqu'à l'âge adulte sans trop de difficultés mais une partie de la jeunesse reste en marge de la société. Les programmes d'insertion ciblent ces jeunes-là.

**La Mission locale d'Insertion des Jeunes Nord (MIJ)** est née au tout début de la provincialisation. Il s'agissait d'un dispositif



#### RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INSERTION (MILLIONS F.CFP)



de l'Etat que la collectivité a participé à créer en Province nord pour accompagner les jeunes dans la construction d'un parcours d'insertion personnalisé.

Elle a été le principal acteur associatif de l'insertion jusqu'en 2022. Son déploiement sur le territoire provincial s'est effectué au fur et à mesure de l'augmentation des moyens accordés par la province. Avant sa fermeture, l'association disposait de 6 antennes (Koohnê (Koné), Pwêédi Wiimîâ (Poindimié), Koumac, Ouégoa, Waa wi Luu (Houaïlou) et Canala) lui permettant d'asseoir une démarche de proximité auprès de la population.

La MIJ réalisait l'accueil puis l'orientation des jeunes, selon leurs projets et leurs profils, vers les dispositifs collectifs ou individuels mis en place par elle-même ou par d'autres structures. Elle a été très impliquée dans l'information sur le terrain et dans l'identification des jeunes, notamment en amont des formations et des emplois offerts lors des grands projets dont le principal a été celui de l'usine du Nord.

Les modalités d'action ont évolué et elles se sont diversifiées au fil du temps. L'association a accueilli 2 700 jeunes en moyenne chaque année entre 2008 et 2021.

DÉPENSES ANNUELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT (MILLIONS F.CFP)

Insertion	1990-1999	2000-2009	2010-2022
MIJ	21	69	144
Autres actions	1	10	55
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>79</b>	<b>199</b>

Chantier d'insertion à Kokingone



Depuis la fin de l'année 2022, la province Nord a internalisé l'accompagnement personnalisé des jeunes au sein de la DEFIJ.

D'autres associations ont été soutenues à certaines périodes : l'association provinciale d'aide à l'insertion ou APAI, l'Ecole du Métiers de l'Image et des Arts (EMIA) et l'association Association Dépotage et Manutention de Nouméa.

La commande publique de formation intègre aussi des programmes d'insertion tels que les stages de remise à niveau (mathématiques, français et informatique) ou les stages de découvertes de l'emploi.

Une de ses actions emblématiques a été l'organisation de « chantiers-jeunes », en partenariat avec la MIJ et d'autres structures, qui consistait à réaliser un aménagement paysager avec un groupe de jeunes. Ces équipements écotouristiques jalonnent les routes provinciales.

Session d'orientation professionnelle à Dau Ar (Bélep)



Forum insertion avec le RSMA

### 3.3.2. La formation professionnelle

Compte tenu du faible niveau de qualification initiale d'une partie de la population, le besoin de formation professionnelle a toujours été très important. La province Nord a soutenu et engagé des programmes de formations qualifiantes ou diplômantes dans tous les domaines où un besoin était identifié sur le terrain. Elle cherche également l'adaptation des dispositifs au contexte géographique et social lorsque cela est nécessaire afin que le plus grand nombre de personnes puisse en bénéficier. Les publics ciblés sont les demandeurs d'emplois, les salariés des entreprises et les travailleurs indépendants, les porteurs de projets et les membres d'associations. En conséquence, les dispositifs et les priorités ont évolué dans le temps pour s'adapter aux modifications du contexte socio-économique.

L'appréciation des besoins pour guider l'élaboration de programmes spécifiques est réalisée grâce au partenariat avec un réseau d'acteurs et par la conduite d'études spécifiques.

La professionnalisation des promoteurs et des entreprises a fait l'objet de sessions thématiques dans tous les domaines utiles aux métiers concernés. Les premiers lieux de stages étaient les ALP et des structures basées à Nouméa. Au cours des premières années (1990-1994), les formations agricoles et celles proposées par l'Etablissement Territorial de Formation Professionnelle des Adultes (ETFPA devenu le Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelles en Nouvelle-Calédonie ou GIEP-NC) étaient les plus nombreuses.

*La collectivité a été actrice dans la mise en place des premières qualifications calédoniennes en partenariat avec les entreprises et la Nouvelle-Calédonie*



Formation à l'arboriculture

La promotion sociale est également accompagnée, elle ne conduit pas directement vers l'emploi mais permet l'acquisition de compétences ou d'un diplôme (DAEU par exemple) dans un parcours personnel.

La province a accompagné tous les projets économiques



Centre de formation professionnelle de Tuo Cèmuhi (Touho)

pourvoyeurs d'emplois de grandes envergures par le biais de plans de qualification préalable à l'embauche, notons :

- pour l'exploitation minière : les réouvertures du Kopéto puis des massifs de Tiébaghi et de Pum (Poum), le développement des sites de NMC, etc. ;

- la mise en place des hôtels : Malabou et Koulnoué puis ultérieurement celui de Tiéti (complété par des formations d'écotourisme pour les futurs prestataires) ;

- les entreprises de pêches hauturières à Koumac et de traitement des crevettes à Koohné (Koné) ainsi que les fermes aquacoles.

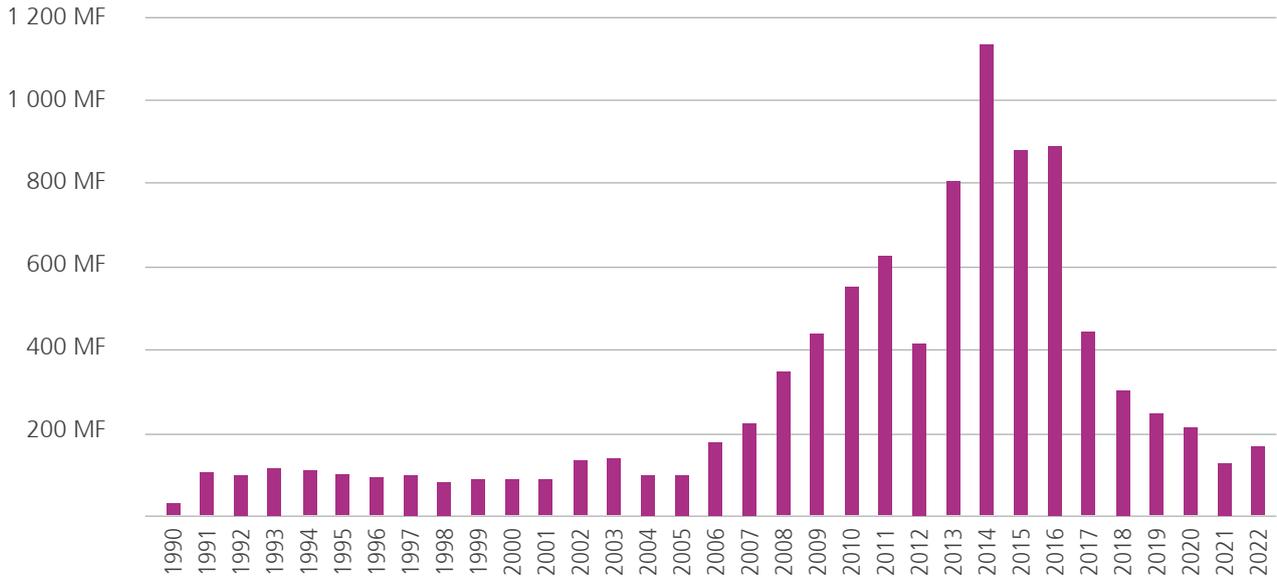
L'implantation de l'usine du Nord a fait l'objet de programmes particuliers et importants tant pour les besoins de l'usine (construction et exploitation) que pour les activités indirectes et induites.

**La finalité commune à ces formations est de permettre à la population, proche géographiquement des entreprises implantées, d'avoir la capacité de prendre les nouveaux emplois créés et de saisir les opportunités d'activités annexes.**

Pour y répondre, la collectivité a en outre été actrice dans la mise en place des premières qualifications calédoniennes en partenariat avec les entreprises et la Nouvelle-Calédonie. C'est le cas des diplômés ou certifications d'animateur de proximité, de guide de randonnée, d'opérateur dans une exploitation minière (chargeuse et boteur, pelle hydraulique, tombereau) et d'éducateur en milieu scolaire.

La très forte progression des dépenses consacrées à la formation entre 2007 et 2016, indiquée par le graphique (voir page suivante), s'explique en partie par le projet majeur de l'usine du Nord.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE



DÉPENSES ANNUELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT (MILLIONS F.C.F.P)

Formation professionnelle	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Toutes actions	92	174	479
Centre A.Tiahi		23	43
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>197</b>	<b>522</b>



L'accès à la formation est un élément déterminant de la réussite des stages, il est favorisé par :

- la communication à l'amont, pour amener une information au plus près des personnes, conduite sous de multiples formes (événements, réunions de proximité, édition de supports, mobilisation des acteurs de l'insertion, de l'information et du placement de l'emploi ainsi que des communes) ;
- un processus de recrutement qui permet de guider le candidat vers le dispositif le plus en adéquation avec ses motivations et ses capacités, ceci afin de limiter les risques d'échec (par exemple avec des tests de positionnement) ;
- l'adaptation et l'innovation pédagogiques, par exemple sous la forme de parcours avec une remise à niveau préalable des stagiaires avant d'intégrer une formation qualifiante ou diplômante ou par des contenus de formation créés sur mesure pour un public ciblé. Les chantiers-formation dans le BTP en sont une autre illustration en permettant la transmission directe et in-situ de savoir-faire entre un jeune et un professionnel expérimenté. Le premier chantier-formation a eu lieu lors de la construction du lotissement de l'internat à Koohnê (Koné) et ils ont été reproduits ensuite à plusieurs occasions ;
- la prise en charge des frais de logistique, et depuis 2012,

- directement du transport des stagiaires entre leur commune de résidence et le lieu de stage dans le cas de formations longues. Il est mis en œuvre par des transporteurs professionnels ;
- la délocalisation des stages ;
- des dispositifs spécifiques pour lutter contre les addictions avant de pouvoir intégrer une formation professionnelle.

**Le centre Anselmo Tiahi de Tuo Cèmuhi (Touho)** est un outil privilégié pour l'organisation de formations et il offre également l'hébergement et la restauration.

Cette structure (ex-CDP) a été inaugurée en juillet 2006 après avoir été rétrocédée par la Nouvelle-Calédonie à la province Nord. Le centre a bénéficié de plusieurs phases d'extension-amélioration depuis 2006, la troisième est en cours. Il a été complété par un plateau de formations sanitaires et un plateau de formations maritimes. Les investissements se sont élevés au total à 648 millions F.C.F.P entre 2006 et 2022. Sa capacité actuelle d'accueil est de 81 lits. Il est géré par 4 agents de la DEFIJ. Les services de restauration, d'entretien des bâtiments et de gardiennage sont assurés par des prestataires.

L'étude de programmation pour construire un centre de formation à Koohnê (Koné) est en cours.



Formation à l'usage de la motoculture

Créé en 1989, le Centre de Formation aux Techniques de la Mine et des Carrières (CFTMC) situé à Pöröo (Poro) est l'opérateur des formations utiles à la profession, notamment pour la conduite et la maintenance d'engins. La collectivité a aidé l'équipement de la structure en 2001 (80 millions F.CFP) puis en 2007 (100 millions F.CFP).

La Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA) est un opérateur apprécié pour la formation des jeunes qui est implanté à Koumac (depuis 1986) et à Kooehnê (Koné) (depuis 1992). La province a subventionné les investissements pour l'extension de Kooehnê (Koné) en 2004 (42 millions F.CFP) et la création d'une nouvelle plateforme à Koumac en 2014 à hauteur de 306 millions F.CFP.

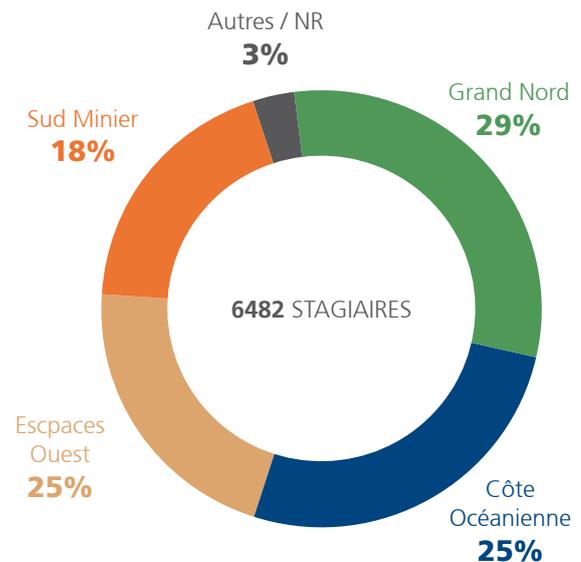
Dans le domaine agricole, le centre de formation et d'appui au développement de la Népia à Pwărăiriwâ (Ponérihouen) a été très actif jusqu'au début des années 1990. Le CFPPA associé au lycée agricole à Pwëbuu (Pouembout) a ensuite pris le relais.

Depuis 2009 où l'information est disponible, près de 6 500 stagiaires ont suivi une formation. Le graphique présente leur origine géographique. Il confirme que la formation professionnelle a pu être accessible à des personnes originaires de toutes les régions de la Province nord.

Ces programmes ont touché très majoritairement les jeunes puisque 72 % des stagiaires répertoriés sont âgés de moins de 36 ans et 44 % ont moins de 26 ans.

Enfin, les femmes ont largement saisi ces opportunités de formation car elles sont 55 % des stagiaires.

#### DOMICILE DES STAGIAIRES 2009-2022



Formation en BTP



Stage au centre de Poro

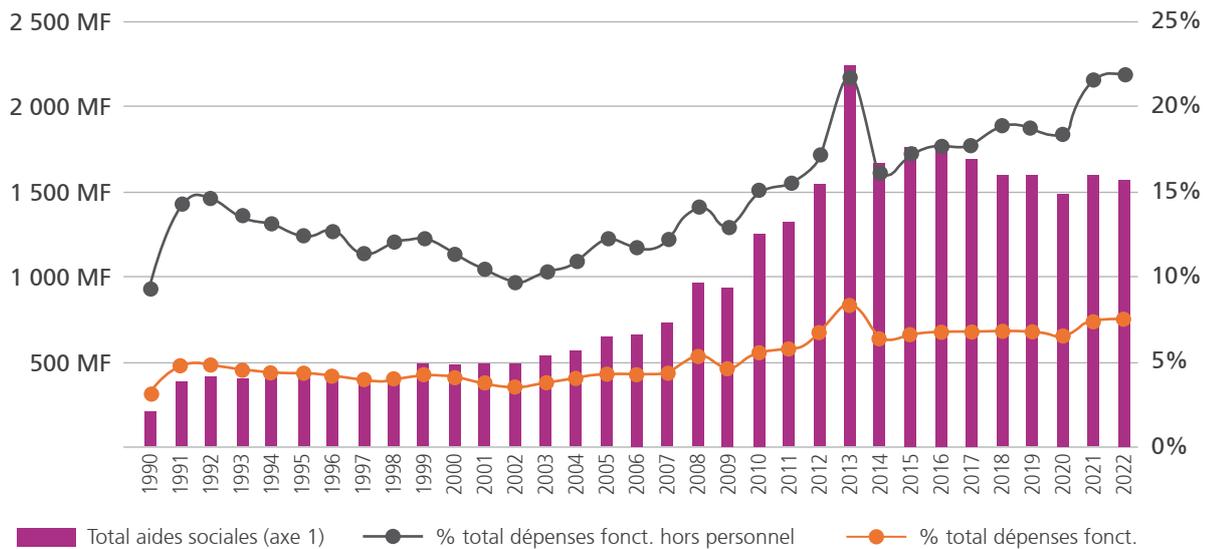
# 3.4. Accompagner les personnes vulnérables

Un dispositif d'aides sociales préexistait à la provincialisation et cette compétence lui a été transférée par le Territoire en 1990. Le cadre réglementaire a été défini par le congrès du Territoire en 1989, il confiait son application aux provinces (modalités d'admission et prestations). L'accompagnement provincial consiste à prendre en charge et à apporter une aide aux personnes en situation de vulnérabilité, quels que soient leurs âges ou leurs conditions. L'accompagnement s'appuie sur le travail de professionnels

*L'aide aux personnes âgées est restée prédominante*

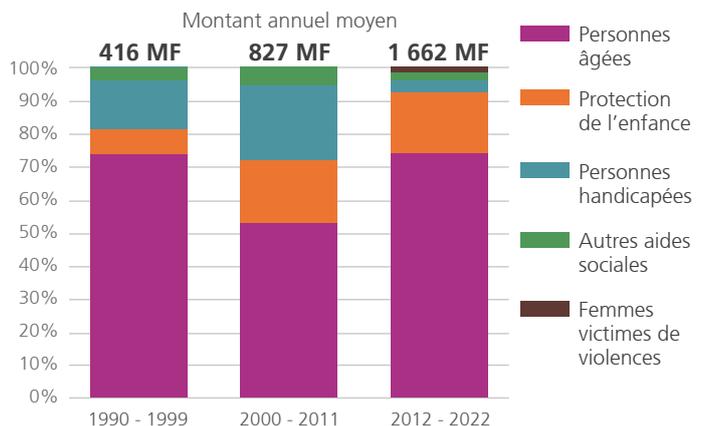
après de la population, sur des aides financières à la personne et sur le soutien à des dispositifs d'intervention. Les dépenses provinciales d'aides sociales (hors aide médicale détaillée précédemment) ont évolué à la hausse sur la période. De tout temps, elles ont représenté un important poste du budget provincial. Ces dépenses se sont maintenues dans une fourchette comprise entre 10 et 15 % des dépenses provinciales d'intervention (fonctionnement hors personnel) jusqu'en 2009 et entre 15 et 20 % depuis 2010.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'AIDE SOCIALE (MILLIONS F.CFP)



Leur répartition par catégorie a également évolué en fonction des périodes. Toutefois, l'aide aux personnes âgées est restée prédominante. Les différents volets de l'action sociale sont développés dans la suite. L'aide au logement est présentée dans la partie relative à l'habitat.

RÉPARTITION DES AIDES SOCIALES PAR PÉRIODE



### 3.4.1. L'action sociale généraliste

L'action sociale est d'abord mise en œuvre par les assistants de services sociaux qui exercent une mission généraliste auprès des populations en difficulté, en s'appuyant sur l'ensemble des dispositifs institutionnels et associatifs existants. Cette action s'inscrit dans une perspective de prévention sanitaire et sociale. Les assistants sociaux de secteur ont une action globale qui prend en compte tous les problèmes rencontrés en matière de protection de l'enfance et de la jeunesse, de personnes âgées ou handicapées et d'action sociale générale en faveur des plus démunis. Ils exercent des fonctions d'accueil, d'information et d'orientation, d'évaluation, de médiation et d'accompagnement social.



Accueil par un assistant social

En 1994, huit assistantes sociales exerçaient ces missions sur le terrain (plus une assistante sociale chef), elles étaient basées dans les CMS de Canala, Waa wi Luu (Houailou), Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), Tuo Cèmuhi (Touho), Pweevo (Pouébo), Koumac, Koojnë (Koné) et Nèkô (Poya) et elles réalisaient des vacations dans les autres communes. Leur effectif avait été doublé depuis 1990.

Fin 2022, une équipe de onze assistantes de service social est répartie sur les dix-sept communes de la Province nord et une supplémentaire gère la permanence d'accueil téléphonique avec un numéro vert gratuit.

Les assistants sociaux de secteur réalisent en particulier des enquêtes pour le compte des services provinciaux (enfance en danger, habitat, etc.) ou de la Nouvelle-Calédonie (application du dispositif handicap et dépendance).

Ces professionnels sont également souvent sollicités pour accompagner la population dans des démarches administratives et dans le cas de difficultés financières.

Dans les situations les plus difficiles, la prise en charge sociale d'une personne s'effectue au sein de structures agréées qui peut être un établissement ou le domicile d'une famille tierce. Une allocation à la maternité et à la petite enfance a été créée en 1996 pour certaines ressortissantes de l'aide médicale. Son versement était conditionné au suivi médical de la mère et de l'enfant. Elle couvrait la période de la grossesse jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 33 mois. Elle a été supprimée en 2011 lors de l'instauration des allocations prénatales et de maternité de solidarité par la CAFAT.

La collectivité a subventionné la construction du centre d'hébergement social de Koumac en 1991 (à hauteur de 20 millions F.CFP), géré par le SIVM Nord. Ce centre a également été financé depuis 2005 pour accueillir des ressortissants de l'aide médicale soignés à l'hôpital de Koumac ou de leur famille ainsi que des personnes en situation de handicap.

De plus, l'action sociale s'appuie sur des associations auxquelles la province Nord apporte un concours financier.



Auxiliaire de vie scolaire

### 3.4.2. L'aide aux personnes âgées

A l'origine, les prestations concernaient l'aide à domicile ou au placement en établissement pour les personnes de plus de 60 ans privées de « ressources suffisantes », ainsi que des allocations. En 1994, environ 1 400 personnes étaient bénéficiaires d'une pension s'élevant à 52 500 F.CFP par trimestre. Le montant a été très peu revalorisé jusqu'en 2007 (19 000 F.CFP par mois en 2006, puis 25 000 F.CFP en 2007). Une nouvelle augmentation est intervenue en 2010 (+ 10 000 F.CFP par mois). Le nombre de personnes concernées est resté relativement stable (1 490 en 2000 et 1 411 en 2004).

Le progrès principal a été **l'instauration du « minimum vieillesse »** en 2012 par une loi du Pays. Le montant maximal était de 85 000 FCFP par une personne seule et 130 000 FCFP pour un couple, à sa mise en place. Le montant de l'allocation est revalorisé en fonction de l'inflation et il se monte à 89 600 F.CFP en 2022.

L'allocation est servie par la province qui continue à en financer une partie car le dispositif est cofinancé avec la Nouvelle-Calédonie (68 % Nouvelle-Calédonie et 32 % province Nord au global). La Nouvelle-Calédonie rembourse ensuite sa part à la collectivité.

L'élargissement des critères d'accès aux droits, par rapport au précédent dispositif, a permis à un plus grand nombre de personnes d'en être bénéficiaire. En 2012, leur nombre était de 1 717. Il est de 1 820 personnes en 2022. Ce sont désormais environ 30 % des plus de soixante ans qui touchent cette allocation. Le revenu monétaire des personnes âgées qui disposaient auparavant de faibles ressources a ainsi été très nettement amélioré.

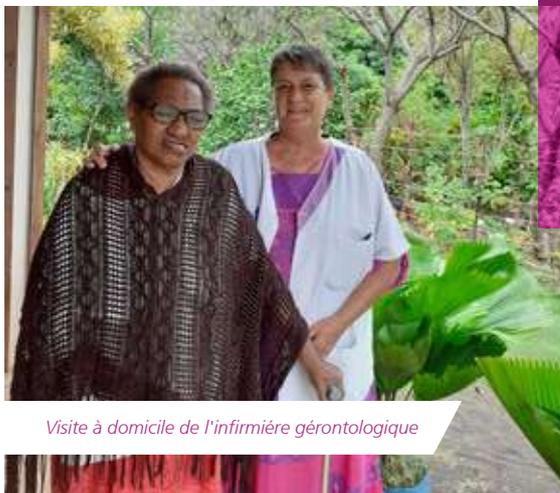
Les allocations ont représenté en moyenne 97 % des dépenses provinciales en faveur des personnes âgées depuis 1990, le reste a été consacré aux placements et aux aides à domicile.

En trente ans (1989-2019), le nombre de personnes de 60 ans et plus a été multiplié par 2,5 et leur part dans la population totale a été multipliée par 1,8. Cette évolution démographique confirme le vieillissement de la population de la Province nord.

Province nord	1989	1996	2004	2009	2014	2019
Population totale	34 526	41 409	44 474	45 137	50 487	49 912
Part des 60 ans et +	6,5%	6,9%	8,1%	9,4%	10,3%	11,6%
Part des 75 ans et +	1,2%	1,2%	1,7%	2,0%	2,4%	2,7%



Accompagnement à domicile



Visite à domicile de l'infirmière gériatrique



Mobilisation des séniors pour la prévention sanitaire

### 3.4.3. La prise en charge de l'enfance en danger

L'aide sociale à l'enfance (ASE) est l'un des volets de l'aide sociale transférée à la province Nord. Cependant, la protection judiciaire de l'enfance est restée une compétence du Territoire. L'ASE agit en faveur de la protection des enfants en danger et de leur prise en charge. A l'origine, deux dispositifs étaient en place : « l'aide aux enfants secourus » versée à la personne qui assume la charge matérielle de l'enfant sans disposer des ressources suffisantes et « l'aide aux enfants assistés » pour les mineurs placés par l'aide sociale à l'enfance dans une famille ou un établissement.

L'ASE a trois missions : le repérage et l'évaluation du danger, l'accompagnement de l'enfant et de sa famille, la sortie du dispositif de protection de l'enfance.

Les décisions administratives sont prises par la province Nord et constituent le volet prévention. A contrario, la protection judiciaire est décidée par le juge pour enfants.

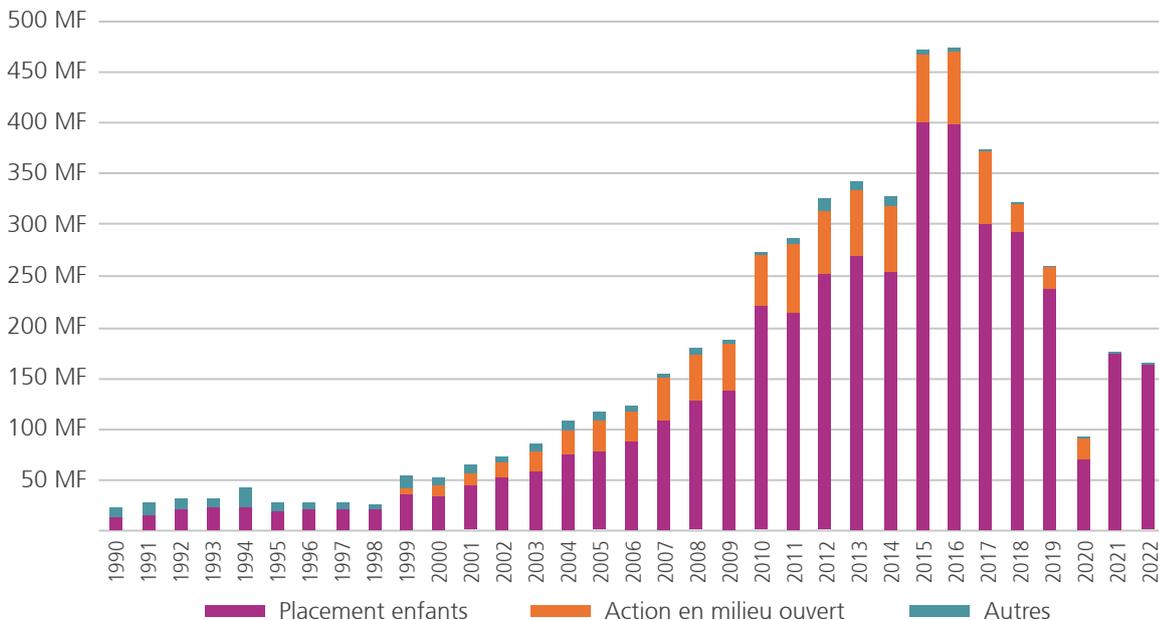
Le placement a pour objectif d'assurer la sécurité des mineurs confiés à l'ASE et de garantir leur éducation. Le foyer « maison Antoinette Kabar » de Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) géré par l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes en Nouvelle-Calédonie (ASEA-NC) a été le seul établissement d'accueil en Province nord de 1990 à 2015. Il était conventionné par la province Nord qui mettait également du personnel à disposition de la structure. Les derniers

placements ont pris fin en 2017. Le relai a été pris par la maison de l'enfance de la côte Ouest (MECO) construite par la province Nord et mise en service en 2016. Sa gestion est conventionnée avec l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence en Province nord. Elle offre une capacité potentielle de 45 places mais sa capacité réelle est limitée pour tenir compte des ressources financières disponibles (22 places ouvertes en 2022). Un programme spécifique de formation au métier d'éducateur spécialisé a été mis en place pour pourvoir les postes d'encadrement des jeunes. La province a investi 485 millions F.CFP dans cet équipement.



Maison de l'enfance à Koohné (Koné)

#### DÉPENSES D'AIDE À L'ENFANCE PAR DISPOSITIF



L'organisation du placement en famille a été mieux cadrée à partir de l'an 2000. Le réseau de famille d'accueil a évolué au fil du temps comme leurs modalités de financement. Sept familles étaient réellement actives en 2022 après une reprise de la gestion du dispositif par les services provinciaux. Les placements ont représenté 80 % des dépenses d'intervention de l'ASE depuis 1990.

De 1999 à 2020, la collectivité a confié à l'Association de Protection Enfance et Jeunesse en difficulté (APEJ) l'accompagnement des parents en difficulté dans l'exercice de leur fonction éducative au travers des actions éducatives en milieu ouvert. Depuis 2021, ce sont le psychologue et les travailleurs sociaux provinciaux qui interviennent pour ces actions de prévention à domicile.

Le contrat jeune majeur adopté en 1999 et le placement chez un tiers digne de confiance complètent les mesures à disposition des professionnels.

Le service ASE a été créé en 2006 au sein de la DASS-PS. L'organisation s'est ensuite étoffée pour mieux se déployer sur le terrain et pour internaliser les actions de prévention. Il compte actuellement huit professionnels : quatre éducateurs, un psychologue, deux assistantes sociales ainsi qu'un chef de service.

En moyenne, une centaine d'enfants a été prise en charge chaque année depuis 2001. Un même enfant a pu bénéficier de plusieurs mesures successives dans le temps.

Assistante maternelle



**NOMBRE D'ENFANTS PRIS EN CHARGE**



Equipe initiale de la maison de l'enfance à Koohné (Koné)

### 3.4.4. L'accompagnement des personnes en situation de handicap et dépendantes

En 1990, les mesures à destination des personnes en situation de handicap contenaient des allocations et des aides à l'hébergement en structure. La population cible est constituée des personnes ayant eu une reconnaissance de leur handicap par les autorités. En 1992, 1 650 personnes étaient recensées en Province nord. En 2020, ce sont 1 974 adultes (majoritairement touchés par un handicap moteur) et 233 enfants (majoritairement atteints de troubles intellectuels et cognitifs) qui sont reconnus en situation de handicap.

En 1995, environ 400 personnes percevaient une allocation d'un montant de 25 000 F.CFP ou de 30 000 F.CFP par trimestre selon le taux de handicap. Leur nombre était de 478 en 2000, 585 en 2004 puis 582 en 2010, dernière année complète où la province a versé cette aide. Cela a représenté une dépense annuelle moyenne de 53 millions F.CFP sur la période 1990-2000 et 112 millions ensuite (2001-2011).

De tout temps, le maintien à domicile des personnes en situation de handicap et des personnes âgées dépendantes a été privilégié par la province Nord. L'organisation du maintien à domicile et son financement ont été cadrés par une délibération en 1995. L'accompagnement de ces personnes s'est étoffé à partir de l'an 2000 avec le développement des aides à domicile mises en œuvre par des associations et des communes.

Le second objectif a été la scolarisation des enfants en situation de handicap grâce notamment aux auxiliaires d'intégration scolaires qui aident les enfants au quotidien à l'école. 71 enfants en étaient bénéficiaires en 2010.

D'autres aides ont été déployées : hébergement en institution, familles d'accueil, soutien aux associations, transport, etc.

A la suite de la Loi du Pays de 2009 portant création d'un régime d'aides en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie, les dispositifs décrits précédemment et leur financement ont progressivement été pris en charge par la Nouvelle-Calédonie. La province a contribué au fonds du handicap de 2011 à 2013.



Réunion du collectif handicap

Depuis, les services provinciaux assurent toujours le travail de proximité et constituent le relais avec les services de la Nouvelle-Calédonie pour que ces personnes obtiennent l'accès à leurs droits sociaux. La province Nord finance aussi les prestations pour les situations nécessitant une prise en charge urgente, dans l'attente de l'instruction des dossiers par la Commission de Reconnaissance Handicap et Dépendance comme les placements en structures d'accueil et les aides à domicile.



Le stand Handijob au SOFIP



Activité d'une classe CLIS

### 3.4.5. L'accompagnement des victimes de violences familiales

Au cours des années 1990, la prise en charge des femmes victimes de violences intra-familiales était intégrée dans l'action sociale générale. Des placements d'urgence pour éloigner les victimes et les héberger dans un lieu sécurisé étaient organisés avec le foyer Béthanie et l'association un toit pour mes parents situés à Nouméa. D'autre part, les actions de l'association SOS violences sexuelles ont été régulièrement soutenues depuis 1995.

Le premier lieu d'accueil en Province nord a été la maison Antoinette Kabar de Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) qui a adapté ses locaux en 1999 pour assurer les placements d'adultes en situation d'urgence. Il a rempli cette fonction jusqu'en 2017.

A la suite du premier colloque « Femme et Violences », organisé à Koohné (Koné) en août 2010, la province a acté sa volonté de prendre en charge fermement la problématique des violences conjugales. Les recommandations en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes ont été adoptées par l'assemblée de province en 2011. Elles se déclinent en trois axes : la prévention, la régulation et l'accompagnement.

**Le Centre d'Accueil des Femmes en Difficulté (CAFED)** à Kawewath (Témala) a été construit en 2010-2011. L'investissement provincial total s'est élevé à 65 millions F.CFP sur la période 2008-2022. Il a été mis en service en mars 2014, après l'obtention de l'agrément délivré par le comité d'organisation sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (COSS). Sa capacité d'hébergement est de deux places pour de l'urgence et du court séjour. Le CAFED est géré par le service de la mission de la femme et un travailleur social est basé sur le site. De plus, une astreinte téléphonique est en place 7 jours sur 7. Ce numéro vert constitue la porte



Marche contre les violences

*Les sommes consacrées à la prévention et aux luttes contre les violences faites aux femmes ont fortement augmenté depuis 2013*

d'entrée de la prise en charge, il oriente ensuite les victimes vers les personnes adéquates. Le CAFED travaille en réseau avec différents partenaires pour la prise en charge des victimes depuis leur domicile et jusqu'à la préparation de leur sortie : transporteurs, professionnels médicaux, conseils juridiques, assistantes sociales. Un projet d'extension est programmé.

La province soutient également l'association « Femmes et violences conjugales » en particulier pour sa permanence téléphonique. Enfin, chaque fin d'année, des événements sont organisés lors de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes fixée le 25 novembre, afin de sensibiliser les autorités publiques et coutumières à ce problème de société.

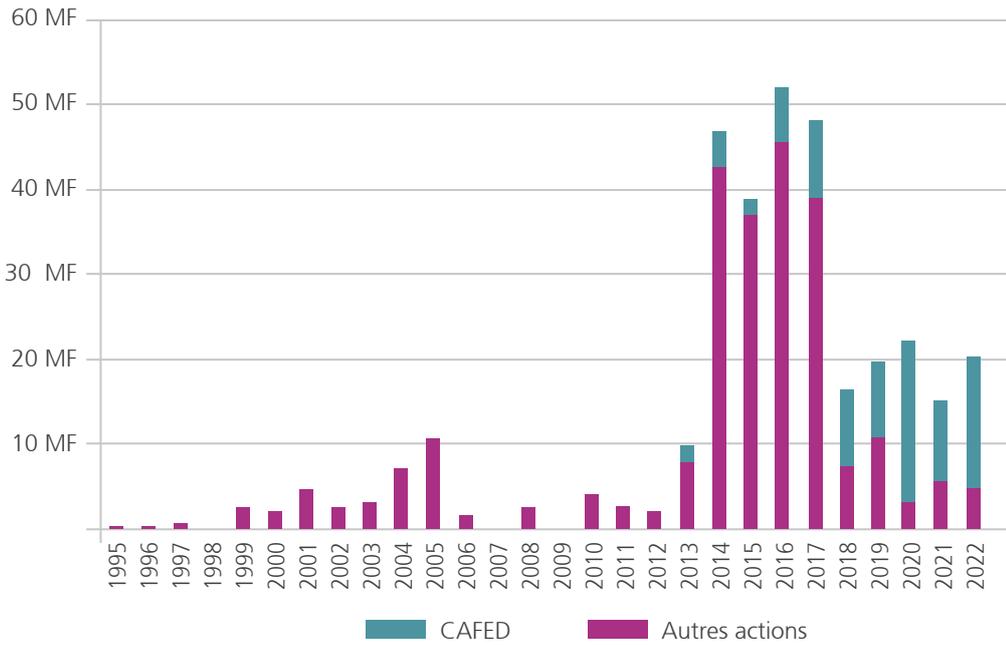
Des « points d'accès au droit » (PAD) ont été mis en place en 2013 avec des permanences de juristes dans certaines communes. Un PAD est un lieu d'accueil gratuit permettant d'apporter une écoute, une information sur les droits, un accompagnement et une orientation aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. La cible prioritaire visée est les femmes victimes de violences et les femmes de statut coutumier. Finalement, le public bénéficiaire est beaucoup plus large.

Les sommes consacrées à la prévention et aux luttes contre les violences faites aux femmes ont fortement augmenté depuis 2013 comme le montre le graphique (voir page suivante). En moyenne, leur montant annuel est de 23 millions FCFP depuis 2010. Le fonctionnement du CAFED en représente les deux-tiers depuis 2018. Cela témoigne de l'amélioration de la prise en charge de ce problème de société.



Action de sensibilisation du CAFED dans les locaux de KNS

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES



Malheureusement, les violences intra-familiales sont encore très courantes et ses victimes sont nombreuses. Dans le cadre de l'enquête de vie et sécurité publiée par l'ISEE en 2021, les atteintes dites « sensibles » sont recensées pour les personnes âgées de 18 à 75 ans. Ces agressions, qui marquent psychologiquement, physiquement et/ou sexuellement la victime, ont touché 11 % de la population en Nouvelle-Calédonie, ce taux est supérieur de 2,5 points dans les Province nord et îles Loyauté. Les femmes sont largement majoritaires parmi les victimes de violences au sein du ménage.

Baptême du CAFED



Inauguration du CAFED à Vook (Voh)



# 3.5. Favoriser l'émancipation des femmes

## 3.5.1. Le soutien aux mouvements de femmes

L'accompagnement des mouvements de femmes a débuté par le soutien financier aux projets et actions portés par des associations. En effet, la dynamique associative est un support de la représentation des femmes, d'une prise de responsabilité de leur part, de la mise en valeur de leurs savoir-faire et du débat sur des questions de société.

La structuration du mouvement a débuté avec la création du conseil des femmes de la Province nord (CFPN) en 1994 par les premières déléguées communales (Koohnê (Koné), Vook (Voh), Pum (Poum), Pweevo (Pouébo), Hienghène et Kaa Wi Paa (Kouaoua)) et avec l'appui de la collectivité. Cette organisation est chargée de représenter les associations de femmes auprès des institutions et de « porter » les questions de société. C'est aussi un opérateur pour des actions de formations, des événementiels et l'animation de ses membres. Le CFPN a bénéficié d'aides de la province de manière quasiment continue depuis 1995.

La deuxième étape a été la constitution d'une représentation à l'échelle communale par des fédérations communales à compter du début des années 2000. Leur réseau s'est progressivement densifié pour couvrir les dix-sept communes depuis 2015. Cet échelon local est essentiel pour le travail de



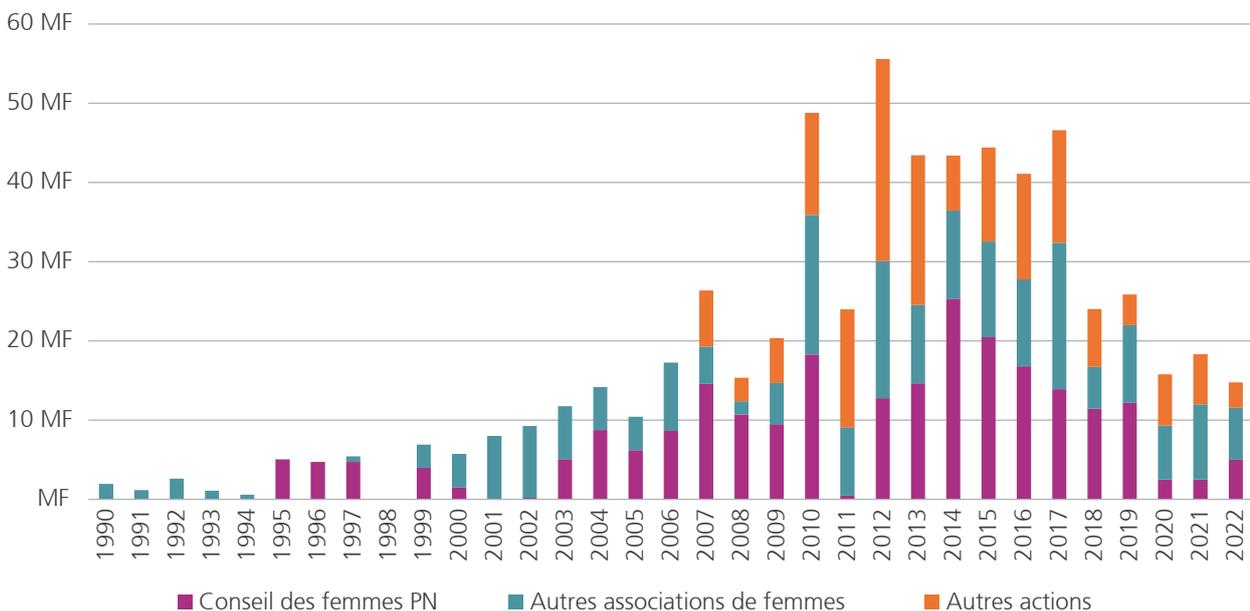
Rencontre à la maison de la femme de Koohnê (Koné)

proximité sur le terrain et il est plutôt dynamique bien que toutes ne soient pas actives.

Les fédérations et les autres associations sont aidées en fonction de leurs projets.

Un appui spécifique est apporté par la formation. Ces formations communautaires sont organisées chaque année en réponse aux besoins exprimés et elles portent le plus souvent sur la couture, la cuisine ainsi que la gestion associative.

### AIDES AUX MOUVEMENTS DE FEMMES



La valorisation de l'artisanat et notamment des objets en vannerie a débuté avec l'association Batéfo dans les années 1990 et jusqu'au début des années 2000. La fête de la robe mission en 2009 puis la fête de la vannerie en 2010 sont nées d'une initiative provinciale pour promouvoir et commercialiser le travail des vannières et des couturières. Ces fêtes ont depuis fusionné en un seul événement annuel porté par le milieu associatif.

L'aide financière aux associations de toutes catégories est le principal poste d'intervention comme l'indique la figure. Les moyens spécifiques dédiés aux mouvements de femmes ont nettement augmenté au fil du temps mais ils restent modestes au regard des moyens consacrés à de nombreux autres dispositifs.

#### DÉPENSES ANNUELLES MOYENNES (MILLIONS F.CFP)

Catégories	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Conseil des femmes PN	5	7	12
Autres associations de femmes	1	6	11
Autres actions		5	11
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>34</b>

La construction de la maison de la femme de Koohné (Koné) s'est achevée en 2018. Actuellement gérée par le service de la mission de la femme, la structure accueille des événements, une salle d'exposition et de commercialisation ainsi que des locaux pour les associations. La maison des femmes de Pum



Assemblée générale du Conseil des femmes en mai 2013

(Pum) a été inaugurée fin 2022, sa gestion est confiée à la fédération de Pum (Pum). Ces deux équipements ont représenté un investissement provincial de 92 millions F.CFP pour Koohné (Koné) et de 35 millions F.CFP pour Pum (Pum).

La journée internationale des droits des femmes est célébrée chaque année autour du 8 mars pour mettre en avant la lutte pour les droits des femmes et la réduction

des inégalités par rapport aux hommes.

La communication auprès des femmes s'appuie sur deux supports dont les premières éditions datent de 2007 : Le guide pratique des femmes en Province nord et le Pala Hin Hnémo (parole aux femmes).

### 3.5.2. Le soutien aux projets portés par les femmes

Ce chapitre présente le soutien apporté par la province aux femmes dans deux dispositifs provinciaux en place depuis la provincialisation : l'aide au logement pour l'amélioration des conditions de vie et l'aide aux projets économiques pour l'inclusion sociale.

**25 % de ces projets sont portés par des femmes et ils pèsent 15 % des subventions accordées.**

**L'émancipation socio-économique** des femmes passe notamment par l'obtention d'un revenu personnel. Celles qui se sont lancées dans une activité économique personnelle ont pu bénéficier des mesures du code de développement.

Depuis 1989, 5 030 projets ont été agréés et le genre du porteur de projet a été identifié pour 4 850 d'entre eux.

25 % de ces projets sont portés par des femmes et ils pèsent 15 % des subventions accordées. Ces taux sont variables selon les secteurs d'activité. Dans le secteur des entreprises (transport, commerce, métiers de bouche, services à la personne, etc.), elles sont mieux représentées, sans toutefois atteindre les 30 % des projets.

La province Nord n'a pas volontairement moins aidé les projets portés par les femmes. C'est seulement qu'elles ont été moins nombreuses à faire une demande de subvention et leurs projets sont de taille plus modeste que ceux des hommes en moyenne,

Fête de la robe mission à Bwapanu (Kaala-Gomen)



Agréments CODEV 1989-2022 pour des femmes		Nombre projets	Montant (millions F.CFP)		
			Invest. projet	Subv Equip.t	Subv Fonc.t
Tous secteurs	Promotrices	1 221	2 707	1 177	142
	% femme	25,2%	15,1%	15,6%	15,4%
Agriculture	Promotrices	769	879	445	32
	% femme	26,0%	14,0%	15,6%	17,4%
Bois & forêt	Promotrices	269	363	206	32
	% femme	7,0%	2,4%	2,8%	0,0%
Entreprises	Promotrices	342	1 553	568	80
	% femme	28,3%	20,4%	22,4%	15,4%
Pêche & Aquaculture	Promotrices	449	3 748	2 007	193
	% femme	21,1%	7,3%	8,1%	16,0%

même si une majoration du taux d'aide a été définie à partir de 2008, en leur faveur.

Une évolution positive est néanmoins notée et la part de promotrices progresse dans le temps comme le montre le tableau.

#### PROJETS PORTÉS PAR DES PROMOTRICES

Moyenne annuelle	1989-1999	2000-2009	2010-2022
Nombre	14	60	35
% total	13%	27%	33%

**La diminution de la précarité** passe aussi par l'accès à un logement garantissant un minimum de confort et de sécurité. Près de 1 900 femmes ont été directement titulaires<sup>11</sup> d'une nouvelle habitation ou de leur amélioration depuis 1989, soit 30 % des maisons réceptionnées. Il s'agit d'une progression notable en matière de droit et d'accès à la propriété, particulièrement pour les femmes relevant du statut coutumier.



Echanges autour de la vannerie à Hyabe (Yambé)

Elles sont majoritaires dans le programme destiné aux personnes âgées ou en situation de handicap (ASI) et elles représentent 20 à 40 % des autres programmes.

#### BÉNÉFICIAIRES FEMMES DES PROGRAMMES HABITATS 1989-2022

Programme	Nombre	Part
ASTH	657	24,3%
HPN	494	29,2%
ASI	556	50,6%
Erica	70	20,5%
ASA	75	32,8%
HIA	26	35,6%
Total	1 878	30,6%

Une évolution favorable est observée et la part des femmes est de plus en plus élevée comme le précise le tableau.

#### LOGEMENTS AIDÉS PORTÉS PAR DES FEMMES

Moyenne annuelle	1989-1999	2000-2009	2010-2022
Nombre	43	78	48
% total	22%	32%	40%

11 D'autres sont titulaires indirectement par le biais de leur conjoint.

## 4

# L'amélioration des conditions de vie



# Tresser avec constance une qualité de vie quotidienne favorable à l'épanouissement des populations.



Introduction	92
4.1. Améliorer le logement	95
4.2. Promouvoir les activités physiques, sportives et socio-éducatives	99
4.2.1. La démocratisation du sport	99
4.2.2. Le déploiement des activités socio-éducatives	104
4.3. Promouvoir la culture Kanak et développer les pratiques culturelles	106
4.3.1. La sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel	107
4.3.2. Le soutien au développement des pratiques culturelles	111
4.4. Faciliter les mobilités	115

# Introduction

## Le sens de l'action

Le déploiement d'un meilleur équipement du territoire, l'accès aux soins et à la formation exposés plus haut, ainsi que le développement économique, participent à l'amélioration des conditions de vie de la population. Cette partie se concentre sur la réduction des déséquilibres dans les domaines du logement, du transport, de la culture ainsi que des sports et des loisirs.

L'action provinciale visait à offrir au plus grand nombre, un logement « sain et décent », c'est-à-dire un logement qui assure à ses occupants un niveau de confort, d'hygiène et de sécurité minimum.

Le déplacement des personnes devait être facilité pour favoriser les échanges (culturels, économiques, etc.) dans l'espace provincial et au-delà, tandis que l'enclavement des populations les plus éloignées des centres urbains et des services en général, devait être réduit.

Dans le même temps, il était primordial d'œuvrer pour donner toute la plénitude à l'expression de la diversité culturelle de la Nouvelle-Calédonie, en particulier à celle du peuple Kanak pour qu'elle puisse s'épanouir complètement aux côtés de celles des autres communautés qui vivent en Province nord. Il s'agissait en particulier, de préserver les traditions culturelles dans un environnement socio-économique en mutation et qui se globalise de plus en plus.

L'action provinciale devait également contribuer à « fixer » (installer durablement) les populations en donnant des activités de loisirs aux jeunes et aux moins jeunes.

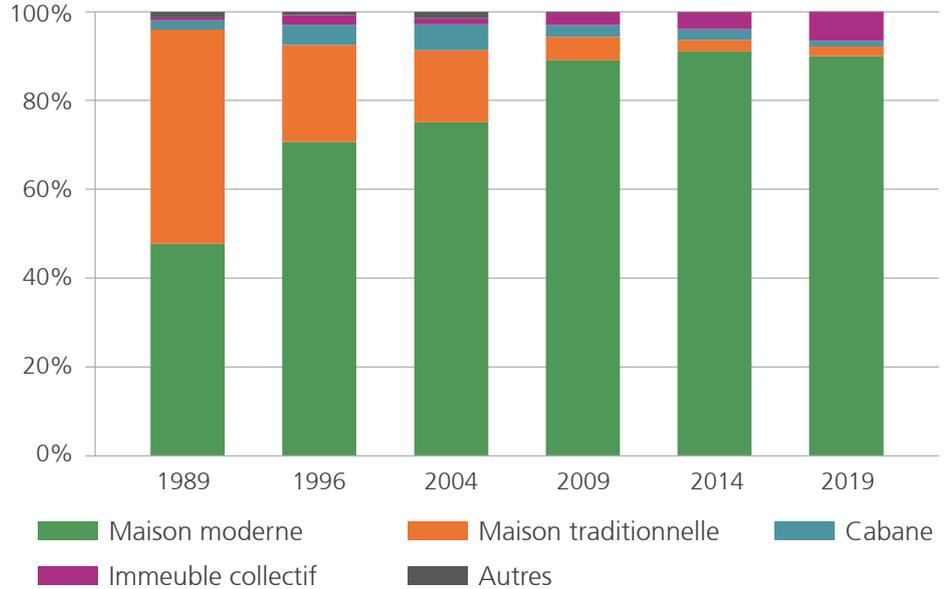
Enfin, le rattrapage en termes d'équipements culturels et sportifs était indispensable à réaliser.

## L'évolution de la situation

En Province nord, l'habitat est essentiellement individuel. En 1989, on distinguait un habitat « moderne » et un habitat « traditionnel » d'importance identique (48 % chacun). Le « traditionnel » était majoritairement présent en tribu (54 % de l'habitat) et le « moderne » était majoritaire en dehors des tribus (56 % de l'habitat). Désormais, 90 % des habitations principales sont qualifiées de « modernes ». Ce taux est même de 93 % en tribus. L'autre fait notable est le développement des immeubles collectifs qui représentent 7 % des logements

en 2019. Ceux-ci restaient exceptionnels trente ans plus tôt. L'habitat précaire sous forme de « cabane » reste peu répandu avec moins de 1 % du total des habitations principales en 2019.

TYPE D'HABITATION



90 % des habitations principales sont qualifiées de « modernes »

Au-delà du type de maison, les conditions de logement étaient qualifiées d'insuffisantes pour une grande part des habitations en termes d'hygiène, de confort et d'équipement. Un élément illustre cette situation : la présence d'un sanitaire qui n'équipait que 34 % des logements en 1989 contre 91 % aujourd'hui. Concernant la desserte en eau et en électricité, les progrès considérables sont détaillés dans la première partie.

et près des trois-quarts ont un lave-linge tandis que l'accès à internet s'est développé. Ces taux d'équipements sont toutefois nettement plus faibles pour les ménages résidant en tribu.

La langue maternelle est l'un des éléments constitutifs de la culture d'une personne. Dix-sept langues Kanak sont présentes

En plus du confort de base, l'équipement des ménages a connu d'importants progrès comme le montre le tableau.

Aujourd'hui, près des deux-tiers des ménages possèdent une voiture

Part (%) des ménages ayant :	Lieu résidence	1989	2004	2019
Une voiture (au moins)	<b>Province nord</b>	<b>38%</b>	<b>55%</b>	<b>64%</b>
	En tribu	21%	nd	50%
	Hors tribu	71%		82%
Un lave linge	<b>Province nord</b>		<b>52%</b>	<b>73%</b>
	En tribu	nd	nd	59%
	Hors tribu			91%
Un accès internet	<b>Province nord</b>		<b>8%</b>	<b>41%</b>
	En tribu	nd	nd	25%
	Hors tribu			61%

dans les aires linguistiques de la Province nord. Leur usage se maintient et toutes sont encore parlées en Nouvelle-Calédonie. L'évolution moyenne du nombre de locuteurs<sup>12</sup> est même en croissance de 29 % entre 1996 et 2019. Le Paicī est la plus parlée (6 500 personnes) devant le Xârâcùù (5 600 personnes) mais dix langues comptent moins de 1 000 locuteurs comme l'indique le tableau, dont deux qui en comptent moins de 30 (Pwâpwâ, Arhâ). La situation est donc critique pour ces deux langues vivantes et fragiles pour les huit autres.



Chorale au complexe culturel de Koohnê (Koné)

Le sport est un loisir courant pour une partie de la population. Nombreux sont ceux qui le pratiquent de façon encadrée dans un club. Le nombre de licences sportives a oscillé selon les années entre 4 000 et 7 000. Rapporté à la population, le nombre de pratiquants licenciés en club a tendance à diminuer. Il est de 9,6 licences pour 100 habitants en 2022 alors qu'il s'établissait à 12,1 en 1991 et qu'un sommet avec plus de 15 licences pour 100 habitants a été observé à deux reprises (1993-1994 et 2011-2012).

NOMBRE DE LOCUTEURS

Nombre de locuteurs	1996	2019
Plus de 4 000	Paicī, Xârâcùù, Ajjë	Paicī, Xârâcùù, Ajjë
Entre 1 000 et 2 500	Cèmuhî, Yûâga, Yalâyu, Fwâi	Cèmuhî, Yûâga, Yalâyu, Fwâi
Entre 500 et 1 000	Dialectes de Voh-Koné, Caac, Nèmi, Fwa Kumak, Jawe, Tîrî	Dialectes de Voh-Koné, Caac, Nèmi, Fwa Kumak, Jawe
Moins de 300	Pwaamei, Pije, Pwâpwâ, Arhâ	Pwaamei, Pije, Pwâpwâ, Arhâ, Tîrî

NOMBRE DE LICENCES SPORTIVES (HORS SCOLAIRE ET JIC)



Animation sportive à Pum (Poum)

12 Source : recensement de la population - Personnes de 14 ans et plus

# 4.1. Améliorer le logement

L'habitat est une compétence dévolue à la province Nord dès 1990 et l'aide à l'habitat est une politique « historique » de la province Nord en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations. Au cours des années précédant la provincialisation, les associations Teasoa dans la Région Nord et Mara-Mwa dans la Région Centre ont été créées avec l'aide des communes pour conduire des opérations d'amélioration de l'habitat en tribu. Le principe de départ était de venir en aide aux familles en apportant des matériaux de construction et de confier aux bénéficiaires le soin de les mettre en œuvre. **Les programmes d'aides à l'habitat se sont développés au fil du temps selon deux axes : l'accession à la propriété et la création d'un parc de logements locatifs.**

Nouvelle-Calédonie (SECAL) a été l'opérateur de ce programme jusqu'en 2006 pour gérer les opérations, concevoir les produits « logements » et promouvoir le développement du milieu artisanal.

**L'Action Sociale Intégrée ou ASI** est née en 1993. Ce programme est destiné à des personnes âgées ou en situation de handicap. Comme pour l'ASTH, il ne s'agit pas toujours de la construction de logements neufs et certaines réalisations portent sur l'amélioration d'habitations existantes.

**L'Accession Sociale Aidée ou ASA** est née d'un partenariat entre Teasoa, le FSH et certaines banques et il a ensuite été intégré au code de l'habitat provincial.

Jusqu'en 2022, Teasoa a été l'opérateur conventionnée par la province Nord pour la mise en place des programmes ASTH, ASI, ASA depuis leur création ainsi que du HPN à partir de 2007. L'association gérait chaque dossier jusqu'à la réception du chantier. Deux structures communales ont aussi existé à Koumac et Canala.

**L'opération Erica** a été un programme temporaire pour reconstruire des habitations qui avaient été détruites ou gravement endommagées par le cyclone Erica en mars 2003, avec des modèles préfabriqués.

**L'Habitat Intermédiaire Aidé (HIA)** est venu compléter le dispositif en 2007 pour les familles qui ne rentraient pas dans les critères des programmes en place mais dont les ressources étaient insuffisantes pour acquérir ou construire leur habitat ou pour accéder à un logement locatif.

L'aide à l'auto-construction a été le premier programme soutenu par la province Nord. Il a été baptisé **Aide Subventionnelle et Technique à l'Habitat ou ASTH**. A partir de 1996, deux options ont été possibles : le « projet type » pour lequel le demandeur réalise une dalle et l'espace sanitaire tandis que le reste de la construction est fait par des professionnels selon un modèle standard et le « projet personnalisé » dont la taille est variable et qui est effectué en auto-construction hormis l'installation électrique.

En 1991, la province Nord adopte le programme d'accession aidé en milieu tribal désormais désigné **Habitat Province Nord ou HPN** ainsi que les modalités de financement des projets. La notion de qualité du logement est intégrée et le logement « devra correspondre à une qualité minimale, offrant le clos, le couvert et la durabilité ». Ces maisons étaient à l'origine dénommées « plan Jorédié ». Un fonds provincial a aussi été constitué et logé à la BCI pour permettre aux accédants de bénéficier de prêts bancaires. La Société d'Équipement de la



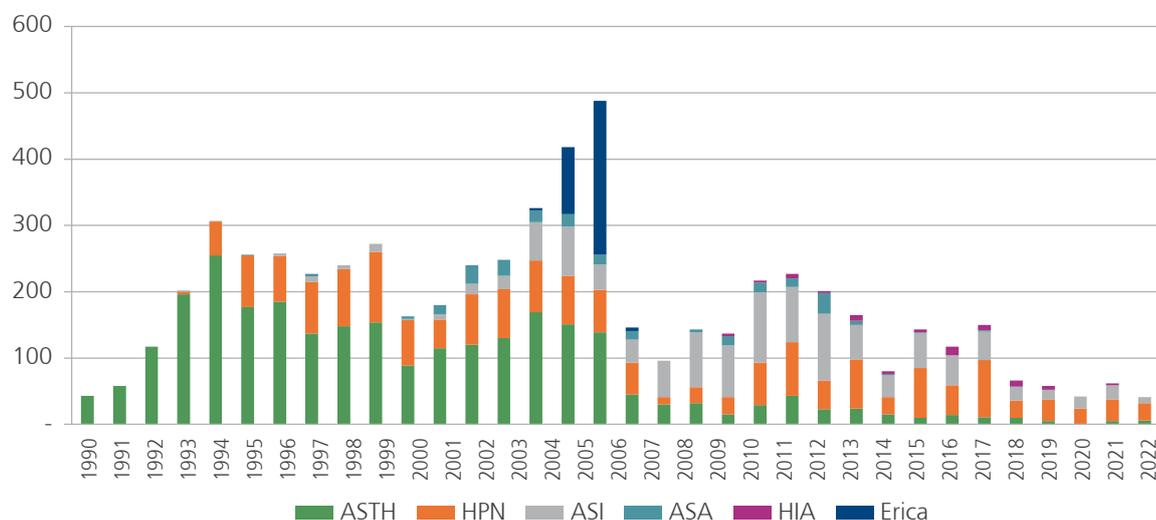
Remise des clés d'une maison HPN



Résidence Le Bosquet de la SIC à Koohné (Koné)

Les différents programmes ont évolué au fil du temps et les modèles types de logements se sont diversifiés. Le premier code des aides à l'habitat a rassemblé les différentes mesures en 2001. Il a ensuite régulièrement fait l'objet de modifications.

#### RÉALISATION DES PROGRAMMES D'AIDE À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ



Plus de 6 000 réalisations ont été réceptionnées depuis 1989, soit une moyenne de 185 par an.

Comme l'illustrent le graphique et le tableau, les dynamiques ont été différentes en fonction du programme.

Le programme « historique » de l'ASTH a été très important jusqu'au milieu des années 2000. Il a ensuite de moins en moins intéressé les personnes, mais au total, il cumule 44 % des réalisations. L'HPN est progressivement devenu plus intéressant financièrement et moins contraignant pour les bénéficiaires potentiels. L'HPN est le programme « phare » depuis ses premières constructions en 1992 et il reste majoritaire aujourd'hui. Près de 27 % des logements relèvent du HPN. L'ASI est bien présent depuis le début des années 2000 et il se maintient. Il représente 18 % des logements réceptionnés. L'ASA s'est progressivement réduit, il offrait plus de liberté en termes de modèles de construction mais il était devenu moins intéressant que l'HPN. Pour le HIA, né plus récemment, le nombre de production est demeuré à un niveau très modeste.

Remise des clés d'une maison HPN



Programmes d'accession	Réception moyenne annuelle			Total 1989-2022	Foncier	
	1989-1999	2000-2009	2010-2022		Coutumier	Privé
ASTH	142	95	15	2 700	2 219	481
HPN	49	52	49	1 693	1 545	148
ASI	3	47	46	1 098	1 060	38
ASA	1	15	5	229	39	190
HIA			6	73	8	65
Erica		34		341	315	26
<b>Total</b>	<b>195</b>	<b>243</b>	<b>121</b>	<b>6 134</b>	<b>5 186</b>	<b>948</b>

La réalisation des 468 logements reconstruits par le programme trémolite se rajoute à cet ensemble.

L'objectif d'améliorer prioritairement l'habitat en milieu tribal a été tenu puisque 85 % des réalisations ont été construites sur terres coutumières et seulement 15 % sur un foncier de droit commun.

La répartition géographique par programme est illustrée dans la carte.

Globalement, on observe un certain équilibre entre ETH bien que le Grand Nord et la Côte Océanienne sont les plus grands bénéficiaires des programmes d'aide à l'accèsion au logement.

ETH	Tous programmes
Côte Océanienne	28%
Espaces de l'Ouest	23%
Grand Nord	29%
Sud Minier	20%

**La province Nord a également soutenu des opérations collectives** et 1 230 nouveaux logements (maisons individuelles et appartements) ont été subventionnés entre 1990 et 2022. La grande majorité sont des logements locatifs, toutefois, la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) a réalisé quelques opérations d'accèsion à la propriété dans les années 1990.

Opérateur aidé	Opérations	Logements
SIC	56	950
FCH	8	170
Bailleurs privés	5	108
Total	69	1 228

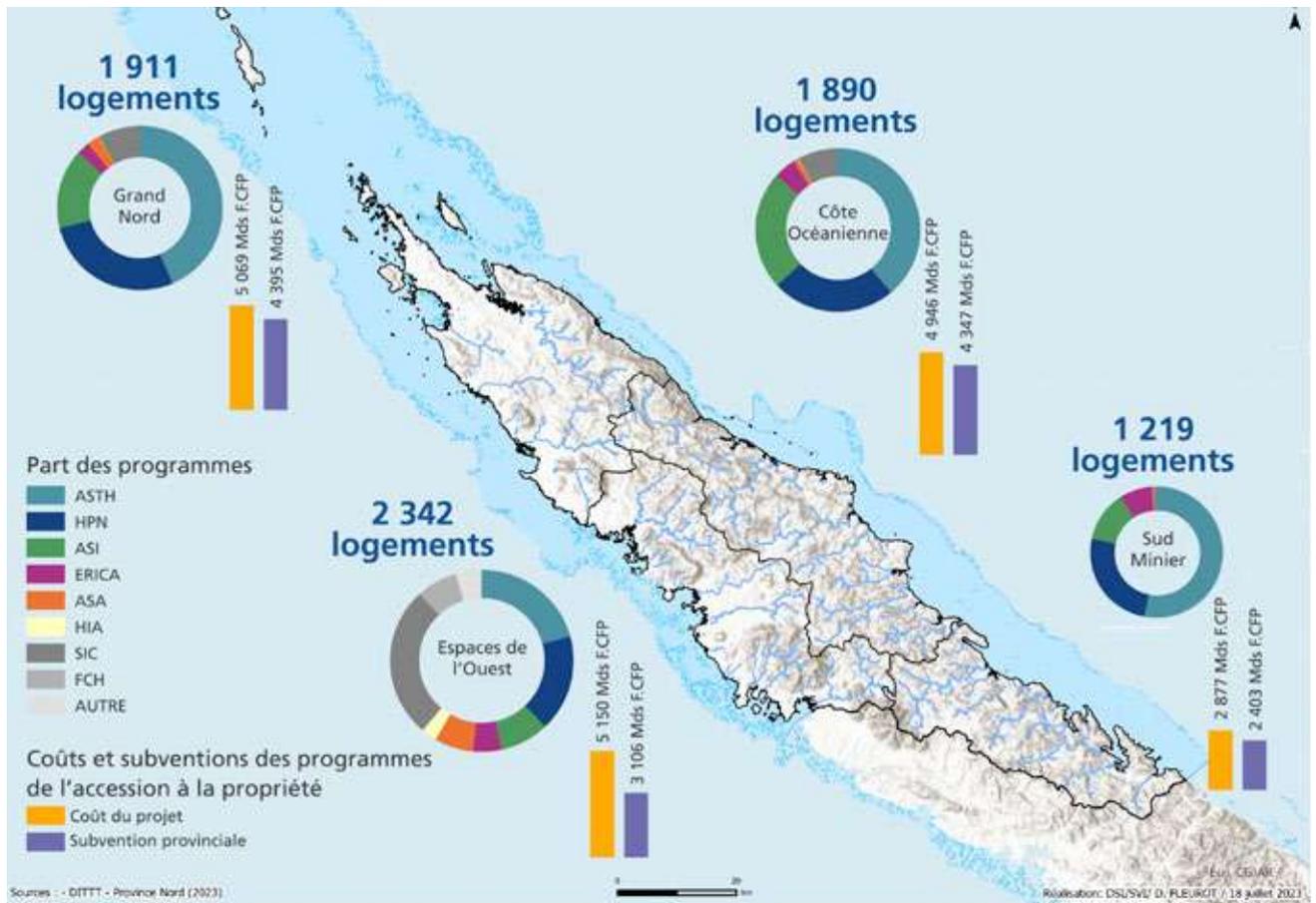
La SIC a été active dès la provincialisation pour répondre aux besoins de logement et en particulier dans les périodes de forte croissance de la Province nord à son installation pour la matérialisation du « grand H » et lors du développement de VKP. Au total, elle a réalisé des travaux sur douze communes différentes. Les plus importantes opérations sont Le Bosquet à Koohnê (Koné) avec 167 logements et Oléa à Pwëbuu (Pouembout) pour 89 logements. Le Fonds Calédonien de l'Habitat (FCH) a construit des logements locatifs à Koohnê (Koné), Pwëbuu (Pouembout) et Vook (Voh) dans les années 2010.

La province Nord a aussi apporté sa garantie à certains emprunts contractés par les deux bailleurs publics.

Les opérations portées par des privés sont toutes localisées sur VKP et elles entrent dans la catégorie « logements supérieurs » avec une vocation locative.

Des projets d'envergures ont été mis en place sur terres coutumières à Koohnê (Koné). Ce sont les lotissements Poadjane, Bako et Gou Me Wee qui représentent un total de 189 maisons.

LE LOGEMENT AIDÉ



De plus, la collectivité a apporté son concours auprès de communes, du Fonds Social de l'Habitat (FSH) et de lotisseurs privés pour la viabilisation de lotissements. Certains projets communaux ont été réalisés en plusieurs tranches, mais ils ne sont comptabilisés qu'une fois.

Lotisseurs aidés	Nombre d'opérations
Communes	17
FSH	6
Privés	6

Enfin, la province a participé au financement de l'aide au logement dès sa création en 2007 et jusqu'en 2014. Cette aide sociale de la Nouvelle-Calédonie était alors financée à un tiers par les trois provinces.

Le financement provincial des programmes d'accèsion à la propriété a pris la forme de fonds subventionnels et d'aide aux opérateurs. Le taux d'aide moyen sur toute la période est de 79 % du coût des projets. Il démontre le volontarisme de la collectivité. Ce taux est néanmoins très variable en fonction des programmes : 99 % dans l'ASI, 82 % dans le HPN, 65 % pour l'ASTH, 61 % pour l'ASA et 19 % pour le HIA.

L'ensemble des dépenses provinciales pour l'aide à l'habitat se monte à 26,5 milliards F.CFP de 1990 à 2022. La répartition est précisée dans le tableau.

Dépenses (millions F.CFP)	Moyenne annuelle			Total 1990-2022
	1990-1999	2000-2009	2010-2022	
Log.t social / accession	412	523	661	18 049
Log.t intermédiaire / locatif	98	102	304	6 022
Log.t supérieur		5	41	584
Viabilisation lotissement	20	58	52	1 506
Aide au logement NC		10	22	394
Total	530	698	1 080	26 555

Comme cela est indiqué dans le chapitre introductif, la qualité du logement s'est considérablement améliorée depuis la provincialisation et un parc de logement locatif a vu le jour, ce qui répond aux ambitions formulées.

Les résidences "jeunes travailleurs" (RJT) de Vook (Voh) et de Koohné (Koné) ont été construites de 2012 à 2013 pour lever temporairement les difficultés d'hébergement de personnes qui viendraient notamment pour un emploi dans la région. D'une capacité d'hébergement de 20 places chacune, leur exploitation a été confiée à des structures privées. L'investissement provincial total a été de 315 millions F.CFP. En fin d'année 2022, la RJT de Vook (Voh) était en activité tandis que celle de Koohné (Koné) était fermée.

*La qualité du logement s'est considérablement améliorée depuis la provincialisation et un parc de logement locatif a vu le jour*



Résidence du FCH à Koohné (Koné)



Remise des clés d'une maison HPN



# 4.2. Promouvoir les activités physiques, sportives et socio-éducatives

## 4.2.1. La démocratisation du sport

A partir de 1990, la province Nord a pris en charge les compétences précédemment exercées par le Territoire à l'exception des équipements d'intérêt ou de niveau territorial, de la formation des cadres et des diplômés.

La finalité de départ était de dynamiser les activités de loisirs en faveur de la jeunesse et de s'appuyer sur les communes et les associations pour cela.



Course d'équitation à la foire de Koumac

(CPNSL) a été créé en 2003 avant le Comité Provincial Olympique et Sportif Nord (CPOSN) en 2010. Ces comités ont été des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre de la politique sportive provinciale, chacun dans son domaine.

Les deux principaux leviers d'actions de la province sont le soutien au mouvement sportif et la construction d'infrastructures.

**La structuration et le développement du sport** reposent d'une manière générale sur la dynamique associative constituée par les clubs et les comités provinciaux. Les aides financières de la collectivité portaient d'abord sur leur fonctionnement général et leurs projets. Les aides se sont ensuite diversifiées avec en particulier la création d'aides à l'emploi pour l'encadrement sportif au sein des associations. Auparavant, les éducateurs sportifs provinciaux avaient une mission d'assistance technique au profit des structures et de promotion de certaines disciplines. Ils intervenaient alors directement dans les clubs ou les écoles. Puis la stratégie a évolué vers le soutien aux associations. Le soutien au sport scolaire s'effectue via l'USEP pour le primaire, l'UNSS dans le secondaire et au bénéfice des structures scolaires.

Le cadre général de soutien aux activités physiques et sportives a été formalisé en 2000 en considérant qu'elles constituaient un facteur important d'équilibre, de santé et d'épanouissement de chacun et un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale. Ce cadre fixait deux axes d'intervention :

- la démocratisation, c'est-à-dire rendre la pratique du sport accessible par le plus grand nombre ;
- la structuration du mouvement sportif en facilitant le fonctionnement des associations et leur action de développement des pratiques.

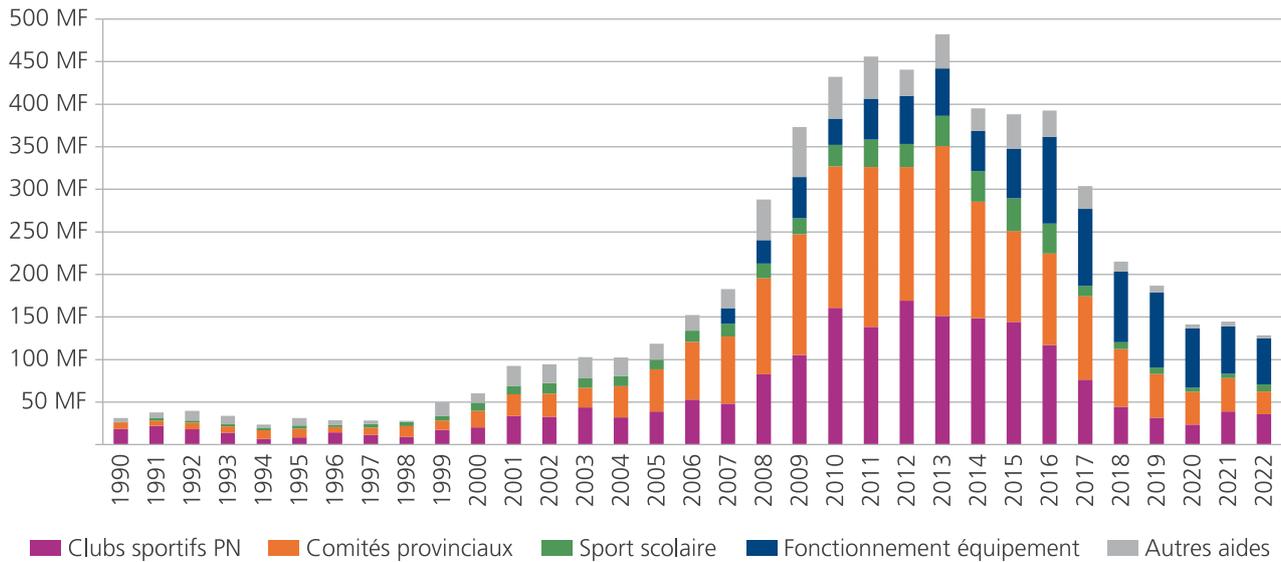
En parallèle, il était visé un rééquilibrage géographique des offres de prestations et des équipements.

A la suite des états généraux du sport qui se sont tenus fin 2003, la notion de performance dans le sport fédéral a été introduite au côté du sport-loisir. Dans la continuité de ce rendez-vous, le Comité Provincial Nord des Sports et Loisirs



Centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout)

## AIDES AU MOUVEMENT SPORTIF



Des manifestations d'envergure provinciale ou de pays qui participent à la promotion du sport et de ses valeurs sont elles aussi aidées tels les Jeux du Pacifique en 2011 (NC 2011) dont quelques épreuves ont été décentralisées en Province nord, le trophée des jeunes marins et des artistes ou le tour cycliste de Nouvelle-Calédonie. La collectivité a créé deux événements qui perdurent encore de nos jours. Ce sont les jeux intercommunaux (JIC) en 2000 qui sont la continuité des jeux inter tribus initiés en 1991 ainsi que le grand prix des raids de la province Nord en 2005.

Le financement du mouvement sportif a beaucoup évolué sur la période comme le montre le graphique. Inférieures à 50 millions F.CFP par an dans les années 1990, les dépenses provinciales ont atteint les 100 millions F.CFP au début des années 2000 avant de connaître une très forte croissance et un pic de 2010 à 2013 (plus de 400 millions F.CFP/an). Elles sont redescendues à un niveau plus réduit depuis 2017.

## DÉPENSES ANNUELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT (MILLIONS F.CFP)

Catégorie	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Clubs sportifs PN	14	49	98
Comités provinciaux	9	58	106
Sport scolaire	3	13	21
Autres aides	7	27	25
Fonc.t équipement		9	65
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>156</b>	<b>315</b>

**La construction de nouveaux équipements** s'est effectuée en maîtrise d'ouvrage provinciale et par des aides accordées aux communes. Les premières réalisations ont été les salles omnisports de Koohné (Koné), Koumac et de Ouégoa dès 1990 puis les centres d'hébergement de Koohné (Koné) et Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) en 1993-1994 ainsi que l'éclairage des stades de Canala, Koohné (Koné) et Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) à la même période. Les bâtiments édifiés ont ensuite été rétrocédés aux mairies.

Au cours des années 2000, trois programmes d'équipements particuliers ont été portés :

- l'accueil des jeux du Pacifique en 2011 « NC 2011 » a amené la construction du centre d'hébergement et d'une salle de tennis de table à Koumac, du centre tennistique de Koohné (Koné), du plateau sportif couvert de Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) ainsi que de la rénovation du centre d'hébergement de Koohné (Koné). Ces investissements représentaient 10 % du programme prévisionnel total « NC 2011 » en Nouvelle-Calédonie (920 millions F.CFP sur 9,2 milliards F.CFP). Ils ont bénéficié d'un co-financement (Nouvelle-Calédonie, Etat et communes) à hauteur de 45 % du montant estimé. Il faut noter que le co-financement non-provincial était de 96 % pour les travaux réalisés en Province sud ;
- le schéma d'implantation nautique avec les bases nautiques de Foaë (Foué) et de Pandop. Celle de Canala a été abandonnée à la suite de la défaillance de l'entreprise qui avait débuté les travaux ;
- l'équipement du pôle urbain « VKP » avec le centre aquatique de Pwêebuu (Pouembout), la salle multisports de Vook (Voh) et la réfection du stade Yoshida.

Certaines infrastructures ont été construites en respectant les normes imposées pour l'accueil des compétitions de niveau régional (stade Yoshida et salle de Vook (Voh) notamment).

Les communes ont de leur côté mis en place des équipements avec le soutien financier provincial.

La gestion des équipements sportifs de propriété provinciale est réalisée :

- par des associations conventionnées pour le centre tennistique provincial (Comité provincial Nord de tennis) et la base nautique de Pandop à Koumac (association Les toiles du lagon). A ce titre, la collectivité leur verse des subventions de fonctionnement ;
- directement par la collectivité pour la base nautique de Koohnê (Koné), le centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout) et la salle multisports de Vook (Voh).

Les dépenses de fonctionnement associées sont indiquées dans le financement du mouvement sportif décrit précédemment.



Activité nautique à Năpwëtēmwā (Tibarama)

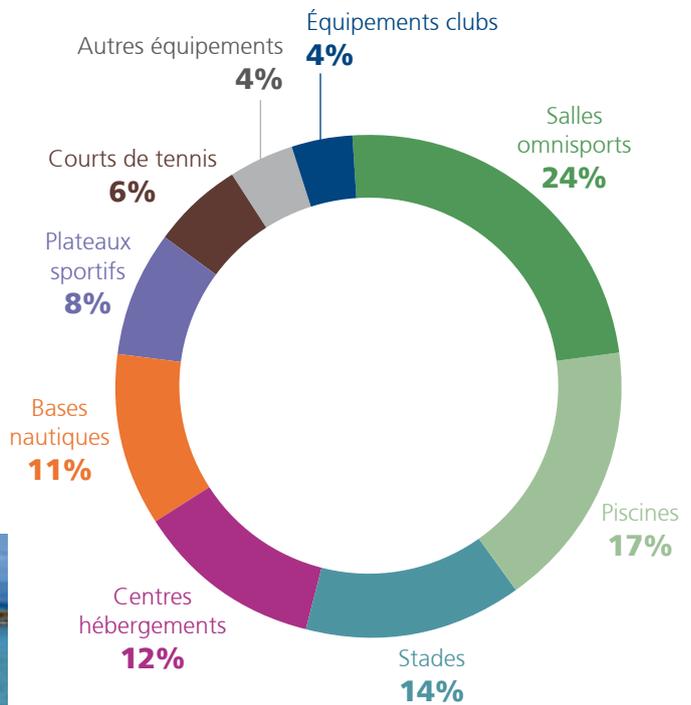
En plus des grands équipements indiqués ci-dessus, de nombreux équipements de proximité ont été subventionnés jusqu'en 2004, essentiellement localisés en tribus. Ils sont constitués le plus souvent d'une dalle en béton avec des poteaux pour la pratique de sports de balle. L'action a ensuite été poursuivie au cas par cas dans le cadre du partenariat avec les communes. Au total, 57 plateaux sportifs ont été mis en place depuis 1990.

Tournoi au centre tennistique de Koohnê (Koné)



De son côté, l'aide à l'équipement des clubs leur permet de réaliser leurs propres investissements.

INVESTISSEMENT DANS LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



Depuis 1990, la province Nord a investi 6,243 milliards F.CFP dans les équipements sportifs. La répartition par catégorie est précisée dans le graphique. Les salles omnisports en représentent un quart. La vocation des salles omnisports est la diversification des pratiques sportives. Douze communes sur dix-sept en possèdent une actuellement contre seulement deux en 1990. L'équipement le plus coûteux est le centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout).



Compétition à la piscine de Pwëëdi Wiimîâ (Poindimié)

La carte localise les équipements structurants réalisés depuis 1990.

### LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



La pratique sportive s'est diversifiée dans le temps puisque 27 disciplines sont pratiquées dans les clubs de la Province nord en 2022 (sur 40 répertoriées en Nouvelle-Calédonie) contre 17 en 1989. Le tableau présente les sept principales disciplines par ordre décroissant ainsi que la part des licenciés qu'elles présentent sur le total. Le Football est resté de tout temps la discipline reine, loin devant les autres.



### PRINCIPALES DISCIPLINES

1991	2001	2011	2022
Football	Football	Football	Football
Tennis	Cricket	Sport pour Tous	Natation
Volleyball	Volleyball	Tennis	Basketball
Cricket	Tennis	Futsal	Volleyball
Basketball	Basketball	Handball	Tennis
Voile	Equitation	Basketball	Equitation
Pétanque	Handball	Equitation	Judo
<b>86% licences</b>	<b>85% licences</b>	<b>78% licences</b>	<b>74% licences</b>

La pratique sportive s'est diversifiée dans le temps puisque 27 disciplines sont pratiquées dans les clubs du nord en 2022



En revanche le nombre de licences a peu progressé si l'on exclut les scolaires et les JIC dont les participants n'étaient pas licenciés au début (l'information est disponible depuis 1998 pour le scolaire et depuis 2011 pour les JIC). Le nombre de disciplines n'inclut pas le sport scolaire.

Moyenne annuelle	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Nbre licenciés totaux	5 640	11 468	11 318
Dont fédéral	5 238	5 741	6 086
Dont scolaire	402	5 727	4 498
Dont JIC			733
Nbre disciplines	17	23	27

Les informations par club et par commune sont disponibles depuis 2001 et elles renseignent sur les dynamiques territoriales d'implantation et de diversification qui sont très contrastées selon l'ETH.

On observe un développement du sport dans les Espaces de l'Ouest et une stabilisation sur la Côte Océanienne.

A l'inverse, la baisse est nette dans le Grand Nord pour les pratiquants bien que le nombre de clubs et de disciplines restent plutôt stables. Dans le Sud Minier, la tendance est nettement au déclin de la pratique sportive encadrée en club.

ETH	Nombre	2001	2011	2022
Côte Océanienne	Licenciés	915	1 215	1 063
	Disciplines	11	12	10
	Clubs	21	18	22
Espaces de l'Ouest	Licenciés	1 997	2 986	2 499
	Disciplines	15	23	21
	Clubs	34	36	49
Grand Nord	Licenciés	1 185	1 778	763
	Disciplines	15	22	19
	Clubs	23	29	26
Sud Minier	Licenciés	1 535	1 248	466
	Disciplines	9	7	4
	Clubs	36	21	13



Activité d'escalade à Koumac



Coupe du monde des clubs au Qatar en 2019

## 4.2.2. Le déploiement des activités socio-éducatives

**Les Centres de Vacances et de Loisirs (CVL)** sont un dispositif préexistant à la provincialisation qui perdure encore. Ils constituaient la principale action en faveur des enfants pour « occuper le temps libre » pendant les vacances scolaires.

Le cadre général de soutien à ces activités socio-éducatives a été formalisé en 2000 en considérant que le temps de loisirs était un des temps privilégiés de l'éducation à la citoyenneté et qu'il devait être mis à profit pour tous les enfants et les jeunes. Ce cadre fixait deux axes d'intervention : l'organisation de CVL et la formation d'animateurs chargés de l'encadrement. Il a ensuite pris en compte les animations socio-éducatives qui sont organisées en dehors des vacances scolaires.

La province soutient les associations agréées en apportant une aide financière à l'organisation et à l'encadrement des CVL afin d'en réduire les coûts pour les familles. Elle aide aussi la formation des animateurs et des directeurs (BAFA et BAFD). Des aides à l'investissement sont aussi accordées pour l'équipement des associations et l'aménagement de sites d'accueil. De plus, les services provinciaux exercent le contrôle de la réglementation depuis 2016 par délégation de compétence de la Nouvelle-Calédonie.

Le développement des actions socio-éducatives a ensuite été étendu au soutien des associations de jeunes et d'éducation populaire, au réseau d'information et aux projets éducatifs locaux.

**Les Points Information Jeunesse (PIJ)** sont des lieux qui ciblent les jeunes où ils trouveront des informations dans de multiples domaines tels que la formation, les loisirs, les démarches administratives, etc. Le centre d'information jeunesse provincial a été mis en place à Pwêédi Wiimîa (Poindimié) en 1990. Il est ensuite devenu le Centre de Ressources Information Jeunesse (CRIJ). Le premier PIJ communal a été ouvert à Koumac en 2004. Un réseau s'est ensuite constitué en partenariat avec des communes et avec des associations. Huit PIJ étaient en activité en 2022, c'est un peu moins que pendant la période 2009-2011 où il y en avait une



Formation à la sécurité routière au PIJ de Tuo Cèmuhi (Touho)

dizaine. L'aide financière provinciale porte sur l'emploi des permanents, la formation des agents d'accueil et l'équipement des sites. L'accompagnement consiste aussi à coordonner le réseau et à entretenir sa dynamique par des visites régulières et par l'organisation de regroupements.

L'appui à l'animation communale a commencé dans les années 1990 par le cofinancement d'animateurs communaux, de manière ponctuelle puis par l'aide à des programmes d'animation. **Le Projet Educatif Local (PEL)** est né en 2013 d'une nécessité d'« appréhender de manière globale l'ensemble des questions relatives à l'animation et à la jeunesse sur un territoire donné. Il incite le plus grand nombre d'acteurs locaux à participer à la dynamique de la vie locale et à intégrer une démarche de co-construction de l'offre éducative ». La province apporte un soutien technique, financier et ses services participent au pilotage du PEL dont la commune est maître d'ouvrage. Neuf PEL ont bénéficié d'une aide financière en 2022, c'est un peu moins que pendant la période 2017-2021 où il y en avait onze par an en moyenne.

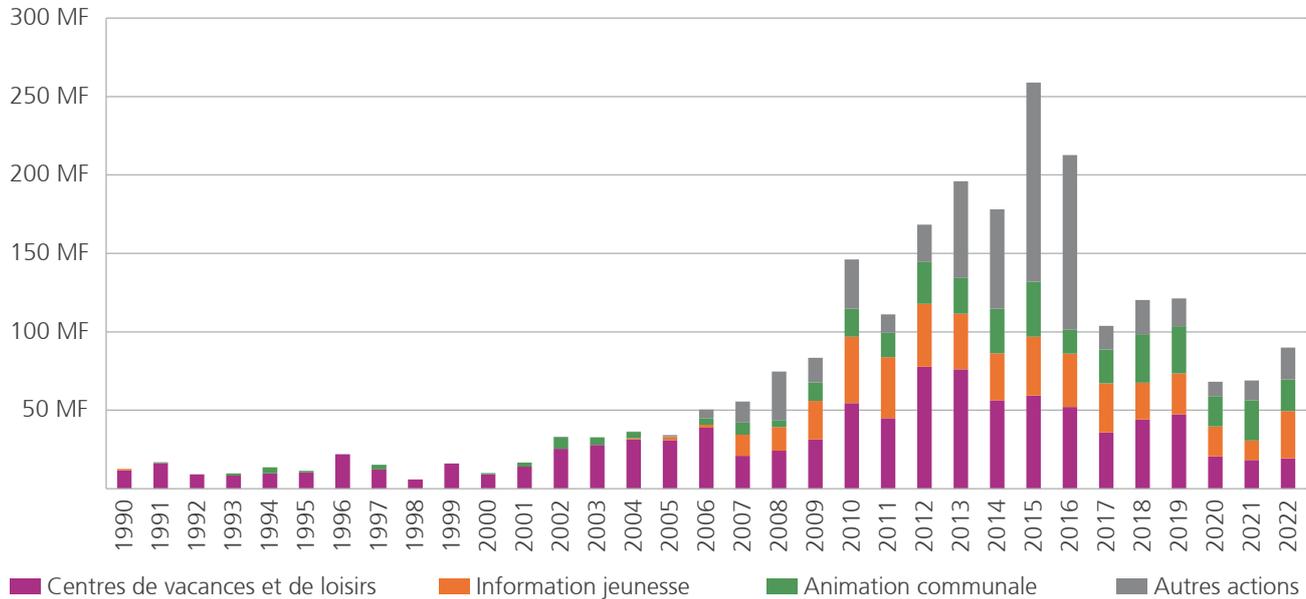
Les autres actions socio-éducatives sont le soutien à des projets collectifs de jeunes, l'expérimentation du volontariat international (2013-2017), puis la mise en place du service civique depuis 2018.



CVL à Nèkō (Poya)

Le graphique et le tableau présentant les dépenses illustrent à la fois la diversification des dispositifs et l'augmentation des moyens consacrés aux activités socio-éducatives, en particulier à compter de la fin des années 2000.

SOUTIEN AUX ACTIVITÉS SOCIO-ÉDUCATIVES



DÉPENSES ANNUELLES MOYENNES (MILLIONS F.CFP)

Dispositifs	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Centres de vacances et de loisirs	12	25	47
Information jeunesse		6	31
Animation communale	1	5	24
Autres actions		7	41
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>43</b>	<b>143</b>

Un important programme d'aide aux mairies pour la construction de locaux socio-éducatifs dans les tribus, communément appelés maisons communes, a été mené de 1991 à 2003 à l'issue duquel 52 tribus ont été équipées. L'action a été poursuivie au cas par cas après 2008 dans le cadre du partenariat avec les communes et 15 locaux supplémentaires ont été réalisés. Au total, 67 tribus ont été bénéficiaires d'une maison commune pour un total de 506 millions F.CFP de subventions d'investissement provinciales. Le programme initial répondait à une volonté de créer des lieux de rencontres et de réunions pour les activités coutumières ainsi que des lieux d'accueil d'activités de loisirs et d'animation. Le bâtiment pouvait aussi intégrer un local pour les consultations médicales délocalisées.



CVL à Hienghène



Service civique au sein de la DEJU

## 4.3. Promouvoir la culture Kanak et développer les pratiques culturelles

En janvier 1990, la province Nord est devenue compétente pour la conservation du patrimoine et la culture, hormis l'organisation des manifestations culturelles et les équipements culturels d'intérêt territorial, et sans préjudice des actions de l'Agence de Développement de la Culture Kanak (ADCK).

La province Nord souhaitait développer des actions visant « à affirmer une identité et une solidarité provinciale ». La politique culturelle consistait à dresser l'inventaire, à assurer la préservation et la promotion du patrimoine culturel Kanak. Ces orientations devaient se concrétiser par la création d'un centre culturel par aire linguistique et l'aménagement du centre culturel à Hienghène, par la restauration des monuments historiques et le développement de la lecture publique ainsi que par le développement des échanges culturels, y compris avec les pays du bassin pacifique et ceux de la Mélanésie.

Le cadre général d'intervention en matière culturelle a été formalisé en 2000 en considérant que la culture est un élément constitutif de l'identité des individus et aussi fondatrice de lien social et de la conscience d'appartenir à une communauté de destin.

Ce cadre fixait deux axes d'intervention :

- **la réhabilitation de la culture Kanak** par le soutien à toutes initiatives visant à protéger et valoriser le patrimoine culturel Kanak ;
- **l'expression de la diversité culturelle** par le développement d'actions culturelles montrant la vitalité des diverses cultures qui cohabitent dans l'espace provincial.

L'action volontariste de la province Nord devait en outre s'appuyer sur une concertation la plus large possible,



Fouilles archéologiques à Franco



Festival Cia Na Ton

*La province Nord souhaitait développer des actions visant à affirmer une identité et une solidarité provinciale*

notamment avec les autorités coutumières et les communes.

A la suite des états généraux des pratiques artistiques en Province nord de 2005 puis des Assises de la culture de 2009, la collectivité a structuré son action en quatre programmes afin de donner une meilleure lisibilité à la politique culturelle :

- **patrimoine de pays** pour accompagner les démarches d'inventaire, promouvoir les lieux collectifs et favoriser l'expression et la transmission des identités culturelles ;
- **art en mouvement** pour accompagner les projets artistiques et développer une offre de pratique adaptée aux différents publics et en tout lieu de la Province nord ;
- **livre et édition** pour développer les équipements, mettre en place un réseau de lecture publique, faciliter l'accessibilité des publics aux livres et proposer une offre éditoriale complète ;
- **multimédia, cinéma et audiovisuel** pour favoriser l'usage des technologies de l'information et de la communication, encourager la création cinématographique et audiovisuelle, favoriser la circulation des projets, des œuvres et des expériences.

La mise en œuvre opérationnelle de ces programmes est exposée dans la suite.

### 4.3.1. La sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel

La province Nord a soutenu les actions en faveur de la **réhabilitation de la culture Kanak** menées par l'ADCK ou par les associations. L'ADCK, établissement public d'État transféré ensuite à la Nouvelle-Calédonie, est chargée de valoriser le patrimoine archéologique et linguistique Kanak. Il se doit d'encourager les formes contemporaines d'expression de la culture Kanak, de promouvoir les échanges culturels, notamment dans la région Pacifique Sud et de définir et conduire des programmes de recherche. L'aide de la collectivité a permis à l'ADCK de développer et de décentraliser ses actions en Province nord. C'est le cas pour le déploiement du pôle oralité de l'ADCK sur son territoire, afin d'aider à la réalisation d'enquêtes culturelles, par la mise à disposition d'un local au centre culturel Pomémie à Koohnê (Koné).

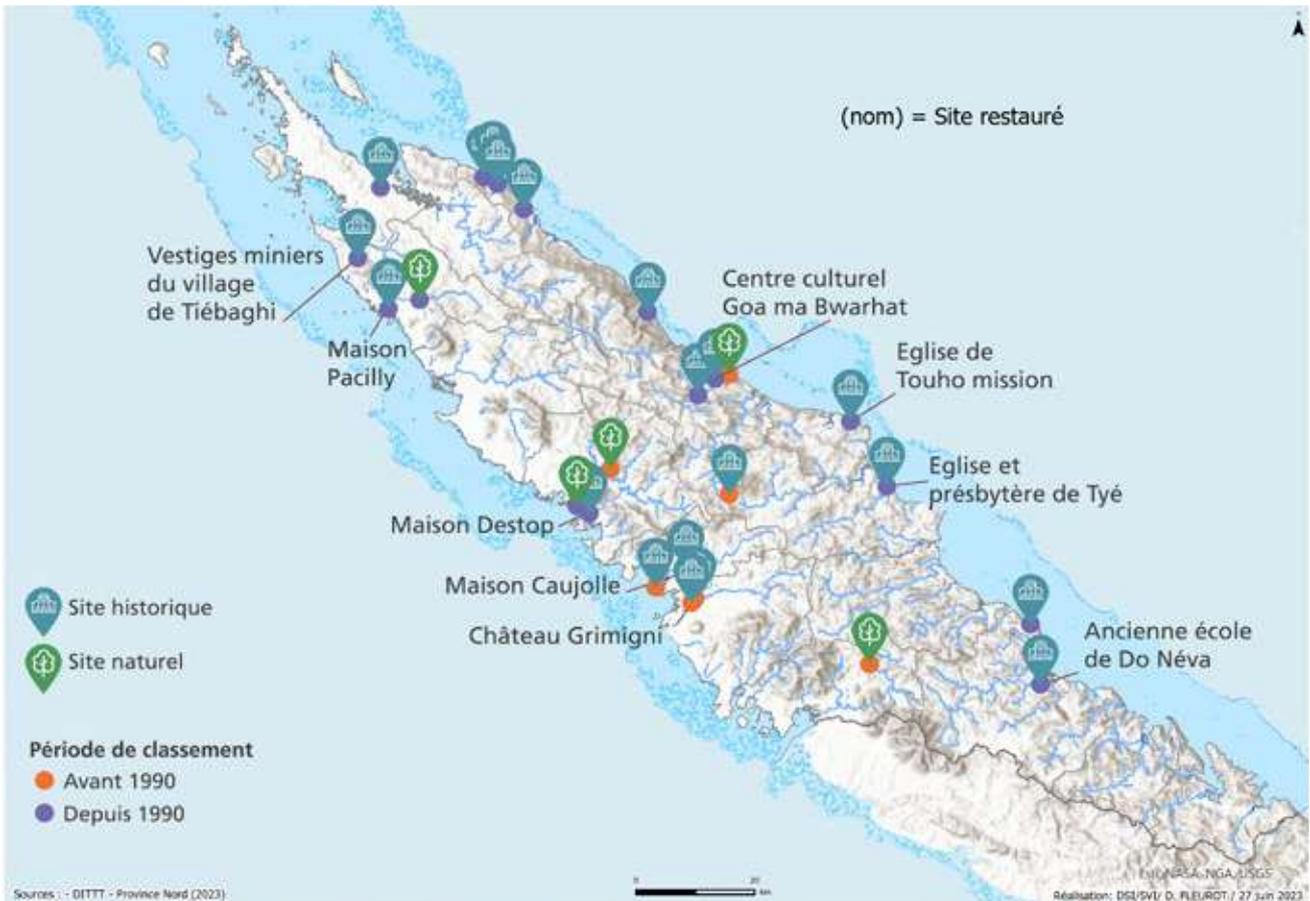
**L'inventaire du patrimoine et le classement de sites** se sont poursuivis. Huit sites classés, naturels, archéologiques ou édifices, préexistaient à la provincialisation, à l'instar des Roches de Hienghène, des grottes d'Adio, du château Grimini ou du site Lapita de Foàè (Foué), ainsi que tous les sites pétroglyphes. La province Nord a étendu le classement à vingt-deux autres sites ou bâtiments. C'est notamment le cas pour le site du mémorial de Wan Yaat à Hienghène, du cœur de Vook (Voh),



Centre culturel Pomémie

des églises de Cié (Tyé) et de Tuo Cèmuhi (Touho)-Mission ou encore du vieux village de Tiébaghi. Pour sauvegarder certains monuments historiques classés, la collectivité a conduit **leur réhabilitation et leur restauration** en utilisant les techniques et des matériaux se rapprochant autant que possible de ceux utilisés à l'origine. Les premières ont été la reprise des vitraux à Balade en 1992 et les travaux de l'église de Cié (Tyé) en 2000. D'autres travaux ont suivi. Tous les sites restaurés sont indiqués sur la carte.

#### LE PATRIMOINE HISTORIQUE CLASSÉ



L'investissement total relatif à ces travaux et études se monte à 689 millions F.CFP depuis 1990.

En 2003, la province Nord a adopté son propre cadre réglementaire qui introduit la notion de « patrimoine du pays ». L'ensemble des dispositions relatives à la protection du patrimoine est intégré au code de l'environnement provincial depuis 2008.

**Ce patrimoine doit être connu et mis en valeur**, c'est pour cela que des partenariats ont été conclus avec les associations qui œuvrent pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine et de notre Histoire. Les principales sont l'association pour la Sauvegarde du Patrimoine Minier Historique du Nord Calédonien (ASPMHNC) qui gère le vieux village de Tiébaghi (aidée depuis 2001) ; l'association Patrimoine et Histoire de Voh (PHV) qui promeut l'histoire du café en Nouvelle-Calédonie et qui gère l'Ecomusée du café (depuis 2007), ainsi que l'association de Réhabilitation du Patrimoine de Do Néva (ARP) qui valorise la vieille école. Des animations régulières sont organisées, particulièrement dans le cadre du mois du patrimoine ou de la nuit des musées.

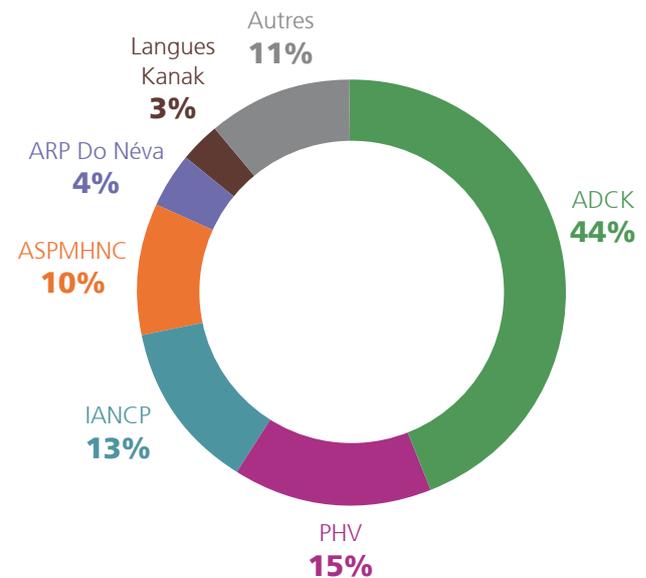


Ecomusée de Vook (Voh)

**L'archéologie** a contribué à mettre en lumière les artefacts et autres mobiliers archéologiques. Les premiers programmes de recherche ont été menés en concertation avec le département archéologique du Musée de la Nouvelle-Calédonie, sur le site de Foà (Foué) à Kohné (Koné) pour des fouilles de sauvetage de poteries Lapita et sur le site de la presqu'île de Bogota à Canala. En 2008, la province Nord a intégré le syndicat mixte Institut d'archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP), afin de mutualiser avec les autres collectivités, les moyens dédiés à l'archéologie. L'IANCP a déployé un programme de recherches comprenant des missions régulières en Province nord à des fins d'inventaire, de prospection ou de fouilles. Il conserve également une collection d'objets et de mobiliers archéologiques trouvés en Province nord. Les inventaires et les prospections concernent principalement les projets d'aménagement (routes, bâtiments, etc.) ou miniers, dans le cadre de l'archéologie préventive.

Les travaux les plus récents ont été effectués sur la presqu'île de Cap Bocage à Waa wi Luu (Houaïlou) et sur celle de Bogota. La vallée de Pwëbuu (Pouembout) a aussi fait l'objet de prospections archéologiques par un archéologue privé, dans le cadre du projet de barrage à usages multiples. A ce jour, tous les sites pétroglyphes connus et les sites présentant un intérêt archéologique majeur ont été recensés. Une cartographie dédiée est en cours de finalisation, elle permettra une meilleure préservation des sites.

#### SOUTIEN FINANCIER EN FAVEUR DU PATRIMOINE



L'ADCK et l'IANCP sont les bénéficiaires les plus réguliers du soutien à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine, ce sont aussi les opérateurs « historiques ». Au fil du temps, l'action provinciale s'est étoffée avec des acteurs provinciaux, comme l'indique le tableau.

Le travail sur les langues Kanak a porté sur des enquêtes et des collectes.

#### DÉPENSES ANNUELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT (MILLIONS F.CFP)

Actions	1990-1999	2000-2009	2010-2022
ADCK	16	32	37
IANCP	0,2	4	19
ASPMHNC		3	16
PHV		1	25
ARP Do Néva		1	6
Langues Kanak	0,6	5	
Autres actions	0,1	9	11
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>55</b>	<b>114</b>



Inauguration de la toponymie à Nèkō (Poya)

Les travaux de **toponymie Kanak** ont été menés avec l'identification, le recensement et le rétablissement des noms Kanak des lieux, dans l'objectif de préserver et de valoriser l'ensemble des éléments immatériels essentiels au regard de l'identité culturelle du pays. Les premiers toponymes ont concerné en 2003, les communes de Canala, Vook (Voh), Koohnê (Koné), Waa wi Luu (Houaïlou), puis en 2004, Pwărăiriwâ (Ponérihouen), Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), Pweevo (Pouébo) et Pum (Poum). Entre 2005 et 2008, les travaux se sont portés sur les communes de Dau Ar (Bélep), Tuo Cèmuhi (Touho), Kaa Wi Paa (Kouaoua), Nèkō (Poya), Hienghène et Bwapanu (Kaala-Gomen). L'officialisation des toponymes était matérialisée par la pose de panneaux sculptés et financés par la province Nord. Quinze communes disposent à ce jour de leurs toponymes officiels. Pour les deux autres, Ouégoa et Koumac, les travaux préparatifs sont toujours en cours, avec les autorités coutumières et les mairies. Les communes ont alors la charge d'entreprendre auprès de l'Etat, les démarches pour officialiser les noms et d'adopter par délibération de leur conseil municipal, la toponymie du nom des lieux. Les travaux relatifs à la toponymie représentent un soutien provincial total de 46 millions F.CFP.

**Le déploiement de centres culturels est une intervention structurante au cœur de la politique provinciale**

**Le déploiement de centres culturels** est une intervention structurante au cœur de la politique provinciale. En effet, les centres culturels sont des lieux d'expression et d'animation, de recherche et de conservation, d'échange et de réflexion, de diffusion et de promotion, de la culture Kanak et de la diversité culturelle.

**Le centre culturel Goa Ma Bwarhat à Hienghène** est le premier du genre en Nouvelle-Calédonie. D'abord communal à son ouverture en 1984, ce centre a ensuite été dévolu à la province Nord par le Territoire. Son orientation première était de privilégier la promotion de la culture Kanak. Le centre culturel Goa Ma Bwarhat a fait l'objet de plusieurs travaux, d'abord de rénovation, puis de mise aux normes et enfin d'extension en 2017 (création d'espaces contemporains, agrandissement du musée, ...).

**Le second centre culturel en activité est situé à Pomémie, à Koohnê (Koné)**, il a été initié en 1996 avec l'achat de la maison « Caujolle », une ancienne bâtisse de type colonial. L'orientation de ce centre se voulait multiculturelle. Les études et les premiers travaux de réhabilitation ont débuté en 1997. En 2011, le centre culturel de Pomémie a bénéficié d'importants travaux d'extension avec la construction d'une salle d'exposition et d'une scène de spectacle extérieure. Les deux centres culturels provinciaux ont ainsi été restructurés en profondeur et leurs capacités d'accueil et d'exposition ont été fortement augmentées.

En se fondant sur la mobilisation des forces vives locales, ces deux centres culturels sont animés et gérés par des associations, Doo Huny à Hienghène et Poa Boa Vi Thila à Koohnê (Koné). Ces associations ont bénéficié de subventions provinciales à hauteur de celles indiquées dans le tableau. La province Nord explore actuellement les pistes permettant de nouvelles synergies, voire un nouveau mode de gestion.

Les deux centres culturels existants rayonnent aujourd'hui à travers une programmation culturelle concertée et la mise en place d'un réseau d'acteurs, notamment avec les communes.

**DÉPENSES ANNUELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT (MILLIONS F.CFP)**

Centre culturel	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Hienghène	5	35	41
Koohnê (Koné)		20	38
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>55</b>	<b>79</b>

Un nouveau centre culturel à Canala est en cours de construction pour l'aire Xârâcùù. Les travaux ont débuté en 2017, le chantier a connu des difficultés entraînant des retards et l'équipement devrait être opérationnel en fin d'année 2023.



Réouverture de l'église de Tuo Cèmuhi (Touho) mission restaurée

Rénovation du centre culturel de Hienghène



Les études du quatrième centre culturel à Waa wi Luu (Houailou) pour l'aire Ajië-Arhö ont été conduites. Les travaux sont pour le moment reportés.

Néanmoins, l'objectif à terme, reste l'implantation d'un centre culturel dans chacune des quatre aires coutumières.

Enfin, la collectivité a apporté une aide financière à la commune de Vook (Voh) pour la construction de son propre centre culturel.

Chaque nouveau centre culturel a fait l'objet préalablement aux travaux de construction, d'un projet scientifique et culturel, associant les autorités coutumières de l'aire et l'écosystème culturel de la région, pour déterminer les grandes orientations culturelles.

Outre les actions de diffusion déjà citées, les interventions provinciales visent aussi à promouvoir la création artistique et le spectacle vivant. Ce soutien a ainsi permis l'émergence d'événementiels à forte notoriété, à l'exemple du festival de chants et de danses Cebu Nyebi, du festival du cinéma des peuples Ânû-rû âboro et du festival du conte Lisapo. D'autres événements ont aussi pu être décentralisés grâce au soutien de la province Nord, c'est particulièrement le cas du Salon International du Livre Océanien (SILO).

Concernant le rayonnement régional, la province Nord a accompagné la constitution et la préparation des délégations participant aux festivals des arts du Pacifique et aux festivals des arts Mélanésiens. Le festival des arts du Pacifique en 2000, décentralisé à Koohnê (Koné) notamment, a accéléré la dynamique pour irriguer tout le champ artistique et ainsi répondre aux deux grandes orientations de la province Nord.

**Pour accompagner la construction de la citoyenneté et le développement d'une identité commune**, la province Nord a initié la création en 2011 de la chaîne de télévision NCTV devenue par la suite Caledonia. La chaîne ambitionnait d'être complémentaire de la chaîne de télévision publique locale existante :

- un espace dédié à l'expression et à la rencontre de toutes

- les femmes et de tous les hommes, quelles que soient leurs origines, constituant les citoyens de la Nouvelle-Calédonie ;
- le vecteur de la promotion et de la valorisation de toutes les initiatives développées par les calédoniens pour donner une réalité et un sens à la citoyenneté calédonienne et au destin commun en construction ;
- le témoin intéressé des mutations en cours dans le pays et de leur vécu par les calédoniens.

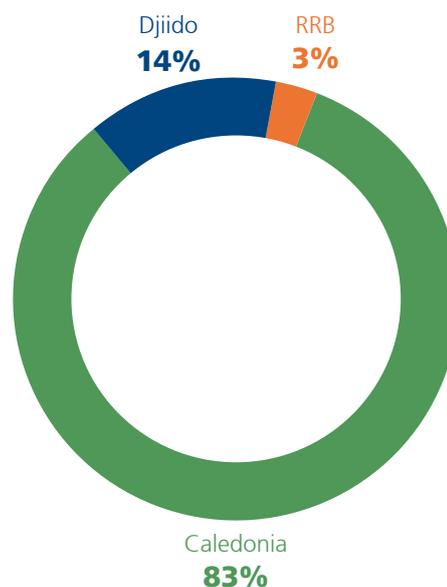
Après un début d'exploitation mesuré, la chaîne a pris un nouvel élan en 2018, avec l'entrée au capital social des deux autres provinces et le déploiement de sa grille de diffusion (production de reportages, journal télévisé quotidien en semaine). Malheureusement, le niveau de contribution et l'engagement de certains partenaires n'ont pas été à la hauteur des besoins nécessaires au fonctionnement optimal de la chaîne. Le budget de fonctionnement de Caledonia oscille entre 500 et 600 millions F.CFP par an depuis 2014, avec une contribution minimum annuelle de 400 millions F.CFP de la province Nord. A ce jour, 145 000 calédoniens regardent Caledonia<sup>13</sup> au moins une à deux fois par semaine ou presque tous les jours, soit 4,9% de part d'audience, contre 6,7% en 2021 et 3,6% en 2016.

Outre la télévision, la province Nord a soutenu les deux médias radiophoniques, issus des accords politiques, afin de préserver une pluralité et une diversité de l'information (Djiido depuis 1989 et RRB depuis 1999).

La répartition du soutien à la télévision et à la radiophonie depuis le début de la provincialisation est précisée dans le graphique.

Notons que la province a accompagné l'installation de Nouvelle-Calédonie la 1<sup>ère</sup> à Koohnê (Koné) par la construction de son antenne décentralisée en 1994.

#### LE SOUTIEN AUX MÉDIAS



13 Enquête Médiamétrie annuelle

### 4.3.2. Le soutien au développement des pratiques culturelles

Les soutiens initiaux au développement des pratiques culturelles consistaient :

- à cofinancer les établissements publics culturels du Territoire (puis de la Nouvelle-Calédonie), pour participer à la décentralisation de leurs actions en Province nord ;
- à soutenir les initiatives locales, en général portées par des associations.

Le soutien à la **lecture publique** a commencé par l'installation de points lectures de proximité dans l'objectif de créer un réseau communal de lecture grâce à la distribution et à des animations autour du livre. Les communes ont alors bénéficié d'aides pour la mise en place de bibliothèques municipales (Pwëbuu (Pouembout) et Pweevo (Pouébo) par exemple), avec l'achat de livres et l'aménagement d'espaces en tribu. Il s'agissait de rendre la lecture accessible à tous et plus particulièrement de développer la lecture loisir dans les tribus. Pour cela, la province Nord était équipée d'un bibliobus qui alimentait les différents points de lecture, en lien avec la bibliothèque Bernheim.

Fortes des premiers résultats, la province Nord a poursuivi le maillage de l'offre avec l'amplification de la **décentralisation de la bibliothèque Bernheim**. La première étape a été l'ouverture de la médiathèque du Nord à Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) en 2004 qui est aussi la première antenne de la bibliothèque Bernheim en Province nord. Le développement s'est poursuivi, avec la préfiguration de l'ouverture de la médiathèque Ouest à Koohnê (Koné) grâce à une bibliothèque installée au château Grimigni à Pwëbuu (Pouembout). La médiathèque Ouest a ensuite ouvert en 2010 au sein du complexe culturel de Koohnê (Koné). La bibliothèque Bernheim a plus récemment installé un troisième site à Koumac, dans le cadre d'un projet communal soutenu par la province Nord.



Intervention musicale en milieu scolaire

Une somme totale de 4.693 milliards F.CFP a été investie par la province Nord pour les équipements culturels

Dans le domaine de la musique, la province Nord a soutenu les **centres de pratique musicale (CPM)** associatifs, qui ont été les premiers supports à l'éducation artistique à Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) dès 1997, Waa wi Luu (Houailou) à partir de 2002 et Pweevo (Pouébo) à partir de 2008, ainsi que les actions décentralisées de l'Ecole territoriale de musique (devenue le Conservatoire de musique et de danse de Nouvelle-Calédonie (CMDNC)). Les missions du CMDNC sont à la fois pédagogiques et artistiques. Elles consistent à dispenser l'enseignement de la musique et de la danse sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. A ce titre, la province Nord l'a accompagné pour la formation de ses intervenants et pour structurer les projets en temps scolaires. De même, l'association de formation de musiciens intervenants (AFMI) est devenue un partenaire essentiel pour la formation, la promotion et le développement des pratiques musicales.



Action de la médiathèque Koohnê (Koné)

La province Nord a construit trois écoles de musique, à Koohnê (Koné) en 2010 dans l'enceinte du complexe culturel, à Koumac en 2012 et à Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) en 2016, afin d'accueillir les trois antennes décentralisées du CMDNC. A noter que le Département des musiques traditionnelles et chants polyphoniques océaniques est basé à Koohnê (Koné) depuis 2007. Ces trois écoles de musique qui rayonnent aujourd'hui en Province nord et le centre de pratique musicale de Waa wi Luu (Houailou) sont maintenant gérés par l'AFMI. L'arrivée de l'association Le Chapitô en 2008, a permis de développer les **activités culturelles et artistiques itinérantes**, avec des implantations dans les différentes communes de la Province nord. Enfin, des **aides ponctuelles** ont été octroyées pour les projets artistiques et culturels, notamment dans les établissements scolaires.

Le soutien financier à ces acteurs culturels s'est accru depuis 1990, en même temps que leur présence se déployait sur le territoire provincial.

#### DÉPENSES ANNUELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT (MILLIONS F.CFP)

Nom	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Berhneim	3	38	95
CMDNC	7	16	109
AFMI		13	57
CPM	4	20	30
Le Chapiro		1	15
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>88</b>	<b>306</b>

Un schéma de **développement du numérique** a été adopté en 2008, dans l'objectif d'offrir un accès gratuit à un équipement informatique et à Internet dans chaque commune de la Province nord. La constitution du réseau d'espaces publics numériques (EPN) est montée en puissance jusqu'en 2012 où onze EPN étaient alors opérationnelles dans huit communes. Dans le même temps, trois associations fédérées au sein de l'office provincial de développement de la cyberculture ont

proposé des activités de sensibilisation au numérique en temps périscolaire et des CVL. Au niveau de la formation, l'École des Métiers de l'Image et des Arts à Koohnê (Koné) avait développé entre 2009 et 2017, des formations et un apprentissage dans ce domaine. Depuis, ces associations ont toutes cessé leur activité.

Une somme totale de 4,693 milliards F.CFP a été investie par la province Nord pour les équipements culturels. Le principal a été mené en maîtrise d'ouvrage provinciale, le reste sous la forme de subventions aux communes (10%) et aux partenaires (14%). La carte présente le réseau constitué depuis 1990. Sur les dix-sept équipements identifiés, quatorze sont en activité, deux sont fermés et un est en construction. Le cinéma Nyaan à Koohnê (Koné) mis en service en 2018 est le plus récent.

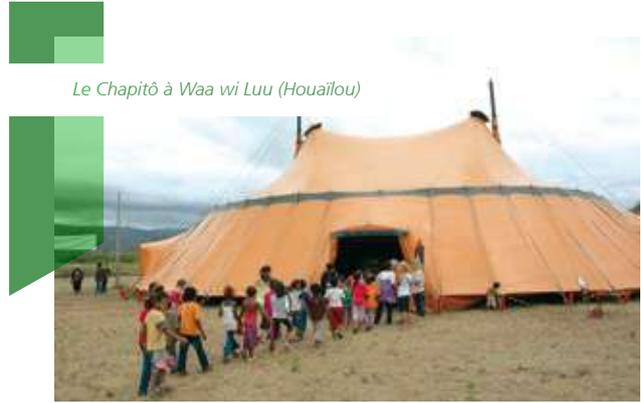


#### LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

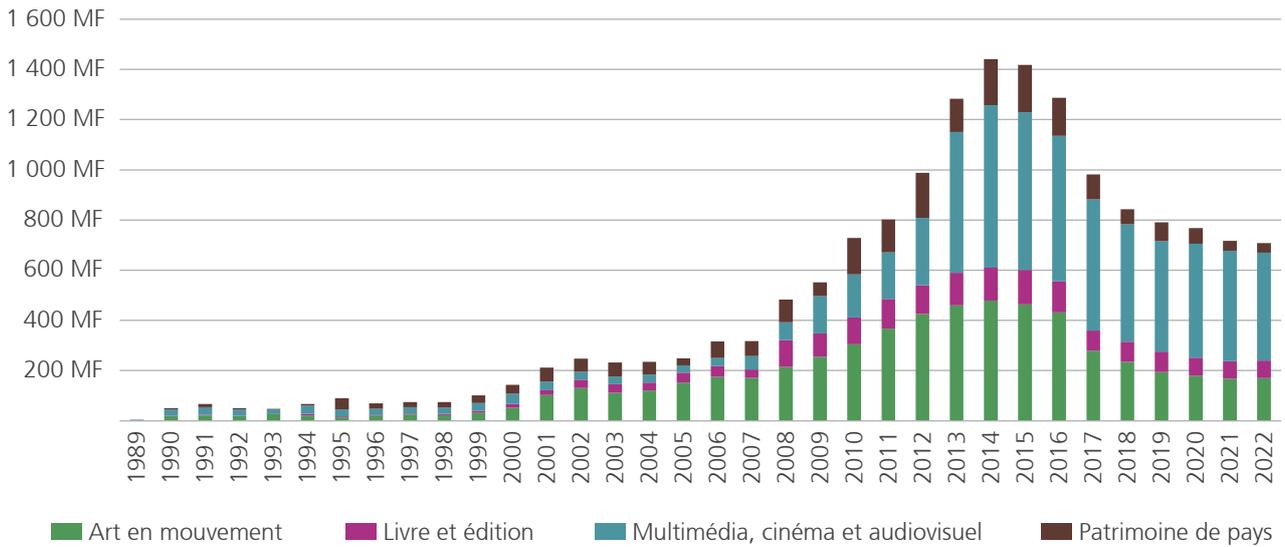


L'ensemble des soutiens à l'écosystème culturel de la Province nord a considérablement évolué de 1990 à nos jours. Un premier palier est observé au début des années 2000, suivi d'une accélération dans les années 2010.

Le programme « multimédia, cinéma et audiovisuel » est désormais le plus important car il comprend la télévision. « Art en mouvement » qui intègre la musique, les centres culturels provinciaux, les arts visuels, la danse et le théâtre vient en second plan.



FINANCEMENT DES PROGRAMMES CULTURELS



DÉPENSES ANNUELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT (MILLIONS F.CFP)

Programme	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Art en mouvement	22	149	320
Livre et édition	3	45	101
Multimédia, cinéma et audiovisuel	27	51	446
Patrimoine de pays	17	55	114
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>300</b>	<b>981</b>



Le réseau d'équipements culturels structurants a progressivement été mis en place pour répondre à la correction du déséquilibre entre le Nord et le Sud de la Nouvelle-Calédonie

Le réseau d'équipements culturels structurants a progressivement été mis en place pour répondre à la fois à la correction du déséquilibre entre le Nord et le Sud de la Nouvelle-Calédonie et pour le déploiement d'un maillage intraprovincial équilibré car seul le centre culturel Goa Ma Bwarhat existait en 1990. Ce maillage et le déploiement d'actions « hors les murs » ou itinérantes, permettent aujourd'hui un accès facilité à une offre culturelle au plus proche des populations.

Les entrées et les adhésions sont souvent gratuites ou à tarifs réduits afin que la population ne soit pas non plus freinée par le coût d'accès à l'offre.

Il faut néanmoins souligner que le financement de l'offre culturelle reste principalement portée par la puissance publique. La lecture de l'activité des partenaires, montrent que chacun contribue à des degrés divers, à la fois à la valorisation de la culture kanak et à la promotion de la diversité culturelle.

Site historique de Tiébaghi



Premier festival Cebu Nyebi



Activités à la médiathèque de Pwèèdi Wiimiâ (Poindimié)



Mois du patrimoine à l'écomusée de Vook (Voh)



Classe de musique au conservatoire de Koohnè (Koné)

## 4.4. Faciliter les mobilités

La géographie de la Province nord, avec les îles de Dau Ar (Bélep) et les îlots du Nord ainsi qu'avec ses tribus implantées dans des fonds de vallée ou en zone montagneuse loin des chefs-lieux, a pour conséquence la difficulté d'accès physique d'une partie de la population aux services et aux emplois. La délocalisation de certaines actions pour aller vers les gens est effectuée autant que possible mais elle ne peut pas être permanente (par exemple, des consultations médicales sont organisées en tribus mais la permanence des soins n'existe qu'au village où est implanté le CMS). Cette délocalisation au plus près de la population est toutefois inenvisageable pour de nombreux services et commerces. La population doit donc se déplacer pour y accéder.

Afin de réduire l'enclavement des populations et faciliter les déplacements, la province Nord agit sur deux leviers :

- la construction et l'amélioration des infrastructures de transport ;
- le soutien aux transports publics.

**La réalisation d'infrastructures** est décrite dans la première partie. Les deux transversales : la route Koohné (Koné) / Tiwaka dans les années 1990 et la liaison Hienghène / Bwapanu (Kaala-Gomen) en construction sont des routes de désenclavement en reliant les deux côtes par une voie praticable en tout temps. L'aide aux communes pour l'amélioration de leurs réseaux routiers en est la seconde illustration. C'est le premier poste de l'aide aux communes avec 25,7 % du total des subventions versées. Enfin, la province a réalisé la desserte d'accès à Ouéné dans la région des Paimboas à Ouégoa.

Les ouvrages maritimes que sont le quai de Dau Ar (Bélep) et les équipements de Pandop, Pum (Poum) et Yaade (Yandé), ainsi que l'aérodrome de Dau Ar (Bélep) sont des équipements pour le désenclavement de cette commune insulaire de la Province nord.

Travaux liaison Hienghène Bwapanu (Kaala-Gomen)



Seabreeze à Dau Ar (Bélep)



Des infrastructures en bon état sont une condition nécessaire pour favoriser la mobilité des populations mais elles ne sont pas toujours suffisantes. C'est pourquoi, la collectivité finance et organise aussi certains transports publics.

A partir de 1990, la province Nord a pris en charge les compétences précédemment exercées par le Territoire en matière de transport à l'exception de la réglementation et des communications par voie maritime et aérienne d'intérêt territorial (c'est-à-dire celles à destination de Koohné (Koné)). Depuis 1999, les compétences provinciales se sont réduites puisque la circulation et les transports routiers ainsi que la desserte aérienne intérieure sont devenues la compétence exclusive de la Nouvelle-Calédonie.

**La continuité territoriale de la Grande Terre avec Dau Ar (Bélep)** et les îlots du Nord est l'objectif prioritaire. Pour cela, la collectivité organise et finance des lignes maritimes régulières pour les personnes et les marchandises. Dans les années 1990, plusieurs sociétés y ont participé, essentiellement pour le fret (les sociétés Corail, Hanner, Compagnie Maritime des Iles et SODEBEL).

En mai 1997, la province Nord a mis en service la barge « Belema Nenema ». Cette barge automotrice a été construite à Nouméa pour le transport de passagers (une vingtaine), de marchandises (dont les denrées réfrigérées et le carburant), de matériel et véhicules. Elle a été exploitée successivement par plusieurs entreprises : Tramanord de 1997 à 2013, Sowemar de 2013 à 2015 et Yalabelep depuis 2016. Son port d'attache est Pum (Poum). Un incendie en fin d'année 2022 a conduit à son retrait provisoire dans l'attente de sa remise en état. Depuis 2007, le Seabreeze assure le transport des passagers à destination de Dau Ar (Bélep) et au départ de Koumac. C'est un catamaran privé actuellement exploité par le même armateur que la barge.

Les prestations de transport sont gérées administrativement par des marchés publics après appels d'offres périodiques.

La collectivité finance ces marchés et les dépenses de maintenance de la barge. Elle est aussi intervenue dans les investissements. Ainsi, elle a versé une subvention de 50 millions F.CFP pour l'achat du Seabreeze tandis que la barge lui a coûté 294 millions F.CFP depuis ses études de conception entamée en 1994.

Pour améliorer la qualité du service et notamment la régularité des rotations, un plan d'actions a été établi à la suite de l'étude de fiabilisation de la desserte de l'extrême Nord rendue en

2012. Le comité de suivi constitué des communes de Dau Ar (Bèlep), Pum (Poum) et Koumac, de la province et de l'armateur se réunit périodiquement pour suivre le déroulement de la desserte de manière concertée.

Les données de fréquentation sont disponibles depuis 2013 et elles sont représentées par le graphique. Le Seabreeze a opéré 107 rotations (soit au moins deux par semaine) et 8 900 personnes ont été transportées en moyenne annuelle depuis 2013. La barge a réalisé 37 rotations par an (soit trois par mois) pour 2 700 m<sup>3</sup> de marchandises, en moyenne depuis 2016.

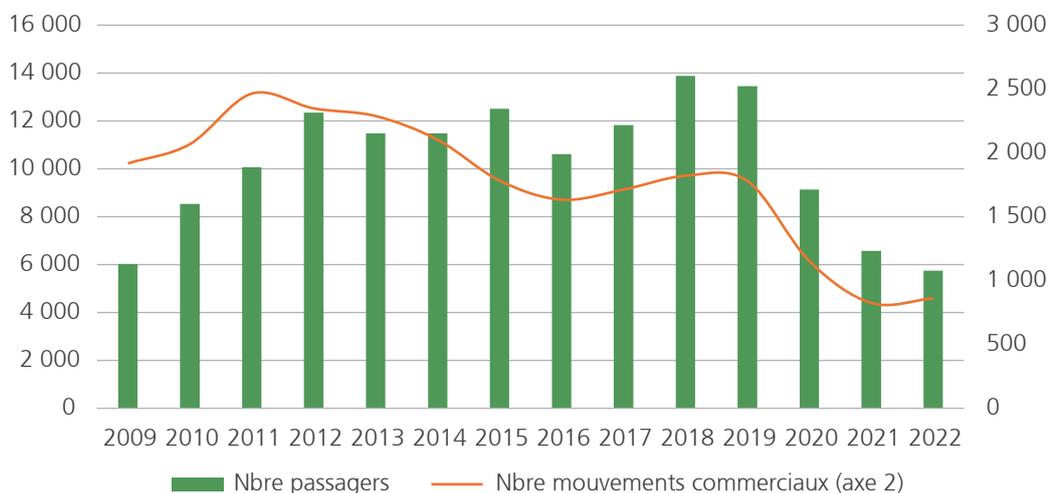
#### FRÉQUENTATION DE LA DESSERTE DE DAU AR (BÈLEP)



Pour soutenir la desserte aérienne domestique et touristique de la Province nord, la collectivité a conventionné et financé la compagnie aérienne Air Calédonie (AIRCAL) de 1990 à 2017. Les modalités ont été ajustées au fil du temps mais il s'agissait en général de compenser une partie du déficit d'exploitation des lignes régulières incluant les communes de Koumac, Tuo Cèmuhi (Touho) et Dau Ar (Bèlep). Ponctuellement entre 1992 et 1994, la compagnie Aviazur a effectué des prestations pour le compte de la province Nord dans le cadre de la promotion des hôtels Malabou à Pum (Poum) et Koulnoué à Hienghène.

La figure présente la fréquentation des quatre aéroports qui reçoivent des vols domestiques. Le nombre total de passagers a été divisé par deux en dix ans (entre 2012 et 2022). La fréquentation s'est même effondrée pour les trois aéroports provinciaux comme cela est indiqué dans la première partie du rapport. En 2022, seule la destination de Kohné (Koné) était régulièrement desservie par Aircal. Les discussions restent en cours pour la reprise de la desserte régulière de Dau Ar (Bèlep), Koumac et Tuo Cèmuhi (Touho).

#### TRANSPORT AÉRIEN EN PROVINCE NORD



Dans le domaine des transports terrestres, la province Nord a poursuivi le financement de certaines lignes provinciales couvrant le grand Nord et la côte Est et mises en œuvre par des entreprises privées de 1990 à 2014. Cette année-là, le Syndicat Mixte de Transport Interurbain (SMTI) nouvellement créé a repris ces lignes à son compte (à l'exception de la ligne Poum-Koumac qui est restée à la charge de la collectivité jusqu'en 2016). La province est adhérente du SMTI et lui verse depuis 2016 une participation dans le cadre du Réseau d'Autocars

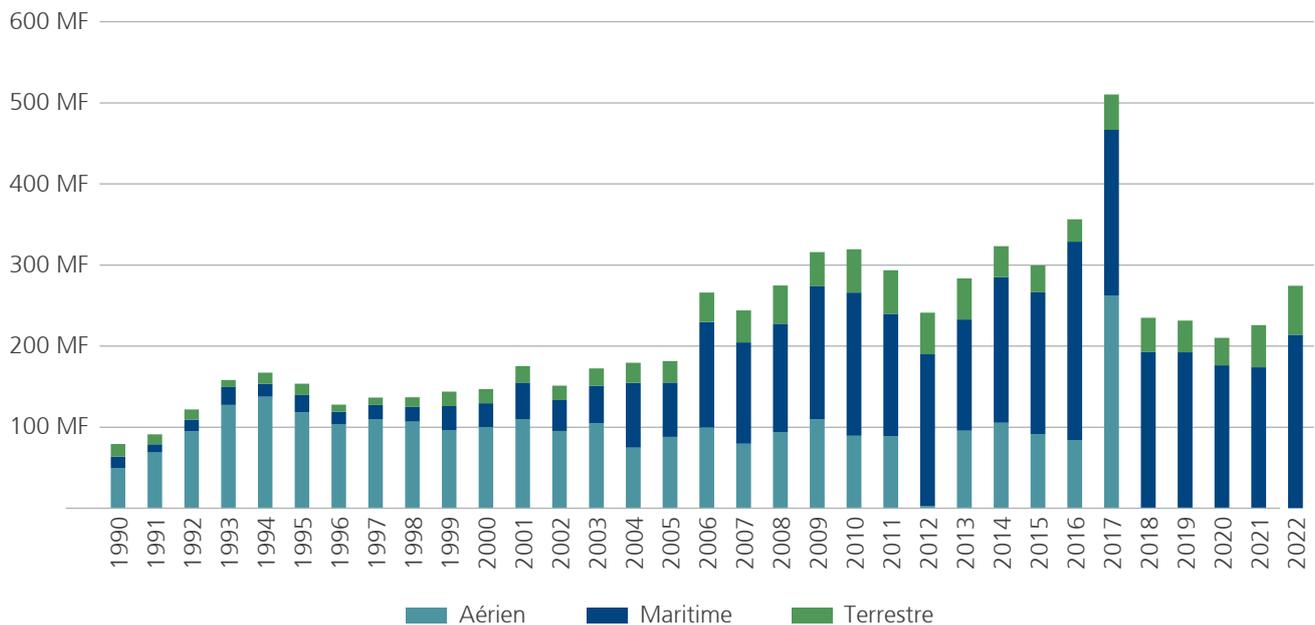
**Les moyens consacrés aux transports ont fortement progressé (...) les dépenses se portent désormais majoritairement sur le transport maritime**

province et cofinancé par les communes et les familles. 510 lycéens étaient concernés en 2022.

Interurbains (RAI). Le RAI s'est depuis étendu en Province nord bien au-delà des quatre lignes antérieures et les fréquences de bus ont fortement augmenté. Il contribue notablement à faciliter le déplacement de la population.

Le transport des lycéens internes a progressivement été mis en place à partir de 1994. Il est organisé par la

SOUTIEN AUX TRANSPORTS PUBLICS (DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT)



Les moyens consacrés aux transports ont fortement progressé au cours du temps et la nature des dépenses a énormément changé. Principalement consacrées au transport aérien dans les années 1990, ces dépenses se portent désormais majoritairement sur le transport maritime.

Cette évolution confirme la priorité donnée au désenclavement de Dau Ar (Bélep). La somme annuelle de 185 millions F.CFP consacrée au transport maritime depuis 2010 se répartit entre la desserte passagers (75 %), le marché de fret (19 %) et la maintenance de la barge (6 %).



Barge Béléma Nénéma

DÉPENSES ANNUELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT (MILLIONS F.CFP)

Transport	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Maritime	18	86	185
Aérien	101	96	63
Terrestre	12	29	45
<b>Total</b>	<b>131</b>	<b>211</b>	<b>293</b>

# 5

## Le développement économique



1. Préambule

2. La structuration de l'espace provincial

3. L'égalité des chances

4. L'amélioration des conditions de vie

5. Le développement économique

6. La gouvernance

7. Synthèse

# Entrecroiser plus de brins au service de l'émancipation économique des populations.



<b>Introduction</b>	<b>120</b>
<b>5.1. Développer l'économie locale</b>	<b>125</b>
5.1.1. La mise en place des outils d'appui au développement	125
5.1.2. Le développement du secteur rural	130
5.1.2.1. L'agriculture	130
5.1.2.2. La pêche	133
5.1.2.3. L'exploitation forestière	134
5.1.3. La diversification économique	137
5.1.3.1. Le tourisme	137
5.1.3.2. L'aquaculture	138
5.1.3.3. Les autres secteurs d'activité	140
5.1.3.4. Le rôle des SAEML provinciales	142
5.1.4. Le soutien à l'innovation	144
<b>5.2. Maîtriser la ressource nickel</b>	<b>147</b>
5.2.1. Le développement de la SMSP	148
5.2.2. La construction de l'usine du Nord	150
<b>5.3. Préserver l'environnement naturel</b>	<b>153</b>
5.3.1. La protection des espaces naturels	154
5.3.2. La maîtrise des impacts des activités humaines	157
5.3.3. La protection contre les risques naturels	160
<b>5.4. Favoriser l'insertion des Kanak dans l'économie</b>	<b>161</b>
5.4.1. Le développement des terres coutumières	161
5.4.2. L'accès à l'emploi et aux activités économiques	162
5.4.3. La persistance des activités traditionnelles	163

# Introduction

## Le sens de l'action

L'orientation générale consistait à accompagner le décollage économique de la Province nord. Le développement d'un tissu économique en Province nord devait permettre la création d'emplois par le salariat et par l'entrepreneuriat, lesquels favoriseraient à leur tour la « fixation » (l'installation durable) des populations, qui trouveraient localement les conditions de leur insertion économique et d'obtention d'un revenu monétaire.

La province Nord visait notamment la diversification de son économie jusqu'alors essentiellement rurale et minière.

Dans le secteur minier, le rachat de la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) par la province Nord a concrétisé une promesse de permettre aux Kanak d'accéder à l'exploitation du nickel. Depuis lors, la création d'une plus grande valeur ajoutée a été le sens du développement de la filière nickel pour la province Nord.

L'action publique et parapublique n'était pas suffisante pour l'installation d'une dynamique économique pérenne et structurante en Province nord. C'est pourquoi, il a été recherché un levier beaucoup plus puissant, par le biais

d'une usine de transformation du minerai et c'est ainsi que la province Nord a défendu et soutenu la construction de l'usine du Nord.

L'implantation de l'usine métallurgique pouvait créer les conditions du réel décollage économique souhaité, à la condition d'optimiser et d'en maîtriser ses impacts. En effet, compte tenu des disparités existantes, cette accélération du développement économique présentait un risque majeur de fracture sociale induite par une marginalisation des populations situées en périphérie des pôles de développement.

La collectivité cherche l'implication de la population afin qu'elle soit étroitement associée à la dynamique de développement et elle veille à sa répartition harmonieuse et équilibrée entre les différents espaces socio-économiques. Dans le même temps, la province Nord respecte le choix de la population de s'insérer dans l'économie de marché, là où elle le souhaite, ou de conserver son mode de vie traditionnel.

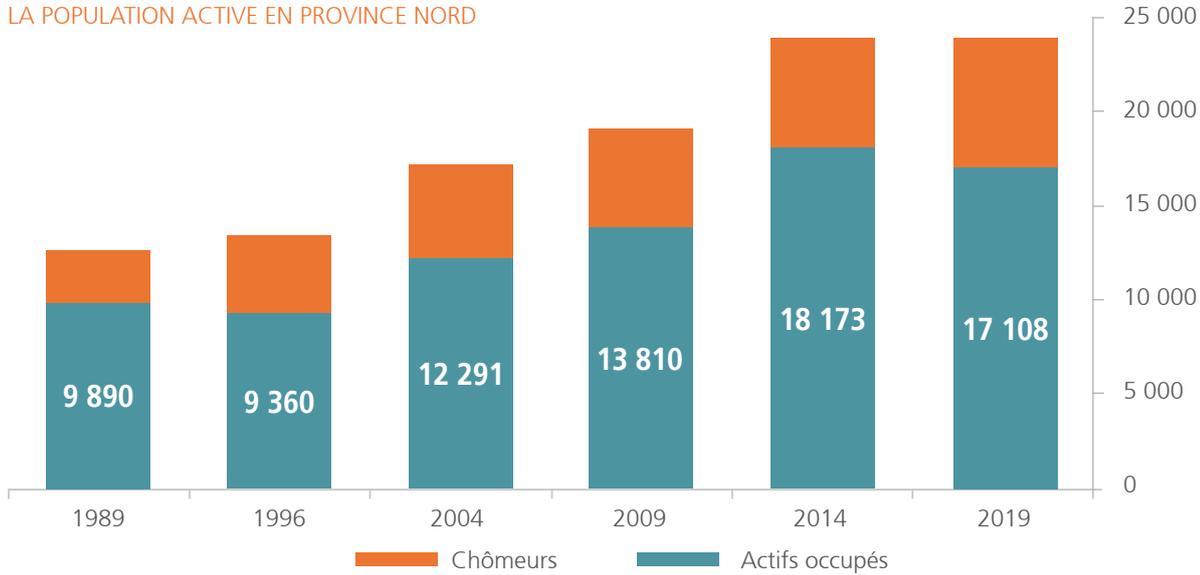
En outre, cette évolution socio-économique ne doit pas se faire aux dépens d'un patrimoine naturel exceptionnel déjà durement touché dans certaines zones.

## L'évolution de la situation

La population active de la Province nord a quasiment doublé en trente ans (+ 87 % de 1989 à 2019) et le nombre d'actifs occupés a augmenté de 73 %. Le sommet a été observé en 2014 avec plus de 18 000 personnes actives et occupées. Les

actifs occupés sont composés des travailleurs indépendants et des salariés. Le nombre de salariés a connu une forte croissance et leur nombre a été multiplié par 2,5 depuis 1989, c'est plus qu'à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie où ce facteur est de 2,2.

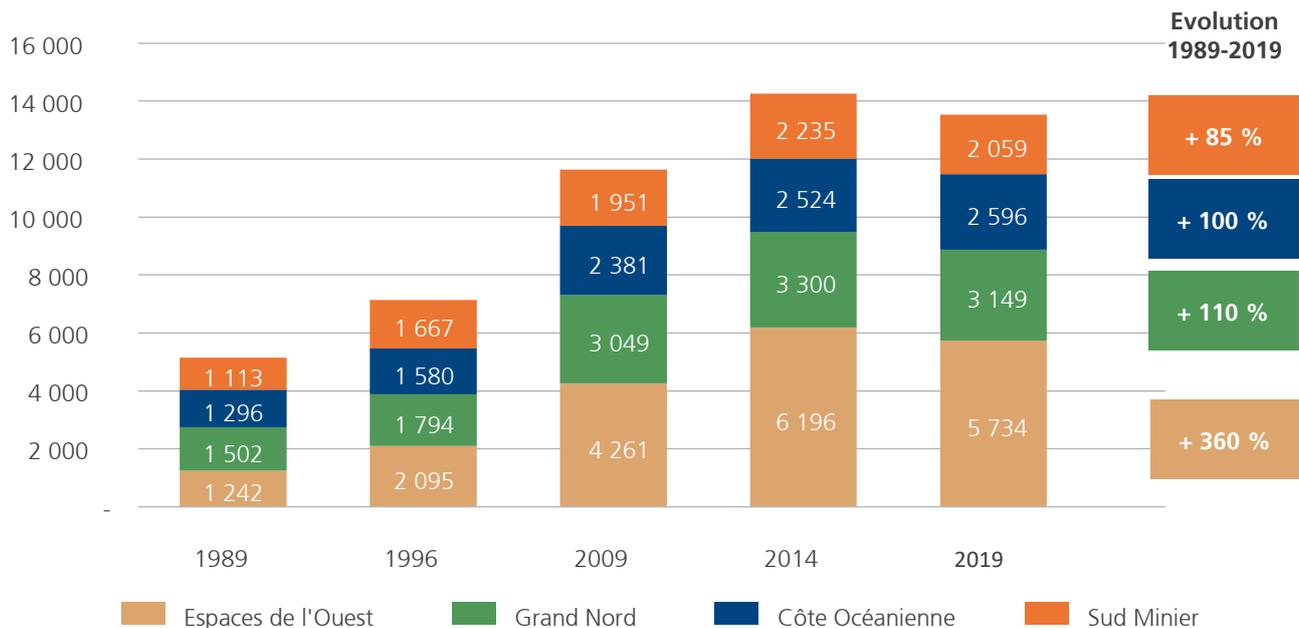
### LA POPULATION ACTIVE EN PROVINCE NORD



Pour autant, cette croissance n'est pas répartie uniformément dans le territoire provincial. Elle a été supérieure dans les Espaces de l'Ouest (multiplication par 4,6) tandis que dans les autres ETH, le nombre de salariés a simplement doublé.

Ces emplois ont été créés par des entreprises dont le siège est situé en Province nord ou ailleurs. Une entreprise sur dix a recours à des salariés.

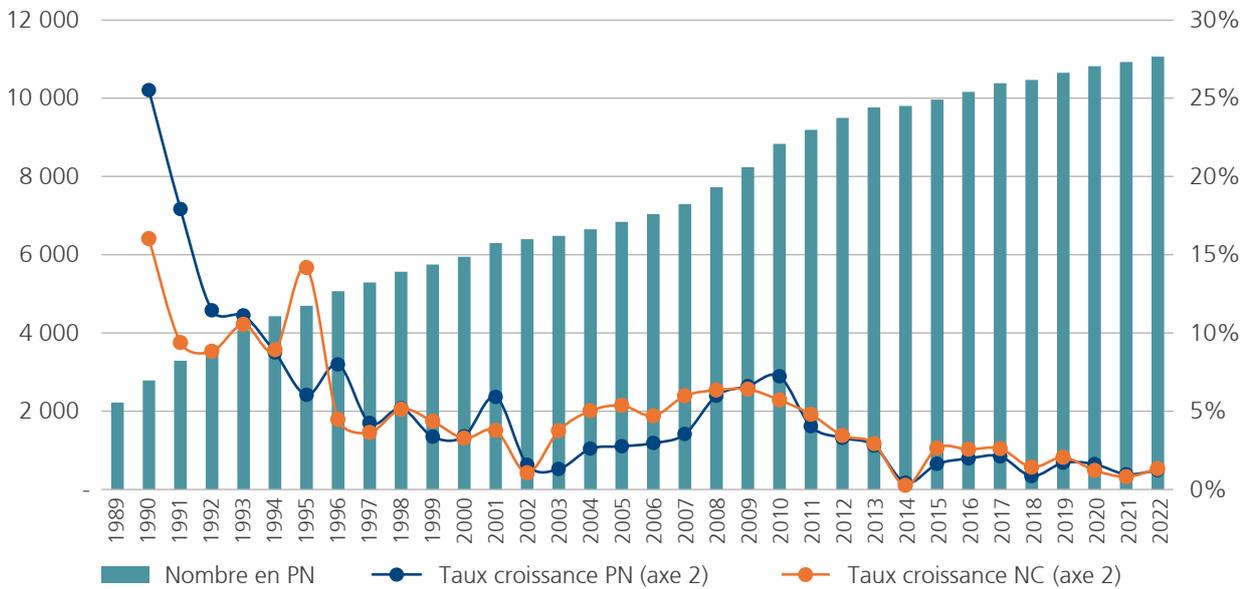
### EMPLOIS SALARIÉS EN PROVINCE NORD



Le nombre global d'entreprises répertoriées a été multiplié par cinq en Province nord depuis 1989. L'accroissement de leur nombre a globalement suivi le rythme observé à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie (sauf durant les années 2003 à 2007 où il était en deçà) avec ses périodes de grand ou de faible dynamisme.

En 2022, 155 d'entre-elles (soit 1,4 %) employaient au moins 10 salariés alors qu'elles n'étaient que 34 en 1995 (0,7%). Le tissu économique s'est donc consolidé.

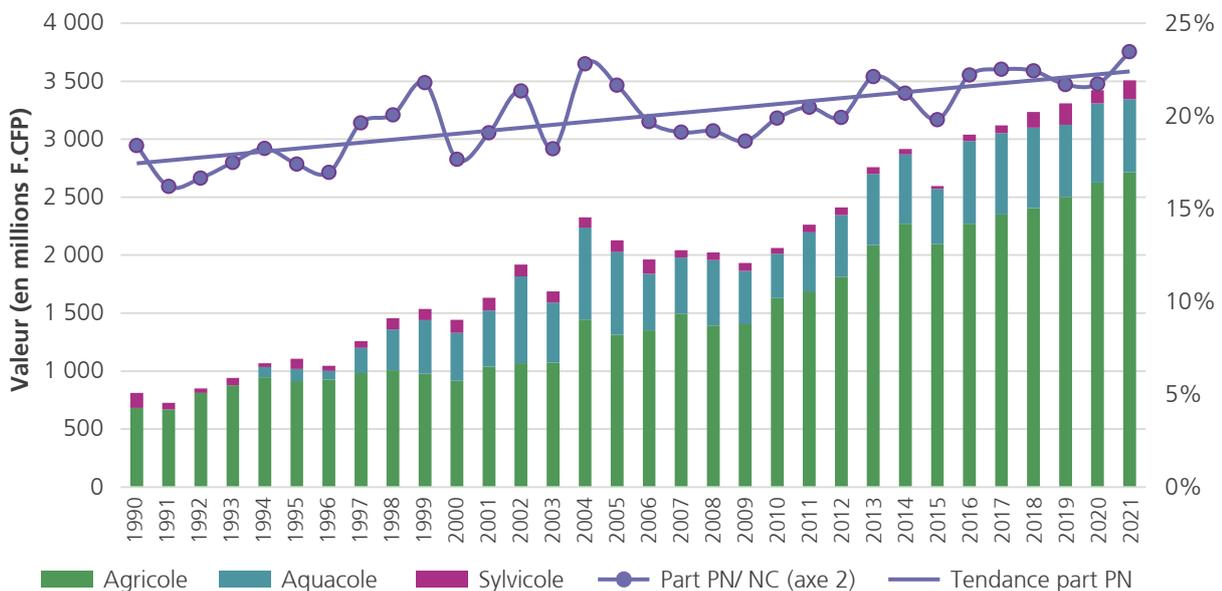
ÉVOLUTION DES ENTREPRISES INSCRITES AU RIDET



Les productions rurales marchandes (agriculture, aquaculture et bois) ont significativement augmenté depuis le début des années 1990 où leur valeur annuelle s'établissait sous le milliard F.CFP. La croissance de ces productions en Province nord a été légèrement supérieure à celle de la Nouvelle-Calédonie.

Aussi, la contribution provinciale à la production totale calédonienne qui se maintenait sous les 20 % jusqu'aux années 2000 est au-dessus de ce seuil depuis une dizaine d'années. De son côté, l'activité agricole en tribu souvent non marchande demeure toujours présente.

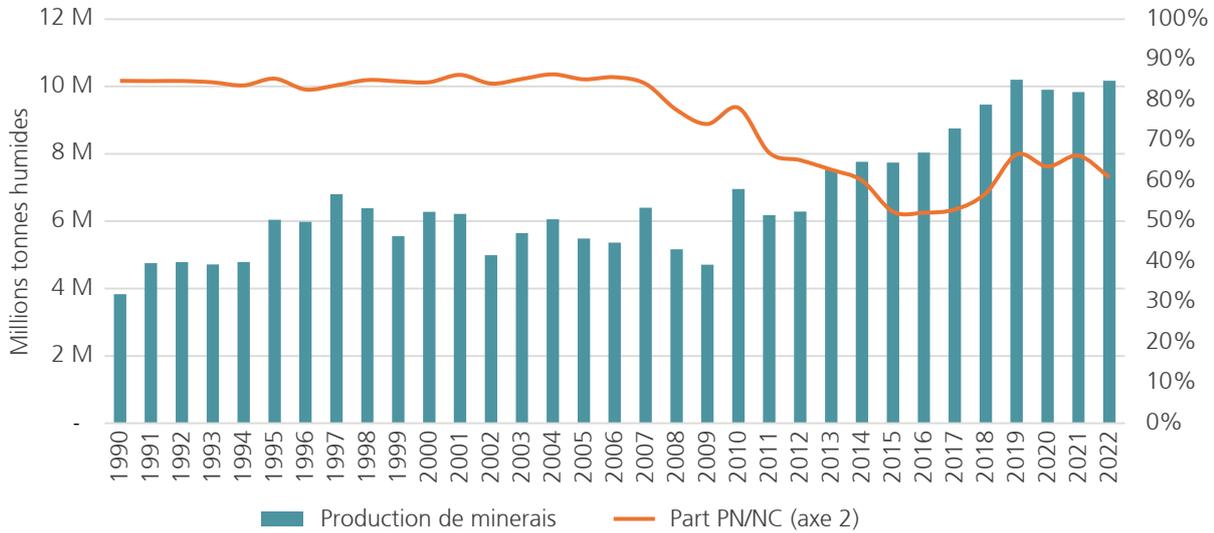
ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS RURALES EN PROVINCE NORD



La mine est un autre secteur d'activité majeur pour l'économie de la Province nord et la majorité des sites exploités y est implantée. Le volume de minerai extrait est passé de 4,5 millions de tonnes (moyenne 1990 à 1992) à 10 millions de

tonnes (moyenne 2020 à 2022). Jusqu'en 2007, 85 % de la production calédonienne est issue de la Province nord. Cette part s'est érodée depuis 2007 avec l'ouverture de l'usine du Sud mais elle reste encore supérieure à 60 %.

PRODUCTION MINIÈRE EN PROVINCE NORD



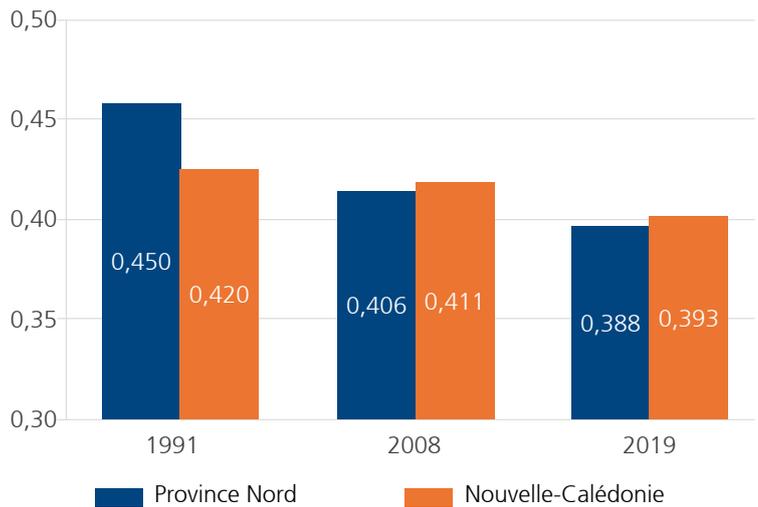
La création de richesse induite par le développement économique a permis d'augmenter les revenus monétaires de la population. En 2020, le niveau de vie mensuel médian<sup>14</sup> d'un habitant de la Province nord est de 142 000 F.CFP<sup>15</sup>. C'est 19 % de moins que celui de l'ensemble des calédoniens qui se monte à 175 900 F.CFP mais cet écart était de 45 % en 1991 selon l'étude sur le budget des ménages. Les écarts de revenus se sont donc réduits depuis trente ans.

Pour autant, la distribution des revenus présente de fortes disparités. Ainsi, un quart de la population provinciale dispose de moins de la moitié du niveau de vie médian, qui est le seuil statistique pour définir la pauvreté monétaire<sup>16</sup>. Le niveau de vie montre également des différences géographiques. Un clivage entre les communes de la côte Est et celles de l'Ouest est observé. L'indice de Gini<sup>17</sup> mesure le degré d'inégalité de la redistribution des revenus. Il a évolué favorablement depuis 1991, notamment en Province nord. L'indice du graphique prend en

compte l'autoconsommation et la redistribution par les aides sociales qui contribuent à modérer les inégalités de revenus des ménages.

INDICE DE GINI / RESSOURCES MONÉTAIRES ET NON-MONÉTAIRES

Source : ISEE



14 ISEE - Synthèse N° 64 - Étude sur la pauvreté en Nouvelle-Calédonie – 2023. La médiane sépare la population en deux : 50 % des personnes ont un niveau inférieur et 50 % ont un niveau supérieur.

15 Par unité de consommation

16 Indépendamment de la pauvreté ressentie ou de la pauvreté en conditions de vie. Cette définition ne renvoie à aucune notion d'exclusion, de marginalisation, de privation ou de renoncement à ses besoins.

17 L'indice de Gini varie de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu) et 1 signifie l'inégalité totale (une personne a tout le revenu, les autres n'ont rien).

La diversité biologique de la Nouvelle-Calédonie est l'une des plus exceptionnelles au monde et d'après l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), le pays est classé au 12<sup>ème</sup> rang des 34 « points chauds » de la planète en termes de biodiversité. La Province nord ne fait pas exception et toutes ses régions abritent un patrimoine floristique et faunistique rare. La connaissance de cette richesse biologique originale a beaucoup progressé depuis trente ans. Sa fragilité a concomitamment été mise en évidence alors que les menaces sur les milieux naturels restent nombreuses et ont même tendance à croître avec le développement économique et l'augmentation démographique.

L'évaluation de la flore de Nouvelle-Calédonie indique que 41 % des taxons (sur 1 730 espèces évaluées) sont menacés d'extinction<sup>18</sup>. Les trois principales menaces qui pèsent sur ces espèces ou sous-espèces sont par ordre d'importance les feux,

l'activité minière et les espèces envahissantes.

Par ailleurs, la publication de l'atlas des forêts naturelles de la Province nord a démontré l'extrême fragmentation de la forêt et mis en évidence sa vulnérabilité.

Le diagnostic préalable au plan climat énergie a évalué les émissions directes de gaz à effet de serre émises en Province nord à 780 000 teq CO<sub>2</sub> en (pour l'année 2015) avec une tendance à l'augmentation, soit en moyenne 15,6 t/habitant, ce qui est très élevé.



Présentation du piégeage des cochons à Hienghène



Premier salon de l'horticulture

Présentation du suivi des récifs à la fête de la science



18 Endemia & RLA Flore NC (2022). La Liste rouge de la flore menacée de Nouvelle-Calédonie (synthèse 2014-2021).

# 5.1. Développer l'économie locale

En 1990, la province Nord a pris en charge les compétences précédemment exercées par le Territoire dans le développement économique « sous toutes ses formes » ainsi que de manière spécifique :

- la réglementation, l'organisation et le fonctionnement des activités touristiques ;
- la recherche-développement dans les domaines économique et social à l'exception de la recherche scientifique ;
- le développement agricole et l'économie rurale (sauf certaines réglementations, les abattoirs et les statistiques d'intérêt territorial) ;
- les pêches maritimes et l'aquaculture.

L'action provinciale a d'abord été cadrée par le Code de Développement de la province Nord (ou CODEV) « en vue d'assurer le décollage économique social et culturel de la province ». Instauré en 1990 et constitué d'un ensemble de

mesures incitatives générales, ou sectorielles, le CODEV est le premier outil d'appui aux initiatives individuelles et collectives. L'intervention provinciale s'est structurée au fil du temps et depuis le début des années 2000, la logique d'intervention économique qui prévaut se résume en 4 points :

- développer durablement tout en améliorant et en renforçant l'existant ;
- structurer les acteurs, les filières et les professions ;
- accompagner les acteurs ;
- protéger la diversité biologique.

D'une manière générale, la collectivité soutient les initiatives qui favorisent la création de richesse sur l'ensemble de la province et s'appuie sur une approche de développement local qui consiste à accompagner à l'échelle d'un petit territoire, commune ou bassin de production, les projets collectifs et individuels portés par les acteurs.

*La collectivité soutient les initiatives qui favorisent la création de richesse sur l'ensemble de la province*

## 5.1.1. La mise en place des outils d'appui au développement

Pour soutenir les porteurs de projets et faciliter la concrétisation des idées, un dispositif complet et multiforme a été mis en place progressivement. Ces mesures, ouvertes à toutes les personnes qui ont des projets et veulent être acteurs du développement économique, permettent le renforcement des fonds propres, l'accès aux prêts bancaires et l'accompagnement de l'entreprise.

Ces mesures sont présentées successivement par grand programme avec les moyens mis en œuvre et les principaux résultats obtenus.

**Le soutien à l'investissement individuel** est réalisé notamment avec des aides directes par le biais du code de développement ou de dotations aux SAEML. Le CODEV a fait l'objet de révisions à plusieurs reprises pour l'adapter à l'évolution du contexte et des ambitions affichées. Quatre Sociétés d'Economie Mixte Locale (SAEML) ont été constituées fin 2003, à raison d'une par ETH. Leur objectif est de financer des actifs immobiliers ou des équipements lourds qui ne pourraient pas être portés par la seule initiative privée. Les

actifs ont ensuite vocation à être rétrocédés à l'exploitant. En 2022, les quatre SAEML ont fusionné en une seule structure. Dans le même temps, le fonds de garantie pour le développement de la Province nord (FGN) a été institué. Il est destiné à faciliter l'intervention des banques en faveur des petits projets économiques et il s'adresse à des promoteurs qui ont difficilement accès au crédit.



Jeudi du centre ville à Nouméa

Dans le même but de favoriser le recours à l'emprunt pour des promoteurs qui trouveraient difficilement des financements auprès des banques « classiques », la province Nord a alimenté deux fonds de prêts : l'un auprès de l'association Initiative NC (à partir de 2008) et l'autre au Crédit Agricole Mutuel (depuis 2010). C'est aussi l'une des raisons au soutien apporté au fonctionnement de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE). Enfin dans le domaine agricole, la province Nord réalise des travaux de création de ressource en eau pour le compte des exploitants.

Les subventions aux projets représentent 64 % des interventions totales depuis 1990.

Les dotations aux SAEML prennent aussi en compte les dotations à SOFINOR et à Nord Avenir.

**Les subventions aux projets représentent 64 % des interventions totales depuis 1990**

Les dépenses du tableau cumulent investissement et fonctionnement.

#### DÉPENSES ANNUELLES MOYENNES (MILLIONS F.CFP)

Mode d'intervention	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Aides aux projets	231	309	219
Dotation aux SAEML	122	69	104
Ressource en eau agricole	35	21	10
Fonds de prêts	0	16	39
<b>Total</b>	<b>388</b>	<b>415</b>	<b>372</b>

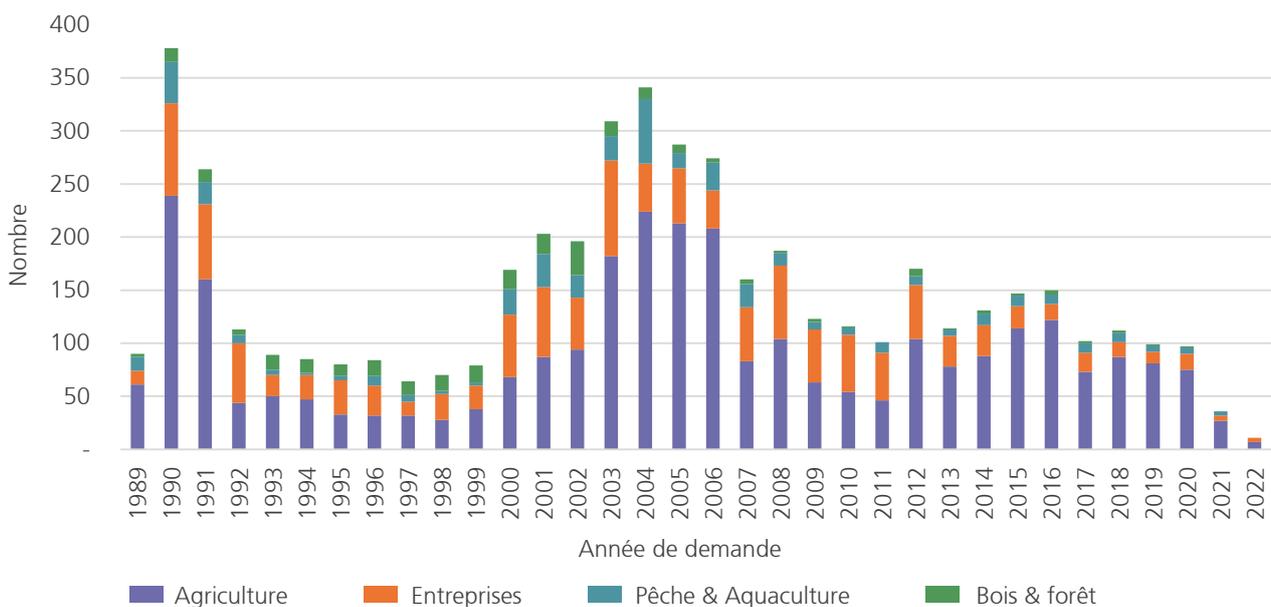


Forum organisé par Cap emploi

Plus de 5 000 projets ont été agréés depuis 1989 au titre du CODEV. Le graphique en illustre l'évolution chronologique. Deux périodes ont été très dynamiques avec plus de 250 projets par an : le début de la provincialisation et le début des

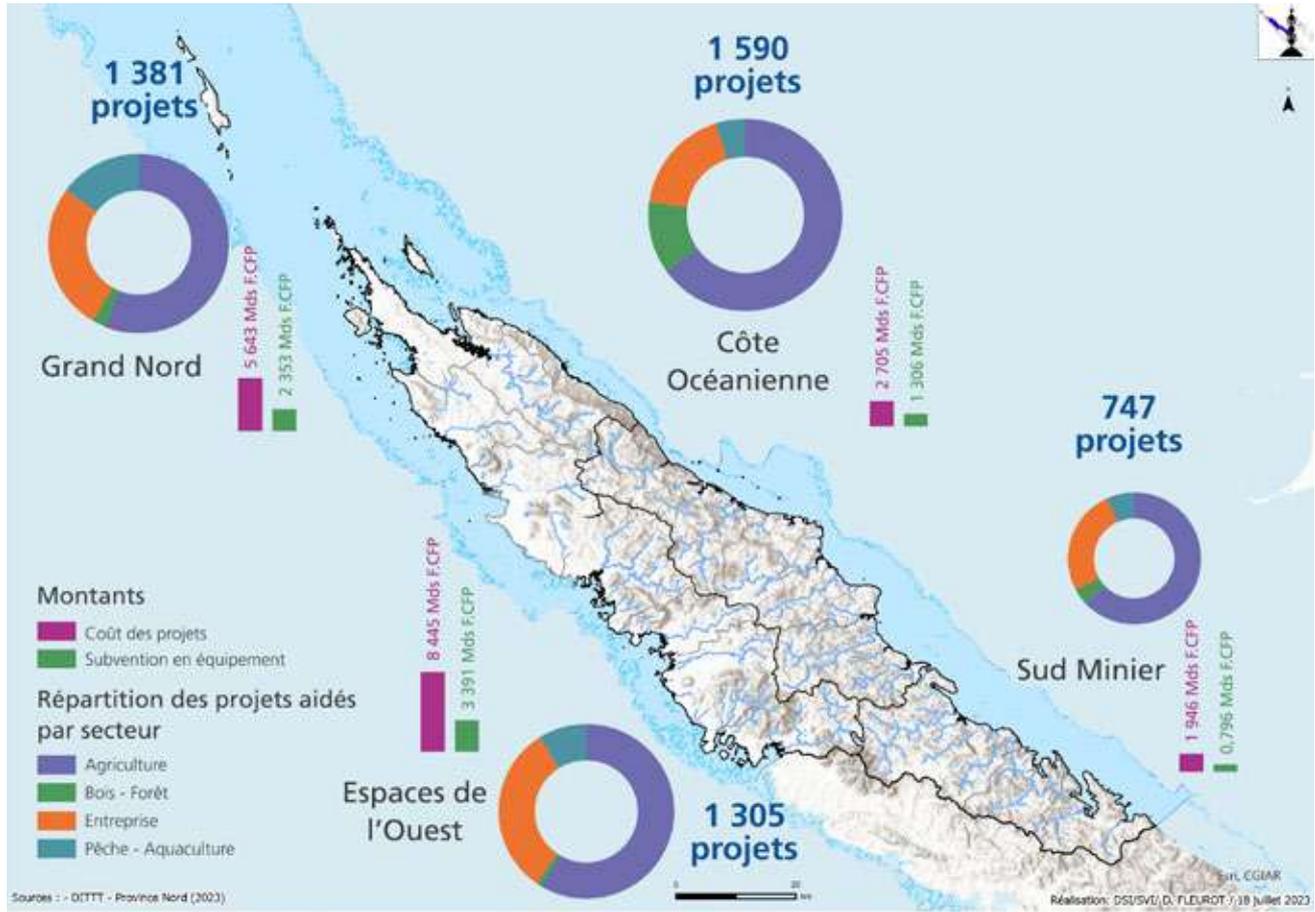
années 2000. L'investissement prévisionnel de ces projets se monte à 18,8 milliards F.CFP qui ont bénéficié de 7,8 milliards F.CFP de subvention d'équipement et de 980 millions F.CFP de subvention de fonctionnement.

#### AGRÈMENT DES PROJETS PAR SECTEUR



La répartition géographique des projets soutenus est présentée sur la carte.

LES AIDES AUX PORTEURS DE PROJETS



Des projets de toutes tailles ont été agréés comme le précise le tableau. Ceux dont l'investissement ne dépasse pas deux millions F.CFP sont les plus nombreux, ils cumulent 14 % des

subventions accordées. A l'inverse, ceux de plus de 10 millions F.CFP pèsent 8 % du nombre total et ils ont perçu près de 60 % des aides.

Catégorie de taille / investissement (Millions F.CFP)		Nbre	Montant (M. F.CFP)		Part du total en %		
			Invest.	Subv Equip.	Nbre	Invest.	Subv Equip.
Très petit projet	Moins de 0,5	1 895	444	255	38%	2%	3%
Petit projet	De 0,5 à 2	1 548	1 581	838	31%	8%	11%
Moyen projet	De 2 à 10	1 176	5 271	2 197	23%	28%	28%
Grand projet	De 10 à 50	375	6 870	2 762	7%	37%	35%
Très grand projet	Plus de 50	37	4 654	1 847	1%	25%	23%
<b>Total général</b>	<b>Tous</b>	<b>5 031</b>	<b>18 820</b>	<b>7 899</b>			

L'évaluation du CODEV pour la période 1989-2008 réalisée en 2010 a mesuré certains effets du dispositif. Ainsi, le CODEV a permis la mobilisation d'une épargne vers l'investissement et il a suscité des emprunts. Près de la moitié des projets (48 %) ont permis une augmentation des revenus des promoteurs tandis que l'autre part n'en a pas généré. Enfin, le CODEV participe à l'amélioration de la qualification des promoteurs grâce à des formations courtes.

L'action des SAEML ETH a recouvré trois types d'actions : des études notamment dans le tourisme, des opérations financières ainsi que la participation à la création ou au développement d'entreprises. Un bilan des interventions réalisées dans ce dernier cadre a été réalisé en fin 2022. Sur les 33 entreprises concernées, 25 ont effectivement réalisé leur projet et 23 sont toujours en activité.

Le plus grand nombre a été porté par la SAEML Espaces de l'Ouest avec 17 sociétés, devant celles de la Côte océanienne et du Grand Nord (7 entreprises chacune) et la SAEML Sud Minier (2 projets).

SAEML ETH (Source : ICAP)	Nbre entreprises	Montant (Millions F.CFP)	
		Invest. prévu	Dotation PN
Intervention non réalisée	8	6 192	544
Participation au capital en cours	17	6 753	1 086
Sortie du capital social	6	1 021	222
Participation au capital perdue	2	70	23
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>14 036</b>	<b>1 875</b>

Le FGN apporte une garantie maximale égale à 80 % du crédit octroyé, avec un plafond de 8 millions F.CFP. Les prêts accordés par l'ADIE bénéficient tous de l'aval du FGN. Les établissements bancaires sollicitent l'aval du FGN au cas par cas, leurs dossiers sont présentés au comité de gestion du FGN.

Depuis 2004, 211 dossiers sont garantis chaque année par le FGN en moyenne dont 202 prêts de l'ADIE et 9 prêts bancaires.

FGN 2004-2022	Nbre prêts	Montant (M. F.CFP)	
		Prêt	Avalisé
ADIE	3 839	1 838	1 470
Banques	170	1 147	757
<b>Total</b>	<b>4 009</b>	<b>2 985</b>	<b>2 227</b>

**L'accompagnement des acteurs économique** est réalisé par les services provinciaux et par **des opérateurs professionnels** dont le maillage s'est construit progressivement avec l'appui financier de la collectivité. De 1990 à 1992, l'appui technique à certaines filières agricoles a été confié à l'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF), c'était la période des « opérations » (café, fruits, cerfs, productions vivrières). La province a ensuite internalisé ces missions et des associations professionnelles ont aussi pris le relais, chacune dans son domaine, pour apporter un encadrement, des conseils ou organiser une filière de production. Pour certaines associations toujours actives de nos jours, la collaboration est ancienne et continue. Il s'agit d'Arbofruits (depuis 1992), des Unités de Promotion des Races (ou UPRA) bovine (1990), porcine (1998) et équine (1999) dans le secteur agricole et de l'Association de Développement Economique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL) depuis 1995 pour les entreprises. De nouveaux acteurs, qui sont encore présents sur le terrain, se sont installés dans un second temps. Ce sont notamment le Groupement des Fermes Aquacoles (GFA) en 2000, l'ADIE (2000), le GIE Meru pour l'organisation de la filière volailles (2002), Hortinéva pour la promotion de l'horticulture en 2005 et la Fédération des Pêcheurs

Visite d'une exploitation agricole à Pwëbuu (Pouembout)



Professionnels du Nord (2009). Les plus récentes mais néanmoins aidées chaque année sont BioCalédonia (depuis 2010) pour la norme océanienne en agriculture biologique et le cluster d'entreprises « Association Maintenance Durable » (2012).

Les chambres consulaires complètent le réseau d'intervenants. Ce sont notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie avec son catalogue de prestations, la gestion de la pépinière d'entreprises, l'accompagnement itinérant en gestion et en tourisme, ainsi que la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche avec la création du centre de gestion agricole en 2001, puis de la plateforme machinisme en 2011. Des actions ponctuelles ont aussi été réalisées en faveur des artisans de la côte Est avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Enfin, la réalisation d'actes vétérinaires qui était du ressort de la province pendant longtemps a été privatisée à partir de 2009 pour la côte Ouest et le Nord, avec une prise en charge partielle des prestations pour les animaux d'élevage.

**Les aides au développement local** concernent le soutien aux structures de développement de proximité. Cela a d'abord été les offices communaux de développement de Canala puis de Hienghène entre 1991 et 1995. Des opérations concertées

à l'échelle communale, sous la forme d'Opérations Groupées d'Aménagement Foncier (OGAF) le plus souvent, ont ensuite été privilégiées pour dynamiser les territoires concernés pendant une durée de 3 à 4 ans. De 2002 à 2014, elles ont couvert dix communes de la côte Est et de l'extrême Nord. Certains opérateurs ont poursuivi leur activité, notamment pour la commercialisation de produits, après la clôture de l'opération. Le Groupement Agricole des Producteurs de la Côte Est (GAPCE) à Pwèédi Wiimîâ (Poindimié) et l'association Wake Chaa à Canala sont encore en place. Ce volet prend aussi en compte l'aide à l'organisation de manifestations communales ou d'événement de plus grande envergure telle la foire de Koumac depuis 1991.

Le tableau illustre l'augmentation des moyens consacrés à l'accompagnement technique des acteurs économiques dans tous les secteurs d'activités depuis les années 2010.

La promotion touristique est explicitée dans la suite du rapport. L'accueil d'entreprise concerne l'aide au fonctionnement de la pépinière d'entreprises de Koohnê (Koné).

Accompagnement des acteurs	Dépenses moyennes / an (Millions F.CFP)		
	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Accompagnement technique	96	99	240
Développement local	13	46	45
Promotion touristique	16	83	96
Accueil d'entreprises			7
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>228</b>	<b>388</b>

**Le soutien à la production** permet de compenser les handicaps géographiques liés à l'éloignement des centres d'approvisionnement ou de commercialisation, de réduire les charges d'exploitation ainsi que de soutenir spécifiquement certaines filières.

Soutien à la production	Dépenses moyennes / an (Millions F.CFP)		
	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Aides à la production	8	121	96
Aides aux intrants	12	21	34
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>142</b>	<b>130</b>

**Les aides à la production** (transport des intrants, des fruits et légumes, aides au café ou à la volaille fermière, etc.) sont les plus importantes en valeur. Elles ont été mises en œuvre directement par la province Nord ou par l'intermédiaire de l'Agence Rurale (ex-Etablissement de Régulation des Prix Agricoles) depuis l'année 2000.

Ces aides intégraient plus ponctuellement les secours en cas d'aléas climatiques ou de calamités agricoles (fortes pluies, sécheresse, bunchy-top) jusqu'à la création de l'Agence Rurale. La province a même financé la Caisse d'Assurances Mutuelles Agricoles (CAMA) de 2000 à 2002 lorsque celle-ci n'avait plus les recettes suffisantes de la Nouvelle-Calédonie. Les aides à l'emploi ainsi qu'à la bonification des intérêts d'emprunt sont aussi prises en compte dans cette catégorie. Les aides aux intrants recouvrent l'aide à l'achat d'engrais agricoles qui est conventionnée avec la chambre d'agriculture et de la pêche depuis 1990 et la bonification du prix du carburant instaurée en 2002 pour les pêcheurs côtiers.

En termes d'aménagement du territoire, la province réalise ou aide **la réalisation d'équipements structurants**. Ce sont des outils économiques, publics ou privés, à usage collectif ou/et qui ont un impact significatif sur une filière en termes d'organisation locale ou provinciale. Ces infrastructures économiques sont présentées dans les chapitres suivants.

En complément des mesures précédentes, la province a créé le Centre d'Actions Pour l'Emploi (CAP Emploi) en 2002, établissement public provincial chargé du **placement des demandeurs d'emplois**. Ses moyens se sont nettement renforcés à partir de 2008 pour lui permettre de mieux accompagner les dynamiques en cours, notamment pendant la période de construction de l'usine du Nord. De 53 millions F.CFP annuel entre 2003 et 2007, son financement a été porté à 154 millions F.CFP en 2008 puis 211 millions F.CFP en moyenne depuis 2009 (dont une 16 millions F.CFP pour les emplois vacances). Une convention formalise la délégation de compétence de la Nouvelle-Calédonie à la province Nord.

Antérieurement à CAP Emploi, la province Nord a subventionné ponctuellement l'Agence pour l'Emploi de la Nouvelle-Calédonie (1990-1992 et 2000-2002).



## 5.1.2. Le développement du secteur rural

### 5.1.2.1. L'agriculture

Au début de la provincialisation, l'action volontariste dans le domaine rural visait l'autosuffisance et la diversification du système productif.

Le secteur de l'agriculture a été le plus grand bénéficiaire des aides provinciales décrites dans le chapitre précédent.

Ainsi, 61 % des projets agréés au titre du CODEV sont des projets agricoles dont les trois-quarts pour des productions végétales (légumes, tubercules, fruits, café, etc.).

Agriculture	Production animale	Production végétale	Total
Nombre projets	761	2 285	3 046
Invest. projets (M. F.CFP)	3 399	3 271	6 669
Subv. équip.t (M. F.CFP)	1 424	1 599	3 023

En complément des dispositifs d'accompagnement décrits précédemment, la collectivité a mis en œuvre des actions pour la maîtrise de l'eau par les agriculteurs et les éleveurs. Le premier code de l'hydraulique agricole a été adopté en 1994. La création de ressources en eau individuelles a conduit à la construction de retenues collinaires et à la réalisation de forages. 683 millions F.CFP ont été investis depuis 1990 dans ce domaine. 43 petits barrages collinaires ont été érigés de 1991 à 2003 dans les zones ne disposant ni de rivières, ni de nappes souterraines et dont la topographie était favorable. Le programme a été stoppé face

*Le secteur de l'agriculture a été le plus grand bénéficiaire des aides provinciales*



à la difficulté technique à réaliser des ouvrages de qualité et à cause de l'inflation de leur coût. 176 forages ont aussi été mis en place et ce programme se poursuit toujours. Un bilan partiel portant sur les 77 ouvrages de la période 2006 à 2020 indique un taux de 79 % de forages positifs.

**Les réseaux d'irrigation collectifs** constituent le deuxième pilier des interventions provinciales en hydraulique.

Huit réseaux sont installés et un est en cours de travaux pour une surface équipée à l'irrigation de 280 hectares dont 75 % sont effectivement utilisés à ce jour. Cela représente un investissement de 724 millions F.CFP pour la province jusqu'en 2022. Certains ont été réalisés en partenariat avec des communes. Le tableau suivant en dresse le bilan.

Nom et localisation	Invest. PN (M. F.CFP)	Mise en service	Surfaces (ha)		Gestionnaire actuel	Observations
			Irrigable (projet)	Irriguée (2022)		
Gondé / Waa wi Luu (Houailou)	31	2003	13	0	Sans objet	Abandonné
Tipindjé / Hienghène	87	2004	10	3	Mairie	Partenariat avec la commune
Sainte Marie / Pweevo (Pouébo)	34	2004	10	9	province/ Mairie	Rétrocession prévue à la mairie
Pouanlotch / Vook (Voh)	94	2007	50	7	province	
Pwëbuu (Pouembout) 1	149	2005	100	115	Coopérative agriculteurs	
Pwëbuu (Pouembout) 2	31	Prévue 2024	45	0	province	Travaux en cours
Ouégoa	282	2012	50	41	Mairie + ass. agriculteurs	Partenariat avec la commune*
Ouayaguette / Hienghène	15	2013	2,5	1,5	Agriculteurs	

\* 1<sup>ère</sup> tranche conjointe AEP

Neuf équipements structurants les filières agricoles ont fait l'objet d'investissements pour un total de 1,226 milliard F.CFP pour la province. Le tableau suivant en dresse le bilan et leur usage en fin d'année 2022.

Nom		Modalités	Invest. PN (M. F.CFP)	Mise en service	Situation	Gestionnaire
Abattoir volailles (et autres équipements)		Aide financière	213	2006	En activité	Groupement de producteurs (MERU)
Pôle génétique porcine Ouaco			250	2016	En activité	Entreprise exploitante
Centre de traitement des fruits et légumes	Canala	Maîtrise d'ouvrage provinciale	25	2005	En activité	Association Wake Chaa
	Waa wi Luu (Houaïlou)		21	2005	Arrêt activité	Association Pe Wake I Ba
	Pwărăiriwā (Ponérihouen)		15	2005	Arrêt activité	Sans objet
	Pwëbuu (Pouembout)		271	2005	En activité	Coopérative de producteurs
	Ouégoa		136	2017	En activité	Entreprise individuelle
Silos à céréales de Pwëbuu (Pouembout)			281	1998	En activité	Coopérative de producteurs
Usine à café de Pwărăiriwā (Ponérihouen)			17	avant 1990	Arrêt activité	GAPCE

Inauguration du réseau hydraulique de Ouégoa



L'usine de traitement du café de Pwărăiriwā (Ponérihouen) et les silos à céréales de Pwëbuu (Pouembout) sont un héritage du Territoire. L'usine à café a été remise en état mais elle est désormais fermée car la très faible production ne justifie plus son exploitation. Les silos, alors abandonnés dans les années 1980, ont été réhabilités car ils étaient indispensables à la relance de la production céréalière grâce à ses capacités de traitement et de stockage des récoltes. Plusieurs phases de travaux ont été effectuées et leur d'extension est en cours. L'abattoir de volailles à Pwëdi Wiimâ (Poindimié) et ses équipements annexes ont permis la mise en place d'une filière complète de production de poulets fermiers sur la côte Est. Les centres de traitement des fruits et légumes ont vocation à regrouper, trier et stocker les productions avant leur commercialisation. A Pwëbuu (Pouembout), une unité neuve mise en service à Tipenga a remplacé en 2013 celle temporaire

du village. Le centre de Ouégoa intègre une activité de murissage des bananes.

Le centre de sélection génétique porcine approvisionne les éleveurs de la Nouvelle-Calédonie en cochettes et en semences. C'est une société du groupe Nord Avenir qui produit aussi des animaux de boucherie.

**La production agricole marchande de la Province nord a globalement augmenté** avec des évolutions variables selon la filière comme le précise le tableau suivant. La production bovine s'est maintenue en valeur mais son volume s'est réduit de plus d'un tiers. De son côté, la production porcine a été multipliée par dix. C'est notamment le résultat de la délocalisation de la production en Province nord initiée en 2008 par le rachat du plus gros élevage installé à Païta par SOFINOR et de la redistribution d'une partie de la production auprès de plusieurs éleveurs. Pour ces deux productions animales, il est aussi observé le déclin de la production livrée à l'OCEF issue de la côte Est. La production de porcs a aujourd'hui disparu et celle de bovins a été divisée par 2,5 depuis 1995 pour ne plus peser que 5 % du volume provincial en 2021. Trois productions ont considérablement augmenté : les céréales dont le volume est multiplié par quinze, les légumes avec six fois plus de tonnage et le miel qui a quadruplé. Les fruits ont connu une croissance beaucoup plus modérée. L'aviculture s'est maintenue mais sa nature a changé, c'est désormais une production labellisée et haut de gamme pour laquelle toute la chaîne de valeur (élevage, abattage et découpe) est réalisée sur la côte Est.

L'horticulture, en particulier de plantes ornementales était

invisible des statistiques dans les années 1990, elle est désormais une filière qui apporte des revenus. Sa structuration est marquée par la création du salon de l'horticulture en 2005. A l'inverse, la production de café n'existe quasiment plus. Les autres productions (ovins et caprins, cerfs, équins, vanille) restent marginales.

### PRODUCTIONS AGRICOLES

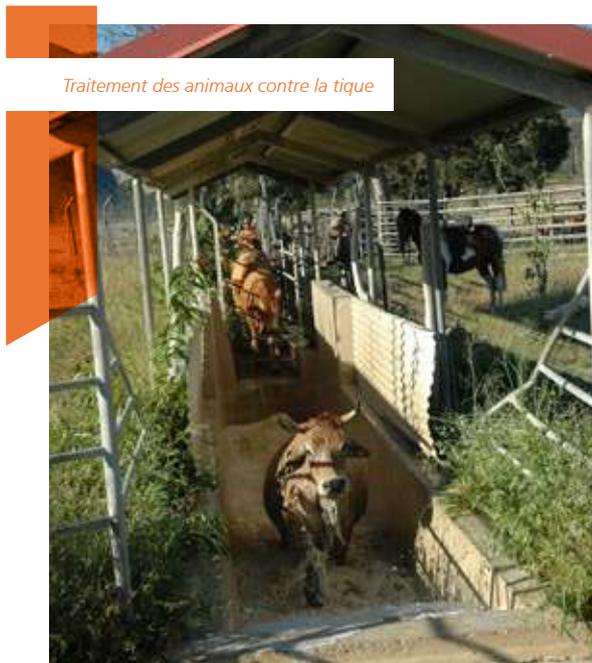
	Moyenne 1992-1994		Moyenne 2019-2021		Evolution	
	Valeur (M. F.CFP)	volume (T)	Valeur (M. F.CFP)	Volume (T)	En valeur	En volume
Bovine	529	1 495	587	951	11%	-36%
Fruits	125	759	371	1 154	197%	52%
Porcine	61	141	691	1 187	1 026%	742%
Aviculture	53	89	77	55	46%	-38%
Légumes	48	320	490	1 907	929%	496%
Café	27	55	1	1	-97%	-98%
Céréales	10	269	234	4 028	2 245%	1 397%
Apiculture	7	10	59	41	743%	310%
Horticulture	0		92			
Autres	20	40	14	18	-27%	-55%
<b>Total</b>	<b>880</b>	<b>3 178</b>	<b>2 616</b>	<b>9 342</b>	<b>198%</b>	<b>194%</b>

Ces évolutions démontrent aussi **la diversification de la production agricole marchande**. Au début des années 1990, le bovin représentait 60 % de la valeur produite et les fruits en seconde position 14 % tandis que les autres étaient sous les 8 %. Désormais c'est plus équilibré et quatre productions se partagent chacune 15 à 25 % de la valeur totale (porcins, bovins, légumes et fruits) tandis que les céréales approchent les 10 %.

La catégorie « autres » comprend les cervidés, les ovins-caprins et la vanille, productions qui se sont très peu développées.



Réalisation d'un forage à Ouégoa



Traitement des animaux contre la tique



Centre de tri à Waa wi Luu (Houailou)

### 5.1.2.2. La pêche

**La pêche artisanale** regroupe les pêches lagonaire, côtière et littorale. Sa production est très diversifiée (crustacés, poissons du lagon et profonds, bèches de mer, trocas). Elle joue un rôle économique et social important pour de nombreuses familles. L'action provinciale visait à structurer et à professionnaliser davantage cette filière.

La réglementation des pêches a été adoptée en 2006 dans une optique de développement durable afin de préserver la ressource. Elle définit en particulier le régime des autorisations de pêche délivrées par les services provinciaux.

Le secteur de la pêche a été bénéficiaire des aides provinciales décrites dans le chapitre précédent. 8 % des projets agréés au titre du CODEV sont des projets pêches dont 97 % de pêche artisanale.

Ces aides ont permis l'équipement en matériel de navigation, de pêche et de conservation des produits.

Les pêcheurs ont aussi bénéficié de nombreuses formations professionnelles délivrées par le GIEP (ex-Ecole des Métiers de la Mer). Trois ateliers de transformation du poisson ont également été aidés : A Dau Ar (Bélep), à Canala et à Koumac. Les deux premiers ne sont plus en activité. Le troisième projet émane d'un travail de fond de la Fédération des pêcheurs professionnels du nord pour améliorer la mise en marché des produits de la mer en faveur des pêcheurs et des consommateurs. L'ouverture de la poissonnerie est prévue en 2023 dès l'obtention de son agrément d'hygiène.



Tri des bèches de mer

**Les projets de pêche industrielle** soutenus sont de deux types. Le premier portait sur l'exploitation de la coquille Saint Jacques dans la seconde partie des années 1990 avec un atelier dans la commune de Pum (Poum).

L'autre est une pêche hauturière qui capture principalement des thons à la palangre. Pandop à Koumac est le port d'attache des navires. Une première flottille de dix bateaux a été mise en service en 2001. Elle a ensuite été remplacée par de nouveaux bateaux plus performants. Désormais, ce sont sept navires appartenant à deux armements différents qui exercent cette activité. L'atelier de transformation des pêcheries a fermé en 2001.

Pêche professionnelle	Artisanale	Industrielle	Total
Nombre projets	384	12	396
Invest. projets (M. F.CFP)	762	909	1 671
Subv. équip.t (M. F.CFP)	455	398	853

Retour d'une campagne de pêche à Koumac



Départ pour la pêche au thon à Koumac

Le nombre d'autorisations de pêche artisanale a tendance à augmenter depuis l'an 2000, comme le nombre de pêcheurs qui déclarent leur production.

Les quantités déclarées restent stables tandis que leur valeur a fortement progressé.

Les résultats de l'enquête sur l'efficacité des aides à la pêche publiée en 2021 ont montré que les subventions agissent comme un levier économique par la création de richesse issue de la vente des produits et comme un levier de développement social par l'autoconsommation et les dons. En revanche, les obligations administratives liées au statut professionnel sont perçues comme trop contraignantes par certains qui « abandonnent » ce statut tout en poursuivant une activité non déclarée.

#### PÊCHE ARTISANALE

	Moyenne triennale			
	1993-1995	1999-2001	2009-2011	2019-2020
Nombre autorisations	169	122	219	326
Nombre déclarants	79	61	127	140
Valeur (M. F.CFP)	65	89	146	183
Poids (tonnes)	261	363	292	344

Pêcheuse professionnelle à Pweevo (Pouébo)



Débarquement des pêcheurs de Dau Ar (Bélep)



#### 5.1.2.3. L'exploitation forestière

L'orientation fixée au début de la provincialisation était l'augmentation notable des productions forestières. Elle devait d'abord s'appuyer sur l'exploitation des forêts naturelles. L'accès à cette ressource est néanmoins très contraignant car elle est située dans des zones de la Chaîne centrale au relief accidenté et les arbres de bois noble valorisables sont rares et dispersés. Par ailleurs la forêt naturelle se régénère extrêmement lentement.

L'action provinciale s'est alors orientée vers le reboisement en essences utilisables en menuiserie et en construction, la réalisation de voiries ainsi que l'aide aux scieries.

En 1990, deux scieries étaient déjà en activité, l'une à Hienghène qui s'approvisionnait en bois dans le massif de Thovène et l'autre à Pwărăiriwâ (Ponérihouen) qui prélevait les arbres sur l'Aoupinié puis un peu à Câba (Tchamba).

La scierie de Hienghène a stoppé en 1995 pour des raisons

économiques, notamment de coûts d'accès à la ressource trop élevés. A Pwărăiriwâ (Ponérihouen), deux modes d'organisation se sont succédés et les deux entreprises partenaires ont poursuivi leur travail jusqu'en 2006. Au regard des nuisances environnementales, les autorités coutumières n'ont plus accepté l'exploitation du massif de l'Aoupinié. Cette décision a entraîné la fermeture de ces entreprises. Elle a aussi marqué l'arrêt total de l'exploitation de la forêt naturelle en Province nord. D'une manière générale, l'exploitation forestière produisait une faible valeur ajoutée économique alors que son impact environnemental était élevé.

Hormis le soutien aux entreprises, la collectivité réalisait les routes forestières et leur entretien ainsi que la replantation sur les périmètres exploités. Les replantations en essences locales ont été interrompues dans les années 2000 lorsque la pression des cerfs est devenue trop forte. En revanche, l'entretien

minimal des pistes pour maîtriser les éboulements et l'érosion est toujours effectué en régie dans les périmètres encore gérés par la province Nord.

La province Nord a hérité de périmètres forestiers issus des reboisements en pins des caraïbes entrepris dans les années 1970. Le plus important en surface est celui de Tango. Il y a aussi celui de Povila à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), du col des Roussettes, et celui de Nêhoué à Koumac. Ces deux derniers ont connu une petite exploitation même si leur ressource est faible. Enfin, dans l'objectif accroître les ressources en bois disponibles, un nouveau périmètre de forêt artificielle a été planté en 1992 à Forêt Plate sur la commune de Pwëbuu (Pouembout). Il a été entretenu jusqu'au début des années 2000 puis abandonné à la suite de l'interdiction de l'accès au site.

Les moyens sont désormais concentrés sur le plateau de Tango. Les premiers travaux ont consisté à poursuivre les éclaircies au fil de la croissance des arbres. Une scierie professionnelle s'est installée à Hêcaaoîè (Netchaot) en 1998. Elle était équipée pour les petites grumes et elle exploitait les bois d'éclaircies jusqu'en 2016 date à laquelle les premières coupes finales de parcelles ont commencé. Une unité de sciage de taille plus importante et mieux équipée a pris sa succession en 2018, dans le but d'élargir la gamme de produits commercialisables et pour valoriser les grumes de gros diamètre. Cette société

dont Nord Avenir est actionnaire, a perçu des aides pour un montant de 472 millions F.CFP.

Actuellement, cette entreprise sur laquelle repose toute l'activité d'exploitation forestière en Province nord est fragile économiquement. A fortiori, l'activité économique de la filière ne dégage pas de marges permettant de financer la gestion de la ressource. C'est pourquoi les travaux de sylviculture sur le domaine provincial et les voiries de desserte associées sont pris en charge par la collectivité. Cela représente un investissement de 1,398 milliard F.CFP réalisé en maîtrise d'ouvrage provinciale jusqu'en 2022 dont 675 millions F.CFP (près de 50 %) sur la période 1990-1999. Le tableau suivant en dresse le bilan.



Périmètre forestier	Invest. PN (M. F.CFP)	Début exploitation	Situation 2022	Gestionnaire
Tango	687	1998	En activité	Province Nord + Scierie Bois du Nord
Aoupinié	124	avant 1990	Pas d'activité	Province Nord
Col des Roussettes	43	1995		
Tchamba	140	1995		
Forêt Plate	69	sans objet		Aucun
Thovène	55	avant 1990		
Tous périmètres	280	sans objet	Sans objet	Province Nord

La ligne « tous périmètres » regroupe les travaux non répartissables géographiquement ainsi que les études et inventaires réalisés notamment dans les années 1990.

En supplément des moyens décrits précédemment, le secteur du bois et des forêts a été bénéficiaire d'aides dans le cadre du CODEV, il représente 5 % des projets agréés.

Bois et forêt	Plantations	Exploitation	Total
Nombre projets	260	9	269
Invest. projets (M. F.CFP)	158	205	363
Subv. équip.t (M. F.CFP)	93	114	206

L'aide au reboisement privé concerne principalement la côte Est où le climat est favorable aux essences nobles. Cette action a aussi une utilité sociale dans des régions où l'emploi est rare et une utilité environnementale dans la lutte contre les incendies. Toutefois, depuis la fin des années 2000, leur nombre est très réduit (2 à 3 projets par an depuis 2006).

La production actuelle de bois a désormais retrouvé un volume de production proche de celui de l'an 2000 et elle s'est accrue en valeur. La nature du bois n'est cependant plus la même car le pin des caraïbes a remplacé les bois locaux (tamanou, kaori, etc.). Le creux de production des années 2010 est la conséquence de l'arrêt de production de ces bois nobles alors que la production de Tango commençait juste à prendre le relais.



Exploitation forestière à Tango

Bois	Moyenne triennale			
	1992-1994	1999-2001	2009-2011	2019-2020
Valeur (M. F.CFP)	39	91	13	125
Volume (tonnes)	507	1 313	193	1 174

Scierie de Netchaot



Traitement du bois à la scierie de Netchaot



### 5.1.3. La diversification économique

La diversification économique porte sur l'ensemble des activités autres que celles décrites dans le chapitre relatif au développement rural. Dans ce chapitre, deux secteurs

#### 5.1.3.1. Le tourisme

Au moment de la provincialisation, le tourisme international était très modeste en Nouvelle-Calédonie et il était limité principalement à Nouméa tandis que le tourisme local avait été impacté par les événements. Il n'existait plus qu'une dizaine d'établissements qualifiés de « petite hôtellerie » en Province nord.

Partant de ces constats et des potentialités, la stratégie de développement touristique s'est orientée vers le développement d'infrastructures, notamment sur la côte Est et le renforcement du maillage territorial. Elle devait également s'inscrire dans le schéma touristique global de la Nouvelle-Calédonie tout en mettant l'accent sur l'éco-tourisme.

Le premier schéma d'organisation du tourisme a été adopté par la province Nord en 1996. Il détaillait notamment les missions des différents acteurs à l'échelle provinciale : la cellule tourisme provinciale, les offices de tourisme communaux et la maison du tourisme ainsi qu'à l'échelle interprovinciale avec la promotion internationale.

Le schéma de développement formalisé en 2007 prévoyait de soutenir le développement de l'offre touristique en termes

économiques sont développés en particulier et le rôle des SAEML provinciales est décrit.



(50 chambres) portés par la SOFINOR. Leur activité a débuté en 1993. En plus d'une aide directe aux entreprises, la province Nord a contribué à la viabilisation du site d'implantation à Koulnoué et à l'adduction d'eau du Malabou. Elle a également apporté sa garantie aux emprunts bancaires contractés par ces sociétés. Le partenariat signé par SOFINOR avec les groupes Accor et Club Méditerranée ainsi que son rachat des hôtels Le Surf et Ibis à Nouméa devaient permettre de développer la fréquentation de ces établissements par la clientèle internationale.

L'hôtel Tiéti Téra à Pwèédi Wiimîâ (Poindimié) est le troisième établissement touristique structurant aidé, il a ouvert en 2008. L'investissement provincial pour l'installation de ces trois structures a été conséquent comme l'indique le tableau. Des programmes de formation spécifiques tant pour les futurs employés que pour les activités annexes ont aussi été mis en place en accompagnement de ces projets.

Grands hôtels	Invest. PN (M. F.CFP)
Koulnoué	747
Malabou	377
Tiéti	481

Le soutien aux autres projets de création ou d'amélioration d'hôtels et restaurants, de gîtes, de campings ou d'activités touristiques (plongée sous-marine, transport nautique, organisation d'excursion, etc.) est réalisé par l'intermédiaire du CODEV. Ils représentent 3 % des projets agréés.

#### PROJETS AGRÉÉS DANS LE TOURISME

Nombre projets	163
Invest. projets (M. F.CFP)	1 031
Subv. équip.t (M. F.CFP)	424



de structures de petite et moyenne capacité, de création d'activités d'animation et de découverte autour de complexes hôteliers et d'accompagner spécifiquement les acteurs de ce secteur. Le GIE Tourisme Province Nord était chargé de consolider la cohérence d'ensemble dans le cadre des missions qui lui étaient confiées.

Les deux premiers « grands hôtels » construits avec le soutien de la province Nord sont le Malabou Beach à Pum (Poum) (37 chambres) et le Koulnoué Village (ex-Club Med) à Hienghène

Gîte à Hienghène



En parallèle au développement des infrastructures d'accueil et des activités de loisirs associées, la promotion touristique a pour objectif de « vendre la destination » afin d'attirer les potentiels clients locaux ou ceux qui viennent de l'extérieur.

Jusqu'au début des années 2000, la province Nord a conduit sa propre promotion touristique au travers de la diffusion de supports de communication et elle s'est aussi appuyée sur la structure Nouvelle-Calédonie (GIE Destination NC puis GIE NC tourisme). Pour asseoir une stratégie de communication adaptée à son offre touristique, aux publics cibles et à ses spécificités, le GIE Tourisme Province nord (TPN) a été créé en 2002 à l'initiative des professionnels et de la collectivité. Pour mieux orienter les flux vers le circuit Province nord, le GIE TPN a mené une communication active de renforcement de l'image de la Province nord. Les campagnes, une « province aux cent visages » ou « j'aime le nord » illustrent la simplicité et l'authenticité du message. Dans sa mission d'accompagnement vers la professionnalisation des acteurs, le GIE TPN a aussi été organisme de formation et il a créé certains diplômes calédoniens comme celui d'agent de tourisme. Depuis 2018, le GIE TPN s'est relocalisé en province Nord à Koohnê (Koné), afin de mieux répondre aux besoins de ses adhérents.

**L'image de la destination Province nord est désormais bien ancrée auprès de la population calédonienne qui constitue la cible prioritaire**

Enfin, des aménagements touristiques ont été mis en place. Ce sont des sentiers balisés dits de « petite randonnée » et des aires de repos aménagées au bord des routes. Par ailleurs, un sentier de grande randonnée constitué de quatre étapes a été conçu entre Napoépa à Pwărăiriwâ (Ponérihouen) et Uanaa (Ouanache) à Tuo Cèmuhi (Touho). Les randonneurs peuvent l'emprunter depuis 2013. L'investissement total dans ces équipements se monte à 337 millions F.CFP.

Désormais, la Province nord est équipée d'un réseau d'établissements de différents niveaux de confort qui sont périodiquement remis aux normes. Toutefois, le maillage reste incomplet en l'absence de nouvel équipement dans le Sud Minier et sur la zone Pweevo (Pouébo) / Ouégoa. Par ailleurs, le concept de pôle d'activités touristiques peine à se pérenniser. En effet, les prestataires chargés des animations touristiques dans les lieux d'implantation des principaux hébergements n'ont le plus souvent qu'une activité réduite qui procure de faibles revenus, et ils finissent par s'en détourner.

L'image de la destination Province nord est désormais bien ancrée auprès de la population calédonienne qui constitue la cible prioritaire. La fréquentation des établissements du nord n'est pas régulièrement mesurée et le tourisme reste un secteur économique ayant du potentiel.



Hotel Tiéti



Acteurs du sentier de grandes randonnées

### 5.1.3.2. L'aquaculture

L'aquaculture repose principalement sur la production de crevettes qui a été initiée dans les années 1980 en Nouvelle-Calédonie. La côte Ouest de la Province nord possède un grand potentiel de sites naturels en bord de mer propices à l'implantation de bassins d'élevage mais aucune ferme n'était implantée en 1990.

La mise en place de cette nouvelle filière, pour produire la « crevette bleue » de très haute qualité, demande de lourds investissements. La province Nord a mis en place des dispositifs particuliers pour favoriser son développement, tant pour la création des unités de production que pour leur

amélioration ensuite (aération des bassins, raccordement au réseau électrique, etc.).

Les projets soutenus par l'intermédiaire du CODEV ne représentent que 1 % des projets agréés mais compte tenu de leur taille, ce sont 11 % des investissements totaux et 15 % des subventions d'investissement.

Webuihone à Vook (Voh) est la première ferme construite Elle a été fondée par l'association de la SOFINOR et de petits actionnaires locaux et elle a démarré son exploitation en 1993. La seconde exploitation est celle de Foué à Koohné (Koné) tandis que la ferme la plus récente date de 2012.

**AQUACULTURE**

Nombre projets	53
Invest. projets (M. F.CFP)	2 076
Subv. équip.t (M. F.CFP)	1 154

Créée en 1994 par les aquaculteurs, la Société des Producteurs Aquacoles Calédoniens (SOPAC) fédère la grande majorité des acteurs de la filière. C'est aussi le principal opérateur commercial, en particulier pour l'exportation. La SOPAC a ouvert un atelier de conditionnement et de commercialisation à Koohné (Koné) en 2005. La province Nord a versé des aides totales de 121 millions F.CFP pour son installation et des travaux d'amélioration ultérieure. Il s'agit d'une rare implantation d'usine agroalimentaire dans le Nord par le transfert d'une activité auparavant localisée dans le Sud.



Ferme piscicole pilote à Tuo Cèmuhi (Touho)

1990. Elle s'est stabilisée ensuite en volume tandis que sa valeur a progressé. La fin du double ensemencement en 2006 a limité le développement des productions. De plus, la filière est confrontée à une succession de problèmes zootechniques depuis sa création, qui sont résolus grâce à l'évolution des pratiques et à l'appui de la recherche. L'implantation de la SOPAC est une activité créatrice de valeur ajoutée supplémentaire. La filière crevettes demeure pourvoyeuse d'emplois et leur nombre est estimé à 250 en Province nord.

Production de crevettes	Moyenne triennale			
	1992-1994	1999-2001	2009-2011	2019-2021
Valeur (M. F.CFP)	86	454	450	644
Volume (T)	102	572	462	492



Traitement des crevettes à l'atelier de la SOPAC à Koohné (Koné)



Pêche dans les bassins du centre technique aquacole

- Désormais, la filière crevettes en Province nord, c'est :
- cinq fermes (dont quatre en production) et 209 hectares de bassins ;
  - une éclosérie ;
  - une usine de traitement.

La première production de crevettes est enregistrée en 1994. La production a connu une forte croissance à la fin des années

L'aquaculture d'autres espèces que la crevette telles que la pisciculture, les algues et les huîtres, en est encore au stade de l'exploration et de l'expérimentation.

**La filière crevettes demeure pourvoyeuse d'emplois et leur nombre est estimé à 250 en Province nord**

### 5.1.3.3. Les autres secteurs d'activité

Ces secteurs regroupent des activités très variées dont les promoteurs ont pu bénéficier des différents soutiens provinciaux. Ainsi, 22 % des projets agréés au titre du CODEV relève des secteurs de l'artisanat, de l'industrie, des services, du commerce et des transports. Ce sont aussi 37 % des investissements agréés et 28 % des subventions attribuées.

Entreprises	Artisanat / Industrie	Commerce / Service / Transport	Total
Nombre projets	377	721	1 098
Invest. projets (M. F.CFP)	2 641	4 260	6 901
Subv. équip.t (M. F.CFP)	804	1 383	2 187

Pour favoriser l'implantation d'entreprises, des équipements structurants ont été construits par la province ou avec son soutien. Les zones d'activités offrent des parcelles viabilisées et adaptées à leur accueil tandis que les pépinières d'entreprises ont vocation à mettre à la disposition de jeunes entreprises, des locaux aménagés, du matériel et des services mutualisés. Cela représente un investissement de 699 millions F.CFP réalisé en maîtrise d'ouvrage provinciale ou par des subventions. Le tableau suivant en fait le bilan.

Nom équipement	Modalités	Invest. PN (M. F.CFP)	Mise en service	Situation 2022	Gestionnaire
Zone industrielle de Népwî (Népoui)	Maîtrise d'ouvrage	231	2010	Pas d'activité	province Nord
Pépinière d'entreprises de Koohnê (Koné)		222	2011	En activité	CCI
Pépinière d'entreprises de Canala	Aide financière	96	2013	En activité	Commune de Canala
Zone d'activités de Baco		150	2012	En activité	Entreprise exploitante

Exploitation d'une carrière à Koohnê (Koné)



Journée dédiée aux entreprises à Koohnê (Koné)

*La croissance des services a été la plus dynamique avec un triplement du nombre d'entreprises devant l'industrie qui a doublé*

Les trois équipements en exploitation ne sont que partiellement occupés et il leur reste des parcelles ou des locaux disponibles en fin d'année 2022. La commercialisation de la Zone industrielle de Népwî (Népoui) a été lancée sans un retour probant jusqu'à présent car son avenir est lié au projet de port de Népwî (Népoui). Le développement des énergies renouvelables constitue un nouveau potentiel de développement pour cette infrastructure, avec l'étude d'un pôle d'excellence dans ce domaine.

Dans les années 1990, la province a aussi aidé les communes de Pwëbuu (Pouembout), Vook (Voh) et Koumac à ouvrir des zones d'activité économique. Ces conditions attractives ont notamment permis à une entreprise industrielle nouméenne de fabrication de tuyaux d'implanter une filiale à Pwëbuu (Pouembout) en 2001, ce qui était alors une première en Province nord.



Commerce en tribu

L'analyse des statistiques d'entreprises marchandes <sup>19</sup> depuis 25 ans montre une évolution du poids relatif des différents secteurs économiques.

La croissance des services a été la plus dynamique avec un triplement du nombre d'entreprises devant l'industrie qui a doublé. Le secteur rural (agriculture, sylviculture et pêche) ainsi que la construction ont connu un développement réel mais il reste inférieur à l'évolution globale. Enfin, le commerce a stagné. Depuis 1997, le poids relatif du secteur rural a nettement reculé au profit des services. Le caractère « rural » de l'économie du Nord reste encore très marqué mais il

perd progressivement de son importance et on observe une tertiarisation du tissu économique.

En termes d'emplois salariés, les services et l'industrie concentrent les deux-tiers des emplois des entreprises dont le siège est en Province nord.

L'analyse fine des activités déclarées dans les services et l'industrie révèle :

- le développement de l'existant notamment dans les services à la personne et aux entreprises, le transport ainsi que dans l'industrie pour la maintenance industrielle et la fabrication de produits alimentaires ;
- l'apparition de nouvelles activités (vingt activités nouvelles dans l'industrie et autant dans les services contre seulement trois disparitions pour chacun).

L'économie de la Province nord s'est donc indéniablement diversifiée depuis 25 ans.



Stand artisanat d'art

Entreprises marchandes de la Province nord	Nombre			Part relative	
	1997	2022	Evolution	1997	2022
Services	977	3 076	215%	23%	40%
Agriculture, sylviculture et pêche	2 104	2 985	42%	49%	39%
Construction	563	837	49%	13%	11%
Commerce	453	453	0%	11%	6%
Industrie	203	402	98%	5%	5%
<b>Total</b>	<b>4 300</b>	<b>7 753</b>	<b>80%</b>		

19 Celles dont le statut est association, administration, établissement public ou syndicat ne sont pas prises en compte.

#### 5.2.3.4. Le rôle des SAEML provinciales

Inauguration du Centre d'affaires de Nord avenir à Kooohné (Koné)



La Société de Financement et d'Investissement de la province Nord (SOFINOR) a été créée par la province Nord et l'ICAP en septembre 1990, dans une double optique<sup>20</sup> :

- sur un plan général, de doter la province Nord d'un outil de développement lui permettant, dans les secteurs jugés prioritaires, notamment le secteur minier et métallurgique, l'agro-alimentaire, la pêche et l'aquaculture, le tourisme international, d'impulser la mise en œuvre de projets « structuraux » présentant des perspectives intéressantes et durables de développement ;
- de manière ponctuelle, de permettre à cet outil de procéder au rachat des participations de M. Jacques Lafleur, dans le capital de la SMSP.

Son objet social comprend dès l'origine la contribution au rééquilibrage par l'accès à la mine ainsi que la mise en œuvre de la diversification économique de la Province nord. Le développement d'activités économiques par la SOFINOR visait à pallier le déficit d'initiative privée et à favoriser l'insertion économique des populations locales, le tout en réinvestissant les ressources financières produites par le nickel. Les premiers investissements de diversification sont effectués dans le secteur du tourisme puis dans celui de l'aquaculture, décrits plus haut. D'autres ont suivi pour aboutir fin 2013 à un groupe constitué en holding et sous holdings contrôlant 42 sociétés exerçant leurs activités dans 25 métiers différents. Le groupe détenait au total des participations dans 75 sociétés structurées en cinq pôles :

- **le pôle minier et métallurgique** porté par la SMSP, il est décrit dans la suite ;
- **le pôle aménagement** porté par SOGENOR II et la SODEAN

pour des opérations de viabilisation, de construction dans l'immobilier résidentiel et d'entreprises ;

- **le pôle des sociétés de services** qui concernait essentiellement le secteur de la mine : extraction, roulage, maintenance industrielle, activité portuaire et chalange minier ;
- **le pôle tourisme et hôtellerie** formé par les filiales de la compagnie d'investissement touristique (CIT) et composé à l'époque de six hôtels regroupés sous la marque commerciale Grand Hôtel de Nouvelle-Calédonie ainsi que d'une agence de voyage ;
- **le pôle agroalimentaire** au sein de la sous-holding FINAGRO, présent dans différentes filières de production (élevage de crevettes, pêche hauturière, élevages porcins et ovins), la provende (SICA), la transformation de produits agricoles et la boulangerie.



Porcherie de Nord avenir à Ouaco

**Nord Avenir  
reste un acteur  
économique  
important par  
l'étendue de ses  
activités**

Les activités de la SOFINOR se caractérisaient alors par deux grands types de projets structurants : une activité minière et métallurgique avec une présence sur la scène internationale et des activités de diversification à l'échelle de l'économie locale.

En 2013, la province Nord a décidé, la séparation juridique de ces deux grandes familles d'activités. Pour cela, une nouvelle SAEML, dénommée Nord Avenir a été créée. Sa vocation est de porter les pôles

de diversification, et de développer les activités qui y sont exploitées.

Le projet de doctrine et le programme d'intervention de Nord Avenir a été approuvé en 2015. Ce document précise la mission d'intérêt général dans le champ du développement économique de la province Nord qui vise à :

- contribuer à l'équilibre territorial de la province en soutenant par un effort particulier la création d'activités dans les zones à faible densité économique ;

<sup>20</sup> Extrait du rapport au conseil d'Administration de la SOFINOR à l'Assemblée Générale du 23/08/1991

- ▀ cibler les secteurs d'intervention insuffisamment couverts par le marché où la carence ou l'insuffisance d'initiative privée sont manifestes ;
- ▀ favoriser l'émergence d'acteurs économiques privés, de taille significative ;
- ▀ La priorité d'intervention sur le territoire de la Province nord, mais non exclusivement.

La stratégie d'intervention repose alors sur :

- ▀ la recherche de partenaires métiers aux compétences avérées ;
- ▀ le partage de savoir-faire en structuration de projets et en gestion d'entreprises ;
- ▀ l'accompagnement permettant une montée en compétences et une autonomie à terme, des acteurs du projet ;
- ▀ l'ingénierie financière pour optimiser ses leviers d'intervention ;
- ▀ l'accompagnement financier dans les phases initiales d'exploitation, pour asseoir la montée en puissance des projets ;
- ▀ la structuration des intérêts locaux, pour une bonne insertion des projets dans leur environnement et pour sécuriser leur pérennité.

Depuis sa création par le transfert d'actifs de SOFINOR, Nord Avenir s'est engagé dans de nouvelles entreprises (scierie à Koohnê (Koné), hydro-électricité à Pweevo (Pouébo), serres photovoltaïques à Vook (Voh)).

Une restructuration importante a également été entreprise pour faire face aux difficultés économiques de Nord Avenir, conséquences du déficit d'exploitation d'une part importante de son portefeuille de participations. Cela a entraîné une cessation d'activité de certaines sociétés (la plus importante est la fermeture de l'hôtel Le Surf) et la cession de certains actifs. Nord Avenir a été placée en procédure de sauvegarde par le tribunal mixte de commerce en 2021 et le plan de sauvegarde homologué en 2022 est actuellement mis en œuvre.

Nord Avenir reste un acteur économique important par l'étendue de ses activités. Les sociétés et emplois du périmètre de consolidation du groupe Nord Avenir sont précisés dans le tableau.

Nombre au 30 juin	2015	2022
Sociétés	49	42
Total salariés	491	270
Dont salariés tourisme	277	129
Dont salariés agroalimentaire	127	87



Hôtel Malabou



Installation hydroélectrique Hydropaalo



## 5.1.4. Le soutien à l'innovation

Le soutien à la recherche et à l'expérimentation se traduit par la participation de la province Nord à la programmation, au financement et à la gouvernance de différents organismes.

**L'Institut Agronomique Calédonien (IAC)** est l'acteur historique et principal dans le domaine terrestre (agriculture, forêt et environnement notamment). Il a pris depuis l'an 2000 la succession du Cirad-mandat. Le Cirad-mandat était une organisation mise en place en 1991 entre les trois provinces, l'Etat et le Centre International de Recherche et d'Appui au Développement (CIRAD). Par convention, les collectivités et l'Etat confiaient au CIRAD un mandat de gestion pour conduire des programmes de recherche appliquée en lui donnant les moyens de les exécuter. L'IAC mène des recherches finalisées en appui au développement rural du pays, centrées sur des enjeux d'agriculture durable, d'environnement exceptionnel à préserver et de transformations du monde rural. Il fonctionne sur la base d'une programmation pluriannuelle et fait l'objet d'une évaluation scientifique périodique.

**La Technopole au sein de l'ADECAL** est un opérateur en place depuis 2012. Elle est organisée en quatre pôles : valorisation des écosystèmes marins, valorisation des écosystèmes terrestres, agroalimentaire et innovation. Elle a repris en 2013 les centres techniques de l'Association Interprovinciale de gestion des Centres Agricoles (AICA).

Dans le domaine marin, la Technopole gère le Centre Technique Aquacole de Saint-Vincent (CTA) situé à Boulouparis pour la crevetticulture et le Centre Calédonien de Développement et Transfert en Aquaculture Marine (CCDTAM) de Koohné (Koné).

La collaboration avec **l'IFREMER** est continue depuis 1990. Ses travaux étaient centrés jusqu'à la fin des années 2000 sur le soutien scientifique à la filière crevettes. Depuis 2008, ils se sont élargis au milieu marin.

Unité microalgues du CCDTAM



Les 20 ans de l'IAC

**Le Centre National de Recherche Technologique (CNRT)** sur le "nickel et son environnement" est opérationnel depuis 2008. Il s'agit d'une agence de moyens et d'ingénierie de projets pour une recherche au service de ses membres que sont les collectivités, les mineurs et les organismes de recherche.

**Le programme ZoNéCo** (Zone économique de Nouvelle-Calédonie) est né en 1991 d'une collaboration entre l'Etat, le Territoire et les trois provinces qui se sont associés aux instituts de recherche. Son champ d'action était la connaissance des ressources minérales et vivantes de la Zone Economique

Exclusive et des lagons de la Nouvelle-Calédonie. Il a fonctionné jusqu'en 2016.

L'IAC, la Technopole et le CNRT sont des organismes calédoniens, la province Nord en est membre statutaire.



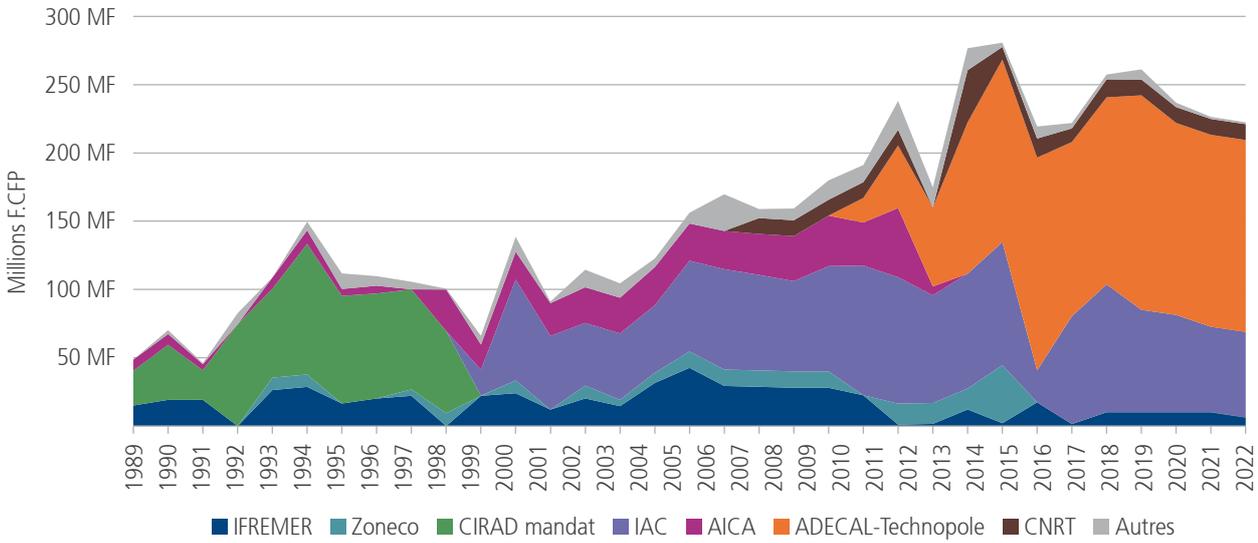
Visite de producteurs à la station horticole de l'IAC

De plus, les relations avec l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) ou encore l'Institut Pasteur ont été formalisées au travers de conventions cadres.



Le graphique et le tableau illustre l'augmentation des moyens financiers versés aux différentes organisations ainsi que l'évolution des acteurs.

FINANCEMENT DES ACTIONS DE RECHERCHE - TRANSFERT



DÉPENSES MOYENNES ANNUELLES (MILLIONS F.CFP)

Organisme	1990-1999	2000-2009	2010-2022
IAC / CIRAD-mandat	61	57	76
AICA	8	26	7
ADECAL-Technopole			114
IFREMER	17	25	9
Zoneco	3	8	7
CNRT		2	13
Autres	4	10	8
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>128</b>	<b>234</b>

La décentralisation en Province nord des actions de recherche est fortement appuyée par la collectivité. Pour donner les moyens d'accueil de certains programmes, la province a

construit trois équipements localisés à Pwëbuu (Pouembout) et à Koohnê (Koné). Cela a représenté un investissement total de 1,18 milliard F.CFP.

Nom	Invest. PN (M. F.CFP)	Fin construction	Usage actuel
Centre de recherche Nord	226	1995	IAC - Centre Thierry Menesson
Laboratoire IFREMER	162	2007	Siège de l'Agence Néo Calédonienne de la Biodiversité
CCDTAM	792	2011	ADECAL

Le centre de recherche Nord était initialement une station expérimentale dans le domaine agricole. Son coût prend en compte la construction des locaux, des logements et d'un bâtiment technique pour le machinisme. Implanté à côté du lycée agricole, il devait participer à un ensemble recherche appliquée, démonstration, vulgarisation et formation. Aujourd'hui, il est le siège des programmes de sciences humaines de l'IAC.

La mise en place d'une base d'assistance technique aquacole prévue dans l'accord cadre 2000-2004 avec l'IFREMER a justifié la construction du laboratoire IFREMER de Foaè (Foué). Il n'a jamais été utilisé à cet effet mais les locaux sont néanmoins occupés depuis 2011 grâce à l'installation du siège du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) devenu l'Agence Néo Calédonienne de la Biodiversité (ANCB).

La vocation actuelle du CCDTAM est de mettre au point des méthodes transférables d'élevage de poissons et de culture de micro-algues. Il s'appuie sur une ferme pilote à Tuo Cèmuhi (Touho) et il remplit pleinement sa fonction initiale.

**Le lien entre la recherche et la diversification** est difficile à établir. Néanmoins, on peut indiquer que la recherche appliquée en appui au développement a été en grande partie orientée vers l'amélioration des systèmes de production existants, que ce soit dans l'agriculture (IAC,

ADECAL), l'aquaculture de crevettes (IFREMER et ADECAL) ou l'exploitation minière (CNRT). Les résultats transférés peuvent être visibles en termes de gain pour les utilisateurs à l'échelle de leur entreprise sans toutefois être quantifiables à une échelle générale.

Jusqu'à présent, le transfert d'innovations a principalement favorisé le nécessaire renforcement d'activités existantes, plus qu'une réelle diversification économique.

Néanmoins, le développement d'une production de plantes endémiques ornementales au sein de la filière horticole est devenu une réalité, des perspectives se dessinent dans l'aquaculture et des potentialités sont identifiées pour les micro-algues.



Parcelles d'essais du centre des tubercules tropicaux



Bâtiment du CCDTAM

# 5.2. Maîtriser la ressource nickel

Depuis 1990, la province Nord a pris en charge sa compétence sur la réglementation minière et elle a adopté sa propre réglementation en actualisant le texte existant alors. La Loi organique de 1999 a ensuite attribué à la Nouvelle-Calédonie la réglementation relative au nickel. En 2009, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté le schéma de mise en valeur des richesses minières ainsi que la nouvelle réglementation associée. La province est restée compétente pour appliquer la réglementation. A ce titre, la province Nord attribue les droits miniers et autorise l'exploitation des sites. La Direction de l'Industrie des Mines et de l'Energie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC) est chargée de l'application de la réglementation en matière de mines, d'environnement industriel et de carrières pour le compte de la province Nord.

Par ailleurs, au titre du développement économique, la province Nord est devenue un acteur du nickel par l'intermédiaire de la SOFINOR qui est, dès sa création, l'outil principal de la province Nord pour la maîtrise de la ressource nickel. Le protocole d'accord du rachat de la SMSP adopté par l'assemblée de province Nord en avril 1990 en a été le premier acte. Les interventions de la province reposent actuellement sur une doctrine nickel déclinée en trois axes :

- la maîtrise de la ressource ;
- l'arrêt des exportations de minerai brut (sauf pour les entreprises calédoniennes à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie ou « offshore ») ;
- l'obtention de la majorité de 51 % de la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI) dans le capital de la Société Le Nickel (SLN).

La SOFINOR est centrée sur la filière nickel depuis 2014. En application de la doctrine provinciale, le principal objectif assigné à la SOFINOR est de renforcer sa position dans les secteurs de la mine et de la métallurgie et de contribuer au développement du pays en maximisant le retour au pays de la richesse créée par la valorisation de la ressource minière. La stratégie de valorisation de la ressource mise en œuvre est basée sur :

- l'optimisation de la valorisation de la ressource minière en accédant à la valeur ajoutée d'une chaîne de production intégrée verticalement,
- la transformation locale des hautes teneurs en Nouvelle-Calédonie et la valorisation du minerai à plus faible teneur offshore,
- la valorisation de sa ressource minière à travers la détention d'une participation majoritaire dans les usines métallurgiques qui transforment cette ressource et créent de la valeur ajoutée au bénéfice de la Nouvelle-Calédonie.

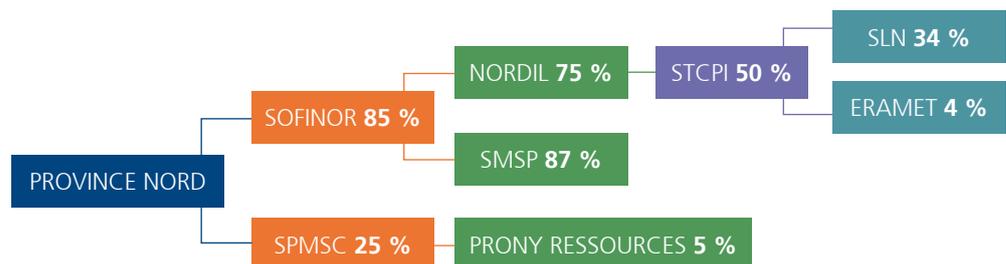
La SOFINOR est une holding constituée de deux entités : SMSP et NORDIL. Le développement de la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) est décrit dans la suite.

L'Accord de Nouméa prévoyait que l'Etat transfère le contrôle des outils de développement à la Nouvelle-Calédonie, la SLN était à ce titre implicitement incluse dans la négociation. La STCPI a ainsi été créée en 2000 afin de porter les intérêts calédoniens dans ERAMET et SLN. La participation de la STCPI dans ces deux sociétés a été apportée par l'Etat à hauteur de 7,567 milliards F.CFP pour la Province nord. NORDIL est l'entité constituée par la province Nord et la province des Iles Loyauté pour porter leurs participations dans la STCPI.

La province Nord est également actionnaire de la SAS Société de Participation Minière du Sud Calédonien (SPMSC), à hauteur de 25 %. La SPMSC est née en 2005 pour permettre aux trois provinces de participer au projet industriel de l'usine du Sud (Société Goro Nickel devenue Vale Nouvelle-Calédonie puis Prony Ressources). L'investissement provincial pour participer à cette société s'est élevé à 649 millions F.CFP en 2005 et 2006.

Les participations actuelles de la province Nord dans les sociétés minières et métallurgiques sont illustrées par le schéma.

*La province Nord est devenue un acteur du nickel par l'intermédiaire de la SOFINOR (...), l'outil principal pour la maîtrise de la ressource nickel*



## 5.2.1. Le développement de la SMSP

La SMSP est née à la fin des années 1960 pour exploiter des concessions minières dans la région de Ouaco à Bwapanu (Kaala-Gomen) et elle a été rachetée par la SOFINOR en 1990. Elle a alors poursuivi son activité d'extraction au profit de la SLN et de clients étrangers à l'exportation. A cette période, la SMSP était un « tâcheron » dépourvu de domaine minier dont l'activité consistait à exploiter, moyennant le paiement de redevances, des gisements appartenant à la SLN.

Les premières étapes de son développement ont été :

- d'établir des canaux d'exportation directs vers les clients qui étaient alors les fondeurs japonais ;
- de se constituer un domaine minier en rachetant les mines qu'elle exploitait ainsi que des entreprises en difficultés.

En parallèle, elle a mis en œuvre les moyens techniques pour améliorer l'exploitation des gisements et augmenter sa production au travers de programmes de prospection et d'équipement en matériel. La SMSP a ensuite cessé de vendre du minerai à haute teneur à la SLN pour ne pas épuiser ses gisements.

En 2000, la SMSP possédait un domaine minier important composé des centres de Ouaco, Pènyî mê Nèkètè (Nakéty), Bwaakênyî (Boakaine), Nèkô (Poya), Pum (Poum) et Kaa Wi Paa (Kouaoua) dont elle exportait le minerai.



Exploitation minière dans le Grand Nord

Dans un deuxième temps, ce patrimoine a été valorisé au travers de participations dans des opérations industrielles. L'extraction minière procure des emplois directs et indirects par ses entreprises sous-traitantes. Ce n'était cependant pas suffisant pour assurer le décollage économique souhaité et pour créer les conditions de constitution d'un pôle économique d'envergure en Province nord. La transformation du minerai en métal crée une valeur ajoutée beaucoup plus importante. De plus, alors que la grande majorité des gisements est située sur le territoire de la Province nord, les industries étaient localisées ailleurs. C'est pourquoi, dès 1994, les dirigeants de la SMSP ont commencé à rechercher des opérateurs métallurgiques



Délégation calédonienne visitant l'usine en Corée

susceptibles de construire une unité industrielle. C'est le début du cheminement de l'usine du Nord qui est détaillé dans le chapitre suivant.

La SMSP a aussi dû faire face à la diminution de la teneur en nickel de ses gisements et au risque d'épuisement rapide de ses réserves. L'abaissement de la teneur du nickel extrait était devenu une nécessité pour prolonger la durée de vie des mines et de l'entreprise. Ce minerai à plus faible teneur devait trouver de nouveaux débouchés et cela a justifié la négociation avec l'aciériste Coréen POSCO pour construire une usine en Corée du Sud. Le partenariat entre SMSP et POSCO a abouti à la création de deux sociétés dont le capital est détenu par la SMSP à 51 % et par POSCO à 49 % :

- la Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée (SNNC) qui transforme le minerai en métal dans son usine de Gwangyang ;
- la Nickel Mining Company (NMC) qui alimente l'usine avec le minerai produit en Nouvelle-Calédonie.

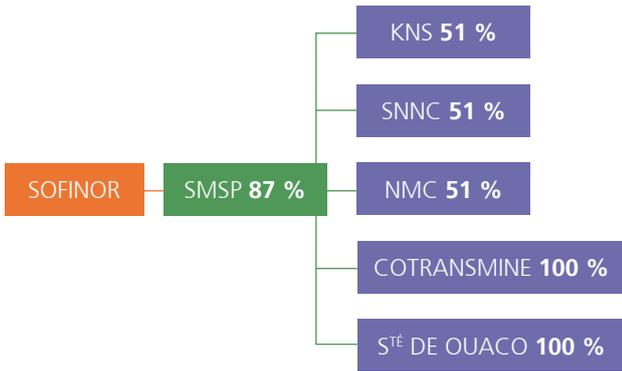
Cette part de 51 % est obtenue en échange de 49 % des titres miniers de la SMSP (hors Koniambo).

L'usine a produit son premier ferronickel fin 2008. Sa capacité initiale de 30 000 tonnes de nickel contenu a été étendue à 54 000 tonnes en 2015. Le besoin annuel de l'usine est de 3,6 millions de tonnes. L'usine assure un débouché stable pour un minerai à faible teneur (inférieur à 2 %) qui ne peut pas être transformé localement pour des raisons économiques. Afin de fournir ces volumes, la SMSP a accru son activité avec de nouveaux emplois à la clé.

L'ensemble des partenariats est synthétisé dans le schéma, il se traduit aujourd'hui par une participation majoritaire de la SMSP dans :

- une entreprise minière et métallurgique : KNS ;
- une entreprise minière : NMC ;
- une entreprise métallurgique en Corée : SNNC.

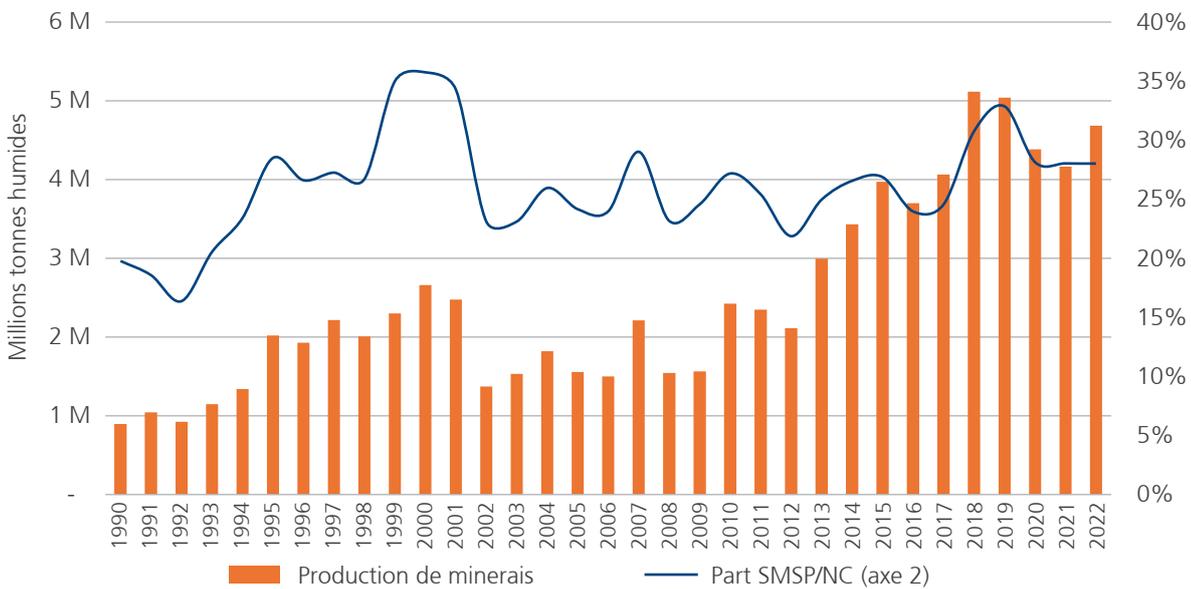
La SMSP contrôle également une société de batterie pour les besoins du groupe : COTRANSMINE ainsi que la Société de Ouaco en charge des achats, des ventes de marchandises, de l'acquisition et de la location d'immeubles du groupe.



Inférieure au million de tonnes au début des années 1990, la production de minerais <sup>21</sup> a atteint les deux millions tonnes dans la seconde partie de la décennie. Elle a ensuite reculé dans les années 2000 aux alentours d'un million et demi de tonnes avant de repartir à la hausse dans les années 2010 lorsque les deux usines sont progressivement entrées en production. Depuis trente ans, la production minière de la SMSP a plus que quadruplé alors que celle de la Nouvelle-Calédonie a triplé. La SMSP a ainsi renforcé sa place parmi les acteurs du nickel calédonien. Elle traite aujourd'hui 28 % du total extrait. La SMSP a connu des périodes économiques difficiles notamment liées à la fluctuation des cours du nickel, au début

des années 1990 et des années 2000 et elle les a surmontées. Le retard pris par la montée en puissance de l'usine du Nord a été une nouvelle source de difficultés. Pour venir en aide à la SMSP, la province Nord a accordé à la SOFINOR en 2016, une avance en compte courant d'associé de 1,2 milliard F.CFP, puis un prêt de 5,280 milliards F.CFP versée en cinq tranches entre 2016 et 2021. La SOFINOR et la SMSP sont placées en procédure de sauvegarde depuis 2021. Les plans de sauvegarde homologués par le tribunal mixte du commerce en 2022 sont en cours de réalisation, avec un étalement des remboursements de créances.

PRODUCTION MINIÈRE DU GROUPE SMSP



Production minerais (kt humides)	Moyenne triennale			
	1990-1992	2000-2002	2010-2012	2020-2022
Tonnage NC	5 266	6 865	9 268	15 717
Tonnage SMSP	954	2 168	2 293	4 409
Part SMSP/NC	18%	32%	25%	28%

21 Les volumes sont calculés sur la production annuelle de chaque site minier. Lorsque la SMSP a racheté un site ou une société exploitante, la totalité de sa production de l'année est attribuée au nouveau propriétaire (quelle que soit la date de transfert de propriété au cours de l'année).

## 5.2.2. La construction de l'usine du Nord

L'usine du Nord (UDN) émane de la stratégie décrite dans le chapitre précédent.

Sa réalisation a été un long chemin qui a traversé l'ensemble des mandats provinciaux. La chronologie présentée ci-dessous en rappelle les principales étapes.

1995	<b>3 mai 1995.</b> Vœu de l'assemblée de la province Nord relatif à l'implantation d'une usine de traitement du minerai de nickel en Province nord	2006	<b>1<sup>er</sup> septembre 2006.</b> Habilitation du président de la province Nord à signer la charte environnementale Koniambo
1996	Engagement de la SMSP et de Falconbridge dans un projet de partenariat	2007	<b>Septembre 2006.</b> Xstrata Nickel, nouveau partenaire du projet Koniambo après absorption de Falconbridge
1997	« Préalable minier » pour la mise à disposition du projet, d'une ressource suffisante que seule la SLN possédait		<b>Mars 2007.</b> Lancement des travaux de construction préparatoire
1998	<b>1<sup>er</sup> février 1998.</b> Signature de l'Accord de Bercy entre l'Etat français, la Nouvelle-Calédonie, ERAMET, la SLN et la SMSP		<b>Octobre 2007.</b> Décision d'Xstrata de financer et de garantir la construction de l'usine
	<b>30 mars 1998.</b> Approbation par la province Nord du projet d'une usine pyrométallurgique d'environ 54 000 tonnes de capacité annuelle		<b>Décembre 2007.</b> Signature de l'accord de projet entre la SMSP, Xstrata, KNS, le gouvernement NC et la province Nord
	<b>Août 1998.</b> Lancement du projet industriel Koniambo	2008	<b>Août 2008.</b> Lancement des travaux de dragage du chenal de Vavouto
2002	Achèvement des études de pré faisabilité	2010	<b>Septembre 2010.</b> Arrivée sur Vavouto des premiers modules de l'usine fabriqués en Chine
2003	<b>Septembre 2003.</b> Premier Comité Koniambo	2012	<b>Décembre 2012.</b> Achèvement des travaux de construction de la 1 <sup>ère</sup> ligne de production
2004	<b>Décembre 2004.</b> Achèvement des études de faisabilité bancaire	2013	<b>Avril 2013.</b> Célébration de la première coulée de métal
2005	<b>Novembre 2005.</b> Création de la Société par Actions Simplifiées Koniambo Nickel (KNS)		<b>Mai 2013.</b> Fusion entre Glencore et Xstrata
	<b>Décembre 2005.</b> Prise de décision irrévocable de construire l'usine, échange des massifs de Pum (Poum) et de Koniambo selon les termes de l'Accord de Bercy	2014	<b>Novembre 2014.</b> Inauguration officielle par François Hollande, Président de la République Française
	<b>21 décembre 2005.</b> Octroi à KNS d'une autorisation personnelle minière		<b>Décembre 2014.</b> Incident majeur et arrêt du four n°1
		2016	<b>Janvier 2016.</b> Redémarrage du four n°1
			<b>Décembre 2016.</b> Redémarrage du four n°2 après reconstruction
		2017	<b>Depuis 2017.</b> Montée en puissance progressive de la production

Des négociations laborieuses tant locales que nationales ainsi que la complexité des études, puis la succession de partenaires

internationaux expliquent ce calendrier et le retard de quelques années pris par la construction.

Inauguration de l'usine du Nord



L'accord de Bercy régissait les conditions et le processus d'échange des massifs de Pum (Poum) et de Koniambo. Le Koniambo était un gisement de taille suffisante pour y adosser une usine métallurgique mais il appartenait alors à la SLN. L'accord posait les conditions suspensives suivantes à la cession effective du massif :

- la décision de construction de l'usine du Nord formellement prise et engagée irrévocablement avant le 31 décembre 2005 ;
- la justification de commandes fermes d'équipements, matériels et prestations destinés à la réalisation de l'usine pour un montant au moins égal à 100 millions USD ;
- une étude de faisabilité probante.

L'accord tripartite conclu entre SMSP, Falconbridge et SOFINOR posait le fondement du projet :

- SMSP détient 51% du capital de la co-entreprise KNS, en apportant le gisement du Koniambo, son expertise professionnelle et son implantation locale.
- Falconbridge détient 49% du capital de la co-entreprise et il est le partenaire financier et industriel. Il finance les études de faisabilité, il se porte garant du financement du projet et de la bonne exécution de la construction.

**Fin 2022. KNS employait 1 250 salariés et les emplois indirects de sous-traitance sont estimés à 400**

Le massif du Koniambo n'est pas apporté en garantie du financement et il ne peut donc pas être hypothéqué.

La SMSP a participé directement au financement du projet industriel à hauteur de 20 milliards F.CFP par l'intermédiaire d'un prêt de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la Caisse d'Épargne Ile de France, communément appelé « dette junior ». Ces prêts sont eux-mêmes garantis par la province Nord.

Dans le but d'optimiser les retombées du projet dans tous les domaines, la province Nord a mis en œuvre un dispositif spécifique d'accompagnement.

**Le Comité Koniambo** associe les partenaires institutionnels afin d'arrêter les orientations stratégiques du projet, suivre son déroulement et statuer sur son accompagnement. Il réunit le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la

province Nord, l'Etat, les communes de VKP, le Sénat Coutumier, la SMSP, KNS, la SOFINOR, l'ICAP, le Comité Environnemental Koniambo.

La Cellule Koniambo était chargée d'animer en transversalité avec les services provinciaux, les travaux sur les thématiques relevant de l'emploi et de la formation, du recours à la main d'œuvre étrangère, du développement économique, du transport, de la maîtrise du foncier, du logement, de l'aménagement ou de l'urbanisme.

Construction de l'usine du Nord



Première coulée officielle à l'usine du Nord

Pour faire face à l'ampleur inédite du projet, de outils nouveaux ont été temporairement mis en place. La « conférence de la main d'œuvre étrangère » avec la Direction du Travail et de l'Emploi analysait les besoins exprimés pour encadrer les demandes de main d'œuvre étrangère et maximiser le recours à la main d'œuvre locale. Un programme spécifique de formations pour la construction et l'exploitation de l'usine du Nord a aussi été mis en œuvre dès le démarrage du projet. Le travail du Bureau des Entreprises du Nord et de l'association Entreprises Calédoniennes pour le projet KONIambo (ECKO) favorisait l'accès des entreprises locales aux marchés, par une préparation en amont la plus anticipée possible.

Le plan REACTION (pour « REussir l'Après construction ») a ensuite consisté à accompagner la démobilisation des entreprises et de leurs salariés locaux dont l'intervention contractuelle était limitée à la phase de construction de l'UDN. Durant la phase de construction et jusqu'en fin 2014, la valeur cumulée des retombées pour les entreprises calédoniennes s'est élevée à 181,3 milliards F.CFP. La répartition par cercle géographique est indiquée dans le tableau.

#### RETOMBÉES UDN 2005-2014 (Source KNS)

Localisation	Valeur (Mds F.CFP)	Part
VKP	70,6	39%
P. Nord hors VKP	18,4	10%
P. Sud	93,3	51%



Coutume de remerciements pour l'usine du Nord

La maximisation de l'emploi a aussi porté ses fruits comme le précise le tableau.

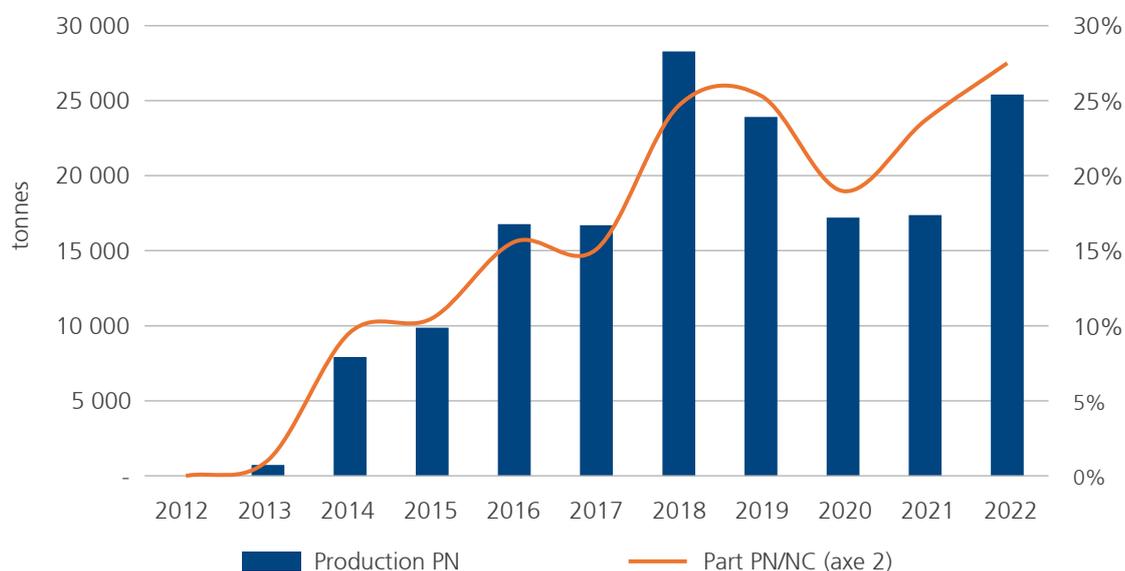
#### EFFECTIF MENSUEL MOYEN (Source KNS)

Origine	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total	529	949	2 251	5 382	6 027	4 953	2 577
VKP	277	499	808	830	840	970	1 414
PN hors VKP	60	107	359	589	525	425	369
Reste NC	108	166	410	807	867	573	392
Taux emploi NC	84%	81%	70%	41%	37%	40%	84%

La succession de difficultés techniques a freiné la montée en puissance de la production métallurgique de KNS. La production maximale a été obtenue en 2018 avec 28 300 tonnes de métal. Le redressement en 2022 a permis d'atteindre de 25 400 tonnes, ce qui représente 27 % de la production totale calédonienne.

La modification technique majeure opérée sur les deux fours (inversion de polarité des électrodes) au premier trimestre 2023 laisse espérer une reprise durable de la croissance. Fin 2022, KNS employait 1 250 salariés et les emplois indirects de sous-traitance sont estimés à 400.

#### PRODUCTION MÉTALLURGIQUE EN PROVINCE NORD



# 5.3. Préserver l'environnement naturel

A partir de 1990, la province Nord a pris en charge les compétences précédemment exercées par le Territoire en matière de protection de l'environnement ainsi que de manière spécifique la réglementation des installations classées et son application.

Au cours des premières années, l'action provinciale était mineure et sporadique si l'on exclut l'aménagement des cours d'eau.

Le premier colloque sur l'environnement en 1998 et le diagnostic préalable établi a posé les bases de futurs programmes d'actions structurés.

Les interventions sont désormais organisées en quatre axes :

- **la protection et la valorisation**, à toutes les échelles, des espèces remarquables aux espaces à enjeux en passant par les habitats et la lutte contre les espèces envahissantes ;
- **la maîtrise des impacts des activités humaines** par le traitement des déchets, la lutte contre les feux, la mobilisation des acteurs ou encore la maîtrise de l'énergie ;
- **la protection contre les risques naturels** qui comprend l'aménagement des cours d'eau et celui du littoral ;
- **La gestion des ressources naturelles** et notamment de la ressource en eau.

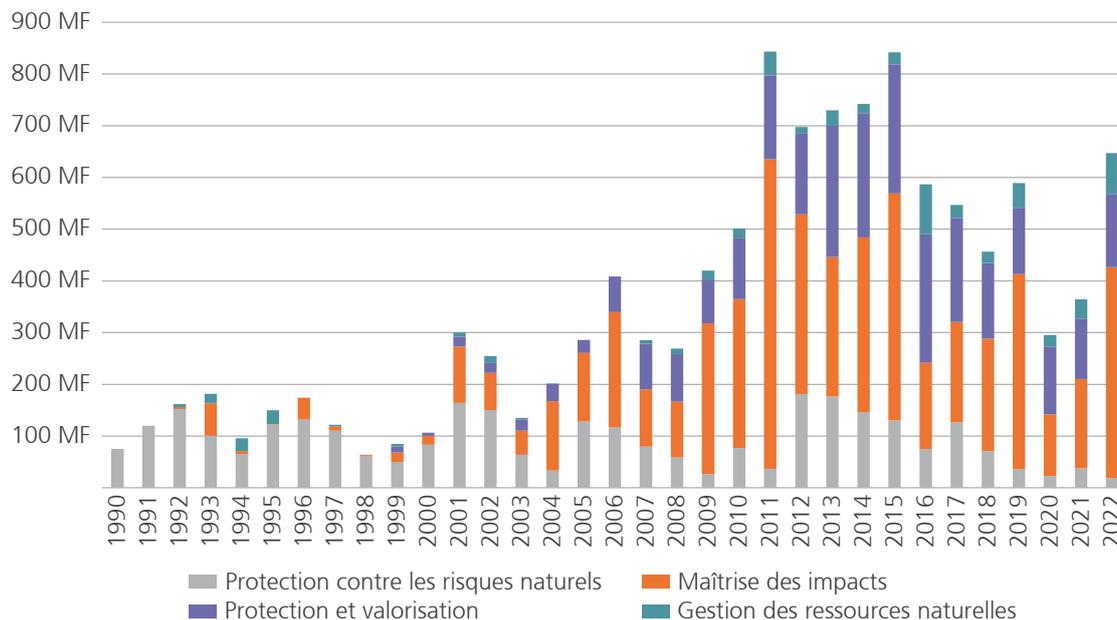
*A la fin de années 2000, les outils en faveur de la protection de l'environnement se sont aussi développés*

La participation des populations dans les actions de gestion est systématiquement recherchée. En effet, chaque communauté locale exerce déjà une gestion de son espace et dispose, de ce fait, de droits sur son environnement terrestre ou marin qu'il faut reconnaître avant d'engager une action de protection. Les programmes s'accompagnent d'études scientifiques pour combler progressivement les lacunes de connaissance.

L'évolution des moyens consacrés à ces différents axes, illustrée par le graphique est représentatif de la construction progressive de l'action provinciale en matière de protection de l'environnement. L'évolution du contenu opérationnel de ces programmes est décrite dans la suite du rapport.

A la fin de années 2000, les outils en faveur de la protection de l'environnement se sont aussi développés. **Le premier code de l'environnement** a été adopté en octobre 2008. Initialement écrit à droit constant sur la base de textes existants parfois anciens, il a depuis fait l'objet de nombreux compléments et révisions (déchets, ICPE, chasse, pêche, etc.). La réorganisation de la Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDE-E) en 2010 a orienté les missions de certains services vers la protection des milieux naturels et constituée la Brigade de Gardes Nature (BGN).

## DÉPENSES PAR PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX



### 5.3.1. La protection des espaces naturels

**Les aires protégées marines et terrestres ainsi que les sites inscrits au patrimoine mondial** forment le socle de la stratégie provinciale de protection des espaces naturels. Certains sites sont réglementairement classés conformément au code de l'environnement et d'autres font l'objet d'une attention particulière pour leurs caractéristiques remarquables sans disposer de statut juridique. La participation des populations locales est recherchée dans tous les cas pour aboutir à la mise en œuvre des actions de gestion.

En 1990, il existait quatre réserves en Province nord : Celle du Mont Panié créée en 1950, l'île de Pam (1966), l'Aoupinié (1975) et l'étang de Koumac (1989). Cependant, elles ne disposaient que d'une protection administrative et aucune mesure de gestion n'était mise en œuvre. Ces réserves ont été reclassées et leur statut a été mis en conformité avec les dispositions du code de l'environnement en 2008.

Les surfaces des réserves marines ont ensuite progressé avec la création de celle de Nékoro en 2000 puis celles de Hienghène et de Pweevo (Pouébo) en 2009 et enfin celle de Kangunu à Vook (Voh) en 2014.

**L'inscription des lagons et récifs de Nouvelle-Calédonie au patrimoine de l'UNESCO en 2008** a marqué un nouvel élan. Deux des cinq sites sont situés en Province nord : le Grand Lagon Nord et la Zone Côtière Nord Est qui couvrent une surface d'un million d'hectares. Ce classement engage à maintenir l'intégrité du bien. Pour atteindre cet objectif, il a été convenu de travailler avec les populations dans le cadre d'une cogestion à l'échelle communale. Ce mode de gestion participatif se matérialise par la création de comités et l'élaboration de plans de gestion.



Aire marine protégée à Hienghène

**Les aires protégées marines et terrestres ainsi que les sites inscrits au patrimoine mondial forment le socle de la stratégie provinciale de protection des espaces naturels**

Dans le domaine terrestre, l'aire du Mont Panié a fait l'objet de premières actions à la fin des années 1990 avec des partenaires extérieurs, notamment en termes d'animation pour favoriser l'implication des populations locales. Cette dynamique aboutit à la création de l'Association pour la Conservation en Cogestion du Mont Panié, Dayu Biik en 2004. Depuis 2009, un partenariat est conventionné entre la province Nord et Dayu Biik et le premier plan de gestion a été adopté pour la période 2012-2016. L'extension de la réserve et sa nouvelle dénomination Thönyë ont été votée par la province Nord en octobre 2022. Sa superficie a été portée de 5 490 ha à 10 918 ha.

La carte suivante localise l'ensemble des différents espaces protégés.

Les niveaux de protection sont classés en trois catégories, le plus élevé P1 combine

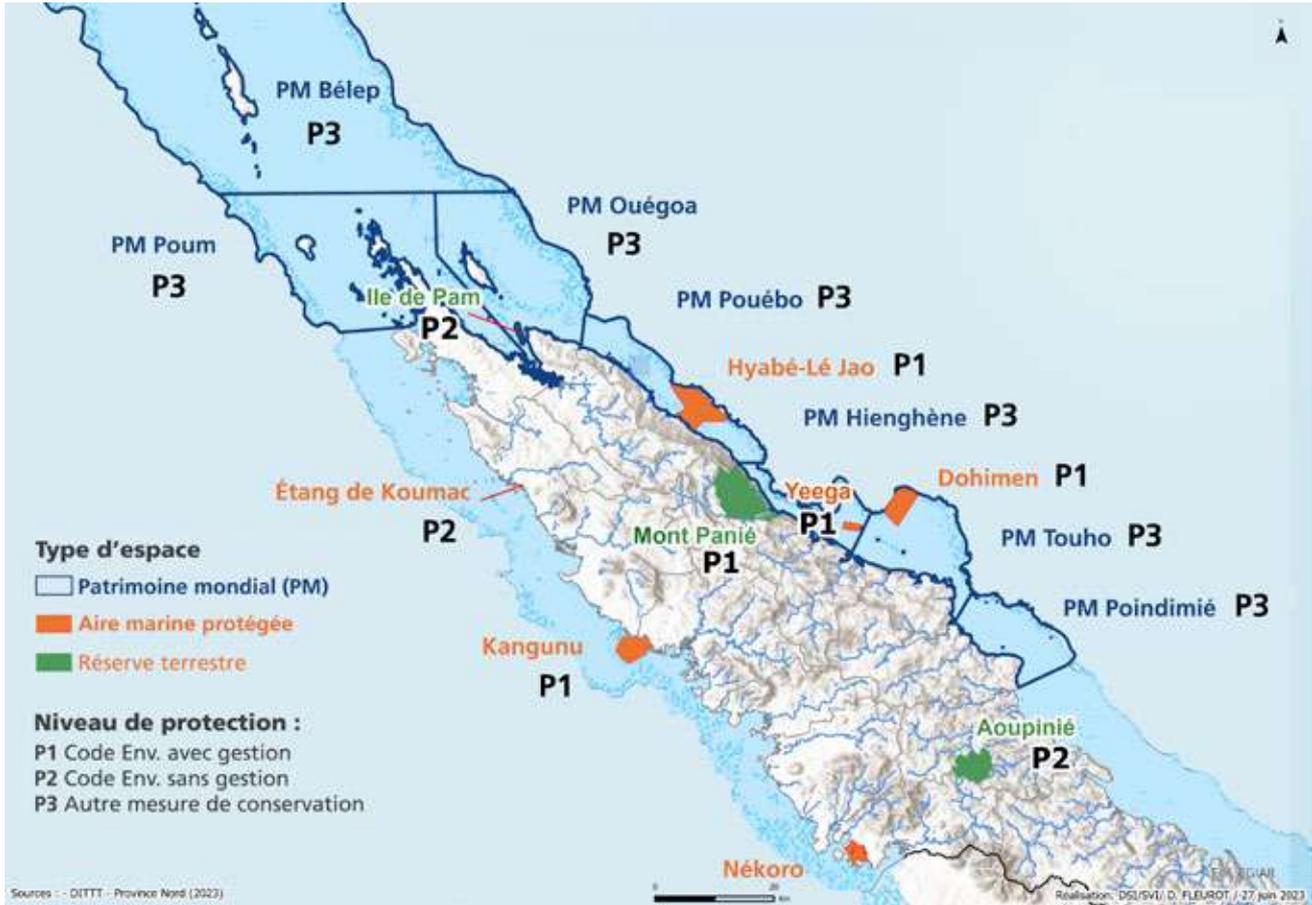
une protection juridique au titre du code de l'environnement et un plan de gestion. Les sites en P2 n'ont qu'une protection juridique, quelques actions ponctuelles peuvent toutefois y être entreprises. P3 correspond au patrimoine mondial. Pour celui-ci, des plans de gestion sont approuvés dans cinq communes sur sept et les deux autres sont en élaboration, mais les dynamiques communales sont très variables. Fin 2022, la dynamique d'action est élevée à Tuo Cèmuhi (Touho) et Pwèedi Wiimîâ (Poindimié), faible à Hienghène, Dau Ar (Bélep) et Pum (Poum) et en sommeil à Ouégoo et Pweevo (Pouébo).

Après une quinzaine d'années d'expérience pour les plus anciens sites, une stratégie provinciale sur la gouvernance des espaces protégés marines et terrestres est en préparation afin notamment de poser un cadre commun de cogestion et de répartition des responsabilités entre la collectivité et les acteurs locaux.

Actions de protection au Mont Panié



LES ESPACES À ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



Les actions de protection des habitats terrestres se concentrent sur les **forêts sèches** dont la province soutient le programme de conservation depuis sa création en 2001 et qui est intégré à l'Agence Néo-Calédonienne de la Biodiversité (ANCB, ex CEN) depuis 2012. Cet écosystème résiduel couvre environ 2 200 hectares en Province nord. Il est fragmenté en de nombreuses parcelles et il est soumis à de fortes pressions anthropiques (feu, défrichage et urbanisation) et biologiques (plantes envahissantes et animaux nuisibles). Les périmètres de forêts clôturées des quatre sites prioritaires que sont Piidai (Pindai), Nékoro, Malhec et Tiéa ont une surface de 328 hectares. Le site de Pindai fait l'objet de replantations régulières depuis quelques années en fonction des financements disponibles.

La protection des habitats bénéficie à la **protection des espèces** qui y vivent. Des actions supplémentaires sont mises en œuvre pour certaines espèces en danger. Elles prennent la forme de travaux spécifiques à la province (roussettes, sternes néréis) ou d'une participation à des programmes à l'échelle calédonienne (dugongs, tortues marines).

Le soutien à l'association Endemia depuis 2014 lui permet d'actualiser le statut de conservation de la flore et de mettre à jour la liste rouge de la flore menacée. Ce statut est une base reconnue mondialement pour les opérations de conservation, la définition des réglementations, ou les stratégies de financement de la conservation.

Les menaces qui pèsent sur la biodiversité terrestre à cause des espèces envahissantes (en particulier les cerfs et les cochons) et des incendies sont de grande ampleur et elles ont un impact potentiel sur tous les espaces provinciaux. L'intervention provinciale est calibrée en fonction des moyens disponibles et se situe à une échelle réduite. Les premières actions relatives aux espèces envahissantes ont débuté à la fin des années 2000. Elles ont porté sur des études et des opérations pilotes dans des sites à fort enjeu écologique (notamment le Mont Panié). La province contribue aussi techniquement et financièrement aux travaux de l'ANCB en la matière.



Garde nature

Les moyens consacrés aux actions décrites ci-dessus ont fortement progressé depuis les années 2010, en cohérence avec les nouveaux outils mis en œuvre. Les dépenses totales se répartissent en faveur des espaces à enjeu (35 %), puis pour les habitats et les espèces remarquables à un même niveau (20 % chacun).

L'accroissement des surfaces protégées est extrêmement important dans le domaine marin puisque en 2022, plus des trois-quarts de cet espace provincial bénéficient d'une protection.

Dans le domaine terrestre, l'accroissement est réel mais faible, les surfaces protégées ne représentent qu'une part minime de l'espace provincial.

En parallèle, les connaissances scientifiques sur la biodiversité et les écosystèmes ont progressé.

L'objectif C11 d'Aichi<sup>22</sup> prévoyait la conservation d'ici à 2020, d'au moins 17 % des zones terrestres et 10 % des zones marines et côtières. Cette référence est largement dépassée pour les milieux marins et elle est encore éloignée pour les espaces terrestres.

#### DÉPENSES MOYENNES ANNUELLES (MILLIONS F.CFP)

Actions	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Espaces à enjeu		15	64
Espèces envahissantes		1	23
Espèces remarquables	0,6	10	36
Habitats remarquables	0,8	17	29
Soutien acteurs (ANCB)			29
Autres		2	
<b>Total</b>	<b>1,4</b>	<b>45</b>	<b>181</b>

Domaine	Surface protégée (Ha)	1990		2022	
		Ha	Part surf. PN	Ha	Part surf. PN
Terrestre	Totale	11 316	1,2%	16 744	1,8%
	dont code envir.	11 316	1,2%	16 744	1,8%
	dont gérée	0	0%	10 918	1,2%
Maritime	Totale	53	0,006%	1 011 992	77,1%
	dont code envir.	53	0,006%	16 340	1,2%
	dont gérée	0	0%	1 011 939	77,1%



Action de sensibilisation dans la mangrove à Tuo Cèmuhi (Touho)

L'accroissement des surfaces protégées est extrêmement important dans le domaine marin puisque en 2022, plus des trois-quarts de cet espace provincial bénéficient d'une protection

22 Le Sommet de Nagoya sur la biodiversité d'octobre 2010 a adopté le Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique ou « Objectif d'Aichi »

### 5.3.2. La maîtrise des impacts des activités humaines



Classe verte à Wëté (Ouaté)

Dans le domaine des déchets, les communes ont la responsabilité de la collecte, du tri et du traitement des ordures ménagères et assimilées. Pour sa part, la province Nord a la responsabilité de la gestion de tous les autres déchets produits sur son territoire, de l'organisation des filières de valorisation, de la mise en place de la réglementation notamment des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et du contrôle du respect des réglementations.



Inauguration de la déchetterie de Pum (Poum)

C'est à ce titre que la collectivité s'est dotée d'un schéma provincial en fin d'année 2012 afin de mettre en place une politique cohérente de gestion des déchets en partenariat avec les communes. En effet, le « tout à la décharge » prévalait alors majoritairement et seules les communes de Koumac et Bwapanu (Kaala-Gomen) étaient dotées d'une Installation de Stockage des déchets (ISD) répondant à des normes environnementales.

Ce premier schéma fixait l'atteinte des résultats suivants :

- 100 % des déchets collectés traités dans des installations aux normes ;
- 100 % de la population collectée (porte à porte ou point d'apport volontaire) ;
- une facturation aux usagers du service de gestion des déchets en place dans chaque commune ;
- un tri et une valorisation réalisés pour six filières réglementées ;
- une réduction des déchets fermentescibles enfouis, par la promotion du compostage individuel et collectif.

Sa mise en œuvre s'appuyait sur deux piliers :

- une organisation géographique des équipements : Quatre ISD à raison d'une par ETH, des centres de transits et de tri avec déchetterie dans les communes non équipées d'ISD, des points d'apport volontaire dans les endroits difficiles à collecter en porte à porte ;
- un effort de mutualisation des moyens pour la gestion des ISD, la collecte des déchets et la gestion des autres centres.

Le schéma provincial a été actualisé en 2020. Les objectifs formulés échéance de 2023 sont désormais les suivants :

- 100% des dépotoirs communaux fermés ;
- 100% de la population a accès à un service de traitement aux normes ;
- la réduction de 50% des déchets fermentescibles à l'enfouissement ;
- l'atteinte d'un taux de 80 % d'abonnement à la redevance déchets ;
- la mise en place de nouvelles filières de tri et de valorisation de déchets.



Visite de l'ISD à Tuo Cèmuhi (Touho)

La carte illustre la situation des équipements en fin d'année 2022.

### LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS - SITUATION 2022



Trois ISD sur quatre sont en service, le quatrième le sera en fin d'année 2023. Dix communes ont fermé leurs dépotoirs dont cinq sont réhabilités. La mise en service de l'ISD de la Plaine des gaïacs et des déchetteries communales entrainera la fermeture des dépotoirs des Espaces de l'Ouest. En plus des communes de cette ETH, les trois communes Dau Ar (Bélep), Ouégoa et Waa wi Luu (Houailou) utilisent encore leur dépotoir municipal en 2022.

Le code de l'environnement a instauré en 2012 **les filières de gestion des déchets règlementés** avec l'introduction de la responsabilité élargie des producteurs. Les cinq filières alors mises en place sont les huiles usagées, les piles et accumulateurs usagés, les accumulateurs au plomb usagés (batteries), les Véhicules Hors d'Usage (VHU), les pneumatiques. Celle des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) est adoptée depuis 2021.

Cette réglementation oblige les importateurs et fabricants locaux de ces produits à assurer la collecte, le traitement des déchets générés et à financer le système. Cette responsabilité est actuellement déléguée à l'éco-organisme TRECODEC.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est le partenaire de la province Nord dans la mise

en œuvre du schéma et les communes bénéficient d'un accompagnement technique et financier (études techniques spécifiques, formation, etc.). D'autres projets conformes au schéma sont aidés, ils visent la réduction des déchets à la source (compostage ou vente en vrac par exemple), l'information et la sensibilisation ainsi que le tri et la valorisation (collecte de textile, ressourcerie par exemple).

Le traitement des rejets d'eaux usées, hors installations individuelles, est effectué par les communes. La province a participé à la mise en place de dispositif d'assainissement (lagunes ou stations de traitement) en apportant une aide financière à certaines communes. Elle a également construit les lagunes de Xapecedeaxate (Païamboué) lors de l'installation du lotissement du même nom et de l'hôtel de province. Cette infrastructure gérée par la province a été agrandie en 2014-2015. En 2021, les lagunes ont été cédées au SIVOM VKP.

Dans le cadre de la lutte contre les feux, la prévention, grâce à la sensibilisation du public sur les conséquences des incendies a été menée régulièrement depuis 1993. Le financement de l'intervention des hélicoptères bombardiers d'eau a été mis en place en 2001 et jusqu'en 2021. En 2022, la province n'a pas renouvelé le marché, considérant que les interventions

relevaient davantage de la sécurité civile (de compétence de la Nouvelle-Calédonie) que de la protection de l'environnement. La province Nord a par ailleurs accompagné des études sur l'usage du « feu utile » et des projets pilotes relatifs à sa maîtrise pour l'agriculture et la chasse en tribus.

La sensibilisation de la population dans le domaine de l'environnement est un axe important. Le Centre d'Initiation à l'Environnement (CIE) est le partenaire privilégié dans tous les domaines (les déchets, la découverte des milieux, l'eau, etc.) et en particulier en direction du public scolaire. Le soutien à l'association est continu depuis 1997.

La collectivité a adopté son Plan Climat Energie (PCEPN) en 2019. Elle prévoit d'intervenir à trois niveaux : celui relevant de sa responsabilité directe, celui relevant de ses compétences réglementaires et celui relevant de l'animation du territoire. En matière de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments de son patrimoine, les premiers équipements photovoltaïques ont été installés en 2021.

Les actions décrites ci-dessus ont été mises en œuvre de manière structurée au début des années 2000 et les moyens consacrés se sont développés ensuite. Le traitement des déchets ménagers représente 36 % des dépenses totales devant l'assainissement (33 %) et la lutte contre les feux (23 %).

Les résultats sont probants pour les déchets ménagers ou dangereux dont une part croissante est traitée dans des équipements ou selon des procédés aux normes. Il reste encore du chemin pour que cela soit opérationnel dans toutes les communes mais la mise en service de l'ISD des Espaces de l'Ouest va accélérer le mouvement.

**Les résultats sont probants pour les déchets ménagers ou dangereux dont une part croissante est traitée dans des équipements ou selon des procédés aux normes**

Les feux non maîtrisés présentent toujours un risque élevé d'atteinte à l'environnement dès que les conditions météorologiques sont favorables à leur propagation. Ainsi, en 2019 qui est la dernière année de sécheresse marquée, les 2 500 incendies répertoriés ont brûlé 40 300 hectares en Province nord. Certains feux ont impacté des périmètres de protection de captage AEP, des aires protégées ainsi que sites de présence de plantes classées en danger d'extinction.

De son côté, la prise en compte de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au réchauffement climatique en sont encore au stade préliminaire.

Domaine d'intervention	Dépenses moyennes annuelles (M. F.CFP)		
	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Altération des milieux / feux	1	35	66
Assainissement eaux usées	12	39	87
Déchets	1	39	125
Mobilisation des acteurs	1	10	11
Maîtrise de l'énergie			10
Autres		1	4
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>124</b>	<b>303</b>



### 5.3.3. La protection contre les risques naturels

Dès 1990, la province Nord a réalisé **des travaux d'aménagement de cours d'eau** en continuité des programmes territoriaux précédents. La gestion des cours d'eau a été formellement déléguée par le Territoire à la province Nord en 1997 à sa demande. Le périmètre de la délégation s'étend sur les prélèvements d'eaux superficielles ou souterraines, l'entretien du lit et la protection des berges, leur modification et l'extraction de matériaux. Les travaux sur les cours d'eau sont orientés sur le maintien de leur capacité d'écoulement et la protection contre les crues.

La province a exercé cette délégation en s'adaptant aux conditions imposées par la Nouvelle-Calédonie et notamment à ses allocations de budget.

Dans la suite du bilan de la délégation réalisé en 2019 et en l'absence de succès dans la recherche d'une révision des modalités de mise en œuvre, la province Nord a demandé son abrogation fin 2020.

562 opérations ont été conduites sur les cours d'eau de 1990 à 2018. L'ensemble des travaux et études a représenté une dépense de 2,463 milliards F.CFP depuis 1990.

L'érosion du littoral est un phénomène naturel qui est accentué par l'activité humaine à certains endroits. Le recul du trait de côte est aggravé par l'occurrence ou la gravité des phénomènes climatiques extrêmes et par l'élévation du niveau de la mer en conséquence du changement climatique. Lorsque les infrastructures et les activités humaines sont menacées, ce phénomène devient problématique. C'est en particulier le cas sur la côte Est où le relief escarpé a conditionné l'implantation de l'habitat et des aménagements sur une mince frange littorale.

L'inventaire des sites prioritaires conduit en 2012, et actualisé depuis, détermine les études et travaux qui sont réalisés chaque année. Une somme de 212 millions F.CFP a été dépensée depuis 2012 pour réduire l'érosion du littoral. Dans le même temps, la prise de conscience sur la nécessité d'un « recul stratégique » consistant à ne plus réaliser d'installations trop proches de la mer se développe dans certaines zones.



Protection du littoral à Tuo Cèmuhi (Touho)

# 5.4. Favoriser l'insertion des Kanak dans l'économie

## 5.4.1. Le développement des terres coutumières

D'une surface de 251 000 ha, les terres coutumières couvrent 25,5 % du territoire provincial.

Les terres coutumières sont d'abord le lieu de vie d'une grande partie de la population puisque 31 000 habitants résident en tribus en 2019, soit 62 % de la population. L'amélioration des conditions de vie (adduction en eau, habitat, etc.) y est exposée dans les chapitres précédents.

Ce présent volet cible l'activité économique sur terres coutumières. En effet, l'aménagement et le développement des terres coutumières est une orientation politique donnée au rééquilibrage territorial.

Les outils d'appui au développement permettent de soutenir les porteurs de projets quel que soit le statut de la terre, dès lors que la situation foncière est claire et formalisée. Le Fonds de Garantie Nord a été mis en place notamment pour favoriser le développement d'entreprises sur terres coutumières, afin de renforcer la garantie des emprunts. Il a joué son rôle puisque plus de la moitié des prêts ADIE et surtout 80 % des prêts bancaires « classiques » avalisés le sont pour des projets localisés sur ces terres.

FGN 2014-2022	Sur terres coutumières		% total FGN	
	Nbre Prêts	Montant (M. F.CFP)	Nbre Prêts	Montant
ADIE	2 104	951	55%	52%
Banques	137	770	81%	67%
<b>Total</b>	<b>2 241</b>	<b>1 721</b>	<b>56%</b>	<b>58%</b>

**La richesse créée par ces entreprises en terres**

**coutumières a fortement augmenté. (...) leur part dans l'économie provinciale a plus que doublé**

Une étude interne conduite en 2022 a mesuré le poids économique des terres coutumières en Province nord. Ses résultats indiquent une augmentation régulière et constante depuis 2000, du nombre d'entreprises qui y ont leur siège et du nombre de celles qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS). La richesse créée par ces entreprises (valeur ajoutée) a fortement augmenté au fil du temps.

Enfin, leur part dans l'économie provinciale a plus que doublé. En 2019, elles employaient environ 1 500 personnes et elles ont versé 1,8 milliard F.CFP de salaires. L'entrepreneuriat sur terres coutumières est donc indéniablement en croissance.

Entreprises sur terres coutumières	2000		2019	
	Valeur	Part du total	Valeur	Part du total (*)
Nbre marchandes	2 289	48%	3 531	49%
Nbre déclarantes IS	39	15%	328	36%
Chiffre d'affaires (Mds F.CFP)	2 088	9%	11 811	21%
Valeur ajoutée (Mds F.CFP)	631	12%	4 508	25%
Salaires versés (M F.CFP)	Nd	Nd	1 800	21%

(\*) Le total porte sur tout type de foncier et hors KNS

En termes d'aménagement, les terres coutumières constituent une opportunité pour réguler le prix du foncier, réduire la pression exercée sur le foncier de droit commun et ses conséquences, lisser la charge foncière pour les investisseurs, tout en participant à la mise en œuvre de la politique en matière de rééquilibrage.

L'aménagement sur terres coutumières demande un temps de concertation avec les représentants coutumiers qui en manifestent l'intérêt. Ce temps de maturation qui précède la décision est indispensable pour que les coutumiers s'accordent sur une vision globale de la valorisation de leur territoire.

Au-delà des usages « traditionnels » pour des projets économiques ou d'habitat individuel, la province soutient au cas par cas les initiatives sur terres coutumières pour des usages nouveaux que sont l'immobilier d'entreprises et l'habitat locatif. L'aménagement des terres coutumières se limite pour l'instant à un nombre restreint de projets mais le Parc d'aménagement et de développement ou PAD de Bako (Baco) et la zone artisanale de Bako (Baco) à Koohnê (Koné) sont l'illustration contemporaine de l'intégration des terres coutumières dans le développement urbain. Le PAD de Bako (Baco) permet de mettre

en valeur les terres des clans de la tribu tout en répondant aux besoins en terrains et en locaux des investisseurs attirés par le développement de la zone VKP. D'une superficie de 48 hectares, il est géré par une société civile immobilière. Sa situation stratégique a attiré l'implantation de plusieurs entreprises : agence bancaire, centre commercial, station-service, etc.

De son côté, la collectivité, a implanté certains équipements publics sur terres coutumières. C'est le cas pour l'écomusée du café et de la résidence des jeunes travailleurs à Vook (Voh) ainsi que du cinéma à Koohnê (Koné).



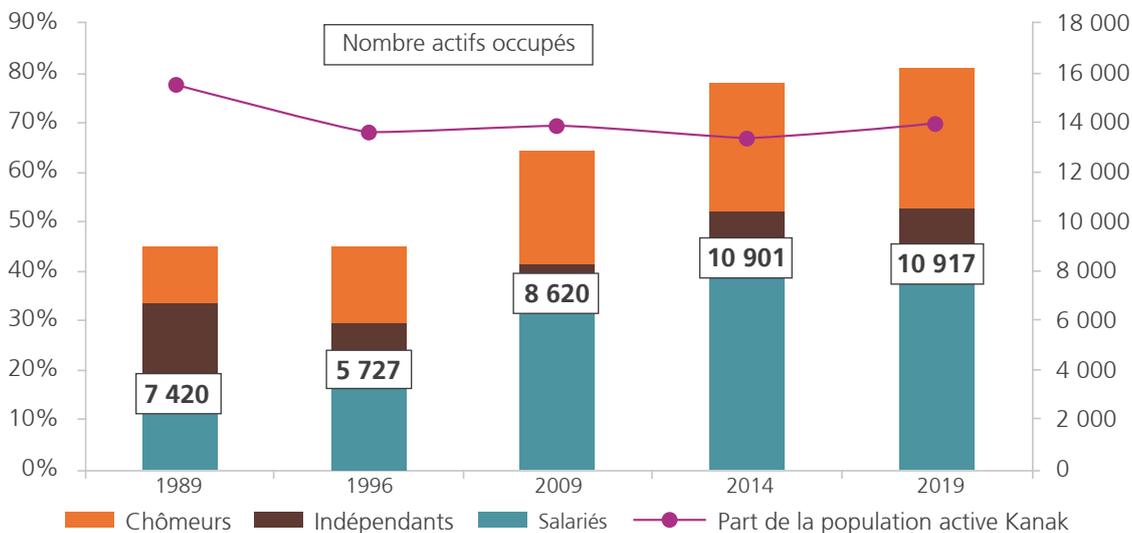
Résidence des jeunes travailleurs de Vook (Voh)

## 5.4.2. L'accès à l'emploi et aux activités économiques

**Le développement économique a favorisé l'insertion économique des populations du Nord.** La part des Kanak dans la population active a augmenté de 80 % en 30 ans. C'est dans le salariat que l'évolution est la plus importante puisque le nombre de personnes a été multiplié par 2,7. Ce taux est légèrement supérieur à l'augmentation globale du

nombre de salariés de 1989 à 2019 (X 2,5). La progression est moins marquée pour les travailleurs indépendants mais elle est positive. Si l'on exclut 1989 (où 3 300 agriculteurs non marchands sont recensés dans cette catégorie), l'évolution est de 57 % de 1996 à 2022 contre 76 % pour l'ensemble de la population sur la même période.

### LES KANAKS DANS LA POPULATION ACTIVE EN PROVINCE NORD





Equipe salariée du GIE Meru à Pwèedi Wiimiâ (Poindimié)

Les Kanak représentent environ 70 % de la population active de la Province nord et ce taux est resté stable depuis 1996.

Leur part est moindre dans la population active en emploi (elle oscille entre 60 et 64 % selon les années) et elle est en revanche plus élevée parmi les chômeurs (entre 86 et 89 % en fonction des années). L'accès à l'emploi reste donc plus difficile que pour les autres communautés. Les raisons sont probablement à rechercher dans l'éloignement du domicile aux bassins d'emplois et dans le niveau de qualification dont l'insuffisance est un facteur de plus forte exposition au chômage.

*La part des Kanak dans la population active a augmenté de 80 % en 30 ans*

### 5.4.3. La persistance des activités traditionnelles

Les recensements de la population ne permettent pas de donner une image complète de la réalité de l'activité en tribu car une personne est dite « inactive » si elle ne perçoit pas de rémunération en contrepartie de son activité et l'économie non monétaire n'est pas mesurée. Elle a en revanche été appréhendée par l'étude conduite en 2011 par l'IAC.

Cette étude montre que la quasi-totalité des familles en tribu conserve des activités agricoles.

En Province nord, chaque famille dispose d'environ deux champs qui sont le plus souvent de petite taille (73 % ont une surface inférieure à 25 ares et parmi eux un tiers est en dessous de 5 ares). La surface totale des champs cultivés en Province nord (culture, verger, cocoteraie) s'élevait à 1 600 Ha en 2010.

Les revenus non-monétaires des ménages issus des activités agricoles et d'élevage, de la chasse et de la pêche sont importants, de l'ordre d'un tiers des revenus totaux. Le volume de production agricole est évalué à 16 400 tonnes dont 2 100 tonnes sont commercialisées. Le produit de leur vente était de 520 millions F.CFP.

L'activité agricole en tribu demeure toujours présente et elle reste un point d'ancrage important pour une partie de la population. Cette agriculture multifonctionnelle continue ainsi à assurer un rôle social important. Combinée à d'autres activités, elle permet aux personnes qui le souhaitent de s'inscrire dans les circuits économiques. Il en est de même de la pêche artisanale. Enfin, les activités traditionnelles ont

démonstré leur capacité de résilience, notamment lors de la crise sanitaire de 2020 et 2021.

*Les revenus non-monétaires des ménages issus des activités agricoles et d'élevage, de la chasse et de la pêche sont (...) de l'ordre d'un tiers des revenus totaux*



Champ traditionnel en tribu

## 6

# La gouvernance





# Introduction

## *Le sens de l'action*

La provincialisation est un acte de décentralisation opérée au profit de collectivités représentant « les populations dans leur diversité économique et culturelle » et disposant d'un large domaine de compétences. C'est aussi un acte permettant le partage de l'exercice des responsabilités dans le but de favoriser l'accession des Kanak aux leviers de décisions.

L'action première visait d'une part à bâtir une province Nord, qui ait la capacité à répondre rapidement aux importants besoins et aux attentes pressantes de la population et d'autre part, à assumer pleinement l'exercice des compétences transférées. Au regard de ces enjeux, il était important de permettre aux élus indépendantistes de démontrer leur capacité à gérer une collectivité publique et aussi à traduire concrètement leurs idéaux politiques dans la perspective du référendum d'autodétermination prévu en 1998.

A l'issue des deux « mandats Matignon », la fondation de la province était réalisée. Le développement éducatif, culturel, économique était en marche mais le rattrapage n'était pas effectif en 1999. La poursuite du rééquilibrage nécessitait une accélération en s'appuyant sur l'usine du Nord, véritable « locomotive du développement » dont il fallait absolument créer les conditions de réussite. Ce choix d'investissement imposait une nouvelle organisation de la gestion provinciale qui devait se traduire par une nouvelle organisation de l'administration et par une gestion financière rigoureuse pour reconquérir puis préserver la capacité de la province Nord à financer ses politiques d'intervention et d'investissement.

## L'évolution de la situation

Les premières élections provinciales du 11 juin 1989, ont mis fin à une année de transition, durant laquelle l'Etat avait la charge de l'administration directe. L'assemblée de province comptait alors quinze membres qui ont pris officiellement leurs fonctions un mois plus tard, le 14 juillet.

Les accords de Matignon-Oudinot spécifiaient que chaque province serait compétente pour « toutes les matières qui ne relèvent ni de l'État, ni du Territoire, ni des communes, notamment : le budget provincial, le schéma d'aménagement provincial et les infrastructures qui y sont liées, le développement économique, la formation, l'enseignement des langues vernaculaires, la promotion des cultures locales, l'action sanitaire et sociale, le soutien aux communes pour l'enseignement primaire, la jeunesse, les sports et les loisirs, l'animation culturelle, la réforme et les aménagements fonciers ».

Les transferts formels de compétences ont été rapides, ils se sont échelonnés de novembre à décembre 1989 pour une mise en application au 1er janvier 1990, en même temps que la préparation du premier contrat de développement 1990-1992 (CD) entre l'Etat et la province dont la signature est intervenue

le 22 décembre 1989. Ces CD devaient répondre à la fois aux spécificités de chacune des provinces et aux objectifs multiples du rééquilibrage. L'importance des moyens financiers mobilisés tant par la province Nord que par l'Etat devaient également permettre la mise en œuvre de politiques soutenues d'équipement et d'aménagement favorisant d'une manière significative le développement des potentialités de la Province nord et l'atténuation des disparités

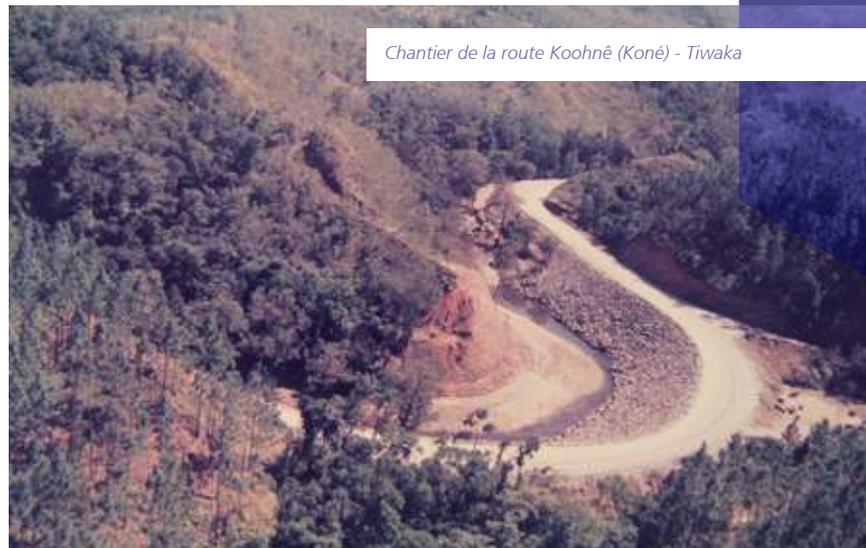
La clé de répartition des dotations obligatoires de la Nouvelle-Calédonie favorable à la province Nord constituait un autre levier pour financer le rééquilibrage.

L'accord de Nouméa n'a pas modifié le principe général et la province Nord continue d'exercer des compétences de droit commun tandis que de nouvelles modalités de CD ont été formalisées avec l'Etat et/ou avec d'autres collectivités locales pour concrétiser la poursuite du rééquilibrage.

Au niveau de la composition de l'assemblée de province, vingt-deux membres siègent depuis les élections de mai 1999.



Port de Pandop à Koumac



Chantier de la route Koohnê (Koné) - Tiwaka



Modules de l'usine du Nord en attente d'assemblage

# 6.1. Mettre en place et faire vivre l'institution

## 6.1.1. La mise en place de la décentralisation

La phase de fondation de la province a débuté en 1989 à l'installation de la première assemblée élue et elle s'est achevée en 1994 lors de l'installation des dernières directions dans les locaux de l'hôtel de province.

Construction de l'hôtel de province



A sa naissance, la province ne disposait ni de personnel, ni de locaux pour installer son administration. Elle a reçu ses premières affectations de personnel et la dévolution de biens, droits et obligations de l'Etat, du Territoire et des anciennes régions Nord et Centre mais ceux-ci étaient très insuffisantes. Lors des transferts de compétence, les personnels du Territoire qui étaient déjà en poste dans le Nord sont devenus des agents provinciaux, à l'instar du personnel des dispensaires, des travaux publics, des enseignants du premier degré, etc. De même, les dévolutions de patrimoine bâti du Territoire ont permis un premier déploiement des services de proximité, avec les dispensaires, les anciennes subdivisions des travaux publics et les circonscriptions du développement rural (CIDER). En revanche, les directions centrales étaient toutes installées à Nouméa et rares étaient les agents prêts à venir volontairement en Province nord. Certains y ont été contraints. Pour inciter ce personnel à la mobilité, une aide à l'installation d'un montant d'un million F.CFP était octroyée sous condition de durée d'installation. Il en était de même pour les bureaux, la province ne possédait alors aucun bâtiment pouvant accueillir son assemblée et ses services à Koohnê (Koné).

Les prospections de bâtis et de foncier pour installer l'hôtel de province (HPN) ont débuté durant la période d'administration directe au début de l'année 1989. La première assemblée de

province a entériné le choix du chef-lieu de la Province nord à Koohnê (Koné), le 17 juillet 1989, ce qui validait également la localisation de son siège. Il était nécessaire de **construire rapidement l'hôtel de province**. Après une phase de concours d'architecte, le marché de maîtrise d'œuvre pour sa réalisation est attribué en août 1990. En mars 1991, le marché pour la viabilisation de l'hôtel de province et de Xapecedeaxate (Païamboué) est attribué à la SECAL. Le chantier de construction a mobilisé un groupement de quatre entreprises locales qui a réalisé le gros œuvre dans des délais contraints. Les premiers bâtiments destinés à l'assemblée, à la présidence et au secrétariat général, ont été réceptionnés en 1992. L'installation de l'ensemble des services centraux dans ses nouveaux locaux de l'hôtel de province s'est achevée au début de l'année 1994.

Auparavant et jusqu'en 1992, certains agents se partageaient entre Nouméa et Koohnê (Koné) - Pwëbuu (Pouembout) où des maisons et autres locaux loués faisaient office de bureaux. L'immeuble Henriot construit par la commune de Koohnê (Koné) a aussi été investi par les services. Les premières séances de l'assemblée se sont déroulées à la mairie de Koohnê (Koné), le secrétariat général et la présidence étaient installés dans l'actuelle mairie de Pwëbuu (Pouembout).

Grande allée de l'hôtel de province



Concomitamment, il fallait, **construire des logements** dans les meilleurs délais pour pouvoir accueillir les agents provinciaux à Koohnê (Koné) et Pwëbuu (Pouembout). Les agents non-résidents étaient d'abord logés gratuitement notamment à l'hôtel Koniambo, pendant que la province Nord menait une campagne d'acquisition de foncier et de maisons. Deux nouveaux lotissements ont été réalisés durant cette période, celui de Xapecedeaxate (Païamboué) en partenariat avec la SIC et celui de l'Internat à Koohnê (Koné) en partenariat avec la commune. La phase d'installation matérielle de la province Nord à Koohnê (Koné) a coûté près de 3 milliards F. CFP en opérations immobilières. Sur la période 1989-1995, cela représente 10 % des dépenses d'investissement provinciales.

La collectivité était accompagnée par le groupement d'intérêt économique Villes Nouvelles de France, dans le cadre de la Mission d'Aménagement des Provinces Nord et Iles (MAPNI), pour la planification et le suivi des premiers grands chantiers.

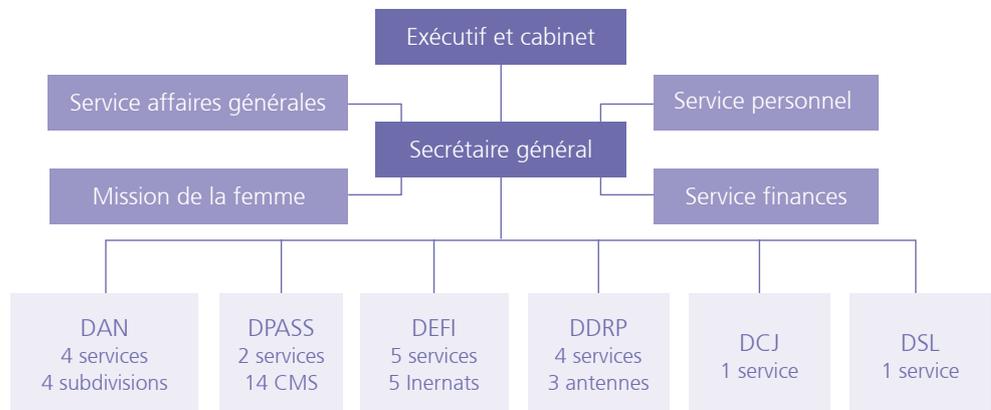
Opérations 1989-1995		Invest. PN M. F.CFP
Construction HPN		1 330
Viabilisation site de Païamboué		226
Viabilisation lotissement Internat		120
Acquisition Logements		215
Construction	40 log.ts Internat Koohnê (Koné)	514
	52 log.ts.Païamboué	300
	10 log.ts Pwëbuu (Pouembout)	146
	12 studios Koohnê (Koné)	71
	4 log.ts Koohnê (Koné) (4)	55
<b>Total</b>		<b>2 977</b>

L'administration provinciale est entrée officiellement en exercice avec la création des services et des directions. Il fallait à la fois recruter et être opérationnel. Les services supports, soit le cabinet du président, le secrétariat général, le service des finances et celui du personnel ont été constitués dès la première assemblée de province en juillet 1989, afin de préparer l'arrivée du personnel, structurer l'organisation de l'administration, réaliser les recrutements idoines et préparer le budget 1990. Les recrutements des directeurs ont été effectués dans les mois qui ont suivi. Chacun a proposé un programme, une organisation et un nom. Les directions opérationnelles ont été créées en décembre 1989 pour la DAN (l'aménagement), la DEFIS (l'enseignement, la formation et l'insertion sociale), la DASS (la santé et les affaires sociales) et la DCJSL (la culture, la jeunesse et les sports), puis en février 1990, avec la DDRP (le développement rural et la pêche).

Le recrutement des agents s'est opéré de trois manières : par l'affectation de fonctionnaires territoriaux venant

principalement de Nouméa, par l'embauche de résidents du Nord à proximité des sites de travail et enfin par le recrutement extérieur de personnes en contrat à durée déterminée en général pour des postes de catégorie A. Progressivement ces personnes ont été remplacées par des cadres locaux au fur et à mesure de la montée en qualification de candidats calédoniens.

L'organigramme de 1993 comporte six directions. Les services supports sont tous regroupés au sein du secrétariat général. Les effectifs provinciaux ont progressivement augmenté, pour atteindre 1 136,5 postes en 1995. Les quatre principales directions opérationnelles que sont l'enseignement et la formation, la santé et les affaires sociales, l'aménagement et le développement rural regroupaient 90 % des effectifs. Durant la période de lancement, « tout était à faire ».



Le maigre héritage reçu lors du partage des ressources humaines des régions et du Territoire constituait un handicap en termes de savoir-faire. Toutefois, l'état d'esprit « pionnier », la prise de conscience de « créer quelque chose de nouveau et que tout était possible » a été un moteur puissant pour dépasser les difficultés. C'était finalement l'opportunité de construire une administration innovante avec un attachement à mettre en place des actions « proches du terrain ». La

grande majorité des élus et des cadres administratifs n'avaient aucune expérience du fonctionnement d'une collectivité. L'apprentissage s'est fait collectivement et mutuellement entre les fondateurs élus et administratifs de la province.

De plus, au cours des premiers mois, un climat de méfiance régnait avec une partie de la population et des premiers agents. Il a donc fallu rassurer les agents par une dynamique inclusive et d'actions.

**L'activité institutionnelle** a été dense dès les premiers mois afin de poser les bases du fonctionnement de la province et de son activité. Les délibérations votées au cours de la première assemblée ont été dans l'ordre : le règlement intérieur, la composition des commissions, le choix du chef-lieu, la création des services et le budget 1989. La troisième assemblée du 2 décembre a notamment approuvé le programme de construction du HPN, instauré la politique d'habitat social pour 1990, autorisé la signature du CD et voté les premières subventions dans le secteur du développement, des sports et de la culture. Parmi les principales délibérations votées début 1990, on peut citer l'instauration de la réglementation relatives aux règles d'urbanisme (février 1990), la création de l'aide médicale et des aides sociales (février 1990) ou encore, le code de

*Les résultats de l'action provinciale ont été visibles dès les premières années, avec le lancement de plusieurs grands projets*

développement (mars 1990) ainsi que l'habilitation à signer le protocole d'accord de reprise de la SMSP (avril 1990).

En l'espace des six mois de 1989, cinq assemblées de province se sont tenues pour voter 81 délibérations. En 1990, huit assemblées se sont déroulées pour examiner 305 délibérations. La volonté d'aller vite se traduisait réellement dans la prise de décision.

Les résultats de l'action provinciale ont été visibles dès les premières années, avec le lancement de plusieurs grands projets. La volonté de « faire vite et de faire beaucoup » a néanmoins conduit à des difficultés financières dès l'exécution du budget 1993.



*Hôtel de province et son environnement en 1992*



*Hôtel de province et son environnement en 2022*

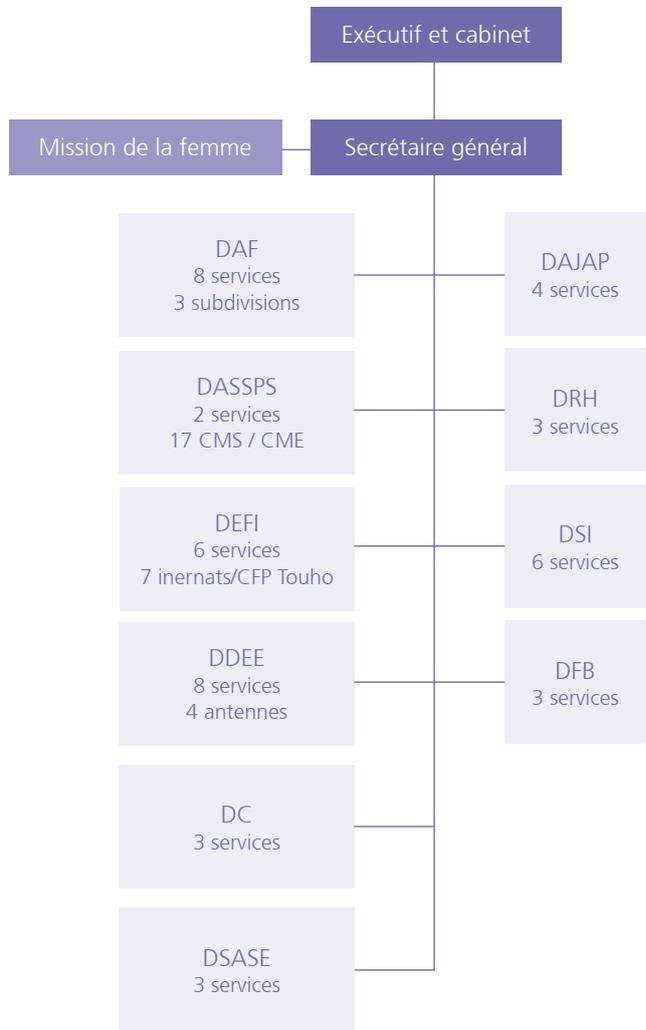
## 6.1.2. La consolidation de l'organisation administrative

Le renouvellement de la mandature en 1999 a marqué une étape importante dans l'organisation administrative. Il était en effet indispensable de donner un nouvel élan pour faire face aux enjeux à venir (future implantation de l'usine du Nord notamment) et de mobiliser les équipes provinciales en donnant un nouveau sens à leur action.

ajustements organisationnels sont intervenus récemment, pour s'adapter à l'évolution du contexte et des besoins, illustrant ainsi la capacité d'adaptation de l'administration provinciale. L'organigramme de 2022 comporte six directions opérationnelles et quatre fonctionnelles.



Les missions de certaines directions ont été élargies (ainsi le développement économique s'est substitué au développement rural devenu trop restrictif) et chaque direction opérationnelle s'est vue adjoindre une thématique transversale : la mission de la femme, le foncier, l'environnement, la jeunesse et les problèmes de société. Cela s'est traduit par la création de nouveaux services, la réorganisation des directions et la modification de leurs noms (DCSL-MF, DAF, DDE-E, DEFI-J, DASS-PS). La nouvelle organisation visait aussi à responsabiliser les équipes et à faciliter la prise de décision ainsi que la communication entre les différents niveaux. La réunion périodique des directeurs avec la présence du cabinet politique instituée en 2000 matérialisait cette nouvelle dynamique.



En 2000, les politiques publiques ont été formalisées pour la première fois dans un document. Son ambition est de définir les orientations et les positions à défendre par les conseillers ainsi que de fixer les directives et un cadre de travail pour les services qui sont chargés de les traduire en actions concrètes. Le cap étant donné, il devenait « plus facile aux directions de faire », tout en raccourcissant le circuit de décision.

En 1998, l'accord de Nouméa a établi et défini la citoyenneté calédonienne et la possibilité pour la Nouvelle-Calédonie d'adopter ses propres règles en matière de protection de l'emploi. L'embauche de citoyens calédoniens a toujours été un objectif prioritaire de la politique provinciale des ressources humaines. La collectivité a ainsi pris des dispositions pour les prioriser dans l'accès aux emplois provinciaux bien avant l'adoption des Lois du Pays sur l'emploi local (en 2010 pour le code du travail et en 2016 dans la fonction publique). En parallèle, un effort de promotion interne est réalisé pour l'encadrement. Il consiste à faire progresser en responsabilités des agents déjà en poste au sein de la collectivité.

Le premier Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a été élaboré la même année afin de proposer différents scénarios d'orientation pour les finances.

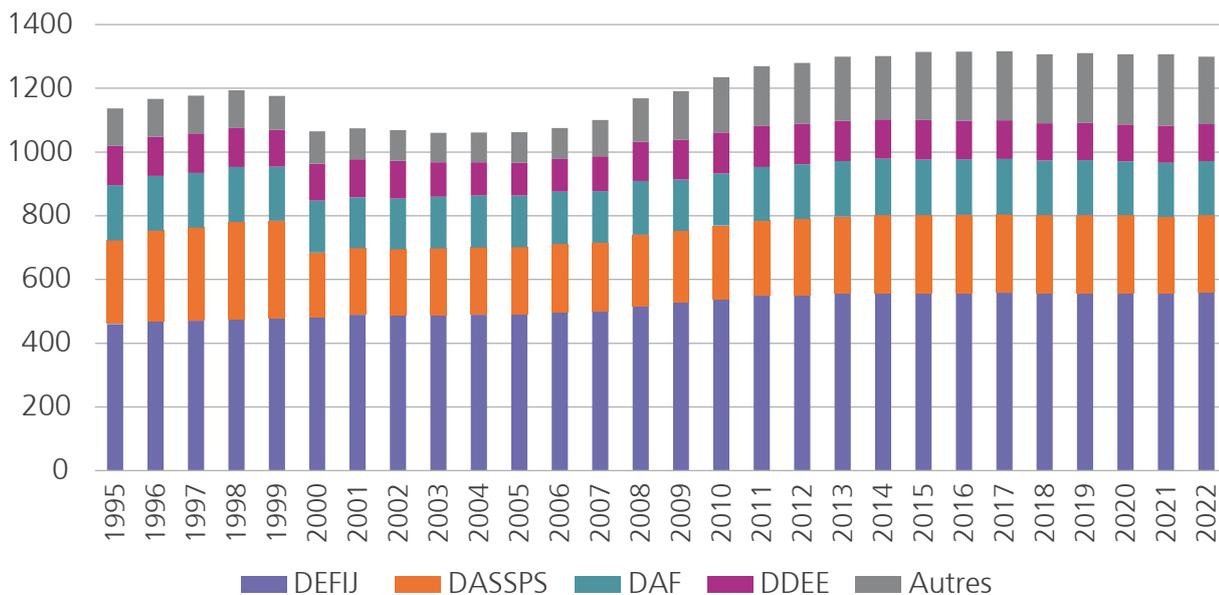
Cette organisation a ensuite évolué en 2008. La modernisation et la complexification de l'approche des dossiers, où un besoin de spécialisation est apparu, a entraîné la création de nouvelles directions supports, la DFB (les finances), la DRH (les ressources humaines), la DAJAP (les affaires juridiques, administratives et le patrimoine) et la DSI (les systèmes d'information). De nouveaux

**L'évolution des effectifs provinciaux** a connu trois principales phases. D'abord, c'est celle de l'installation décrite ci-dessus, avec une hausse qui s'est poursuivie après 1995. En 1998, le nombre de postes était de 1 194. En 2000, le nombre de postes a été réduit de 9,5 %, principalement à la suite du transfert du personnel des deux hôpitaux provinciaux au Centre Hospitalier Nord. Cette seconde phase a consisté à la stabilisation des effectifs (autour de 1 065 postes) jusqu'en 2006, notamment pour pouvoir réduire les dépenses de

fonctionnement. Puis à partir de 2007 et jusqu'en 2015, les effectifs provinciaux ont progressé chaque année, avec la création des nouvelles directions et le renforcement des services en place. Un bond de 200 postes supplémentaires est observé entre 2008 et 2013.

Les effectifs ont atteint 1 316 postes en 2016 avant leur stabilisation puis une légère réduction. Au 31 décembre 2022, 1 299,5 postes sont inscrits au budget. Les réorganisations de services se font dorénavant à effectif constant.

#### EVOLUTION DU NOMBRE DE POSTES



**Le respect des us et coutumes Kanak** est visible dans la conception architecturale de l'hôtel de province qui intègre en son cœur une case traditionnelle et une grande allée. Cette case constitue le lieu d'accueil de toutes les délégations rendant visite à la province Nord. Elle est le lieu où l'accueil coutumier est pratiqué conformément aux usages traditionnels Kanak. Les représentants coutumiers sont associés aux cérémonies d'accueil chaque fois que cela est nécessaire. Le geste coutumier est aussi réalisé par la province lors d'un événement. D'une manière générale, les représentants coutumiers sont associés aux principaux projets portés par la province. Enfin, l'usage de la toponymie des noms Kanak des lieux est systématisé dans les documents produits, y compris dans les délibérations de l'assemblée de province.

Lorsqu'un agent est douloureusement touché par un événement de la vie, la mobilisation de ses collègues, pour témoigner leur solidarité et accompagner la famille dans son deuil, s'effectue encore selon les us et coutumes Kanak. Cet environnement a contribué à favoriser l'émergence

d'un sentiment d'appartenance et de solidarité au sein de l'administration.

L'analyse des emplois permanents occupés en décembre 2022 indique un taux d'occupation de personnes ayant le statut de **citoyens calédoniens s'élevant à 89,5 %**. Près de la moitié

des emplois « non citoyens » concernent les métiers sanitaires et sociaux dont une très grande majorité d'infirmiers et de médecins. Parmi l'ensemble des 146 emplois d'encadrement de tous niveaux (de secrétaire général à chef de bureau et y compris les directeurs d'école et d'internats), le taux de citoyenneté est de 91,1%. Ainsi en 2022, plus de neuf emplois à responsabilité sur dix sont occupés par des citoyens calédoniens.

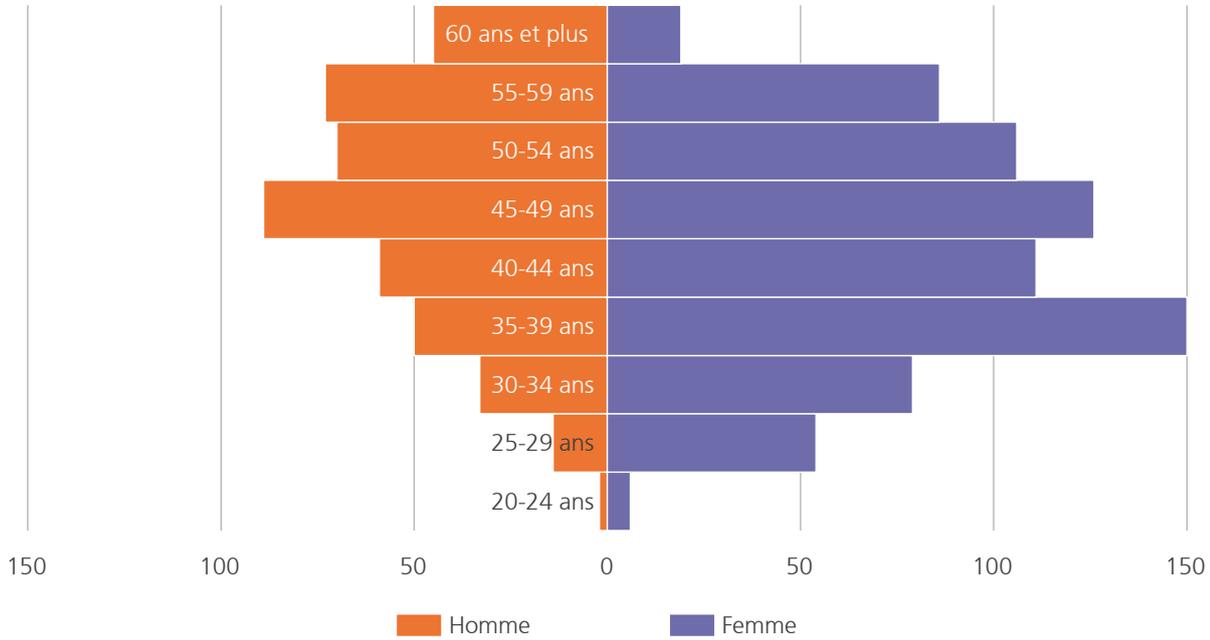
La parité est largement respectée puisque les femmes occupent 63 % des emplois. Elles sont majoritaires pour tous les niveaux de postes et c'est dans les emplois de catégorie A qu'elles sont les plus nombreuses avec un taux de 69 %. En revanche, elles restent minoritaires dans les emplois d'encadrement où elles n'en occupent que 43 %.

*L'analyse des emplois permanents occupés en décembre 2022 indique un taux d'occupation de personnes ayant le statut de citoyens calédoniens s'élevant à 89,5 %.*



La moyenne d'âge des agents provinciaux est de 45 ans, les femmes sont nettement plus jeunes (43 ans) que les hommes (47 ans). La pyramide des âges illustre leur répartition par tranche d'âge.

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2022



Journée récréative et sportive



Mobilisation des agents pour la journée internationale des droits des femmes

### 6.1.3. L'activité institutionnelle

Depuis sa création, la province Nord a traversé six mandatures tandis que la septième s'achève et elle a connu deux présidents de son assemblée délibérante.

La répartition femme/homme indiquée est celle constatée à la proclamation des résultats du scrutin, la composition de

l'assemblée a pu évoluer par la suite. Les premières élues le sont en 1999. La loi de 2000 sur la parité aux élections a contraint les partis politiques à présenter un nombre égal de femmes et d'hommes dans les listes de candidats. Le résultat est l'augmentation nette des femmes élues à l'assemblée depuis 2004, sans toutefois que la parité ne soit atteinte.

Fondement	Mandature	Date élection	Président	Nbre élus	Nbre femmes	Nbre hommes	% femmes
<b>Accord de Matignon</b> Loi référendaire n° 88-1028 du 9 novembre 1988	1989-1995	11/06/1989	Léopold Jorédié	15	0	15	0%
	1995-1999	09/07/1995			0	15	0%
<b>Accord de Nouméa</b> Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999	1999-2004	09/05/1999	Paul Néaoutyine	22	3	19	14%
	2004-2009	09/05/2004			9	13	41%
	2009-2014	10/05/2009			10	12	45%
	2014-2019	11/05/2014			9	13	41%
	2019-2024	12/05/2019			10	12	45%



Accueil coutumier de la Ministre des Outre-Mer



Vote pour l'élection du président de l'assemblée de province en 2019

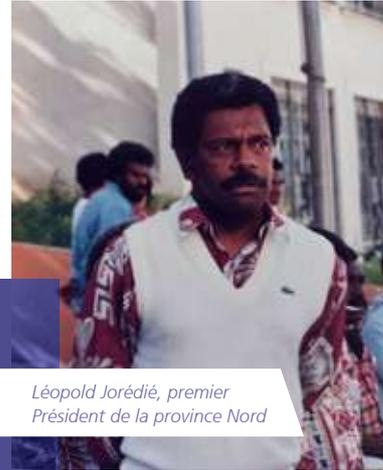
Depuis le 17 juillet 1989, l'activité institutionnelle a été conforme aux dispositions de la loi référendaire, puis de la loi organique, avec une fréquence régulière **des séances publiques de l'assemblée de la province Nord** (au moins une fois tous les deux mois).

Par ailleurs, des séances plénières, réservées aux conseillers provinciaux et sur des sujets spécifiques ont également été organisées, à l'instar des présentations annuelles des activités des SAEML provinciales. Au total, 253 assemblées de province se sont déroulées en 33 ans, soit une moyenne de 7,5

assemblées par année, avec l'examen de 12 985 délibérations. Toutes les délibérations provinciales sont accessibles au public et notifiées aux intéressés. Auparavant, elles étaient aussi publiées au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie et elles sont maintenant disponibles en version dématérialisée.



Visite de terrain de la Commission du développement économique à Ouégoa en 2009



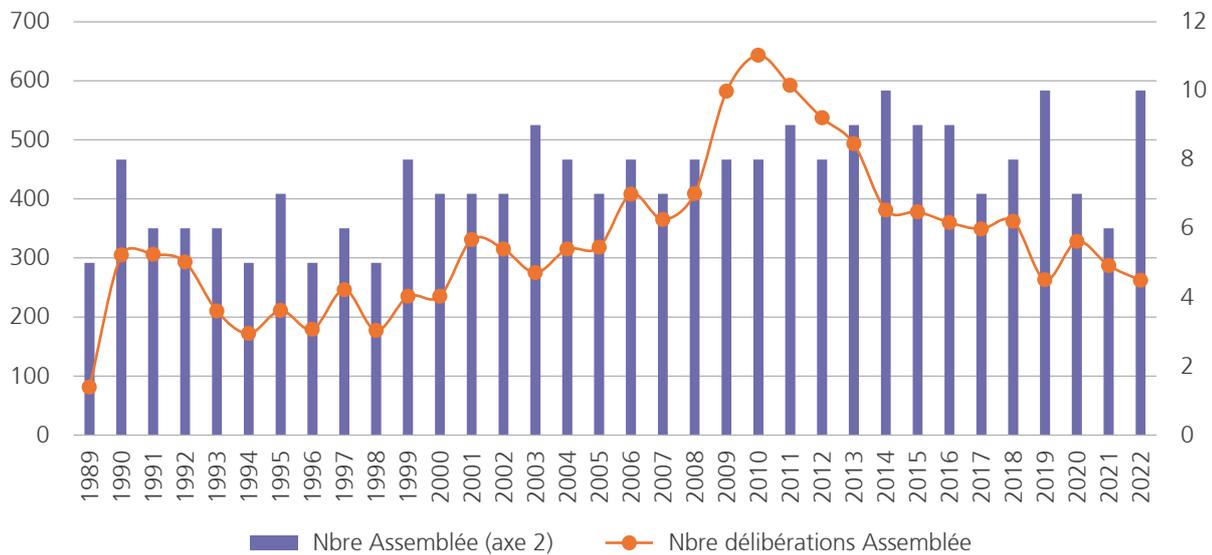
Léopold Jorédié, premier Président de la province Nord

**Le bureau de l'assemblée** de province est quant à lui, composé du président de l'assemblée et de ses vice-présidents, qui peuvent recevoir des délégations de l'assemblée. L'activité institutionnelle ayant été croissante, le bureau de l'assemblée est habilité depuis août 1999, pour l'attribution de toutes les aides ou subventions d'un montant inférieur ou égal à deux millions F.CFP. Le bureau se réunit à la même fréquence que les assemblées publiques, notamment pour valider l'ordre du jour de l'assemblée suivante.



Assemblée de province

ACTIVITÉ INSTITUTIONNELLE



**Les débats et les votes en assemblée de province** sont respectueux et consensuels. Les principaux débats contradictoires se font lors des commissions intérieures. Les budgets primitifs ont tous été votés avant le 31 mars de chaque année. A l'exception de quelques textes, l'immense majorité des délibérations est votée à l'unanimité par les différentes sensibilités politiques.

# 6.2. Mobiliser les ressources pour l'action

## 6.2.1. Le financement de l'action provinciale

### 6.2.1.1. Les principales recettes

Les parties précédentes exposent la réalisation des programmes et les interventions provinciales. Ces réalisations ont été rendues possibles grâce aux ressources financières disponibles et mobilisées.

Les recettes de la province Nord ont différentes origines comme le montre le graphique mais celles en provenance de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat en représentent 87 % sur l'ensemble de la période. On note toutefois un recul de cette part dans la dernière décennie avec la diversification des « autres recettes » comme l'indique cette catégorie du tableau.

La seule part des **dotations globales de fonctionnement (DGF) et d'investissement (DGI) de la Nouvelle-Calédonie** pèse 70 % des recettes moyennes de la période. En application de l'organisation fiscale et budgétaire, la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière fiscale et elle doit en reverser une partie aux provinces. Ces dotations légales sont calculées sur la base d'une quote-part du budget de répartition de la Nouvelle-Calédonie. La clé de répartition de cette quote-part versée au bénéfice de la province Nord se monte à 40 % pour la dotation d'équipement et à 32 % pour la dotation de fonctionnement.

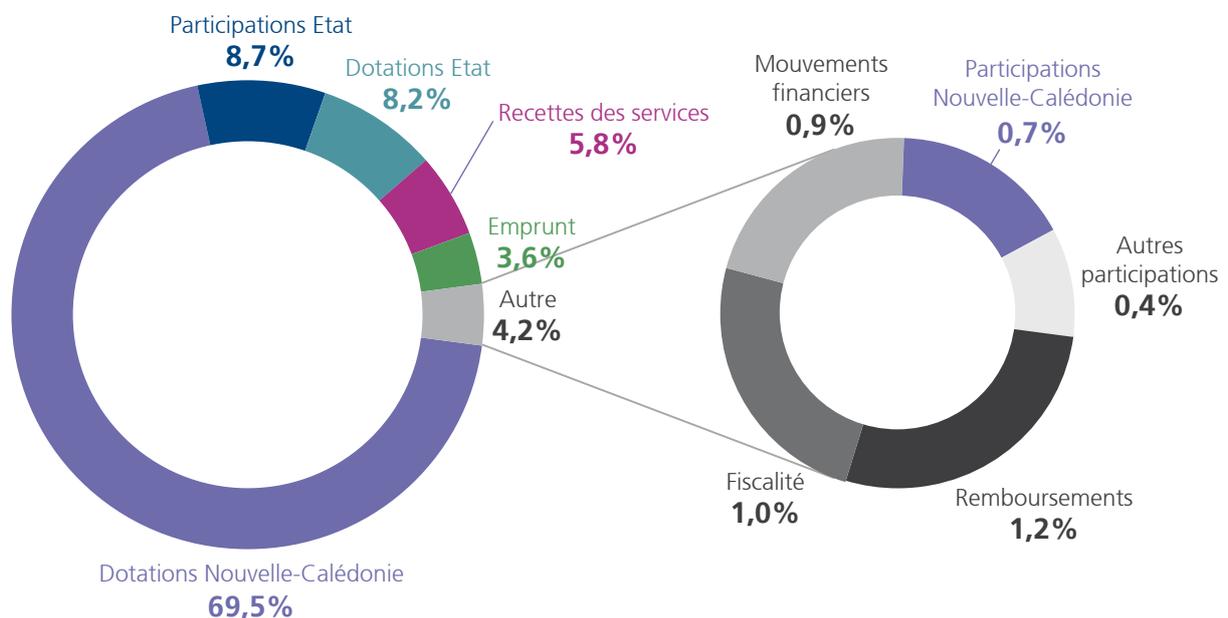


La sensibilité des ressources provinciales à l'évolution des dotations de la Nouvelle-Calédonie est donc extrêmement forte.

**Les dotations de l'Etat** sont composées de la dotation pour les collèges et de la DGF Etat (depuis 1999) qui sont restées particulièrement stables depuis vingt ans.

Les participations de l'Etat au titre des contrats de développement ont été plus variables selon les années et en moyenne, elles ont financé 8 % des actions provinciales.

#### RECETTES RÉELLES 1989-2022

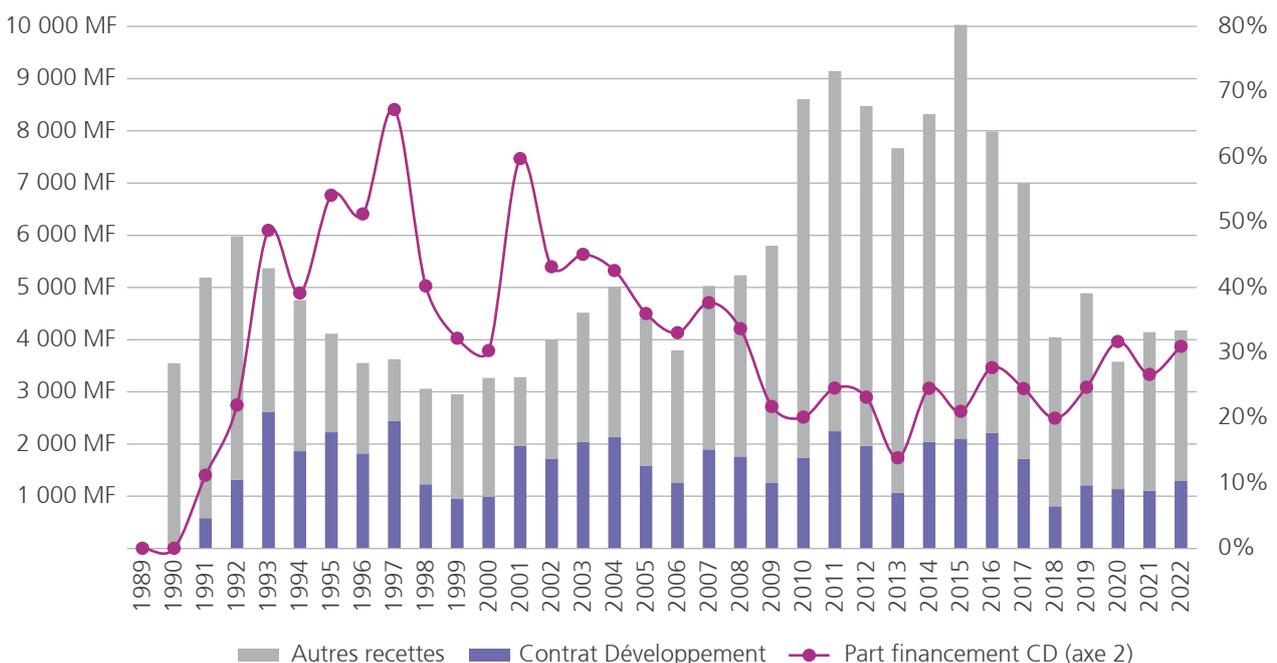


Catégorie (toutes sections)	Recettes annuelles moyennes (M. F.CFP)		
	1989-1999	2000-2009	2010-2022
Dotations Nouvelle-Calédonie	10 010	15 544	21 257
Participations Etat	1 717	2 764	1 665
Dotations Etat	225	2 531	2 811
Recettes des services	485	961	2 309
Emprunt	463	46	1 709
Remboursements	51	165	527
Fiscalité	31	156	470
Mouvements financiers	5	375	264
Participations Nouvelle-Calédonie	182	139	194
Autres participations	112	84	93
<b>Total</b>	<b>13 281</b>	<b>22 765</b>	<b>31 299</b>
> Part NC	77%	69%	69%
> Part Etat	15%	23%	14%
> Part autres	9%	8%	17%

**Les contrats de développement (CD)** sont issus des accords de Matignon-Oudinot et ils ont été reconduits lors de l'accord de Nouméa. En 1988, il était prévu que « la politique de développement économique, sociale et culturelle s'appuie sur les provinces, par les moyens de contrats de développement conclus entre l'État et celles-ci ». Les CD constituent un outil privilégié de l'État pour accompagner le rééquilibrage de la

Nouvelle-Calédonie. A ce titre, le taux de participation de l'État au financement des opérations est plus élevé pour la province Nord que pour la province Sud. Actuellement, la sixième génération de contrats est en cours d'exécution jusqu'à la fin de l'année 2024.

FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS OPÉRATIONS FINANCIÈRES)



De multiples opérations ont été cofinancées et les opérations d'investissement ont été largement favorisées.

Les participations de l'État au titre des contrats de développement ont financé en moyenne 30 % de l'investissement provincial (hors opérations financières). C'est la première recette extérieure, quasiment à égalité avec la DGI de la Nouvelle-Calédonie, et loin devant les emprunts. Si le montant moyen annuel est resté stable, cette part prépondérante s'est néanmoins réduite dans le temps comme le montre le tableau.

Investissement	Moyenne annuelle (M. F.CFP)		
	1989-1999	2000-2009	2010-2022
Dépenses totales	3 973	5 555	9 339
Prog. Invest. (hors op. financières)	3 838	4 433	6 776
Recettes CD	1 671	1 660	1 586
Part CD/ prog. Invest.	43,5%	37,4%	23,4%

deux à trois ans en attente des réformes fiscales mais elle s'est prolongée. Depuis, la province s'évertue à conserver un taux d'endettement maîtrisé.

Avec 89 % des remboursements d'emprunts à son profit, l'Agence Française de Développement est la principale caisse prêteuse.

La collectivité a également activé le **levier fiscal** dans son champ de compétence, c'est-à-dire les centimes additionnels applicables aux impôts, droits et taxes au profit

des provinces. Pour optimiser leur rendement, elle a relevé à hauteur du maximum légal, les centimes sur la contribution des patentes, ceux sur la contribution foncière et sur les droits d'enregistrement ainsi que la contribution téléphonique, depuis 2015.

Les mouvements financiers comprennent les produits de placement temporaire de 2008 à 2012 ainsi que les intérêts perçus de la STCPI depuis

2002 (231 millions F.CFP annuel jusqu'en 2006, 469 millions F.CFP par an de 2007 à 2014 et 101 millions F.CFP par an depuis 2015).

Reconstruction d'une habitation dans le cadre du programme trémolite cofinancé par l'Etat et la Nouvelle-Calédonie



**Les recettes des services** ont nettement progressé, elles intègrent principalement les produits de l'activité issus des services offerts par les équipes provinciales (internats, centre de formation, CMS, etc.) ainsi que l'exercice de compétences déléguées par la Nouvelle-Calédonie (allocations aux personnes âgées, enfance en danger, placement des demandeurs d'emplois, entretien des cours d'eau et des routes, etc.). L'amélioration de ces recettes à partir de 2000 répondait à un risque de réduction des dotations et des participations qui justifiait l'optimisation des ressources propres.

**Le recours à l'emprunt** a été discontinu. Il a été essentiellement mobilisé de 1992 à 1996 et depuis 2011. A l'inverse, le début des années 2000 a été une période de ferme réduction de la dette.

La forte mobilisation de l'emprunt entre 2016 et 2019 avait été faite dans l'objectif de jouer le rôle de relais de croissance alors que la crise économique en Nouvelle-Calédonie réduisait ses recettes fiscales. La période difficile devait initialement durer



Usagers du centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout)



Signature du partenariat avec l'ADEME

### 6.2.1.2. La situation financière

La trajectoire budgétaire de la province Nord est illustrée dans le graphique par les courbes d'évolution des recettes et des dépenses.

Une première alerte est observée dès 1991 avec un solde négatif entre les recettes et les dépenses, cette situation s'est prolongée jusqu'en 1995. Le redressement est effectif en 1996 et le solde positif des recettes sur les dépenses le reste globalement jusqu'en 2004.

Un découplage favorable est constaté à partir de 2005 avec un solde de recettes largement excédentaire pendant quatre ans. Il atteint un sommet en 2008 lorsque des recettes exceptionnelles de 25 milliards F.CFP sont versées par la Nouvelle-Calédonie (contre 15 milliards F.CFP en 2005 et 17 en 2006 et 2007), en raison notamment d'un rendement record de la « fiscalité nickel ». Le cumul des excédents de ressources de cette période a permis la constitution d'un confortable fonds de roulement. A partir de 2009, la tendance s'inverse et les dépenses sont supérieures aux recettes jusqu'en 2019. Depuis 2020, la situation s'est rapprochée de l'équilibre.

Les déficits de ressources sur les dépenses ont été financés par des emprunts et par la mobilisation du fonds de roulement. Néanmoins, la situation financière de la collectivité était dégradée dès 1992 et la province Nord a dû négocier des prêts relais pendant quelques années pour avoir la trésorerie nécessaire au paiement de ses charges. Au début des années 2000, la rigueur budgétaire a conduit à retrouver une stabilité financière fondée sur la réduction des dépenses de

fonctionnement tout en conservant un niveau satisfaisant d'investissement. Le but était d'accroître la capacité d'autofinancement de la collectivité dans la perspective d'accompagner les aménagements nécessaires à l'implantation de l'usine du Nord (le début de sa construction était alors planifié pour 2004).

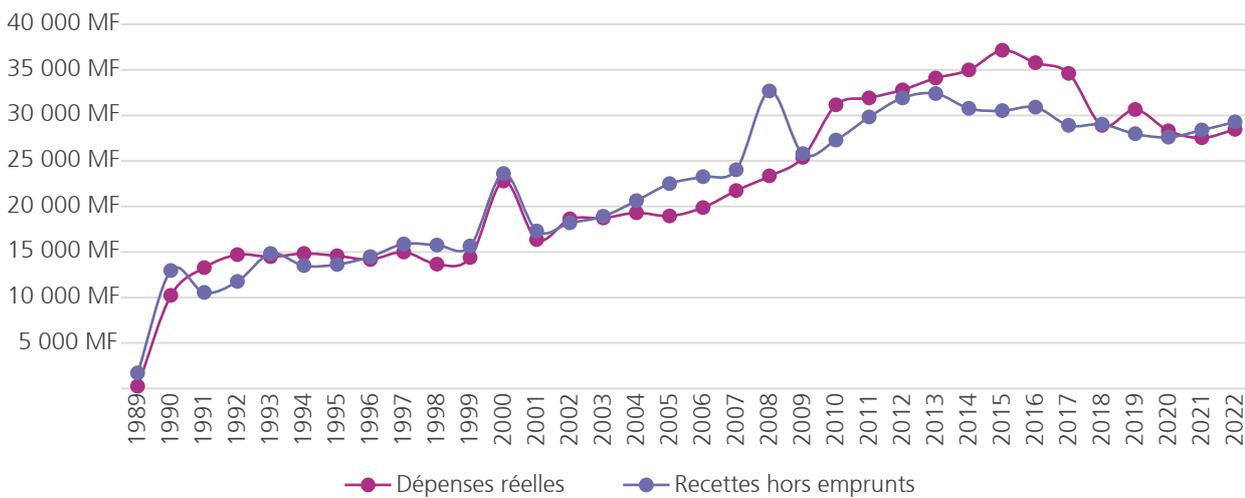
En 2009, la province a délibérément fait le choix de dynamiser ses investissements et ses interventions en fonctionnement car les besoins sur le terrain étaient importants et parce qu'elle en avait conjoncturellement les moyens pendant quelques années. A partir de 2017, il a néanmoins fallu resserrer les dépenses de fonctionnement pour tenir compte de la réduction des recettes fiscales de la Nouvelle-Calédonie.

*Au début des années 2000, la rigueur budgétaire a conduit à retrouver une stabilité financière*



Inauguration du pont de Kaa Wi Paa (Kouaoua)

### EVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES RÉELLES (TOUTES SECTIONS)



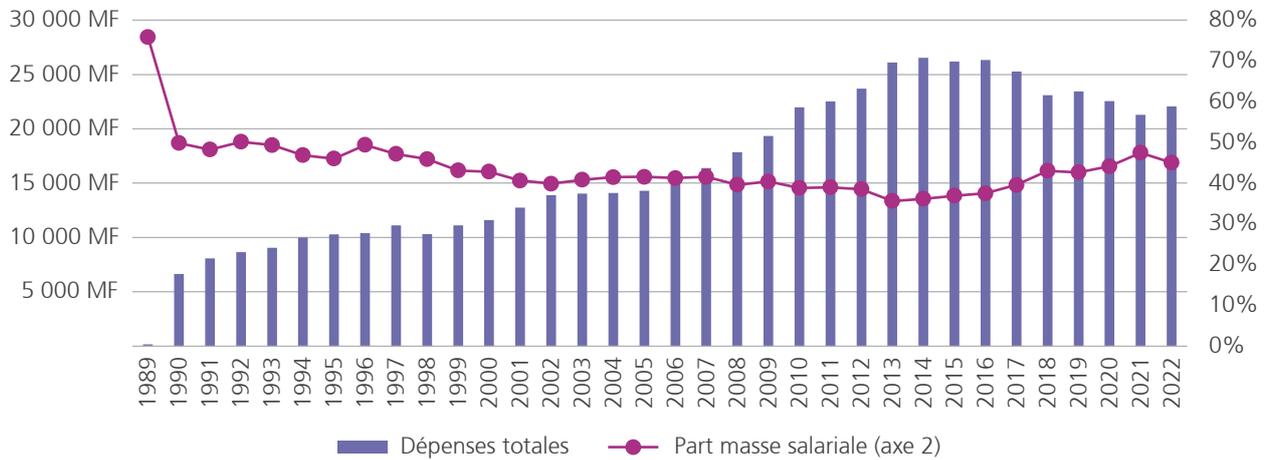
**Les dépenses de fonctionnement** ont atteint un plafond entre 2013 et 2016 à hauteur de 26 milliards F.CFP par an. Depuis, elles ont progressivement été ramenées à 22 milliards F. CFP qui correspond aussi à leur niveau de 2010.

Le coût de la masse salariale s'établit en moyenne à 41,6 % des dépenses de fonctionnement sur toute la période (47 %

de 1989 à 1999 et 40 % en moyenne depuis 2010).

La masse salariale comprend la rémunération et les charges sociales du personnel, les indemnités et charges sociales des élus et les frais d'hospitalisation (avant la mise en place du RUAMM).

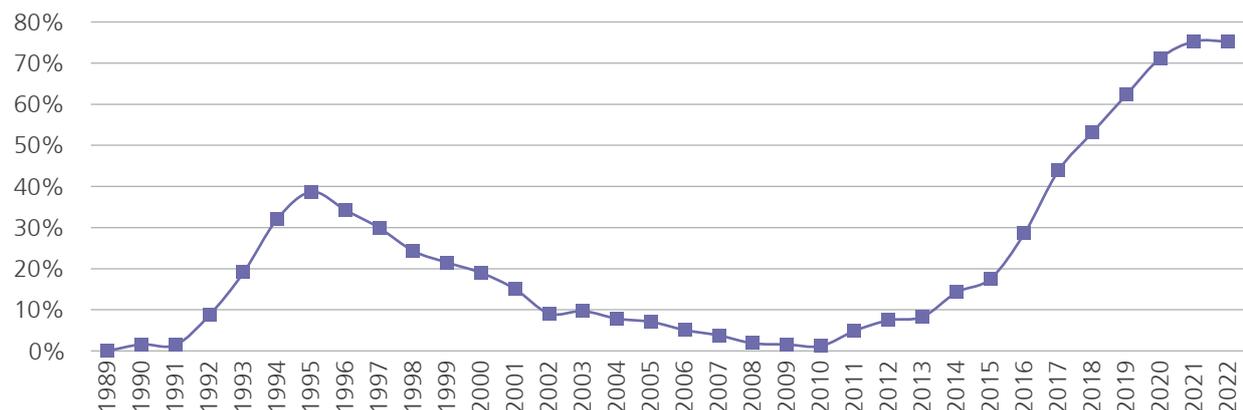
#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



**Le recours à l'emprunt** pour financer les investissements a entraîné une hausse de la charge de la dette. La province avait remboursé par anticipation une partie de ses emprunts en 2002 et elle était totalement désendettée en 2010 (avec un encours de 272 millions F.CFP au 31/12/2010). Elle disposait alors d'une grande capacité à emprunter, ce qu'elle a fait. Le

taux d'endettement illustré par le graphique se calcule par le rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement. Il se monte à 75 % en 2022 et il reste sous le seuil conseillé de 90 %. L'encours des emprunts au 31 décembre 2022 s'élève à 18,1 milliards F.CFP.

#### TAUX D'ENDETTEMENT

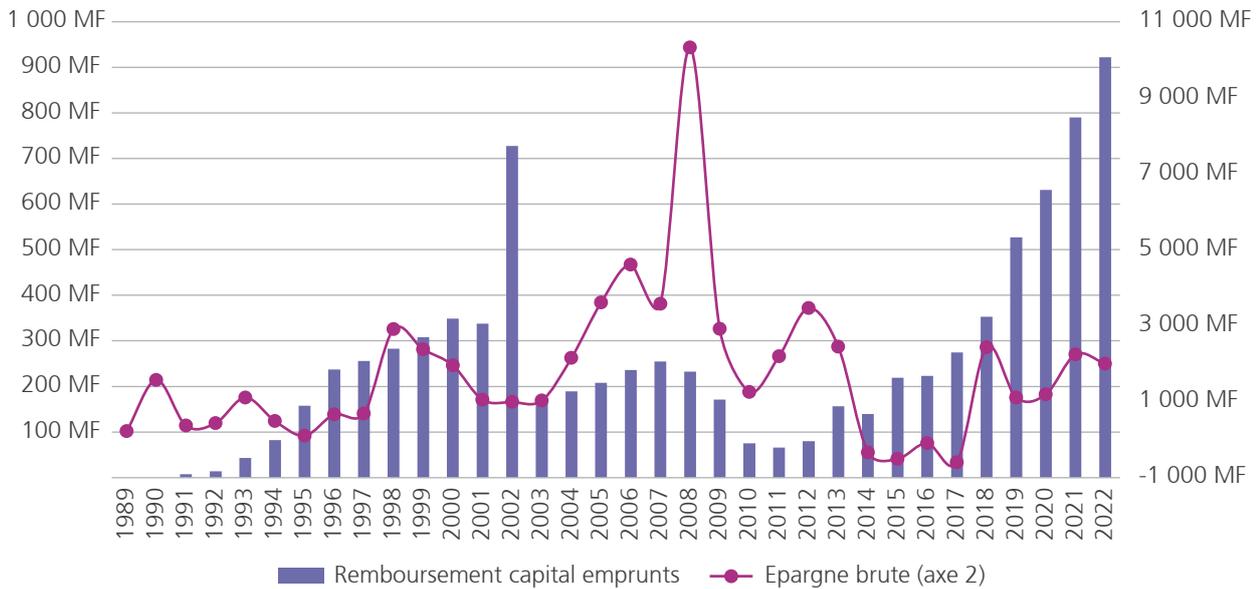


La « bonne santé » financière d'une collectivité lui demande de dégager chaque année les ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette. **L'épargne brute** est l'indicateur de cette situation financière. Elle se calcule par la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette est la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital des emprunts, elle permet de financer les autres investissements et d'abonder le fonds de roulement. L'épargne nette a toujours été positive sauf en 1995 et de 2014 à 2017. Ce déficit temporaire a alors été couvert par les résultats positifs cumulés des années antérieures.



EPARGNE ET REMBOURSEMENT DE LA DETTE



### 6.2.1.3. La répartition des moyens par politique publique et compétence

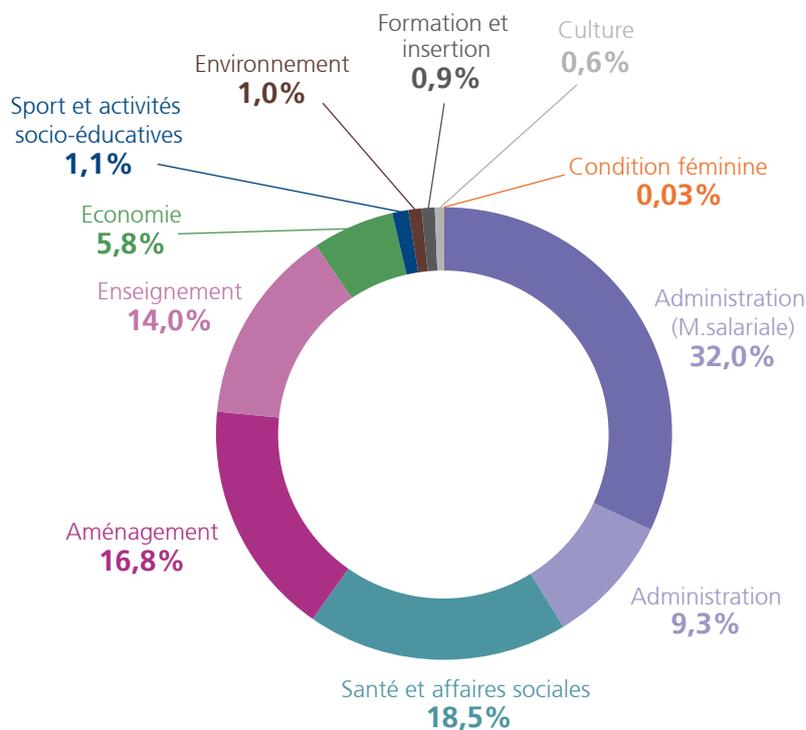
La province Nord a pris en main les compétences qui lui ont été transférées au travers de ses politiques publiques. Les dépenses, toutes sections confondues sont réparties par domaine de politique publique afin d'illustrer l'évolution de leur mise en œuvre opérationnelle. Les agents provinciaux en ont été les acteurs, chacun dans leur domaine, mais les dépenses de personnels correspondantes ne pouvant pas être classées à ce niveau de détail, elles sont regroupées au niveau de l'administration.

Le découpage chronologique permet de distinguer trois périodes :

■ **la période d'installation**, de 1989 à 1999, concentrée sur quatre domaines : la santé et le social, l'enseignement, l'aménagement et le développement économique. Cela confirme les priorités données au rééquilibrage des infrastructures de base, au développement économique tout en déployant de meilleurs services scolaires et sanitaires. Les autres domaines hors administration, pèsent moins de 4 % des dépenses totales ;



#### DÉPENSES 1989-1999 PAR POLITIQUE PUBLIQUE



■ **la période de la diversification**, de 2000 à 2009, pendant laquelle la collectivité structure ses politiques en matière de culture, de sport et de socio-éducatif, ainsi que d'environnement. Les domaines historiques de la première période sont maintenus mais le poids des autres a doublé. De nouvelles mesures sont mises en place dans tous les domaines ;

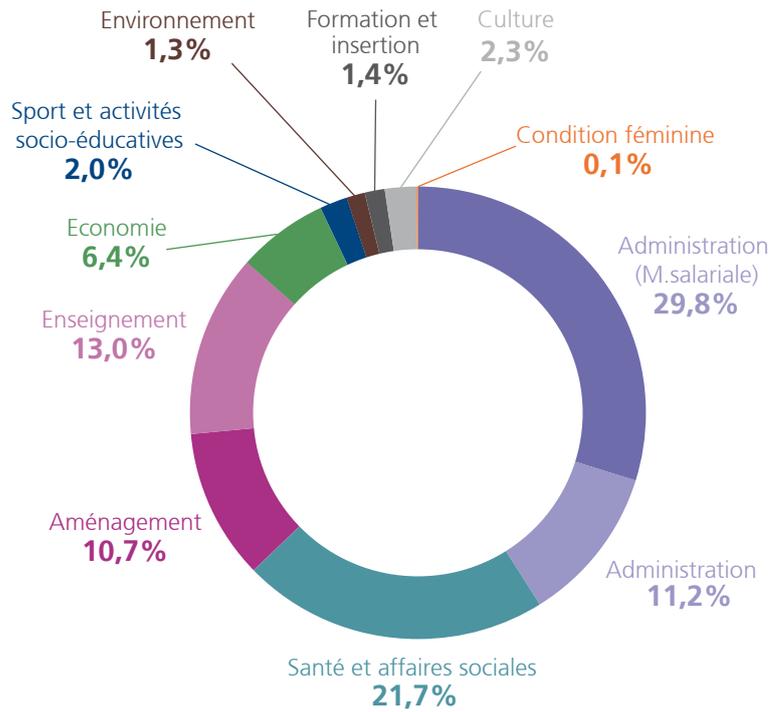


Dentiste en dispensaire

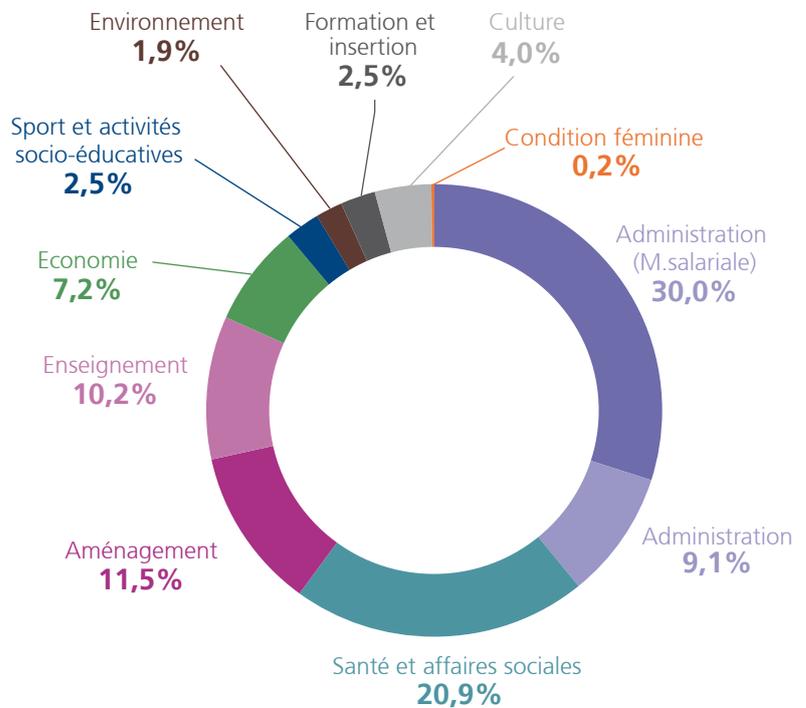
■ **la période de consolidation**, depuis 2010, où les politiques publiques les plus récentes gagnent encore en importance. Elles sont tournées vers le cadre de vie de la population et la préservation de l'environnement. Cela ne se fait toutefois pas au détriment de celles en faveur de la santé, de l'enseignement, du développement économique, ni de l'aménagement dont le poids relatif diminue mais dont les moyens consacrés augmentent en valeur.

*Depuis 2010, les politiques publiques (...) sont tournées vers le cadre de vie de la population*

DÉPENSES 2000-2009 PAR POLITIQUE PUBLIQUE



DÉPENSES 2010-2022 PAR POLITIQUE PUBLIQUE



La répartition institutionnelles des compétences entraine dans certains cas une mise en œuvre croisée de celle-ci.

La province Nord a évalué, sur la période 2014 - 2021, les compétences relevant de la Nouvelle-Calédonie et exercées par la province Nord. Sur cette période, les dépenses correspondantes se montent à 42 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la collectivité. L'action sanitaire et sociale en représente la plus grande part (34 %).

Certaines sont déléguées formellement et la province perçoit alors des recettes pour tout ou partie de leur exercice. Le tableau détaille le bilan financier. Globalement la compensation par la Nouvelle-Calédonie des moyens engagés reste très partielle.

Le débat d'orientation budgétaire d'octobre 2017 a posé les fondements d'une nouvelle stratégie en partant du principe que chaque collectivité doit assumer et financer ses compétences. Il a ainsi été demandé à la Nouvelle-Calédonie de financer ses compétences afin d'alléger le budget de la province Nord de dépenses ne relevant pas de son champ de compétences.

A l'inverse, la Nouvelle-Calédonie intervient sur certaines compétences provinciales (l'agriculture par exemple).

Les discussions sur la répartition des compétences et leur financement sont engagées depuis plusieurs années afin de rechercher les moyens de les décroiser autant que possible tout en maintenant le même niveau de service auprès de la population.



Inauguration de l'usine du Nord

Dépenses de fonctionnement 2014-2021 (Millions F. CFP)	Dépenses PN	Recettes NC
Article 22 - 4 Protection sociale & santé	66 562	13 552
Article 21 - III - 2 et 3 Enseignement primaire et secondaire privé	7 758	0
Article 22 - 2 Travail formation	1 761	1 847
Article 22 - 18 Protection judiciaire de l'enfance	1 664	1 774
Article 22 - 29 Sport / Culture	2 149	97
Article 22 - 8 Desserte maritime	1 149	0
Article 22 - 9 Desserte aérienne	544	0
Article 21 - III - 2 Santé scolaire	320	14
Article 22 - 12 Circulation & transport routiers	291	15
<b>Total</b>	<b>82 198</b>	<b>17 299</b>



Equipe de prévention de la DASSPS à l'issue de la journée du diabète

## 6.2.2. La modernisation de l'administration

La modernisation est examinée sous deux angles.

■ **La modernisation des finances** se traduit notamment par un pilotage pluriannuel des finances de la collectivité. L'assemblée provinciale a voté son premier plan pluriannuel d'investissement (PPI) en décembre 2011 et depuis, le PPI a été réajusté à plusieurs reprises. Le plan pluriannuel de fonctionnement (PPF) a été voté en avril 2013 mais le manque de visibilité sur les recettes fiscales a rapidement rendu caduc ses orientations pluriannuelles. Il est néanmoins toujours utilisé comme un outil de prospective lors du débat d'orientation budgétaire.

L'ensemble de ces outils vise une meilleure lisibilité budgétaire des opérations par les élus et par les administrés. Ils permettent une gestion plus dynamique des opérations sur le terrain avec les outils adossés à la pluri-annualité que sont les autorisations de programme pour les opérations d'investissement et les autorisations d'engagement pour les dépenses de fonctionnement. La Chambre Territoriale des Comptes soulignait dans son rapport d'observations<sup>23</sup> que « la province Nord s'est dotée d'un ensemble d'outils destinés à améliorer la maîtrise de ses finances. La collectivité s'est appropriée ces instruments, même si leur utilisation mérite encore d'être améliorée ».

Lors de la mise en œuvre la nomenclature M52 en 2012, la province a opté pour un vote par fonction afin d'obtenir là encore une meilleure lisibilité de l'action de la collectivité.

équipements et l'assistance aux utilisateurs ainsi que d'une cellule Système d'Information Géographique (SIG), toutes deux rattachées au secrétariat général. En 2005, une démarche de modernisation a donné lieu au projet « MAP 2008 » (Modernisation de l'Administration Publique) dont l'enjeu était de mieux organiser le fonctionnement de la collectivité.

La naissance de la direction des systèmes d'information fin 2007 a réuni tous les métiers traitant du numérique, mais disséminés, en une seule structure. Depuis 2011, les différents schémas de développement des systèmes d'information successifs ont permis d'adapter l'organisation à l'évolution des enjeux.



Usage d'un TBI à l'école primaire



Assemblée budgétaire

■ **Le développement du numérique** a également accompagné l'évolution de l'action provinciale.

Dès 1992, la province a adopté les premières propositions concernant le « système d'informatique » dont la création de deux postes spécifiques de pupitreurs. En 2000, la collectivité disposait une cellule informatique pour la maintenance de ses

La première étape a posé les bases matérielles. La construction du data center mis en service en 2014 est le pilier de cette stratégie pour garantir la pérennité technique des systèmes d'informations.

Sur ce fondement, le déploiement de l'e-administration s'est ensuite accéléré en interne avec la multiplication d'outils, la facilitation de leur usage et la dématérialisation des principaux processus supports (délibérations, conventions, courriers et factures plus récemment). La connexion de tous les sites distants au réseau provincial avec des liaisons spécialisées et à haut débit assurent désormais sécurité et fiabilité aux utilisateurs et elles rendent possible l'usage des applications en tous lieux.

En parallèle, l'autonomisation du système d'information a été menée dans le but d'une maîtrise par la collectivité de ses principaux outils. Ceux logés précédemment au sein des services de la Nouvelle-Calédonie sont progressivement internalisés. C'est le cas des finances (Astre) depuis 2018 et des aides sociales (GAIP) en 2023. Seule la gestion du personnel (Tiarhé) n'est pas encore rapatriée.

La phase actuelle d'évolution étend la modernisation à l'organisation des services utilisateurs, à la promotion de

<sup>23</sup> Rapport d'observations définitives sur la gestion de la province Nord exercices 2012 et suivants – mars 2017

nouvelles méthodes notamment dans la conduite de projets, à la valorisation de l'information ainsi qu'à la communication. Notons également dans les étapes clés, l'ouverture de l'accès à internet pour tous les agents en 2009 et celle du portail collaboratif interne UFI en 2016. Depuis plusieurs années déjà, tous les utilisateurs potentiels d'un ordinateur ont accès à un poste et tous les agents ont une adresse électronique professionnelle attitrée. Cela paraît évident de nos jours, mais en 1993, chaque service était au mieux équipé d'un micro-ordinateur à usage collectif et les premières adresses électroniques par service ne sont apparues que quelques années plus tard. Le premier site internet de la province Nord a été mis en service en 2006, il a été complètement refondu en 2017.

L'offre de services numériques aux administrés reste toutefois encore réduite et elle est récente. Le site Internet permet d'informer le public de l'ensemble des démarches auprès de l'administration et des recrutements. Quelques applications informatiques sont ouvertes à des tiers extérieurs dont la principale est celle des marchés publics. L'e-administration s'est notablement développée pour le propre fonctionnement des services provinciaux. C'est la première étape avant l'ouverture de son accessibilité au public qui est encore timide.

*Internat de Koumac après rénovation*



*Salle des serveurs du data center*



### 6.2.3. La gestion du patrimoine

Le patrimoine matériel provincial s’est accru grâce aux investissements réalisés en maîtrise d’ouvrage. La gestion de ce patrimoine s’effectue par les services concernés (internats, CMS, routes, etc.) ou elle est confiée à des tiers (centres culturels, équipements agricoles, etc.), comme cela est précisé dans les chapitres précédents.

**Le domaine public maritime (DPM)** des provinces a été institué par la Loi Organique de 1999. Le DPM est constitué

d’une bande de terrain située en rivage de la mer et d’une largeur de « cinquante pas géométriques » (soit 81,2 m à partir de limite supérieure des plus hautes eaux). Une Loi du pays voté en 2002 par le congrès de Nouvelle-Calédonie définit ses règles de gestion.

La province Nord est propriétaire d’un DPM d’une surface de 13 100 hectares. Les interventions de délimitation sont effectuées régulièrement à la suite de demandes des riverains mais moins de 10 % du domaine est officiellement délimité à ce jour. La grande majorité du DPM est libre de toute occupation officielle. Les autorisations d’occupation temporaire, d’une durée variable, concernent trois types d’activités : industrie minière, élevage de crevettes et tourisme. A cela s’ajoute des locations précaires, notamment pour des activités d’élevage. Les demandes de locations sur le DPM sont instruites au cas par cas.

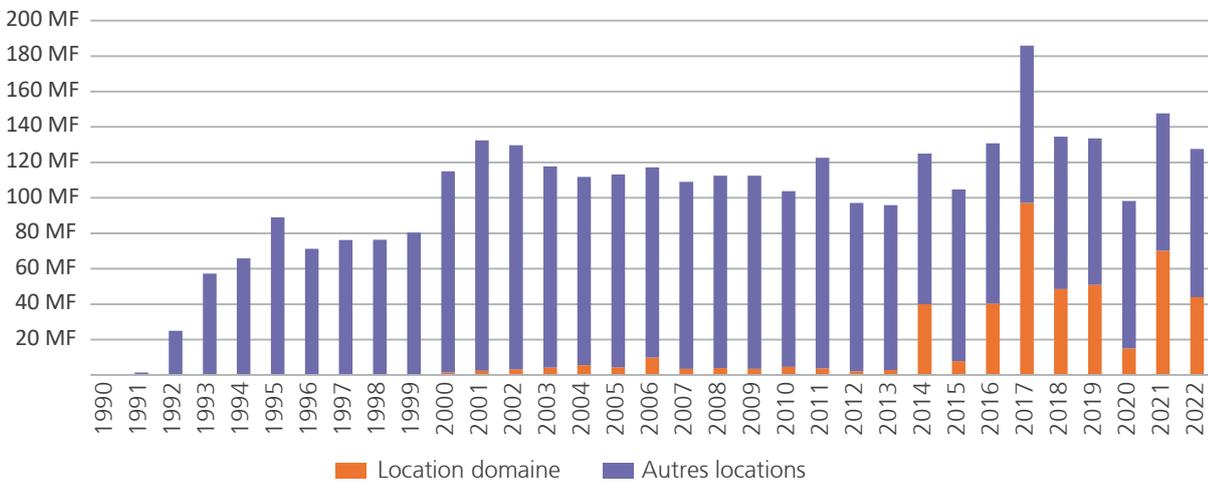
Des délibérations fixent les tarifs de location foncière et de celle immobilière.

Depuis la mise en place d’une redevance pour les agents provinciaux en 1992, la location de logements à tarif modéré est la principale recette locative. Le parc est composé d’environ 300 logements en pleine propriété ou loués.



Occupation du DPM par une ferme aquacole

#### RECETTES LOCATIVES



Silos de Pwëbuu (Pouembout) mis à disposition de professionnels

Les premières recettes de location du DPM sont encaissées en 2000 mais elles restent à un niveau très faible jusqu’en 2013 (4 millions F.CFP/an en moyenne). Depuis 2014 et en application d’une nouvelle tarification, elles sont plus significatives et une somme moyenne de 46 millions F.CFP par an est perçue.



# 7

# Synthèse





<b>La structuration de l'espace provincial</b>	<b>190</b>
<b>L'égalité des chances</b>	<b>191</b>
<b>L'amélioration des conditions de vie</b>	<b>192</b>
<b>Le développement économique</b>	<b>193</b>
<b>La gouvernance</b>	<b>194</b>

Cette synthèse expose les points clés tirés de ce bilan. Pour chaque ambition, ces points clés sont classés en deux catégories :

- **Les acquis** sont les résultats actuels atteints, les grandes avancées de la provincialisation. Ils seront pérennisés à la condition d'entretenir l'effort nécessaire à leur maintien à niveau.
- **Les axes de progrès** sont les résultats jugés lacunaires pour le moment qui ne pourront progresser que si l'effort est accentué. **Les points de vigilance** sont les freins potentiels qui peuvent impacter négativement les progrès enregistrés.

### Les acquis à pérenniser

### Les axes de progrès et les points de vigilance

## La structuration de l'espace provincial

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Une dynamique démographique positive.</li> <li>■ La persistance de l'ancrage des ménages vivant en tribus.</li> <li>■ L'électricité et l'eau courante équipent l'immense majorité des logements raccordables aux réseaux.</li> <li>■ L'ensemble du réseau routier (RPN) est en conformité et revêtu.</li> <li>■ De nouvelles infrastructures maritimes permettent le désenclavement de Dau Ar (Bélep) et le développement d'activités économiques.</li> <li>■ Trois aérodromes (Tuo Cèmuhi (Touho), Koumac et Dau Ar (Bélep)) sont opérationnels et peuvent accueillir des vols commerciaux.</li> <li>■ La création d'un pôle d'attractivité principal sur VKP et d'un pôle secondaire à Koumac disposant d'un niveau d'équipement public élevé.</li> <li>■ Le partenariat communes – province a permis de renforcer les équipements communaux dans tous les domaines et dans toutes les ETH</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'hétérogénéité de la dynamique démographique intraprovinciale entre les ETH.</li> <li>■ Quelques écarts persistent dans les équipements de base des logements, pour les ménages résidant en tribus.</li> <li>■ Le maintien en état du réseau routier est très coûteux.</li> <li>■ La poursuite du chantier de la transversale Hienghène/Bwapanu (Kaala-Gomen) est programmée sur encore dix ans.</li> <li>■ L'exploitation du quai de Népwî (Népoui) reste à engager.</li> <li>■ Le maintien en état des ouvrages maritimes est coûteux.</li> <li>■ L'irrégularité de la desserte aérienne entraîne un usage limité des aérodromes provinciaux alors que le coût de leur maintien aux normes est élevé.</li> <li>■ La volonté de création d'un pôle secondaire sur le Sud Minier ne s'est pas concrétisée et celle pour la Côte Océanienne (Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) -Tuo Cèmuhi (Touho)) s'est essoufflée.</li> <li>■ Le retard dans la construction du barrage de Pwëbuu (Pouembout) est défavorable au développement du pôle urbain.</li> <li>■ La poursuite du partenariat financier est réduite par les capacités budgétaires de la province.</li> </ul> |
|--|--|

## Les acquis à pérenniser

## Les axes de progrès et les points de vigilance

## L'égalité des chances

- L'allongement de l'espérance de vie et la baisse de la mortalité infantile.
- L'extinction des maladies infectieuses.
- La consolidation de la carte sanitaire provinciale, avec un maillage communal du territoire, l'installation de professionnels de santé libéraux et le déploiement récent de la télémédecine.
- L'aide médicale assure aux personnes les plus défavorisées un accès à l'ensemble des soins.
- La prévention sanitaire est mise en œuvre notamment en faveur des enfants (et avec l'appui de partenaires institutionnels).
- Des dispositifs pour l'accompagnement des personnes vulnérables.
  
- L'élévation du niveau de formation de la population.
- Le maintien d'un important maillage du territoire en écoles primaires, avec une complémentarité entre le privé et le public, permet une scolarisation à proximité du domicile.
- L'extension très importante de la carte scolaire du secondaire (collèges et lycées) et l'augmentation des effectifs scolarisés en Province nord.
- L'ouverture d'une offre d'études supérieures.
- Un dispositif d'accompagnement à la scolarité, pour tous les niveaux, important et diversifié.
- Des dispositifs facilitant l'accès à la formation professionnelle.
- Un accompagnement vers l'insertion des jeunes.

- Le vieillissement de la population.
- L'aggravation des maladies chroniques.
- Les difficultés de recrutement du personnel médical public et d'installation de libéraux, qui engendrent une désertification médicale dans certaines communes.
- La difficulté à maintenir le service sanitaire public de proximité dans son maillage actuel et la nécessaire réorganisation de la carte sanitaire.
- Les dépenses d'aide médicale sont importantes et en croissance.
- Le champ d'intervention de la prévention sanitaire est réduit du fait de moyens insuffisants.
- Une hausse croissante des dépenses d'aide sociale.
- Des chiffres très préoccupants concernant les violences intra-familiales.
- L'augmentation de la dépendance et le peu de structures spécialisées pour la prise en charge des personnes dépendantes.
- La persistance d'écart importants avec le niveau de formation moyen calédonien.
- Une sortie précoce du système scolaire de certains jeunes sans qu'ils ne maîtrisent les savoirs fondamentaux.
- L'illettrisme perdure.
- L'absence de visibilité sur un financement pérenne de l'enseignement privé.
- La diminution des effectifs du primaire dans trois ETH et des élèves du secondaire dans une ETH.
- Une baisse des effectifs dans les internats provinciaux.
- Un déploiement partiel de l'enseignement des LCK.
- La sous-utilisation du centre de formation de Tuo Cèmuhi (Touho).
  
- La faiblesse d'une politique du genre favorisant les femmes à tous les niveaux.

## Les acquis à pérenniser

## Les axes de progrès et les points de vigilance

## L'amélioration des conditions de vie

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'amélioration remarquable de l'habitat et du confort des logements, notamment en tribus.</li> <li>■ Le maintien et l'usage de toutes les langues maternelles présentes dans les aires linguistiques du Nord.</li> <li>■ Le maillage territorial des équipements culturels favorise une offre et des pratiques diversifiées, dont l'accès est facilité.</li> <li>■ L'existence d'un réseau d'acteurs culturels qui rayonne sur toute la Province nord.</li> <li>■ Une meilleure sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel.</li> <li>■ L'implantation de Caledonia en faveur de la construction de la citoyenneté calédonienne.</li> <li>■ Le maillage territorial des salles omnisports et des autres équipements favorise des pratiques sportives diversifiées.</li> <li>■ Un tissu de clubs sportifs permet une pratique encadrée.</li> <li>■ Le déploiement de dispositifs d'animation socio-éducatives et d'information en faveur des jeunes dans toutes les ETH.</li> <li>■ La consolidation de la continuité territoriale avec Dau Ar (Bélep).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ La fragilité pour les dix langues maternelles qui comptent le moins de locuteurs.</li> <li>■ La vulnérabilité de l'offre culturelle qui est très dépendante des financements publics.</li> <li>■ La fragilité du modèle économique de Caledonia l'éloigne de ses ambitions de télévision citoyenne.</li> <li>■ La diminution du nombre de sportifs licenciés en club.</li> <li>■ L'hétérogénéité de la dynamique de développement du sport entre les ETH.</li> <li>■ La dépendance financière élevée du mouvement sportif aux deniers publics pour conduire leurs actions.</li> <li>■ Les difficultés liées aux modes de gestion des équipements provinciaux (coût, usage).</li> <li>■ Le mode de gestion de la barge est à ajuster.</li> </ul> |
|--|--|

## Les acquis à pérenniser

## Les axes de progrès et les points de vigilance

## Le développement économique

- Une réelle dynamique économique qui a créé des entreprises et des emplois au même rythme que pour la Nouvelle-Calédonie.
- Le maintien des secteurs de production « historiques » et une diversification économique amorcée.
- L'activité agricole non marchande conserve sa fonction sociale.
- Les écarts de revenus monétaires avec la moyenne calédonienne se sont réduits et l'indice de Gini évolue favorablement.
- Le secteur minier s'est développé.
- Le cadre d'intervention pour la maîtrise de la ressource nickel est connu.
- L'usine du Nord est en production.
- Un dispositif d'accompagnement à l'activité économique important et diversifié.
- Un développement tangible des activités économiques sur terres coutumières.
- Une plus grande insertion des Kanak dans l'économie.
- Le soutien continu à l'innovation par la recherche, l'expérimentation et le transfert.
- L'adoption du Code de l'environnement (CODENV).
- Un ensemble d'espaces naturels à enjeux classés dans le CODENV ou inscrits au patrimoine de l'UNESCO qui a accru les surfaces protégées.
- Une meilleure connaissance de l'environnement et de ses menaces.
- La prise en charge du traitement des déchets.

- La dynamique économique est hétérogène selon les ETH et elle est sensible à la conjoncture calédonienne.
- Le déclin de certaines productions agricoles marchandes sur la Côte Est.
- La difficulté d'organisation de la commercialisation des produits agricoles et de la pêche pour une meilleure valorisation dans des circuits courts.
- La diversification économique s'appuie principalement sur le secteur des services.
- La persistance d'écarts de revenus élevés au niveau intraprovincial.
- Les difficultés de montée en puissance de l'usine du Nord.
- La dépendance financière des partenaires du développement économique aux deniers publics.
- La faible décentralisation en Province nord des opérateurs de recherche appliquée.
- La mutualisation des moyens entre collectivités pour financer les instituts de recherche est à consolider.
- Les difficultés d'application et de contrôle des dispositions du CODENV.
- Une grande hétérogénéité des dynamiques de gestion des espaces protégés.
- Le faible accroissement des espaces terrestres protégés.
- L'augmentation des menaces et des pressions sur les milieux et la poursuite de la perte de biodiversité.
- Une couverture géographique incomplète du traitement des déchets dans des équipements aux normes.
- La forte dépendance des actions environnementales aux financements publics.
- La faible mise en œuvre du plan climat énergie (PCE) au regard des enjeux très préoccupants du changement climatique.

## Les acquis à pérenniser

## Les axes de progrès et les points de vigilance

## La gouvernance

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le personnel provincial est composé de citoyens calédoniens à l'exception de certains postes spécifiques.</li> <li>■ Une organisation bien structurée de l'administration provinciale qui s'adapte périodiquement aux évolutions du contexte.</li> <li>■ Un corpus réglementaire complet encadre les modalités de fonctionnement et d'intervention de la collectivité.</li> <li>■ Un important patrimoine immobilier et foncier est constitué.</li> <li>■ La majorité du personnel de l'administration est féminin.</li> <li>■ La transparence du processus décisionnel, où les délibérations se prennent en assemblée publique.</li> <li>■ Le respect dans les débats et les votes en assemblée de province où une grande majorité des textes est votée à l'unanimité.</li> <li>■ L'instauration progressive d'une culture de la recette.</li> <li>■ La maîtrise de l'endettement et des ratios prudentiels conformes aux normes d'une gestion saine des finances publiques.</li> <li>■ La poursuite des échanges avec la Nouvelle-Calédonie concernant les compétences « croisées » et leur financement.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ La part croissante de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement qui réduit la capacité d'action.</li> <li>■ La faible représentation de citoyens dans certains métiers « en tension ».</li> <li>■ La part minoritaire des femmes dans les emplois d'encadrement.</li> <li>■ L'absence de maîtrise des recettes qui proviennent majoritairement de la Nouvelle-Calédonie.</li> <li>■ L'absence de marge sur le levier fiscal provincial.</li> <li>■ Les difficultés économiques des SAEML provinciales et de leurs filiales qui impactent durablement les finances provinciales.</li> <li>■ Le financement de certaines compétences, dites « croisées » pèse sur le budget provincial.</li> <li>■ L'absence d'échéance sur la conclusion des discussions avec la Nouvelle-Calédonie sur ces compétences.</li> <li>■ L'offre de services numériques à destination des administrés reste limitée.</li> </ul> |
|--|---|

# Note aux lecteurs

La préparation de ce document s'appuie sur de nombreuses sources d'information : témoignages, données et documents.

## Les principales sources internes de données sont :

- le traitement de l'ensemble des mandats et des titres émis depuis 1989, lequel a permis de reconstituer très précisément l'objet des dépenses et des recettes provinciales ;
- les bases de données de dispositifs, dont trois (le Codev, les aides à l'habitat et les permis de construire) capitalisent des informations depuis 1989 ;
- les délibérations votées par l'assemblée ;
- tous les bilans et rapports d'activités périodiques accessibles.

La reconstitution de séries chronologiques a parfois été effectuée à partir de données issues de sources hétérogènes (par exemple, des rapports d'activité pour une période puis l'extraction de base de données pour une autre période) sans qu'il soit toujours possible de vérifier qu'elles recourent exactement la même réalité. Néanmoins, la cohérence de la série a été examinée pour éviter de porter des descriptions et des analyses sur des chiffres biaisés.

Lorsqu'une série ne débute pas en 1989 ou 1990, c'est que la donnée correspondante n'était pas disponible. Le point de départ est alors l'année la plus ancienne pour laquelle l'information fiable a pu être reconstituée.

## Les principales sources externes de données sont :

- les recensements de la population réalisés périodiquement par l'ISEE et l'INSEE. Ils ont été réalisés en 1989, 1996, 2004, 2009, 2014 et 2019. C'est une source très précieuse pour décrire l'évolution de la population et de ses conditions de vie. Tous les graphiques où figurent ces dates sont basés sur les résultats des recensements. Cela n'est pas précisé sur chacun pour alléger leur contenu ;
- les informations du répertoire des entreprises et des études thématiques de l'ISEE ;
- les publications du vice-rectorat sur les structures et la population scolaire ;
- les statistiques minières de la DIMENC ;
- les statistiques agricoles de la DAVAR.

Des entretiens avec quelques personnes ressources ont été conduits pour qu'ils nous racontent « leur province Nord », en particulier à l'origine puis durant les années 1990 et jusqu'au milieu des années 2000.

De nombreux documents ont été consultés pour l'établissement de ce rapport, sans que leur liste n'ait été établie. Les plus importants ont été les textes juridiques (des lois fondatrices jusqu'aux arrêtés d'application), la maquette du premier contrat de développement ainsi que le schéma directeur d'aménagement de la région Nord.

Ce rapport a été préparé au premier semestre 2023 avec les données les plus récentes disponibles à cette date. Sa rédaction s'est effectuée en juin et juillet 2023.

Des différences dans les séries statistiques sont susceptibles d'apparaître dans de futures publications du fait de certaines rectifications réalisées par les services sources.

Le terme « Territoire » ou « Territoire de la Nouvelle-Calédonie » est utilisé pour désigner la Nouvelle-Calédonie avant l'accord de Nouméa. Le terme « province Nord » est utilisé pour désigner l'institution provinciale, celui de « Province nord » désigne le territoire géographique.



# Table des matières

## 1 Préambule

## 2 La structuration de l'espace provincial

8

### Introduction

10

### 2.1. Déployer les infrastructures

13

2.1.1. L'amélioration du réseau routier

13

2.1.2. La construction d'ouvrages maritimes

18

2.1.3. La mise aux normes des aéroports

20

2.1.4. L'adduction en eau potable et l'électrification

23

### 2.2. Renforcer l'armature urbaine et créer des pôles d'attractivité

25

2.2.1. La structuration du "grand H"

25

2.2.2. Le choix du développement de VKP

28

2.2.3. L'équipement des agglomérations

36

### 2.4. Soutenir les communes dans leurs équipements

38

### 2.5. Répartir l'investissement sur le territoire provincial

42

## 3 L'égalité des chances

44

### Introduction

46

### 3.1. Faciliter l'accès aux soins

50

3.1.1. La consolidation de la carte sanitaire

50

3.1.2. L'aide médicale

54

3.1.3. La prévention sanitaire

58

### 3.2. Offrir une éducation et une formation à tous

60

3.2.1. L'étoffement de la carte scolaire

60

3.2.2. Le soutien à l'enseignement privé

66

3.2.3. Les aides à la scolarisation et aux études

68

3.2.4. L'adaptation des programmes et les actions éducatives

71

### 3.3. Favoriser l'intégration des jeunes dans la société

74

3.3.1. L'accompagnement vers l'insertion

74

3.3.2. La formation professionnelle

76

### 3.4. Accompagner les personnes vulnérables

79

3.4.1. L'action sociale généraliste

80

3.4.2. L'aide aux personnes âgées

81

3.4.3. La prise en charge de l'enfance en danger	82
3.4.4. L'accompagnement des personnes en situation de handicap et dépendantes	84
3.4.5. L'accompagnement des victimes de violences familiales	85

### **3.5. Favoriser l'émancipation des femmes 87**

3.5.1. Le soutien aux mouvements de femmes	87
3.5.2. Le soutien aux projets portés par les femmes	88

## **4 L'amélioration des conditions de vie 90**

### **Introduction 92**

#### **4.1. Améliorer le logement 95**

#### **4.2. Promouvoir les activités physiques, sportives et socio-éducatives 99**

4.2.1. La démocratisation du sport	99
4.2.2. Le déploiement des activités socio-éducatives	104

#### **4.3. Promouvoir la culture Kanak et développer les pratiques culturelles 106**

4.3.1. La sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel	107
4.3.2. Le soutien au développement des pratiques culturelles	111

#### **4.4. Faciliter les mobilités 115**

## **5 Le développement économique**

### **Introduction 120**

#### **5.1. Développer l'économie locale 125**

5.1.1. La mise en place des outils d'appui au développement	125
5.1.2. Le développement du secteur rural	130
5.1.2.1. L'agriculture	130
5.1.2.2. La pêche	133
5.1.2.3. L'exploitation forestière	134
5.1.3. La diversification économique	137
5.1.3.1. Le tourisme	137
5.1.3.2. L'aquaculture	138
5.1.3.3. Les autres secteurs d'activité	140
5.2.3.4. Le rôle des SAEML provinciales	142
5.1.4. Le soutien à l'innovation	144



<b>5.2. Maîtriser la ressource nickel</b>	<b>147</b>
5.2.1. Le développement de la SMSP	148
5.2.2. La construction de l'usine du Nord	150
<b>5.3. Préserver l'environnement naturel</b>	<b>153</b>
5.3.1. La protection des espaces naturels	154
5.3.2. La maîtrise des impacts des activités humaines	157
5.3.3. La protection contre les risques naturels	160
<b>5.4. Favoriser l'insertion des Kanak dans l'économie</b>	<b>161</b>
5.4.1. Le développement des terres coutumières	161
5.4.2. L'accès à l'emploi et aux activités économiques	162
5.4.3. La persistance des activités traditionnelles	163

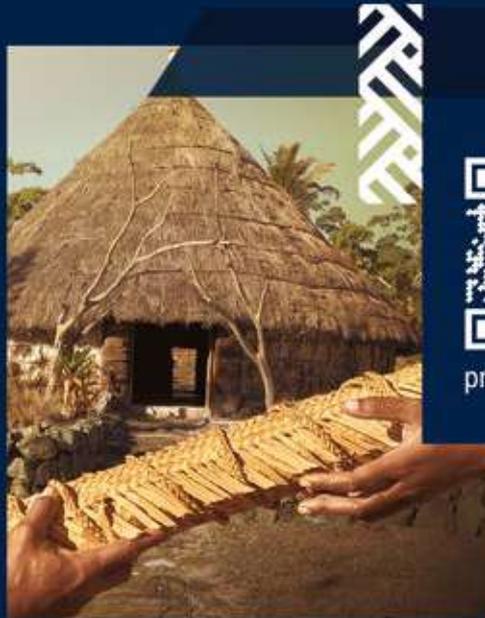
## **6 La Gouvernance** **164**

<b>Introduction</b>	<b>166</b>
<b>6.1. Mettre en place et faire vivre l'institution</b>	<b>168</b>
6.1.1. La mise en place de la décentralisation	168
6.1.2. La consolidation de l'organisation administrative	171
6.1.3. L'activité institutionnelle	174
<b>6.2. Mobiliser les ressources pour l'action</b>	<b>176</b>
6.2.1. Le financement de l'action provinciale	176
6.2.1.1. Les principales recettes	176
6.2.1.2. La situation financière	179
6.2.1.3. La répartition des moyens par politique publique et compétence	182
6.2.2. La modernisation de l'administration	185
6.2.3. La gestion du patrimoine	187

## **7 Synthèse** **188**

<b>Note aux lecteurs</b>	<b>195</b>
--------------------------	------------





province-nord.nc

## Un chemin de rééquilibrage

BILAN DE LA PROVINCIALISATION  
EN PROVINCE NORD 1989-2022

*Transmettre 30 ans de savoir-faire  
provincial et de progrès humain.*



PROVINCE NORD